This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

ÉTUDES

SUR LES

FONDATEURS DE L'UNITÉ NATIONALE

EN FRANCE.

IMPRIMERIE DE E.-J. BAILLY, PLACE SORBONNE, 2.

ÉTUDES

SUR

LES FONDATEURS

DE

L'UNITÉ NATIONALE

EN FRANCE,

PAR LE COMTE LOUIS DE CARNÉ,

DÉPUTÉ DU FINISTÈRE.

TOME II.

PARIS.

SAGNIER ET BRAY, LIBRAIRES-ÉDITEURS,

RUE DES SAINTS-PÈRES, 64.

1848

ADG7275

HENRI IV.

I

Dans les nombreux panégyriques inspirés par le conquérant pacificateur de son royaume, on s'est plutôt attaché à mettre en relief les qualités personnelles du Béarnais qu'à juger l'œuvre même dont il fut l'instrument. Celle-ci mériterait pourtant une appréciation sérieuse, car elle fut inspirée par des idées très-différentes de celles qui avaient prévalu jusqu'alors, et elle ouvrit une ère nouvelle pour la France et pour l'Europe.

Jamais prince ne fut plus propre que Henri de Béarn à la tâche que lui imposèrent les événements.

Pour l'accomplir, ses défauts ne lui servirent peut-être pas moins que ses qualités. Si devant une sérieuse critique on voit disparaître le héros virgilien chanté dans un fastidieux poëme, et le preux chevalier dont on s'est accoutumé à dessiner la brillante silhouette sur des mots heureux et des aventures galantes, il reste pour la postérité un prince aussi réfléchi que courageux, aussi propre aux transactions qu'à la guerre, aussi habile à résister à ses amis qu'à triompher de ses adversaires. Marchant vers son but avec une rare persistance, sachant entretenir le dévouement des siens sans leur en payer jamais le prix au préjudice de ses intérêts, combinant enfin tous les profits du calcul avec toutes les séductions de la spontanéité, Henri IV était l'homme le plus propre à maîtriser cette société dissolue, qui, longtemps exploitée par des médiocrités ambitieuses, ne pouvait manquer, ne fût-ce que par lassitude, de se reposer sous la main du plus persévérant et du plus habile.

La royauté n'avait été jusqu'à lui que le couronnement de l'édifice social ; Henri s'efforça d'en faire la base même de la société française, et prépara presque toutes les choses accomplies sous son successeur. A l'avénement du premier prince de la maison de Bourbon se rattache la chute du régime municipal, qui avait fait la force de la ligue, et la prépondérance de la noblesse de cour, sur laquelle

s'était appuyé le monarque pour combattre la bourgeoisie et le clergé, étroitement associés dans une résistance commune.

A ce règne remonte enfin le nouveau droit public européen qu'on entreprit de fonder sur l'équilibre des puissances, lorsqu'il devint nécessaire de suppléer par des combinaisons dynamiques à la pensée qui, après avoir constitué la chrétienté, venait de succomber sous la réforme. Cette époque marque donc la fin de beaucoup de choses et le commencement de beaucoup d'autres. Il y a toujours profit à l'étudier, lors même qu'on n'espérerait pas l'éclairer par des documents nouveaux. Je veux en retracer rapidement l'esquisse, afin de juger à son origine même la conception politique du chef de la maison de Bourbon; je veux surtout rappeler sous quelles influences se développa le grand mouvement qu'il fut donné à Henri IV de régler et de contenir.

II

La monarchie s'était transformée depuis que la maison de Valois présidait aux destinées de la France. Les rois avaient conquis leur couronne à la pointe de l'épée, en ce sens du moins que ce n'était plus du siége lointain de leurs souverainetés indépendantes que les grands vassaux menaçaient l'impuissant suzerain. Les incidents de la longue guerre qui

avait assuré l'indépendance nationale au quinzième siècle, les entreprises habilement machinées de Louis XI et l'extinction de la plupart des anciennes maisons princières, avaient fait passer aux mains des membres de la famille royale les apanages et presque tous les grands gouvernements du royaume. La plupart des hauts seigneurs avaient transporté leur domicile à la cour, et c'était contre les princes de son sang que la royauté était désormais appelée à défendre ses prérogatives. Le Louvre était devenu le centre de toutes les intrigues, le siége de tous les complots, le foyer où toutes les ambitions venaient se concentrer pour exploiter la faveur du monarque ou s'imposer à lui par la force.

Jamais la royauté n'avait été entourée de plus d'éclat, mais jamais elle n'avait rencontré à côté d'elle, et dans sa propre intimité domestique, des résistances qu'elle dut autant ménager. Un moment domptées sous Louis XI, suspendues durant les longues expéditions militaires de François Ier et de Henri II, les factions princières s'étaient relevées sous les fils de celui-ci, et avaient contribué à rendre à la puissance municipale une autorité qu'elle avait perdue. La force était partout, excepté dans les mains du monarque. Les grandes villes s'administraient encore elles-mêmes et traitaient avec les envoyés du prince du haut de leurs remparts crénelés; le clergé, indépendant par sa richesse territoriale et régi par ses

propres assemblées, ne tenait à la couronne que par les heureuses dispositions du concordat récemment conclu par François Ier. Si la noblesse avait cessé d'exercer dans ses domaines la souveraineté à laquelle elle aspirait en d'autres temps, elle en avait conservé l'administration presque tout entière. Ses baillis y appliquaient les lois, les fourches de ses justices épouvantaient les peuples, et ses membres se présentaient seuls aux *montres* pour former les contingents militaires, dont la couronne ne disposait que pour un temps fort court et sous des conditions déterminées. Les parlements, élevés par la politique royale pour combattre l'aristocratie féodale, s'efforçaient de reprendre leur indépendance, dont Charles VIII et Louis XII n'avaient pas fait même si bon marché que leur terrible prédécesseur; et, comme au commencement du quinzième siècle, ils réclamaient des droits que la royauté entendait concentrer entre ses mains. La faculté de choisir parmi les princes du sang et les grands du royaume des gouverneurs de province investis, par le seul fait de leur nomination, de toutes les prérogatives de la souveraineté, le pouvoir de lever quelques compagnies régulières et de soudoyer des reîtres à l'étranger pour les opposer aux armements des dépositaires infidèles de leur autorité, telles étaient les seules attributions de la couronne au moment où la plus grande crise des temps modernes vint troubler toutes

les consciences, remuer tous les intérêts, agiter toutes les passions, de l'une à l'autre extrémité de l'Europe.

III

Lorsque la lance de Montgommery eut frappé Henri II dans les pompes d'une fête, il fut facile de prévoir à quelle impuissance la royauté serait réduite, et quel abîme de calamités allait s'ouvrir pour le royaume. Des princes dont l'aîné portait au front le signe de sa mort prochaine, et dont les autres touchaient encore à l'enfance, survivaient seuls de cette maison de Valois qui avait régné sur la France pendant plus de deux siècles. Ils avaient tous hérité de la légèreté pétulante et de l'irrésistible entraînement vers la gloire et vers le plaisir qui caractérisèrent la plupart des souverains issus de cette race brave et frivole. Une étrangère était appelée à soutenir le pouvoir chancelant au milieu des ambitions qui s'apprêtaient à le dévorer. Catherine de Médicis avait été nourrie dans les pratiques de ces petits états de l'Italie, pour lesquels la trahison et le meurtre étaient devenus des moyens réguliers de gouvernement. Les odieuses théories émises pour les justifier, les élégances d'une vie raffinée, plus corrompue par l'esprit que par les sens, tous ces enseignements et tous ces exemples avaient pénétré

avec la Florentine dans la demeure de nos rois. Jamais influences pestilentielles n'altérèrent d'une manière plus rapide et plus prompte la pureté du caractère national. La France avait vu longtemps le sang couler dans sa capitale et jusque sur les marches du trône ; mais, avant cette époque, le crime avait toujours parmi nous gardé son nom : il n'avait jamais été travesti en maxime d'État, en système de politique journalière. Si les passions de nos pères étaient ardentes, quelquefois impitoyables, elles n'appelaient pas à leur aide la dague et les maléfices, les drogues des empoisonneuses et l'art des nécromanciens. Ce fut à l'Italie du quinzième siècle que la France dut tout cela, et, dans ce triste commerce, elle troqua presque toutes ses vertus contre les vices qui allaient le moins à sa nature et à son génie.

Il faut avoir cette considération toujours présente à l'esprit pour comprendre la physionomie de la France dans la seconde moitié du seizième siècle Les trahisons, les meurtres et les guet-apens de cour, les doctrines homicides qui se répandirent dans la nation et que la chaire chrétienne elle-même accueillit trop souvent, tout ce dévergondage d'action et de parole, toute cette corruption de l'intelligence, la seule qui ne soit pas sans remède, émanait de l'Italie comme d'une sentine ouverte sur l'Europe. La ligue aurait été la plus admirable, et l'on peut dire la plus sublime des manifestations populaires,

si à la pensée religieuse qui animait les masses pour la conservation de leur foi nationale, ne s'étaient jointes des inspirations plus calculées, et si le génie florentin n'avait déteint sur les chefs de ce grand mouvement tout autant que sur leurs adversaires.

Machiavel a exercé sur les contemporains de Catherine de Médicis une action aussi universelle que celle de Voltaire sur la génération qui l'a suivi. L'un faussa le mouvement religieux de 1590, comme l'autre a détourné de sa direction naturelle la révolution politique de 1789. Il en est presque constamment ainsi dans l'histoire : le présent y porte toujours le poids des erreurs et des passions du passé. C'est parce qu'il est rarement donné à des principes de se développer en dehors de toute influence étrangère à eux-mêmes qu'il faut se garder de les juger en les isolant du milieu qui les transforme et les modifie.

IV

A l'époque où Catherine se trouva chargée du poids de cette couronne, trop lourde pour la tête mourante de François II, la cour avait trop d'intérêts particuliers à ménager pour concevoir quelque chose qui ressemblât à une politique nationale. D'un côté s'élevaient les princes lorrains, puissants par leur origine carlovingienne, leurs alliances royales

et les grands gouvernements dont ils étaient revêtus. Le duc de Guise avait sauvé la France en défendant Metz contre les forces impériales, et consommé l'œuvre de Du Guesclin en arborant la bannière fleurdelisée sur les remparts de Calais. Le cardinal de Lorraine, l'une des lumières de l'Église, n'était pas moins puissant par sa doctrine au concile de Trente que par son habileté et son esprit de décision au sein du cabinet. Insatiables de grandeur et d'influence, les Guise s'étaient approprié la grande maîtrise de la maison du roi, au préjudice du vieux connétable de Montmorency, et avaient enlevé à la maison de Châtillon et à ses créatures des gouvernements de province et des commandements de place que celle-ci entendait reprendre.

Cette dernière maison, étroitement liée par le sang à celle du connétable, était alors représentée par trois frères dans toute la force de leurs facultés et de leur âge. L'un commandait l'infanterie de la France, l'autre portait le titre d'amiral de ses flottes; le troisième, élevé à la plus haute dignité de l'Église, donna le scandale d'un mariage et d'une apostasie, et contribua, par une activité infatigable, à réunir pour jamais les intérêts de la réforme à ceux de sa famille.

Bientôt une autre maison, dont la haute origine faisait ressortir davantage la position besogneuse, vint agiter pour son propre compte le théâtre où

grandissaient chaque jour, aux dépens de l'autorité royale, les deux factions de Lorraine et de Châtillon. Les princes de la branche de Bourbon parurent à la cour de François II, portant encore le poids d'impopularité qui s'attachait au nom du connétable, ce grand ennemi de la France. Antoine de Bourbon, chef de cette maison, avait trouvé, par son mariage avec l'héritière nominale du royaume de Navarre, une fortune que sa pauvreté lui faisait estimer encore plus douce ; il n'aspirait guère qu'à la conserver en se dérobant aux agitations qui bouleversèrent sa vie, quelques efforts qu'il fît pour leur échapper, au prix de sa dignité, pour ne pas dire de son honneur ; mais le prince de Condé, son frère, dont un mariage royal n'avait pas relevé la triste fortune, sentait dans toute son amertume la déchéance de sa race et l'espèce d'amnistie dont elle portait le poids. Il éprouvait l'ardent désir de la replacer au niveau de son origine en lui reconquérant une place usurpée par des princes étrangers au sang de saint Louis, et les périls mêmes qu'il avait à traverser dans sa lutte contre la maison de Lorraine étaient un stimulant pour cet esprit aussi enclin à l'action qu'au plaisir et à l'intrigue qu'à la guerre.

Condé décida du sort de la maison de Bourbon, car le parti pris par le chef de la branche cadette entraîna bientôt le jeune représentant de la branche aînée. Il aurait suffi du seul conflit de ces ambitions

princières pour troubler le règne d'une femme et d'un enfant. Ces grandes factions réunissaient, en effet, tous les personnages dont le nom faisait alors autorité dans la nation, dans l'Église ou dans l'armée, et la royauté n'aurait pu trouver en dehors d'elles ni force matérielle ni force morale.

V

Cette époque était donc prédestinée à des luttes inévitables. Toutefois, ces luttes se seraient livrées à la surface de la société, et auraient fini, comme toutes les prises d'armes de cette nature, par transaction ou par lassitude, si un intérêt plus élevé n'était venu agrandir la sphère où s'agitaient toutes ces cupidités. Dans sa course rapide à travers l'Europe, le protestantisme avait rompu l'unité de l'Allemagne, bouleversé l'Angleterre, changé la face des monarchies du Nord. De Genève, il s'étendait sur la France, et faisait les plus grands efforts pour vaincre les résistances qu'il rencontra dès l'origine dans les corps de l'État et surtout dans le pouvoir municipal, expression et organe des populations elles-mêmes.

A juger de la réforme par l'état où elle est descendue de nos jours, on a quelque peine à s'expliquer l'ardeur et le dévouement de ses premiers apôtres. Le protestantisme ne présente nulle part aujourd'hui

un corps de doctrine religieuse, et, en l'envisageant sous cet aspect, il est assurément moins menaçant pour l'unité catholique que ne le fut l'arianisme au quatrième siècle, ou le pélagianisme au cinquième. Si l'on ne mettait au premier rang les circonstances politiques qui firent du protestantisme l'instrument d'une révolution européenne, il serait impossible de s'expliquer une propagation aussi rapide, car quelle œuvre reposa jamais sur des idées moins concordantes, quelle doctrine marcha aussi audacieusement de contradictions en contradictions?

La réforme proclamait l'indépendance de la raison humaine en continuant de l'enchaîner à des dogmes laissés désormais sans interprétation comme sans autorité. En prétendant maintenir à la parole divine son action souveraine sur l'humanité, elle subordonnait cette parole elle-même à tous les caprices de notre orgueil, à toutes les faiblesses de notre intelligence. Si elle conservait au christianisme son caractère de révélation surnaturelle, c'était en arrachant à celle-ci l'infaillibilité qui la conserve, et sans laquelle l'œuvre de Dieu se trouve soumise à celle de sa créature. Abîme d'incohérence et de non-sens, le protestantisme attribuait à l'esprit de l'homme l'interprétation de la parole divine, alors qu'il déniait le libre arbitre à sa conscience; combinant l'austérité et le relâchement, il exagérait les rigueurs inutiles et supprimait les pratiques néces-

saires ; il jetait le prêtre marié dans tous les soucis de la vie du monde, en même temps qu'il refusait au monde la consolation et l'appui du tribunal de la pénitence.

VI

Le temps a mis sans doute en relief ces contradictions de la réforme ; mais elles n'échappaient nullement au siècle grave et savant qui la vit naître. Aussi faut-il reconnaître que, si en moins de trente années l'hérésie s'étendit sur la moitié de l'Europe, de tels progrès ne pouvaient s'expliquer que parce que Luther perpétra une révolution sociale en affectant de poursuivre une révolution religieuse.

Débarrasser les princes électeurs du joug que faisaient peser sur eux les constitutions de l'Empire germanique, faciliter à Henri Tudor ses sanglants hyménées, permettre à Gustave Wasa de rémunérer les services de ses pauvres compagnons par le pillage des églises et la distribution des terres ecclésiastiques, livrer à la dévastation, des bords de la Baltique à ceux de la Méditerranée, les vieilles abbayes, les nobles commanderies et les manses épiscopales, ce n'était pas faire de la théologie, et je ne sais pas d'œuvre plus exclusivement politique que celle-là.

En substituant à l'unité du Saint-Empire une anarchie au sein de laquelle s'arrondirent quelques sou-

verainetés au détriment de la patrie commune ; en battant monnaie dans tout le nord de l'Europe avec les vases du sanctuaire ; en recommençant en Angleterre, au profit de l'aristocratie, épuisée par les guerres civiles, l'œuvre de spoliation consommée en d'autres temps par la conquête normande, Luther a été un révolutionnaire pur et simple ; et, dans sa pensée intime, le temps qu'il donnait à la controverse n'était pas certainement le plus utilement employé.

La France se trouva menacée à son tour par l'invasion protestante. C'est un des moments les plus solennels de son histoire, et de l'histoire du christianisme tout entier. Son adhésion à la réforme aurait porté à l'unité catholique un coup terrible ; cette défection eût tôt ou tard entraîné l'Europe méridionale, déjà menacée par Venise et par le nord de l'Italie. La France triompha dans cette épreuve par l'énergie de sa foi populaire, et un concours de circonstances qu'il importe d'observer empêcha le calvinisme d'identifier sa puissance avec celle de la royauté et de l'aristocratie aussi étroitement que dans le reste de l'Europe.

VII

La Providence, qui semble réserver la France à une mission religieuse dont elle n'a pas conscience

entière, avait en quelque sorte pris ses mesures à l'avance pour l'empêcher d'être envahie par l'hérésie. Sans être irréprochable, le clergé français était moins dissolu que celui dont Luther avait pu signaler avec trop de justice les vices et les souillures. D'un autre côté, aux mauvais rapports qui avaient existé entre Louis XII et Jules II avaient succédé, depuis l'avénement de Léon X à la papauté, les relations les plus bienveillantes. Le concordat conclu avec le pontife réservait aux rois très-chrétiens la nomination directe aux évêchés et la collation de la plupart des bénéfices. Cette prérogative épargnait à la royauté la principale tentation d'une rupture. Les dignités ecclésiastiques directement conférées par la couronne étaient d'ailleurs le plus souvent attribuées à la noblesse de cour, et si cet usage eut pour résultat regrettable d'affaiblir l'esprit ecclésiastique, il empêcha du moins l'aristocratie française de convoiter les dépouilles de l'Église avec autant d'ardeur que dans les États du Nord. Enfin l'unité nationale était trop fortement constituée à cette époque pour qu'il fût possible d'aspirer à la briser au profit des ambitions princières, comme cela s'était fait en Allemagne. Au seizième siècle, toutes les grandes provinces de la monarchie étaient réunies à la couronne, et quelques efforts qu'aient tentés pendant près d'un siècle les chefs successifs des réformés, depuis le premier prince de Condé

jusqu'au dernier duc de Rohan, pour provoquer le morcellement du territoire, leurs projets de fédéralisme n'en ont jamais altéré l'intégrité. Si ce grand travail d'assimilation territoriale n'avait été terminé avant les derniers Valois, la réforme aurait trouvé dans le royaume un accès beaucoup plus facile.

Les parlements repoussèrent aussi le protestantisme par esprit de corps et par intérêt de parti. Ils s'étaient attribué des droits d'intervention exagérés sans doute sur la juridiction ecclésiastique et sur la discipline même de l'Église; mais cette intervention suffisait à leur ambition, et leur orgueil trouva autant de profit à rester gallicans qu'à se proclamer calvinistes. Quant aux universités, qui, à de rares exceptions près, furent le centre de la plus vive résistance aux doctrines protestantes, on sait qu'elles repoussaient alors systématiquement toute innovation, quelle qu'en fût la nature : elles luttèrent contre le protestantisme sous l'inspiration du même esprit qui les portait à défendre l'inviolable autorité de la philosophie d'Aristote; elles restèrent stationnaires en religion comme en philosophie, moins peut-être par piété que par pédantisme.

Aucune cause générale ne favorisait donc en France la diffusion du protestantisme; il s'y trouva livré à ses propres forces, au lieu de devenir, comme en Angleterre, en Suède, en Prusse et dans presque tout le reste de l'Allemagne, l'auxiliaire et l'instru-

ment du pouvoir. Il fut vaincu dans cette lutte corps à corps contre le génie national, car dix siècles de l'histoire s'élevèrent contre lui.

VIII

En France, plus encore que dans le reste de l'Europe, l'Église avait constitué la nation. L'invasion musulmane s'était arrêtée aux plaines de Tours, le cri puissant des croisades était sorti de poitrines françaises, et la chevalerie avait, par un lien mystique, fortement uni l'esprit nobiliaire à l'esprit religieux. La France avait presque toujours été l'auxiliaire des Pontifes romains dans leur politique en Italie, quoiqu'elle eût maintenu avec une singulière et jalouse persévérance la liberté d'action de la couronne, depuis saint Louis jusqu'à Charles VII. Aucun peuple n'avait pris autant de soin pour combiner l'indépendance de la puissance temporelle avec les droits de l'unité religieuse; et le gallicanisme, dans ses prétentions exorbitantes, était devenu comme une sorte d'inoculation anticipée de la réforme, devant laquelle les progrès du protestantisme s'étaient soudainement arrêtés. Depuis le commencement du siècle, les merveilles de la renaissance avaient développé des goûts peu conciliables d'ailleurs avec la nudité d'un culte iconoclaste; enfin l'austérité qu'affectait la réforme n'allait pas à la génération

qui, après avoir vu, dans sa jeunesse, les scandales de François Ier, était destinée, sur ses vieux jours, à contempler les adultères publics de Henri IV.

La réforme ne s'étendit donc en France que par voie de conquête individuelle. On comprend dès lors que, de tous les pays de l'Europe, la France soit celui où les convictions calvinistes aient été le plus désintéressées et le plus sincères. La doctrine de Calvin fit d'assez grands progrès dans quelques villes et surtout dans les nombreux châteaux de la noblesse éloignée de la cour. Plus tard, dans les provinces méridionales du royaume, un levain d'hérésie, dont la fermentation était vieille de plusieurs siècles, vint lui prêter l'énergie populaire qui lui manqua presque toujours ailleurs.

Il était impossible qu'à raison de leur faiblesse numérique, les réformés ne recherchassent pas l'appui de l'une des grandes factions de cour qui se disputaient le gouvernement. Le prince de Condé et les Châtillon, qui avaient associé leurs efforts pour supplanter les Guise, vers lesquels inclinaient toutes les préférences de François II et de Marie Stuart, leur nièce, profitèrent avec une habileté peu commune de tous les incidents d'une lutte soutenue en commun pour identifier les destinées du protestantisme avec celles de leur propre parti. Ils y avaient déjà rallié la plus grande portion de la noblesse provinciale : cette association scella l'union de plus

en plus intime de l'aristocratie et de la réforme, du moins dans le midi du royaume.

Au début de la lutte, les ambitions de cour parurent au premier plan de la scène, et les religionnaires restèrent encore relégués sur le second. Tel fut le caractère de la ténébreuse conspiration d'Amboise, exécutée par des instruments ignorants de l'œuvre pour laquelle ils étaient employés. Mais les passions fortes et les convictions sérieuses reprirent promptement dans ce conflit la suprématie qui leur appartient toujours, et la mesquine rivalité des Châtillon et des Guise fut bientôt élevée à toute la hauteur d'une guerre de religion. Dès l'avénement de Charles IX, une immense question avait surgi, celle de savoir quelle place il convenait de faire dans la constitution du royaume très-chrétien aux novateurs qui, déplaçant la base de cette constitution elle-même, se séparaient de l'unité religieuse et menaçaient de briser l'unité politique.

IX

Cette question était assurément la plus grave et la plus délicate qui pût alors être agitée, car l'admission des hérétiques à la jouissance du droit commun et à l'égalité civile était une chose jusqu'alors sans exemple au sein de l'Europe chrétienne.

Dans la ferme croyance du temps, il n'était pas

moins nécessaire d'être fils de l'Église que d'être régnicole pour faire partie de la grande société française. Abjurer la foi commune, c'était répudier la patrie même. Les peuples vivaient par une seule pensée, autour de laquelle ils avaient enlacé leur avenir comme leur passé. Cesser d'être catholique, c'était se séparer de l'histoire et de la constitution du pays telle que les siècles l'avaient faite ; déserter la vieille cathédrale des aïeux pour le temple construit d'hier était un acte aussi énorme que le serait, dans nos idées modernes, l'abandon du drapeau, symbole visible de la nationalité. Dans une contrée où les parlements appliquaient les décisions des conciles, où les deux puissances distinctes en principe étaient toujours confondues dans leur action par les légistes comme par les peuples, l'hérésie était une rébellion contre l'État même. Les édits contre les religionnaires étaient les *lois de septembre* du seizième siècle. Comment n'aurait-il pas paru tout aussi rationnel de protéger alors le symbole de Nicée par des dispositions pénales, qu'il a pu l'être de nos jours de mettre sous la protection des lois le droit que le roi tenait de sa naissance, selon la charte de 1814, ou celui qu'il tient du vœu de la nation, selon la charte de 1830?

Il fallait de longs et rudes assauts pour entamer cette grande idée de la chrétienté qui planait sur l'Europe depuis Charlemagne, et qui n'était pas

demeurée moins vivace chez les réformés que chez les catholiques. A-t-on vu que les religionnaires aient appliqué, dans les États où il leur fut donné de prévaloir, le principe tout moderne de la liberté de conscience et surtout de l'égalité complète des croyances dans l'ordre politique? Était-ce là ce que disaient Luther, Calvin et Zwingle? Était-ce là ce que faisaient Gustave Wasa et la papesse Élisabeth? Les temps présents ne viennent-ils pas malheureusement confirmer encore sur ce point les enseignements du passé? Les pays les plus hostiles au nouveau droit public européen fondé sur l'incompétence de l'État en matière de religion ne sont-ils pas ceux où la réforme s'est enlacée comme une plante parasite au vieux tronc dont elle aspire la sève? La France avait, même avant 1789, rendu l'état civil et l'égalité politique aux protestants. La Suède et le Danemark sont encore loin du temps de Louis XVI, et si le grand scandale de la persécution légale touche à son terme en Angleterre, c'est aux efforts persévérants de la plus pauvre des nations catholiques qu'il faut en attribuer la gloire.

Combien de temps la réforme résistera-t-elle à la liberté? Dieu seul le sait. Quant à nous, nous acceptons de grand cœur l'épreuve nouvelle préparée par les âges. La séparation complète des deux puissances nous apparaît comme l'un des plus grands bienfaits que la Providence ait ménagés au catholicisme. En

accueillant avec confiance ce grand changement, le culte catholique a fait aux docteurs qui arguaient de son immobilité la réponse du philosophe : Il a marché.

Sachons ne pas nous étonner si les contemporains de Charles IX et de Henri III n'envisageaient pas ces questions comme nous le faisons aujourd'hui, et s'ils résistaient avec énergie à des faits dont la portée peut nous paraître insignifiante. Les seules transactions durables sont celles que les événements ont préparées ; c'est se condamner à l'impuissance et parfois s'exposer à un martyre inutile, que de devancer les temps en prétendant substituer son œuvre propre à celle des siècles.

X

L'Hospital eut à la fois ce malheur et cette gloire ; il appartenait moins à son siècle qu'au nôtre. Les espérances de conciliation et de paix obstinément poursuivies pendant le cours de sa carrière le rendirent presque étranger à la génération belliqueuse au milieu de laquelle il était condamné à vivre. Il est aussi dangereux de devancer son époque que de ne pas marcher avec elle, et dans les affaires humaines il n'y a pas plus de profit à pressentir l'avenir par ses rêves qu'à se cramponner au passé par ses regrets. Entre Coligny et le cardinal de Lorraine, le

célèbre chancelier ne pouvait manquer d'être effacé et n'était appelé à laisser dans l'histoire que le stérile souvenir de ses bonnes intentions. L'édit de Romorantin, l'édit d'Orléans, toutes les mesures de pacification successivement essayées de 1560 à 1572 avaient un défaut capital, c'était de n'être sincèrement acceptées d'aucun des deux partis. Aux yeux des huguenots comme à ceux des catholiques, les mesures déterminées par les chances de la guerre, et variables comme ces chances elles-mêmes, étaient plutôt des armistices que des actes permanents placés sous l'inviolable garantie de la foi jurée. Il serait d'ailleurs impossible de signaler, même dans les ordonnances les plus favorables aux religionnaires rendues sous le règne de Charles IX, aucune disposition qui impliquât la conquête du principe de la liberté de conscience telle qu'elle a été plus tard comprise et entendue. Si la libre pratique de leur culte était accordée aux protestants, c'était seulement dans les domaines des seigneurs possédant haute justice, ou bien encore dans l'enceinte de quelques villes déterminées, en exceptant toujours, par une disposition formelle, la résidence royale et spécialement la vicomté de Paris. Jamais le *tiers-parti* ne tenta davantage, même par l'édit de janvier, le premier pas du chancelier dans une route qui devait être marquée pour lui par tant de déceptions. Nous verrons bientôt dans quel sens se modifièrent

sous Henri III l'esprit et la portée de ces conventions, devenues alors de véritables traités passés avec l'ennemi au même titre qu'avec l'étranger, selon la fortune des armes.

Les mesures conciliatrices de L'Hospital vinrent se briser contre d'invincibles résistances. Le peuple voyait un hérétique dans le magistrat qui se refusait à partager ses haines, et s'écriait dans ses suspicions outrageantes : *Dieu nous garde de la messe du chancelier*[1]. Les parlements résistaient à ses édits et ne consentaient à les enregistrer que sur des lettres de jussion et après des protestations éclatantes. Cette résistance était plus vive encore au sein des corporations municipales placées par leur constitution même hors de l'action d'un gouvernement désarmé, et qui, délibérant comme des corps souverains dans l'enceinte de la cité fortifiée, s'inquiétaient fort peu des belles harangues de M. le chancelier aux états d'Orléans ou à l'assemblée de Saint-Germain.

Le plus grand nombre des bonnes villes avaient entrevu dans la réforme une menace contre les droits que leur avait légués un passé encore plein de sève; elles la repoussaient comme un attentat aux douces croyances et aux pompeuses cérémonies qui constituaient alors la poésie même de l'existence. En voyant le protestantisme appuyé sur l'aristocratie

[1] *Histoire de Charles IX*, par Varillas, livre II.

territoriale marcher à la conquête religieuse et politique de l'Europe dans toute la ferveur de son prosélytisme, la bourgeoisie française, celle de Paris en particulier, comprit d'instinct qu'il fallait ou renoncer à sa foi, ou combattre à outrance pour rester maîtresse du terrain ; elle prit noblement ce dernier parti, et sut le poursuivre jusqu'au bout. En fermant l'accès du trône à Henri IV jusqu'à son abjuration, elle sauva le catholicisme en France, mais ce fut pour périr elle-même à l'œuvre, successivement dépouillée de tous les éléments qui avaient fait sa force, effacée pendant deux siècles de la scène politique où elle ne devait plus reparaître qu'au jour d'une réaction terrible.

XI

Catherine de Médicis, dont le cœur ne palpita que pour le pouvoir, s'il battit jamais pour quelque chose, voyait avec la plus complète indifférence la lutte dogmatique ouverte entre les docteurs des deux religions, lutte dont elle avait espéré d'abord tirer quelque parti dans l'intérêt de sa puissance. Obsédée par une idée fixe, tout entière à l'espoir d'établir l'ascendant de la royauté entre les deux factions qui se disputaient l'exploitation du royaume, la régente consuma sa vie en efforts non moins furieux qu'impuissants pour atteindre un résultat im-

possible. On la vit d'abord se lier aux Châtillon et repousser les Guise, parce que le parti protestant était plus faible que le parti catholique, elle crut qu'il serait plus facile de le dominer. Mais les Guise, ayant promptement pénétré la pensée de Catherine, opposèrent à la déférence systématique des réformés une audace non moins systématique et non moins efficace : ne pouvant se faire agréer de la reine, ils résolurent de la faire trembler, et la sommèrent de choisir entre eux et leurs ennemis. La régente subit alors la pire condition pour les ambitieux, celle de servir d'auxiliaires dans leur propre parti, au lieu d'en être l'âme.

Le duc de Guise s'étant entendu avec le duc de Montmorency et le maréchal de Saint-André, on vit s'élever le triumvirat fameux dont l'accord rendit vains tous les efforts de Catherine pour ressaisir le pouvoir. Pendant douze ans, cette femme étrangère à toutes les émotions de son siècle fut condamnée à des manœuvres stériles entre des partis énergiques et convaincus. On la vit dépenser dans une poursuite vaine une souplesse sans égale et une fécondité d'esprit incomparable. C'est qu'il est des temps où l'on ne peut agir qu'en résumant en soi les forces vives qui les dominent. La nature avait créé Catherine incapable d'un tel rôle. Un jour, lassée de ses tentatives inutiles, elle voulut jouer ce rôle de sang-froid, en suppléant par un affreux

calcul de l'esprit à la passion dont elle était dépourvue ; c'est pour cela surtout que la mémoire de Catherine restera maudite dans la postérité, et qu'au souvenir de la Saint-Barthélemy elle ne pourra pas même opposer l'horrible excuse qui ne manque pas toujours aux bourreaux, et que Dieu pèse dans sa justice.

XII

Il est difficile d'éclaircir, d'après des témoignages contemporains, les motifs véritables des diverses prises d'armes qui vinrent, en moins de dix années, interrompre le cours de cette paix si laborieusement préparée par la régente, et qui la fuyait toujours comme une ombre insaisissable. Les violences commises à Vassy en 1562 par l'escorte du duc de Guise, la querelle survenue au souper de la reine, en 1567, entre le prince de Condé et le duc d'Anjou pour la lieutenance générale du royaume, enfin le projet attribué l'année suivante à la cour de faire enlever les deux chefs des réformés pendant qu'ils profitaient dans leurs terres du bénéfice de la seconde paix, ces événements précipitèrent peut-être les résolutions décisives, comme le veulent les historiens ; mais il y aurait à coup sûr bien peu de clairvoyance à les regarder comme les causes mêmes de la guerre. Ces causes étaient plus générales et plus

profondes ; elles gisaient en quelque sorte dans l'air embrasé que respiraient les factions. Jamais les édits de pacification n'avaient reçu d'exécution sérieuse. D'un côté, les protestants s'efforçaient d'en étendre les dispositions en prêchant hors des limites où l'exercice de leur culte était strictement confiné; de l'autre, les catholiques employaient la violence pour empêcher, dans les lieux où ils se trouvaient les plus forts, ce qu'ils considéraient comme un scandale. Les provocations succédaient aux provocations, et le sang coulait impunément chaque jour sur tous les points du royaume. Lorsqu'une cause morale domine à ce point les événements, il n'est pas d'étude plus stérile que celle d'en démêler l'origine accidentelle.

En se développant dans leur cours irrésistible, les faits apprirent bientôt à Catherine qu'il fallait, malgré les leçons du *Prince*, renoncer à la pensée de battre l'un des partis par la main de l'autre, comme à l'espoir de terminer cette grande lutte par quelques meurtres particuliers. La direction des événements avait échappé depuis longtemps aux hommes mêmes qui les avaient provoqués, et ces hommes avaient déjà presque tous disparu de cette scène agitée. Le prince de Condé était tombé à Jarnac sous l'arquebuse de Montesquiou, le duc de Guise avait été assassiné devant Orléans par un serviteur de Châtillon, le connétable avait péri à Saint-Denis, le maréchal

de Saint-André à Dreux, le roi de Navarre avait succombé à la blessure reçue au siége de Rouen, au moment où il rêvait dans la tranchée au repos qu'il goûterait un jour sous les orangers des Baléares. Tous ces grands chefs n'étaient plus, la guerre et l'assassinat en avaient délivré le royaume.

Pourtant la situation était plus troublée et le pouvoir royal plus impuissant que jamais. Catherine n'avait pas marché d'un pas plus assuré dans cette route, quoique la mort l'eût ainsi nivelée devant elle. Subissant donc dans toute son étendue l'empire des passions soulevées, après s'être reconnue incapable de les contenir, la reine-mère résolut un jour de faire oublier à force d'audace les longues hésitations de sa pensée et la duplicité de sa conduite. Mettre un abîme entre elle et les réformés, donner un gage terrible aux catholiques, lui parut une combinaison habile et sûre pour échapper à ses propres incertitudes et pour conquérir cette prépondérance qu'elle poursuivait en vain depuis si longtemps.

XIII

C'était en 1572 : la paix était faite depuis deux ans, une paix pleine de troubles et de soupçons, comme toutes celles qui l'avaient précédée, et qui ne permettait pas de compter sur le lendemain. Cependant les chefs des deux partis étaient tranquilles,

car on avait ménagé tous les intérêts particuliers et largement servi la cupidité des grands, à quelque religion qu'ils appartinssent. Coligny se montrait au Louvre à côté du jeune duc de Guise, et, sur l'ordre du monarque, celui-ci s'asseyait à la table royale près de l'homme auquel il imputait l'assassinat de son père. L'austère Jeanne d'Albret avait quitté ses montagnes, et consentait à voir de ses yeux les pompes de la cour catholique; Henri de Béarn, son jeune fils, était appelé à l'honneur de la plus haute alliance du royaume, et Charles IX l'allait chercher dans le camp des huguenots pour l'appeler son frère. L'enivrement des plaisirs succédait à celui des armes. Le Louvre se dépouillait du sombre appareil dont il était revêtu depuis si longtemps, et sous les voûtes de Notre-Dame on voyait réunis pour le royal mariage les plus illustres soutiens des deux religions. Charles IX applaudissait à cette union symbolique, car il était las de régner au milieu des alarmes, et, sentant la vie lui échapper, il aspirait à en jouir. Le jeune monarque poursuivait à la fois avec une ardeur fébrile la pensée du plaisir et celle de la gloire. Le plaisir, comment le goûter dans toute sa plénitude en vivant entouré d'une muraille de hallebardes? La gloire, comment l'atteindre en combattant contre des Français?

Cette triste gloire des guerres civiles, la politique de sa mère la lui avait même dérobée; c'était au duc

d'Anjou, son frère, qu'il avait été donné de cueillir les lauriers de Jarnac et de Moncontour. Cependant une occasion propice semblait s'offrir à son empressement, et une brillante carrière pouvait s'ouvrir devant sa jeunesse inutile. Les Pays-Bas échappaient alors à l'Espagne, et les insurgés suppliaient la cour de France d'en accepter la souveraineté en échange de son concours. Charles IX embrassait avec un empressement égal cette double perspective de guerre étrangère et d'émancipation filiale. Coligny, habile à cacher la souplesse d'un courtisan consommé sous le grave appareil du sectaire, entretenait constamment le jeune monarque d'un dessein dont celui-ci aimait à entendre exposer l'exécution facile et la portée incalculable. Le vieux chef des réformés commençait à devenir ainsi singulièrement agréable au roi. Son beau-frère de Béarn et le jeune prince de Condé ne lui advenaient pas moins. Une sorte de révolution paraissait donc sur le point de s'opérer dans cet esprit non moins violent que mobile. Les mémoires contemporains attestent que Catherine s'en alarma souvent, et c'est énoncer un fait sinon certain, du moins très-probable, que d'attribuer en partie la résolution du 24 août au désir d'élever une barrière éternelle entre le roi et les chefs calvinistes, vers lesquels commençaient à incliner ses sympathies.

XIV

On a souvent accusé la reine-mère d'avoir préparé par deux années de machinations le crime de la Saint-Barthélemy ; on a prétendu associer un roi de vingt-trois ans à l'horrible préméditation de ce massacre : c'est avoir réussi à calomnier même Catherine. Le mariage du jeune roi de Navarre avec Marguerite de Valois ne fut point un guet-apens préparé pour attirer à la cour, par l'éclat d'une telle solennité, la noblesse huguenote. L'amitié de Charles pour son beau-frère, sa bienveillance pour Coligny, étaient sincères, et le ciel n'a pas permis que la couronne de France reposât jamais sur la tête d'un monstre qui aurait reculé à ce point la limite du crime. Les témoignages contemporains, et en particulier celui de la reine Marguerite [1], constatent que le roi demeura jusqu'au dernier moment étranger au complot tramé quelques jours seulement avant son exécution par sa mère et par le duc de Guise ; ils laissent également hors de doute la sincérité des sentiments affectueux qui entraînaient alors Charles IX vers l'amiral.

Ces dispositions publiquement manifestées alarmèrent Catherine ; un événement soudain hâta sa résolution. Au coup de pistolet de Poltrot, qui avait

[1] *Mémoires de Marguerite de Valois*, livre I, année 1572.

frappé son père, le duc de Guise répondit, selon les mœurs et les maximes du temps, par le coup d'arquebuse de Maurevert. Au moment où Coligny revenait du Louvre à son hôtel, il fut blessé au bras de trois balles par l'assassin le plus expert de l'époque, homme fort connu et fort accrédité, auquel diverses expéditions entreprises par ordre de la cour avaient mérité le surnom quasi officiel de *tueur du roi*. Cet incident contraignit à prendre un parti décisif, car on était placé dans l'alternative, ou d'arrêter immédiatement tous les princes de Lorraine, ou de voir se soulever tous les amis de l'amiral qui réclamaient avec lui une vengeance juridique. Livrer les Guise à la justice, c'était se séparer à jamais des catholiques et commencer un procès qu'on n'aurait pas eu la force de conduire jusqu'au bout; laisser les huguenots courir aux armes pour se faire justice, c'était voir recommencer la guerre civile en abdiquant dès l'origine toute action et toute autorité.

Catherine se crut donc arrivée à l'heure suprême de sa vie, et résolut d'atteindre en un seul jour, par son audace, le but qui depuis douze années échappait toujours à sa souplesse et à son habileté. Machiavel avait dit : « La cruauté est bien employée lorsqu'elle ne s'exerce qu'une seule fois et qu'elle est dictée par la nécessité de s'assurer la puissance... Il faut commettre en une seule fois toutes les cruautés nécessaires pour n'avoir plus à y revenir... Les of-

fenses doivent être faites toutes ensemble, afin que, ayant moins de temps pour les ressentir, elles blessent moins; tandis que les bienfaits doivent se verser petit à petit, afin qu'on les savoure davantage [1]. »

Ces maximes étaient celles du temps; elles passaient, comme les idées encyclopédiques au dix-huitième siècle, pour la doctrine des grands esprits et la nourriture des fortes âmes : quoi d'étonnant si Catherine en subit l'influence, et si, pressée de prendre un parti, elle en essaya la sanglante application? Le roi subit une dernière fois l'ascendant de sa mère. Circonvenu par quelques gentilshommes dévoués à Catherine, il reçut avec des détails multipliés et odieusement vraisemblables la confidence d'un complot tramé par les huguenots contre sa vie; il comprit d'ailleurs, selon l'aveu d'un des plus impitoyables conseillers de ce grand crime [2], qu'il fallait opter entre le Châtillon et la reine, se séparer à jamais de sa mère, ou sacrifier avec l'amiral tous ceux qui aspiraient à le venger. Alors, par une effroyable péripétie, cet esprit faible et malade s'élança d'un seul bond jusqu'aux dernières extrémités de la violence. Incapable de résister à l'ivresse du sang, Charles eut à peine consenti à le laisser répandre, qu'il s'y plongea jusqu'aux coudes.

[1] *Il Principe*, cap. VIII. *De quelli che per scelleratezza sono pervenuti al principato.*

[2] Le maréchal de Tavannes.

XV

Alors sonna la cloche funèbre qui a marqué ce jour d'un caractère ineffaçable. Il est demeuré unique dans nos annales jusqu'à ce que le 2 septembre ait associé à ce sanglant souvenir celui de ses horreurs nouvelles. Ces deux massacres furent inspirés par une même pensée : l'un était destiné à séparer à jamais la royauté du parti protestant ; l'autre eut pour but et pour résultat de séparer à jamais la révolution du parti modéré, qui aspirait à arrêter son char lancé vers les abîmes. Toutefois, s'il fallait pousser jusqu'au bout le parallèle, Danton resterait supérieur à Catherine : l'un eut au moins toute l'énergie et, s'il est permis de le dire, tout le profit de son crime ; l'autre s'arrêta court, hésitante et indécise, dans la voie où elle était entrée.

De tous les grands attentats de l'histoire, il n'en est pas de plus stérile que la Saint-Barthélemy ; il n'en est pas qui ait plus infructueusement déshonoré ses auteurs. Désavoué le lendemain, puis repris pendant quelques jours pour être abandonné de nouveau, le projet d'un massacre général des protestants n'aboutit qu'à des assassinats nombreux sans aucune efficacité politique. Le roi était sans armée, et restait, après s'être fait haïr, incapable de se faire craindre. Un grand nombre de gouverneurs se refusèrent à seconder les

vues de la cour, manifestées par des ordres contradictoires. Les fugitifs ne furent jamais poursuivis; aucune disposition ne fut prise pour les empêcher de se réunir dans les provinces, où ils firent à loisir les préparatifs d'une nouvelle campagne.

L'issue de celle-ci releva toutes leurs espérances, et les laissa plus forts avec le souvenir d'une mortelle injure à venger. Après avoir résisté dans La Rochelle à toutes les forces du duc d'Anjou, les réformés allaient contraindre ce prince à lever honteusement le siége, lorsque son élection à la couronne de Pologne parut en fournir un prétexte plausible. Le traité signé avec les Rochellois victorieux contint pour tout le parti protestant les stipulations les plus favorables, et organisa pour la première fois la religion réformée dans une indépendance menaçante. L'humiliation des armes royales et l'établissement des places de sûreté, tel fut donc le résultat définitif d'une exécution accomplie par un fanatisme moins coupable et moins odieux dans sa barbarie que la froide politique qui l'avait suscité.

Charles ne porta pas longtemps le poids de ce crime; de sanglantes images chassèrent le sommeil de sa couche et lui infligèrent l'un des plus grands supplices de ce monde, celui du remords dans la puissance. La violence de ses émotions hâta le terme de sa vie, que son siècle fit coupable et qu'il aspirait à rendre glorieuse.

XVI

Sous Henri III, les événements se pressent; la situation se présente sous un aspect nouveau, et la royauté se trouve directement mise en cause. Si le calvinisme ne s'est pas numériquement étendu dans les provinces, il s'est organisé partout d'une manière formidable. Plus de cent vingt places fortes sont entre les mains des réformés; ils forment une patrie dans la patrie par l'unité de leurs pensées, et un État dans l'État par la nature des concessions qui leur sont faites. Les sympathies religieuses, vivement excitées d'un bout à l'autre de l'Europe, et devant lesquelles le patriotisme disparaît, assurent aux huguenots des ressources inépuisables. Élisabeth leur prodigue des secours; l'Allemagne jette sur le Rhin des nuées de reîtres et de lansquenets, attirés par le fanatisme religieux et par l'espoir de faire fortune. Pour résister à ces invasions menaçantes, préparées par les princes mêmes du sang de France, la cour est contrainte de rechercher le dangereux appui de l'Escurial. Philippe II devient par la force des choses le chef avoué du catholicisme en Europe, et la main qui agite l'Angleterre du fond de la prison de Marie Stuart ourdit en France la grande ligue devant laquelle la royauté disparaît comme une fiction inutile.

Stimulé par les offres qu'on lui adresse et les secrets desseins qu'il voit poindre, le fils de Charles-Quint conçoit l'espoir de régner à Paris par procureur. Des rivalités excitées au sein de la famille royale, des mœurs dépravées et cruelles semblent précipiter vers une catastrophe ce royaume divisé contre lui-même et cette royauté chargée des mépris publics. Aux deux factions religieuses qui s'y combattent depuis vingt ans, il faut ajouter désormais le parti des *mignons* et celui des *politiques* : l'un qui vit des faiblesses du prince, l'autre qui grandit en exploitant les fautes de tous. Un roi de théâtre trône sur cette scène déshonorée par l'intrigue, ensanglantée par l'assassinat. Il y joue tour à tour à la guerre, à la dévotion, au machiavélisme, à la grandeur, dominé dans ces transformations diverses par la seule pensée du plaisir. Celle-là, Henri de Valois la poursuit avec une ardeur inextinguible : en Pologne, où il croit trouver le plaisir sous une couronne; dans les cours d'Allemagne et d'Italie, où il s'arrête comme un touriste désœuvré, entre les soucis de la royauté qu'il abandonne et de la royauté qu'il va prendre. Il change de royaume comme de maîtresse, et pendant que le duc de Guise élève en face de lui l'édifice de ses audacieuses espérances, on le voit poursuivre avec persévérance la laborieuse recherche d'un bonheur qui le fuit, tantôt dans l'éclat de fêtes somptueuses, tantôt sous le froc des pénitents.

Sa précoce vieillesse demande à la nature entière des émotions qu'elle lui refuse. Il dissipe la fortune publique en des profusions inouïes ; il essaie, pour réchauffer ses sens, des voluptés hideuses, et lorsqu'à la livrée du plaisir il associe celle de la mort, la terrible joie du sacrilége jette à peine quelques lueurs dans les ténèbres de cette âme éteinte.

L'impuissance physique du monarque était devenue aux yeux des peuples le signe même de sa dégradation morale. Elle ouvrait le champ à toutes les ambitions, et semblait légitimer tous les attentats. Lorsque la tombe s'était refermée sur le duc d'Alençon, dernier fils de Henri II, après une vie de complots avortés et de trahisons domestiques, Henri III, à peine âgé de trente ans, avait déjà perdu l'espoir de continuer sa race, et derrière cette royauté avilie, dont un coup de poignard ou les excès d'une orgie pouvaient soudainement terminer le cours, un abîme s'ouvrait devant la France. La branche la plus rapprochée du trône était représentée par un prince calviniste, qui, séparé de sa femme, n'avait pour héritiers que les princes de la maison de Condé, élevés dans le protestantisme le plus fervent. La question dynastique se trouvait donc nécessairement posée, et il était impossible que ce grand péril de l'avenir ne pesât pas déjà de tout son poids sur ce malheureux règne.

XVII

On a accusé la maison de Lorraine d'avoir créé tous les embarras de cette époque ; il serait plus exact de lui reprocher d'en avoir profité avec une habileté rare. L'extinction prochaine de la branche régnante, l'avénement imminent d'une maison huguenote, et la lutte dès lors inévitable du principe religieux contre le principe héréditaire laissaient pressentir à tous les esprits le recours, si dangereux dans tous les siècles, à la décision suprême de la nation.

Par ses grandes qualités personnelles et par le souvenir de son père, le jeune duc de Guise exprimait plus complétement qu'aucun autre prince de son temps la pensée religieuse, qui faisait alors le fond de la nationalité française. Il comprit de bonne heure l'importance de ce rôle, et les chances qu'il lui préparait lorsque le conflit viendrait à s'élever entre le droit dynastique et la souveraineté populaire.

Sous François II et sous Charles IX, la maison de Lorraine n'avait songé qu'à gouverner l'État en dominant le monarque; sous Henri III, elle espéra davantage, et on la vit s'élever à la hauteur de sa nouvelle fortune. Cette maison n'aspirait pas à expulser Henri de Valois d'un trône où son abaissement même préparait après lui un accès plus facile ;

elle ne désirait pas précipiter la crise, tant elle la jugeait inévitable. Mais c'est le propre des révolutions de ne laisser à personne la puissance de conduire les événements, et d'amener des dénouements rapides autant qu'imprévus. Au lieu d'une guerre de succession contre un prétendant huguenot, à la mort de Henri III, le duc de Guise se trouva conduit à engager contre son roi, bon catholique, une lutte immédiate; il dut combattre pour lui arracher le sceptre de la main, au lieu de s'emparer après sa mort d'une couronne en déshérence. S'il est des temps où l'ambition du trône peut être patiente et où il lui est donné de ne rien risquer, il en est d'autres où il faut qu'elle sache marcher tête levée et jouer les grosses parties. Le Balafré accepta tous les périls et toutes les conditions de son grand rôle. Il parvint, par la signature de la sainte ligue, à grouper autour de sa personne toutes les forces des catholiques, en associant ses destinées à leurs plus chères espérances; puis, lorsqu'il se trouva dépassé par un événement dont il n'avait pas mesuré toute la portée, il n'hésita pas, pour conserver le vent de la faveur populaire, à substituer l'audace du factieux à la prudence du chef de parti, et la France le vit à la journée des barricades pénétrer dans le Louvre, et faire évanouir par son regard dominateur les desseins mal concertés d'une royauté hésitante.

Pendant que le fils de François de Guise héritait

de la gloire et du rang de son père, les réformés voyaient grandir loin de la cour un jeune prince auquel les rattachaient les souvenirs de sa mère, et qui par son droit héréditaire paraissait appelé à rétablir un jour l'équilibre entre la faiblesse numérique des protestants et la puissance des catholiques. Henri de Béarn et Henri de Guise, deux princes du même âge, représentaient les deux idées de leur siècle; c'était entre eux que l'avenir allait avoir à prononcer.

Nous verrons disparaître promptement de la scène le duc de Guise assassiné, tandis que le roi de Navarre va l'occuper bientôt tout entière. Puis après nous verrons celui-ci se séparer de son propre parti pour devenir roi d'une transaction en abdiquant avec éclat la pensée même dont il avait été si longtemps l'expression et l'espérance. Quel était ce prince, quels présages pouvait fournir sa jeunesse, quelles hâtives épreuves avaient façonné cette souple et forte nature?

XVIII

Ce fut un bien grand jour pour Henri d'Albret que celui où il emporta dans les pans de sa robe le vigoureux enfant destiné à le venger plus tard de l'Espagne. La chanson de sa mère dans les douleurs de l'enfantement, le vin de Jurançon et la gousse

d'ail ont reçu depuis Péréfixe une consécration populaire. Tout cela est devenu vrai. Henri d'Albret était un prince d'un esprit cultivé. Il avait en matière d'éducation des idées fort avancées qu'on dirait empruntées à l'*Émile*. Il voulut faire élever le jeune comte de Viane à l'air libre des montagnes, la tête nue et les pieds déchaux. Nourri en simple gentilhomme, au château de Coroaze, dans les solitudes du Bigorre, ayant passé toute sa jeunesse dans une province aux habitudes simples, au langage pittoresque, Henri contracta dans ce commerce journalier avec la nature et avec les hommes une rectitude de pensée et un naturel de manières inconnus aux princes grandis dans l'enceinte des cours. Élevé dans les principes calvinistes par sa mère, dans le temps où Antoine de Bourbon, son père, combattait contre les réformés, à la tête de l'armée royale, le prince de Béarn avait contracté par suite de cette déplorable dissidence une indifférence précoce pour les idées qui passionnaient si vivement son siècle. Cette indifférence, entretenue par le goût des plaisirs et les entraînements de la jeunesse, était rendue plus invincible encore par le spectacle des animosités et des violences qui répugnaient à son équité et à sa modération naturelles. Doué d'un sens droit et d'un calme imperturbable, lors même qu'il semblait dominé par l'ivresse des sens, Henri de Béarn ne pouvait s'associer ni à l'ardeur de tant de haines,

ni aux illusions de tant d'espérances dont son bon sens pénétrait la vanité.

Conduit un jour à la cour à l'âge de huit ans, cet enfant alerte et frais avait charmé Henri II par la vivacité de ses réparties en langue béarnaise, la seule qu'il parlât alors. Deux années passées au collége de Navarre lui apprirent le français et quelque peu de latin. Les habitudes de l'écolier n'enlevèrent rien à l'originalité du jeune montagnard. Jeté après la mort de son père dans le camp des réformés par la volonté de Jeanne d'Albret, proclamé à la mort du prince de Condé, son oncle, chef nominal du parti, il assista à la bataille de Montcontour à l'âge de seize ans. Son coup d'œil militaire, si l'on en croit les historiens, pénétra le vice des dispositions qui amena la perte de cette journée si fatale aux religionnaires [1]. Sitôt que la paix fut faite, il se retira dans son gouvernement de Guienne, et vécut surtout dans ses domaines héréditaires du Béarn, où il allait poursuivant les daims sur les rochers et les jeunes filles dans les vallées, entremêlant ses volages amours de la lecture des Vies de Plutarque, que Jacques Amyot venait de traduire pour l'usage des jeunes seigneurs.

[1] Bury, *Histoire de la Vie de Henri IV*, t. I.

XIX

Ce fut au sein de cette vie provinciale et de ces plaisirs faciles que la politique de Catherine alla chercher le prince de Béarn pour l'unir à sa fille. Celui-ci n'accepta pas sans regret cette vie si nouvelle et si contrainte. Il parut à la cour réservé et un peu timide. Les *noces vermeilles* étaient à peine terminées, que la nuit de la Saint-Barthélemy vint arracher au roi de Navarre tous ses amis, et l'isoler dans un cour au milieu de laquelle il n'était plus qu'un otage et un prisonnier. Ce prince ploya sans trop d'efforts sous le poids des circonstances, et crut pouvoir pactiser avec la force. De tous les sacrifices imposés pour sauver sa vie, il faut bien reconnaître que l'abandon de sa religion fut celui qui parut le moins lui coûter. Entre la messe et la Bastille, il choisit volontiers la messe, et donna sur ce point au roi son beau-frère les plus complètes satisfactions.

Sans méconnaître la contrainte qui pouvait alors peser sur lui, il est curieux de retrouver dans les importantes archives de sa vie, si heureusement mises en lumière, ses diverses lettres au pape, au cardinal de Ferrare, au doyen du sacré collége [1], et

[1] *Recueil des Lettres-Missives de Henri IV*, par M. Berger de Xivrey, publié par ordre de M. le ministre de l'Instruction publique. (Tome I, lettres du prince de Navarre.)

de suivre les détails de la mission de M. de Duras, envoyé par le roi de Navarre vers Grégoire XIII, pour lui porter l'assurance de sa respectueuse et filiale soumission. C'est avec des exhortations qui semblent de tout point sincères, qu'il invite ses amis « à se ranger, à son exemple, à la forme de vivre « que le roi désire pour la réunion de ses subjects « en son obéissance [1]. »

Si les actes publics du roi de Navarre étaient fort surveillés dans cette cour, les penchants de l'homme privé n'y étaient aucunement contrariés. Les filles d'honneur de Catherine de Médicis étaient d'une facilité proverbiale, et Marguerite de Valois n'avait pas acquis le droit d'être jalouse. Pris aux filets de Mme de Sauve, la grande coquette de son siècle, Henri s'inquiétait moins des sévérités de la fortune que des infidélités de sa maîtresse. Les événements ne l'avaient pas révélé à lui-même, il n'avait pas encore deviné ses destinées.

XX

Trois années s'étaient écoulées de la sorte, lorsque l'esprit remuant du duc d'Alençon engagea ce prince dans des manœuvres clandestines avec les religion-

[1] Lettre à l'amiral de Villars, 22 octobre 1572.

naires et avec l'étranger. Alors, comme nous l'apprend Sully[1], par suite de la résistance qu'il rencontrait pour obtenir le titre de lieutenant-général qu'avait porté son père, le roi de Navarre eut le tort de recevoir ces dangereuses confidences. La police de Catherine eut bientôt découvert la complicité des deux princes, et de ce jour le Louvre devint pour l'un et l'autre une étroite et odieuse prison. L'évasion du duc d'Alençon, préparée par la reine Marguerite, fut suivie de près de la fuite du roi son époux. Il se rendit à Tours, et s'y trouvant entouré de la noblesse huguenote, il n'hésita pas à reprendre la cocarde de son parti, en se rendant solennellement au prêche. Son retour au protestantisme fut un moyen de trouver de la force pour la lutte dans laquelle il venait de s'engager, et qu'il ne pouvait soutenir qu'en s'appuyant sur les réformés.

Pendant que cet événement remettait les armes aux mains du parti, le prince de Condé agitait l'Allemagne en y soulevant contre la France toutes les antipathies religieuses et toutes les cupidités de petits princes sans fortune. Les mécontents de l'intérieur eurent bientôt réuni une armée de cinquante mille hommes, à laquelle Henri III n'aurait pu résister, si l'égoïsme des prétentions n'avait fait naître chez les chefs un désaccord qui sauva l'unité de la

[1] *Mémoires de Sully*, livre I, année 1575.

monarchie sous Henri III, comme la même cause l'avait préservée sous Louis XI et comme plus tard elle la conserva sous Louis XIII.

Catherine parvint à dissoudre par des traités particuliers une coalition redoutable. Deux intérêts s'y trouvaient réunis sous une bannière commune. Les politiques, groupés autour de la maison de Montmorency, s'efforçaient de faire prévaloir les questions territoriales et les intérêts des grandes familles sur les passions religieuses qui imprimaient à ces débats une physionomie toute populaire. Les réformés subordonnaient tout à l'intérêt de conscience, dont ils étaient les représentants ardents et convaincus. Ceux-ci faisaient la guerre au pape et à la messe, ceux-là voulaient des gouvernements et des pensions : étrangers par leurs vues et par leurs tendances, les uns et les autres aspiraient à abaisser le pouvoir royal, afin de s'élever sur ses ruines. Le duc d'Alençon était devenu pour les politiques un instrument précieux. Frère du roi et héritier présomptif du trône, il donnait à la ligue de tous ces intérêts privés la consistance d'un parti dont il travaillait à devenir le centre. Les princes de Condé et de Navarre représentaient pour l'Allemagne comme pour la France la cause même de la réforme. Le triomphe du duc d'Alençon aurait tendu à reconstituer la féodalité sur la base de l'hérédité des gouvernements provinciaux ; celui des princes de la maison de

Bourbon eut impliqué pour l'avenir la séparation du royaume de la grande unité romaine.

XXI

Le peu d'accord des confédérés arracha la France à ce double péril. Les chefs du parti politique tinrent la campagne, qui fut terminée sitôt qu'une ample satisfaction eut été donnée à leurs prétentions individuelles aux dépens du trésor public. Après avoir, dans son manifeste, réclamé pour les protestants des conditions qui auraient fait passer entre leurs mains la souveraineté du royaume, le duc d'Alençon n'hésita pas à abandonner les réformés, et renonça, pour prix de quelques apanages, au rôle qui pouvait, selon Sully, faire de ce prince l'un des plus grands de potentats la chrétienté.

Le jeune roi de Navarre ne voulut pas devenir la doublure du duc d'Alençon, et partager avec lui le mépris public. Séparé désormais par l'éclat de son abjuration du parti catholique, comprenant bien d'ailleurs que ce parti était pour jamais inféodé à la maison de Lorraine, il aima mieux rester le premier dans la faction la plus faible que de disputer une position secondaire au sein du parti le plus nombreux. Arraché aux molles influences qui dominaient sa vie, Henri de Béarn ne se sentit pas plus tôt entouré d'une noblesse pleine de courage, qu'il

s'engagea dans une direction ferme et arrêtée. Les circonstances, à défaut de conviction, le firent chef du parti réformé, et de ce jour commença sa carrière publique. Retiré dans son gouvernement de Guienne après la conclusion de la paix, il ne tarda pas à y déployer les qualités éminentes destinées à briller plus tard sur un plus vaste théâtre.

Les huit années qui s'écoulèrent depuis la fuite du roi de Navarre [1] jusqu'à la mort du duc d'Alençon, qui éleva Henri au rang d'héritier présomptif de la couronne de France, ne furent pas moins agitées que stériles. La paix et la guerre s'y mêlent et s'y succèdent au point de leur imprimer un caractère indéfinissable. L'édit de Poitiers et les articles de Bergerac, les conférences de Nérac, de Pleix, de Mazères, des actes nombreux et des négociations éclatantes, témoignent du désir persévérant d'Henri III d'octroyer aux réformés des stipulations favorables et d'assurer la paix du royaume, tandis que celle-ci ne fut jamais plus troublée qu'à cette époque par les attentats particuliers et les agressions des partis.

Menacé par les progrès chaque jour croissants de la ligue, tenu en échec par l'attitude équivoque des chefs du parti politique, le roi de France devait faire les plus grands efforts pour éviter la guerre. En admettant en effet que cette guerre fût heureuse, elle ne pou-

[1] Ce prince quitta la cour le 1er février 1576, et le duc d'Alençon, alors duc d'Anjou, mourut le 10 juin 1584.

vait profiter à son autorité abaissée, car l'enivrement du parti catholique était un péril pour le monarque, qui avait perdu sa confiance; et si, d'un autre côté, l'on supposait des revers, ceux-ci devenaient une arme plus dangereuse encore aux mains de ses implacables ennemis. Pendant cette période où il voyait se préparer de loin sa propre déchéance, Henri III fut donc conduit par la force des choses à souhaiter la paix et à faire tous les sacrifices nécessaires pour la conquérir.

Mais lors même que les conditions de la paix avaient été solennellement proclamées, on en aurait vainement cherché la trace dans le pays. Les provinces soumises aux seigneurs mécontents, particulièrement le Languedoc, sous Danville, celles qui formaient soit l'apanage de la maison de Condé, soit la souveraineté particulière du prince de Navarre, restaient étrangères aux stipulations proclamées par les édits royaux pour le reste de la monarchie française. Tantôt les cours de justice ajournaient l'enregistrement des édits, tantôt les commandants particuliers des villes refusaient obstinément de se dessaisir de celles-ci, de telle sorte que de la Garonne aux Pyrénées, il n'y avait pas moins d'expéditions militaires à entreprendre et de places à forcer pour parvenir à l'exécution des traités que pour conquérir les garanties stipulées par ces traités eux-mêmes. Les luttes de seigneur à seigneur, les surprises de places, soulèvements de villes, maraudes, pillages et assassinats

entretenaient une anarchie permanente, et rendaient la paix aussi agitée que la guerre elle-même. Tel était plus spécialement le triste état de la Guienne, lorsque le roi de Navarre vint reprendre possession de son gouvernement. Les forces des deux religions s'y balançaient, les places de guerre étaient tenues par des commandants appartenant à des partis opposés, la guerre de partisans était devenue une industrie, et la force la seule règle des transactions.

XXII

Le roi de Navarre ne recula pas devant tant d'obstacles, augmentés souvent par le mauvais vouloir des agents de la cour. Il entama une lutte héroïque contre le brigandage, et osa parler de la justice et des traités à des hommes qui ne croyaient qu'à la force et ne prenaient conseil que de leurs passions. C'est en lisant sa volumineuse correspondance qu'on peut comprendre tout ce qu'il en coûta d'efforts à ce prince pour conquérir les terres dont il avait le gouvernement, ville par ville et pour ainsi dire homme par homme. Jamais on ne déploya dans une œuvre difficile plus de persévérance et de courage. Ses nombreuses lettres au roi Henri III, à ses secrétaires d'État, au duc de Danville, au maréchal de Matignon, aux échevins, jurats et consuls des villes, aux pasteurs des églises réformées, ses dépêches offi-

cielles et ses billets les plus intimes, sont empreints du même cachet, et s'élèvent, si l'on peut ainsi parler, à la même hauteur de modération et de droiture. Le roi de Navarre ne poursuit qu'un seul but, l'exécution complète et sincère des édits de pacification dans son gouvernement et dans ses domaines; il le poursuit contre ses co-religionnaires tout aussi vivement que contre les catholiques; il ne fait aucune acception de personnes et de croyances dans les mesures de redressement qu'il réclame de la cour ou qu'il prescrit à ses officiers. On le voit aussi souvent se mettre en campagne pour réprimer les excès des protestants que pour contenir les catholiques; enfin l'on a peine à se persuader, en lisant cette vaste correspondance, qu'elle émane du chef de l'un des partis qui partageaient alors la France, tant elle est calme et précise, tant elle rappelle l'austère lucidité de notre meilleur style administratif.

XXIII

« Messieurs, écrit-il, presque au début de ses « fonctions, à la noblesse et aux communautés de « Guienne, ayant plu à Dieu, après tant de calami- « tés, confusions et désolations, que les guerres et « discordes civiles ont apportées en ce royaulme, « toucher le cœur du roi, monseigneur, de la com- « passion de si longues et continuelles misères, et

« l'encliner à faire un édict de pacification, chas-
« cun a pu voir clairement comme mes actions et
« déportements n'ont tendu qu'à la faire bien éta-
« blir en mon gouvernement, à réduire la noblesse
« et les villes, à promettre publiquement de la main-
« tenir, à faire, suivant iceluy, esgal traictement,
« faveur et distribution de justice à ceulx de l'une
« et de l'autre religion, et en somme à jouir de la
« doulceur du bien de la paix, jusques à faire re-
« mettre entre les mains des catholiques plusieurs
« places et maisons, encore occupées, bien qu'aul-
« cuns d'eulx me déteinsent les miennes propres,
« afin de montrer à tous exemple d'une vraie réu-
« nion..... Nous avons tous esprouvé à noz despens
« que toutes nos guerres et divisions du passé n'ont
« servi que de nous réduire à cette extrémité de tou-
« cher au doigt la ruine et dissipation générale de
« ce royaume, esquelles si nous rentrions à présent,
« il n'en faut moings attendre que de voir ralumer
« un feu inextinguible et une guerre irréconciliable
« par toute la France, et conséquemment une ruine
« inévitable. A ces causes, il est temps de nous des-
« ciller les yeux, pour n'être abusez et empeschez,
« par les artifices accoutumez, à prévoir l'horrible
« orage qui déjà nous menace, et le prévenir, comme
« il est aisé, si nous voulons y apporter une sin-
« cère volonté et droite intention. Il est besoin que
« vous tous, Messieurs, tant de la noblesse que du

« clergé, vous accordiez unanimement à faire obéir « sa majesté, à suivre et exécuter cette sienne vo- « lonté et déclaration. Et puisque la conservation, « le repos et le salut du peuple est la plus juste et « équitable de toutes les lois approuvées de Dieu et « des hommes, il faut s'employer tous à un si utile « et nécessaire effect, empescher tous autres effects « contraires au repos commun, et s'opposer à tous « qui tascheront de le rompre, en renouvelant les « défiances au milieu de nous, sans se laisser désor- « mais circonvenir du prétexte et vérité de religion, « du service du roy et bien public, dont ils ont trop « souvent accoutumé de se couvrir faussement..... « Prenons donc cette bonne et nécessaire résolution, « de pourvoir à notre conservation générale contre « les prastiques et artifices des ennemys de notre « repos, et je proteste devant Dieu, qui est notre « juge, que sous l'autorité du roy, mon seigneur, je « vous maintiendrai tous en ma protection; je ferai « rendre esgalement justice à un chascun, tant de « l'une que de l'autre religion, et avec pareil traic- « tement; je vous tiendray tous chers comme ma « propre vie, courray sus avec vous à tous ceux qui « entreprendront de troubler nostre concorde publi- « que. En quoy je n'espargnerai ma vie, ne tous les « moyens que Dieu m'a donnez[1]. »

[1] Lettre à la noblesse, villes et communautés du gouvernement de Guienne; 21 décembre 1576.

XXIV

Le roi de Navarre ne dérogea jamais aux engagements pris dans cette lettre, et solennellement renouvelés dans une déclaration adressée aux États du royaume [1]. Jamais les actes ne répondirent plus complétement aux paroles dans les situations les plus diverses de la vie. Lorsque, bloqué par l'émeute dans les murs de la ville d'Eause, il échappait à la mort par un miracle d'audace; lorsque, couvert de sang, il forçait Cahors après un assaut furieux, ce prince était aussi maître de lui-même, aussi fidèle à sa politique d'apaisement, qu'au jour où il négociait avec Catherine, au milieu des plaisirs de sa petite cour de Nérac, entre d'Ayelle et Fosseuse.

Le mérite éminent de Henri IV est de s'être toujours possédé dans l'entraînement des sens comme dans celui de la guerre; il unit la force du champ de bataille au sang-froid du cabinet, les qualités brillantes du gentilhomme à la calme persévérance d'un esprit politique. Aussi quelle habileté ne le voit-on pas déployer! à quels sacrifices ne le voit-on pas consentir pour rentrer dans les voies de sa politique naturelle, lorsque les passions des siens ou l'entraînement des circonstances l'ont obligé à en

[1] A MM. les gens assemblés pour les États de Blois; 1er février 1577.

dévier momentanément ! La guerre provoquée par les menées de Marguerite de Valois, et connue sous le nom de *guerre des amoureux,* est à peine commencée, que Henri se prépare à négocier la paix, qu'il la provoque par ses démarches, et se montre aussi facile que son parti voudrait le voir exigeant. Plus tard, ce n'est qu'à la dernière extrémité, après la révocation de tous les édits accordés aux protestants, qu'il arme contre la cour pour résister à l'agression depuis longtemps préparée par la ligue.

C'est que si le tempérament du roi de Navarre l'entraînait à la guerre, l'intelligence de sa position le faisait constamment incliner vers la paix. Chef d'une minorité pleine de courage et en même temps d'illusions, ne parvenant à se maintenir contre la maison de Lorraine et contre la ligue que par le concours précaire du parti politique et l'assistance intéressée de l'étranger, Henri ne se flatta pas un seul jour d'amener le triomphe du parti qui avait uni ses destinées avec les siennes. Toute sa correspondance constate la réserve avec laquelle il s'expliquait en toute occasion sur la question religieuse ; elle prouve ses efforts persévérants pour détourner sur ce point l'attention de sa situation particulière, et pour rejeter dans le vague les mesures qu'elle pourrait lui commander un jour.

Une lettre contraste cependant avec toutes celles où il est fait allusion à cet intérêt si délicat et si

grave : c'est une réponse de Henri à son cousin le cardinal de Vendôme, qui l'engageait, avant la mort du duc d'Alençon, à se déclarer catholique pour faire tomber la barrière qui le séparait de la nation. Henri répond avec une émotion qui ne lui est pas habituelle à cette ouverture intempestive, risquée par un jeune homme de vingt et un ans. Sans anticiper sur les événements, et en s'en remettant à la Providence pour le cas, alors improbable, où elle l'appellerait à des devoirs nouveaux, il proteste que ses convictions religieuses sont sincères, indépendantes de tout motif humain, et déclare qu'il ne donnera jamais aux peuples le scandale de *changer de religion comme de chemise,* convaincu que *les gens de bien l'aimeront trop mieulx affectionnant une religion que n'en ayant pas du tout*[1].

Une telle déclaration ne se produira plus dans ces termes affirmatifs et chaleureux, du moment où la position du roi de Navarre sera changée, et où le chef du parti huguenot sera devenu l'héritier de la couronne des fils aînés de l'Église. Il est difficile de concilier l'énergique conviction qu'elle exprime avec la réserve habituelle du roi de Navarre sur cette matière : aussi cette rédaction serait-elle de nature à causer quelque étonnement, si Duplessis-Mornay ne rappelait, dans ses mémoires, l'origine de cette lettre,

[1] Lettre au cardinal de Vendôme, archevêque de Rouen ; 6 mars 1583.

en écrivant en marge : *dressée par M. Duplessis*[1]. Il est facile de trouver la trace de la même influence dans les lettres du roi à Théodore de Bèze, et dans les dépêches officielles *dressées* pour M. de Ségur lors de sa mission près des princes protestants du Nord, mission à laquelle l'austère calviniste s'efforçait d'imprimer une couleur beaucoup plus religieuse que politique. La coopération de Philippe de Mornay aux dépêches du roi son maître se révèle par une phraséologie pompeuse et une gravité compassée. Il fait poser le roi de Navarre devant l'Europe, et substitue le langage animé d'un chef de secte au naturel parfait d'un homme dégagé de toute passion, et malheureusement aussi de toute croyance.

XXV

Les difficultés étaient grandes à la petite cour de Navarre, agitée par les intrigues de la reine-mère et par celles de Marguerite, devenue irréconciliable à son époux. On y manquait du nerf de la guerre, car le malheur des temps avait ruiné la pauvre noblesse, et il était donné à peu de gentilshommes huguenots de pouvoir, comme M. de Rosny, en venant rejoindre leur brave chef, porter en croupe derrière eux

[1] *Mémoires de Duplessis de Mornay*, t. I, p. 172; 1624.

le prix de leurs hautes futaies. Il fallait se concerter avec les seigneurs mécontents qui entendaient donner à la guerre une direction toute politique, pendant que les réformés exigeaient qu'on lui imprimât une couleur toute religieuse. Henri se trouvait donc placé entre des intérêts égoïstes toujours prêts à l'abandonner et des passions ardentes desquelles il n'était pas moins dangereux de dépendre. Il était contraint ou de rester en paix sous la protection d'édits dont le retrait était exigé par une faction puissante, ou bien d'armer contre son suzerain, au risque d'avancer, par ses succès non moins que par ses revers, les affaires de MM. de Guise et la chute de la dynastie capétienne.

Les embarras du roi de Navarre furent singulièrement augmentés, lorsqu'au 10 juin 1584 Henri se trouva investi, par la mort du dernier frère du roi, du titre d'héritier présomptif de la couronne de France. A partir de ce jour, il devenait impossible d'écarter du débat la question de successibilité et la question religieuse, qui allaient désormais le dominer.

Henri était hérétique relaps. S'il existait dans les idées et le droit public de l'époque un empêchement dirimant au sacrement de la royauté, c'était assurément celui-là. Lorsque le premier serment de Reims imposait l'obligation de défendre contre l'hérésie l'unité de la foi, lorsque les lois ecclésiastiques

avaient le caractère et la force des lois civiles, et que le prince s'honorait du titre d'évêque du dehors, l'exercice du pouvoir royal par un protestant était une impossibilité non moins évidente que ne le serait de nos jours la souveraineté d'un roi constitutionnel qui nierait la constitution. Jamais, d'ailleurs, obstacle ne fut plus universellement reconnu. Sur ce point, tous ceux qui ne s'avouaient pas ouvertement calvinistes s'exprimaient dans les mêmes termes. Relativement à l'impossibilité de voir un prince réformé exercer les fonctions royales dans le royaume des fils aînés de l'Église, il n'y avait qu'une opinion au parlement comme à l'hôtel de Grève, aux halles des marchands comme dans les salons des grands seigneurs. Catholiques politiques et catholiques ligueurs, gallicans et ultramontains, depuis l'avocat Pasquier jusqu'à l'avocat David, et du président de Harlay au fougueux Lincestre, tout le monde faisait des déclarations presque identiques.

Dans le cours de la polémique engagée à cette époque, pas un catholique ne contesta la nécessité où se trouvait Henri de Navarre, pour monter sur le trône de son aïeul saint Louis, de rentrer en communion morale avec son peuple. La seule différence notable entre l'opinion des politiques et celle exprimée par les ligueurs, c'est que, suivant les uns, le droit héréditaire était incapable de saisir un hérétique excommunié, tandis que, selon les autres, le droit de suc-

céder était, dans tous les cas, bien et dûment acquis à l'héritier naturel, à condition qu'il rentrerait dans la communion nationale et qu'il se réconcilierait canoniquement avec l'Église. La plupart des parlementaires admettaient une sorte de droit absolu en soi, mais inerte, et quoiqu'ils s'exprimassent sur ce point en termes confus, ils paraissaient en subordonner l'exercice à une prompte réconciliation avec l'Eglise. Qu'on lise avec attention les nombreux écrits du parti politique, et l'on y trouvera cette doctrine partout consignée. Les auteurs même de la *Ménippée*, dans les plus vives ardeurs de leur dévouement monarchique, invoquent à chaque page la promesse solennellement faite par le roi de donner pleine satisfaction à la conscience de ses sujets sitôt que sa conversion ne lui sera plus imposée l'épée sur la gorge, au préjudice de son honneur comme prince et comme homme.

XXVI

Henri partagea constamment sur ce point l'opinion de l'universalité de ses partisans catholiques, et à aucune époque de sa carrière on ne citerait une seule parole de laquelle on pût inférer qu'il espérât jamais se voir assis au trône de France avant d'avoir fait tomber la barrière qui le séparait de la nation. A cet égard, il y eut trois nuances diverses dans son lan-

gage, et chacune d'elles correspond aux différentes phases de sa vie.

Tant que vécut le duc d'Anjou, Henri évita autant qu'il le put de s'expliquer sur l'avenir, et prit grand soin d'en présenter les éventualités comme très-incertaines. A l'époque même où il était sans droit et sans prétentions prochaines au trône, n'ayant de force qu'à titre de chef du parti protestant, ses ménagements pour ses coreligionnaires ne le firent jamais se départir d'une réserve dont on murmura plus d'une fois autour de lui. Devenu héritier de la couronne, nous l'entendons déclarer officiellement à la nation et aux trois états du royaume qu'il se soumet d'avance à la décision d'un concile œcuménique, et même, au besoin, à celle d'un simple concile national, et le calviniste Mornay est chargé de rédiger lui-même dans ce sens ses déclarations réitérées [1]. Enfin, quand le poignard de Jacques Clément l'aura fait roi de France, et qu'il faudra rassurer la conscience du petit nombre de catholiques restés fidèles à son droit et à sa fortune, Henri annoncera solennellement l'intention de se faire instruire aussi promptement que le lui permettront les soins de la guerre. Il ouvrira, dès cette époque, une négociation directe avec Rome,

[1] Voyez entre autres, au tome II de la *Collection des Lettres-Missives de Henri IV*, la lettre à MM. de la Faculté de théologie au collége de Sorbonne, 11 octobre 1585, et la *Déclaration à MM. du clergé, de la noblesse et du tiers-état*, 1er janvier 1586.

et la seule question qui divisera les catholiques au moment de l'acte solennel de Saint-Denis sera celle de savoir si l'absolution peut être validement donnée par les évêques français sans l'assentiment préalable de la cour pontificale. Si Henri IV ne s'était pas fait catholique, il fût toujours resté, de son propre aveu, le chef impuissant d'une minorité, et jamais il n'aurait régné sur la France. Je ne sais pas, dans l'histoire, de fait plus avéré que celui-là.

XXVII

On sait de quelles forces disposait l'association des villes et communautés de France au moment où la mort du duc d'Anjou vint donner Henri de Navarre pour successeur à Henri de Valois. Il y eut dans la ligue, à partir du jour même de sa fondation, deux intérêts qui se confondent dans l'histoire, mais qui n'étaient pas moins distincts par leur nature que par leur tendance propre. L'un émanait de la résistance populaire à la réforme et se proposait un double but, le maintien de l'influence catholique dans le gouvernement et la suppression de l'exercice public du culte octroyé aux protestants par les édits; l'autre n'était connu que d'un petit nombre d'adeptes : il s'agissait de préparer les esprits à un changement de dynastie, et de provoquer un vaste bouleversement au profit commun d'une maison ambitieuse et d'un

cabinet étranger. Dans toutes les révolutions, la loyale sincérité des masses est exploitée par un intérêt embusqué derrière elles, et le complot grandit à couvert derrière l'irritation publique. La ligue subit l'effet de cette loi à peu près générale, ce qui ne l'empêcha pas d'être un mouvement aussi spontané que naïvement honnête.

A l'organisation de la noblesse protestante consacrée par les édits, au système des places de sûreté, des contributions volontaires et des réunions synodales, la bourgeoisie catholique avait répondu en formant autour de chefs de sa confiance et de son choix une organisation analogue. Les faiblesses et les oscillations du pouvoir, depuis vingt ans, avaient séparé du gouvernement l'opinion publique, qui, sentant sa puissance, était prête à en abuser. Lassés de voir les intérêts les plus sacrés à leurs yeux subordonnés aux froids calculs d'une reine sans conviction et aux mobiles caprices d'un prince dégradé, les catholiques avaient puisé l'esprit de résistance dans l'énergie de leurs mœurs et de leur foi. Bientôt l'idée d'un grand pouvoir à constituer, d'une haute influence municipale à conquérir, avait ajouté les vagues enivrements de la liberté à l'ardeur des inspirations religieuses, et l'on avait vu se déployer le vaste mouvement populaire dans toute la hauteur de son audace.

XXVIII

Dès le règne de Charles IX, des unions provinciales s'étaient formées en Languedoc, en Picardie, en Bretagne, dans l'Anjou, dans la Provence. Les gentilshommes s'engageaient sur leur honneur et l'épée de leurs ancêtres, les bourgeois, sur leur salut et les saintes reliques de la paroisse, à équiper un certain nombre d'hommes d'armes, à payer une contribution volontaire, à faire service de leur personne ou de leur bourse pour aider le roi à combattre l'hérésie. Le but avoué de ces associations, le seul qui fût alors sérieux, était de rétablir l'exercice exclusif de la religion romaine dans toute l'etendue du royaume.

C'était surtout au milieu de la bourgeoisie de Paris, dans les parloirs aux marchands et les grandes salles de l'hôtel de Grève, que les magistrats populaires devisaient ensemble et se concertaient pour faire tête à l'hérésie et l'extirper du sol de la France. La noblesse provinciale, qui constituait la force du parti réformé, était sans action dans Paris, où le clergé, le parlement et surtout l'université exerçaient une ardente propagande catholique. Paris aimait les princes qui traversaient ses rues entourés d'une pompe royale, et dont le luxe alimentait son commerce; sa riche bourgeoisie avait très-peu de goût

pour les hobereaux du Béarn et de la Saintonge, qui joignaient à l'orgueil de leurs vieux parchemins la morgue austère du calvinisme.

L'organisation de cette grande cité rendait facile la formation d'une puissante association dont le pouvoir municipal était la base en même temps que l'instrument.

Malgré les réformes introduites par nos rois dans l'administration de la ville de Paris après les grandes séditions du quinzième siècle, toutes les fonctions importantes continuaient à émaner de l'élection, et la souveraineté de la capitale était aux mains de son corps municipal. Ses échevins gardaient les clefs des tours qui en protégeaient l'enceinte. Les corporations d'arts et métiers, les confréries diverses, choisissaient sans contrôle leurs syndics et leurs prévôts; les habitants réunis sous leurs bannières dans les halles ou dans les cloîtres élisaient les chefs de la garde bourgeoise, depuis les colonels jusqu'aux dizainiers, et cette *garde nationale*, constituée sans intervention royale, devint l'armée même de la ligue. Les seize quartiers de Paris obéissaient à seize quarteniers investis de toutes les attributions de police et d'une haute autorité morale. Ces seize magistrats furent les chefs naturels du grand mouvement parisien.

Comment n'en aurait-il pas été ainsi? L'autorité de la magistrature élective s'exerçait d'une manière à peu près absolue sur la force publique et sur les

finances de la capitale : aux délégués de la bourgeoisie, conseillers, avocats, procureurs et greffiers au parlement, marchands de la rue Saint-Denis et du Pont-au-Change, appartenait le droit d'armer les citoyens, de les convoquer au son du beffroi, de tendre les chaînes dans les rues, de réglementer les industries et de veiller à la police urbaine. Cette société, que le pouvoir ne s'était point encore assimilée, vivait de sa vie propre dans toute l'énergie de ses instincts et de ses croyances. Devenue depuis Louis XI le symbole exclusif de l'unité nationale devant l'étranger, la royauté du seizième siècle exerçait une mission plus militaire qu'administrative. Placée entre l'autorité morale de l'Église et la puissance de corps indépendants, elle n'avait la main ni sur les intérêts, ni sur les consciences, et lorsqu'un grand ébranlement était imprimé à l'opinion, celle-ci ne voyait s'élever aucune digue devant son cours.

XXIX

Tous les historiens s'accordent pour attribuer à l'avocat David, l'un des chefs de la bourgeoisie parisienne, la pensée de réunir dans une ligue commune les nombreuses associations organisées dans les provinces pour s'opposer aux progrès de la réforme. Devenu l'un des premiers instruments de la conspiration ourdie par les princes de Lorraine et

par le cabinet de l'Escurial contre la maison de France, David mit au service de cette cause les ressources d'un esprit inventif et d'une activité infatigable. Par ses écrits, par ses paroles et par ses démarches, il disposa les esprits à un changement que les événements semblaient préparer de loin, indiquant toujours « les verdoyants rejetons de la tige de Charlemagne » comme les successeurs naturels d'une royauté décrépite et d'une race abâtardie.

A Rome, où David s'était rendu pour exposer ses hardis projets, il fut accueilli avec froideur et inquiétude; la prudence habituelle du Saint-Siége s'alarma d'une telle entreprise et des chances redoutables qu'elle pouvait entraîner pour la cause catholique elle-même. Ce n'était pas à coup sûr le zèle qui manquait ni à Grégoire XIII ni à Sixte-Quint: l'approbation donnée aux plus tristes scènes de cette époque ne l'avait que trop constaté; mais le Saint-Siége comprit qu'un intérêt d'ambition se trouvait étroitement enlacé dans tous les plans de la ligue à l'intérêt religieux, et que les vues secrètes l'emporteraient promptement sur les résolutions patentes. Il jugea que ce n'était pas chose facile que de renouveler l'œuvre du pape Zacharie en face de la réforme maîtresse de la moitié de l'Europe, et d'altérer d'une manière notable l'équilibre du monde en faisant passer la France sous l'influence, pour ne pas dire sous la domination même de l'Espagne.

C'était là une perspective qui alarmait fort sérieusement les souverains pontifes eux-mêmes, peu jaloux de jouer dans l'Italie conquise et dominée par la cour de l'Escurial le rôle d'aumôniers des rois catholiques. Rome s'alarmait surtout à la pensée que la puissance de la ligue finissant par absorber celle d'une royauté mise en tutelle, Henri III pouvait se trouver conduit à réunir ses forces à celles des huguenots pour échapper à la domination du parti catholique; et, quel que fût son désir d'abattre l'hérésie dans le royaume très-chrétien, le Saint-Siége reculait avec effroi devant la perspective de voir le protestantisme conquérir en France ce qui avait fait sa force en d'autres contrées, l'appui et le concours de l'autorité temporelle.

De là les longues hésitations et les constantes répugnances de Sixte-Quint. Les déclarations du duc de Nevers, envoyé près de lui par le parti catholique, attestent les efforts persévérants du Pontife pour arrêter les progrès de la ligue et pour ménager l'autorité royale tant que vécut Henri III. Sixte ne céda que devant des circonstances devenues plus fortes que sa propre volonté, tout énergique qu'elle pût être. Lorsqu'il donna son approbation à la ligue, celle-ci était déjà maîtresse du royaume et avait fait capituler la royauté; le Pape n'engagea d'ailleurs contre le roi de Navarre une lutte directe et personnelle en prononçant son excommunication qu'après

que le Pontife se fut trouvé placé entre le péril imminent d'une succession protestante et celui d'un changement de dynastie.

XXX

Éconduits à Rome, les agents de la maison de Lorraine avaient trouvé en Espagne un accueil plus empressé. Dès la tenue des premiers États de Blois, en 1576, le cabinet de l'Escurial exerçait au sein du parti catholique une influence prépondérante. Le traité secret signé au château de Joinville entre les princes lorrains et le successeur de Charles-Quint avait garanti la couronne au cardinal de Bourbon, à l'exclusion de tous les princes non catholiques de sa branche. Cet acte ouvrait dès lors à MM. de Guise, à la mort du vieil oncle du roi de Navarre, une perspective assurée. Pour prix de cette concession et des larges subsides promis par la cour de Madrid, on s'engageait à rendre au roi catholique les places conquises dans les Pays-Bas espagnols. D'autres dispositions d'une nature plus générale avaient été ajoutées à celles-là : elles portaient sur l'interdiction du culte public aux protestants et la réception du concile de Trente dans le royaume, double clause qui, à cette époque, constituait à bien dire le symbole officiel du parti catholique.

Comment ce parti ne fût-il pas devenu le maître

de la France ? Tout plein de la sève populaire et conduit par des chefs habiles, il associait à ses plans religieux le redressement des griefs, la convocation des États-Généraux, la chute des mignons et la purification de cette demeure royale où l'ire publique voyait une autre Sodome. La puissance de la ligue était devenue tellement irrésistible, surtout à Paris, qu'il ne restait à Henri III d'autre parti à prendre que de s'en déclarer le chef. Lorsqu'une situation est forcée, tous les reproches sont injustes. Ce qu'on peut imputer avec plus de raison au dernier des Valois, c'est d'avoir, par l'irrésolution de ses conseils et les tergiversations de sa conduite, compromis chaque jour le bénéfice de concessions nécessaires et la dignité de son malheur.

XXXI

Le règne de ce prince put être considéré comme moralement terminé au mois de juillet 1585, lorsqu'après des résistances aussi longues qu'infructueuses il se vit contraint de signer l'édit de Nemours. Interdire tout exercice de la religion réformée dans le royaume, placer ses sujets calvinistes entre l'abjuration et l'exil, les déclarer à jamais incapables de toute fonction, leur retirer sans motif nouveau le bénéfice de tous les édits rendus sous son règne, donner enfin aux princes de Lorraine toutes les places

fortes réclamées par eux, c'était abdiquer à la face du monde et déclarer que le roi de France s'appellerait désormais Henri de Guise.

Si cet acte fut pénible à Henri III, il ne porta pas au roi de Navarre un coup moins sensible.

Nous avons indiqué les motifs pour lesquels ce prince avait constamment répugné à engager avec le chef de sa race une lutte dont l'issue ne pouvait être que funeste à lui-même. En voyant donc disparaître tout espoir de constituer un parti intermédiaire et de préparer pour l'avenir le triomphe d'un système de transaction, en se trouvant désormais placé entre deux fanatismes également intraitables, Henri de Bourbon éprouva une émotion tellement violente que *sa moustache en grisonna;* mais le propre des hommes éminents est de modifier leur conduite sans abandonner leurs desseins, et c'est là ce que sut faire ce prince avec une rapidité surprenante.

Sitôt qu'il se vit menacé dans son gouvernement par les forces royales réunies à celles de la ligue, il lança des émissaires dans toutes les provinces, des agents en Suisse, en Allemagne, en Angleterre, en Danemarck, pour obtenir de l'argent et des secours, préparant tout pour faire tête à l'orage. Il échappa successivement, par une stratégie habile, à l'armée du maréchal de Matignon et à celle du duc de Mayenne, et, prenant l'offensive à son tour, il en-

tama une série d'entreprises aussi hardies qu'heureuses contre les troupes divisées par les vues secrètes de leurs chefs non moins que par les ordres contradictoires émanés de la cour et du conseil de la ligue. Battant tous les buissons de la Gascogne et du Poitou, tenant tantôt dans des bicoques contre des armées, et tantôt s'élançant par des sentiers inconnus au centre du camp ennemi, on le vit, pendant deux années, suppléer à l'infériorité de ses forces par la fécondité de son esprit et l'audace de sa résolution. Ame de feu dans un corps de fer, homme de sang-froid jusque dans l'exaltation de la victoire, Henri était singulièrement propre à cette guerre dans laquelle le rôle du général se confondait avec celui du soldat. Passant du champ de bataille aux conférences, essuyant le feu de l'*escadron volant* après les charges de la cavalerie catholique, ce prince s'abouchait à Saint-Bris avec Catherine, qui vouait ses vieilles années à l'intrigue, comme elle lui avait consacré sa jeunesse ; et pendant qu'il rassemblait toutes les forces du protestantisme pour les opposer à la brillante armée du duc de Joyeuse, il nouait des négociations avec les gouverneurs royalistes alarmés de l'autorité conquise par une seule maison et de la prépondérance chaque jour croissante de la ligue. Le coup de foudre de Coutras vint frapper celle-ci de stupeur, et donner à Henri III la plus dangereuse des tentations pour un prince fai-

ble, celle d'échapper par la ruse au parti dont il subit le joug.

XXXII

On comprend que ce joug pesât au descendant de soixante rois, et qu'un reste de fierté fît bouillonner son sang lorsque dans les rues de Paris, où l'outrage se dressait pour lui sous les formes les plus sanglantes, Henri voyait applaudir avec transport le duc de Guise; mais en essayant une tardive résistance contre une domination qu'il avait acceptée, Henri III ne vit pas qu'entre les gentilshommes huguenots et la bourgeoisie ligueuse il n'y avait pas encore place pour une puissance intermédiaire, et qu'il fallait désormais, ou supplanter les princes lorrains dans la confiance publique, ou se jeter hardiment dans l'armée du Béarnais, pour marcher, enseignes déployées, contre Paris et contre la ligue. Hors de ces deux résolutions, il n'y avait à recueillir que honte et déception. La lutte était trop vive, et les intérêts n'étaient pas encore assez alarmés pour qu'un tiers-parti pût alors rester maître du champ de bataille.

Le roi avait sans doute réussi à détacher de la ligue quelques parlementaires : il était parvenu à tempérer la fougue de l'Hôtel-de-Ville et à s'assurer, en cas d'attaque contre sa personne, le concours du plus grand nombre des colonels de la garde bour-

geoise, choisis pour la plupart parmi les dignitaires des cours de justice; mais l'influence des chefs de la milice était dominée par celle des cinquanteniers et des dizainiers, tous sortis des corps de métiers et imbus de l'esprit des confréries. A l'autorité du conseil de Grève, groupé autour du prévôt des marchands, les seize quarteniers opposaient des réunions spontanément formées par les citoyens les plus zélés, les prédicateurs les plus ardents, les hommes les plus enclins aux résolutions décisives. La ligue avait aussi sa plaine et sa montagne; elle eut ses déchirements intérieurs aussi bien que ses rivalités sanglantes, et, comme toutes les révolutions populaires, ce grand mouvement municipal échappa promptement à ses premiers incitateurs.

Les débris de la dernière armée royaliste s'étaient dispersés après la défaite de Coutras. Le duc de Guise était maître des troupes qui venaient de repousser au delà des frontières les reîtres envoyés par l'Allemagne protestante au secours de ses frères de France. Au milieu des colères publiques dont le flot montait d'heure en heure, Henri de Valois ne pouvait compter que sur le dévouement de quelques gentilshommes et sur celui de ces régiments suisses qui allaient faire pour la première fois, autour de la demeure royale, l'épreuve de leur longue fidélité. C'était trop peu contre tout une ville qui se croyait trahie par son roi, et qu'une vive excitation avait

préparée à une extrémité terrible. La journée des barricades, qui chassa Henri III de sa capitale et livra Paris à la ligue pendant cinq années, fut un de ces mouvements dont, seule entre toutes les nations, la France semble avoir le redoutable privilége. Le 14 mai 1588, on vit un peuple tout entier quitter son labeur et sa famille pour descendre dans la rue afin d'y jouer sa vie pour une idée; on le vit triompher de la discipline par l'audace, et combiner dans une irrésistible puissance d'agression l'héroïsme du dévouement, l'enivrement de la révolte et de la mort.

XXXIII

Henri se fit, comme tous les rois vaincus, l'illusion de croire qu'il l'avait été par surprise. Chassé de Paris, il réunit à Blois les États-Généraux de son royaume; mais il vit bientôt qu'au sein de cette assemblée les passions n'étaient pas moins ardentes que sous les halles de Paris, et que les engagements avec la ligue étaient encore plus étroits peut-être. Alors il appela l'assassinat au secours de son impuissance, et son bras énervé tenta un coup qu'un roi dans toute sa force aurait à peine osé. Il fit répandre dans un guet-apens le sang de l'homme le plus populaire de la France et celui d'un prince de l'Église, puis le disciple de Catherine se crut le maître du mouvement parce qu'il en avait frappé la tête.

Il aurait eu raison si, comme le pensait sa mère, la ligue n'avait été qu'une conjuration ; mais c'était une grande opinion nationale, et cette opinion ne recula pas devant un crime. Ce crime devint au contraire entre ses mains un grief et une arme de plus. A la nouvelle de l'attentat de Blois, Paris consomma sa révolte, et, pour la première fois en France, le peuple descendit en armes sur la place publique, afin d'y proclamer la déchéance d'un roi et d'y revendiquer le droit imprescriptible de présider à ses propres destinées.

Le peuple de la ligue devança le peuple de la Bastille, et les barricades de mai s'élevèrent au même titre que les barricades de juillet. Le seizième siècle tenta, au profit d'une idée religieuse, ce qu'on a fait plus tard au profit d'une idée politique. La cause était assurément aussi noble, et l'intérêt n'était pas moins grand. Quelques mois plus tard, lorsque le meurtre de Henri III eut expié le meurtre du duc de Guise, le peuple de Paris déclara Henri IV exclu du trône, parce qu'il était étranger à la foi de la nation et repoussé par le Saint-Siége. Un peuple catholique subordonnait l'usage de sa souveraineté à la décision de la seule autorité religieuse reconnue par lui ; ceci était fort naturel, et confirmait le droit de cette souveraineté elle-même, bien loin d'en impliquer l'abandon. L'ultramontanisme de cette époque n'était donc au fond que le libéralisme de la

nôtre. Les gens qui, au seizième siècle, en appelaient à Rome étaient les hommes de la souveraineté nationale ; ceux qui déclinaient alors l'autorité du Saint-Siége étaient les sectateurs purs et simples du droit divin des rois et de leur autorité inamissible. Il a fallu beaucoup de subtilités pour empêcher de voir cela, et une grande mauvaise foi pour ne pas l'avouer.

XXXIV

L'incendie allumé dans la capitale eut bientôt embrasé le royaume du fond de la Bretagne à l'extrémité de la Provence. Les corps municipaux et la plupart des grandes compagnies judiciaires, réunis par une pensée commune et par une commune passion, engagèrent une correspondance qui restera comme le plus grand monument de l'esprit d'association en France. Dans de telles conjonctures, Henri III fut conduit à une résolution qui, prise à temps, pouvait avoir son importance, mais dont le bénéfice était désormais fort diminué pour lui. Il vint chercher un refuge dans l'armée protestante et confier sa couronne à ceux qu'il avait récemment déclarés indignes de vivre sur le sol de sa patrie.

Jamais le roi de Navarre ne déploya un tact plus exquis que dans cette occurrence délicate. Il s'effaça devant son roi malheureux avec non moins d'habileté

que de convenance. Henri de Bourbon voyait se réaliser ainsi le plus cher et le plus ancien de ses vœux. Il cessait d'être le chef d'une minorité religieuse pour devenir le représentant et le défenseur du pouvoir royal opprimé. L'armée huguenote s'appelant désormais l'armée royaliste, il espérait voir les intérêts particuliers de la réforme disparaître devant ceux de la grande unité dont la royauté française était le symbole respecté.

Peut-être une telle espérance n'aurait-elle pas été trompée, si Henri III avait continué de vivre. Le catholicisme non équivoque de ce prince pouvait jusqu'à un certain point couvrir la religion de ses auxiliaires, dont la cause venait alors s'absorber dans la sienne. Si la victoire, qui s'était déclarée pour le roi après sa jonction avec les réformés, avait continué de lui rester fidèle, les peuples auraient pu voir dans ce retour de fortune le triomphe de la majesté royale plutôt que celui de l'hérésie. Mais le crime de Jacques Clément vint arracher soudain à Henri de Bourbon le précieux abri sous lequel il prenait si grand soin de cacher sa propre bannière, et rendre à la question religieuse l'intérêt passionné que ce prince s'efforçait de lui enlever. Dans la nuit du 2 août 1589, la garde écossaise fléchit le genou devant un nouveau maître, et les rudes compagnons du Béarnais le saluèrent roi de France, près du corps de son prédécesseur assassiné.

XXXV

Quel début dans la royauté, et quelle perspective sanglante! A Saint-Cloud, des larmes, des soupçons, des regards méfiants et sinistres; à Paris, des cris de joie et des hurlements de triomphe. Le fanatisme qui semblait planer sur ce vaste horizon et l'envelopper de toutes parts reculerait-il après un premier succès, et n'allait-il pas recommencer contre un roi excommunié ce qu'il venait d'exécuter contre un roi catholique? Cette armée, formée à grand'peine par la jonction des deux princes, n'allait-elle pas se dissoudre sitôt qu'un droit incontesté cesserait d'en rallier les éléments divers? Que feraient les catholiques si le nouveau roi persistait dans sa croyance? que feraient les protestants s'il se déclarait disposé à l'abandonner? En donnant aux premiers la satisfaction qu'ils réclamaient, était-il assuré de gagner leur confiance tant que Rome persisterait à ne pas l'absoudre, et ne s'exposerait-il pas à perdre des fidélités éprouvées pour courir après des dévouements incertains? Serait-il jamais sérieusement adopté par la France catholique, et que pouvait-il attendre de l'Europe protestante après une abjuration qu'un éclatant succès ne ferait pas même pardonner? Fallait-il retourner dans ses montagnes, comme le lui conseillaient quelques-uns, se retirer

pour un temps près de la reine Élisabeth, comme le voulaient d'autres, ou bien fallait-il rester en roi devant sa capitale, et recevoir, à défaut de l'onction sainte, le sacre glorieux des batailles? Mais comment faire la guerre sans argent, comment résister à l'or de l'Espagne, aux menaces pontificales et au sentiment public universellement soulevé? comment tenir la campagne contre l'armée chaque jour grossie du duc de Mayenne, avec des troupes étrangères les unes aux autres et qui se débandaient d'heure en heure?

Déjà le duc d'Épernon avait déserté le camp royal, emmenant dans les provinces dont il avait le gouvernement plusieurs milliers des meilleurs soldats de l'armée. Beaucoup de gentilshommes catholiques avaient suivi cet exemple, un plus grand nombre se disposaient à l'imiter. Parmi ceux qui continuaient à servir le nouveau roi, la plupart ne le faisaient qu'avec hésitation et froideur, sans attachement pour sa personne, et sous la déclaration formelle qu'il n'y avait pas à compter sur eux au delà du terme de quelques mois réclamé par Henri pour réfléchir à ses devoirs de roi et de chrétien. Les seigneurs les plus qualifiés du royaume, le duc de Montpensier, le duc de Longueville, le duc de Nevers, le duc de Luxembourg, appartenaient à cette catégorie, qui correspondait aux sentiments de la portion modérée du parti catholique.

Ceux d'entre les membres du parlement de Paris qui avaient suivi à Tours Henri de Valois ne consentaient à engager à son successeur qu'une fidélité conditionnelle [1]. Tout le monde se montrait exigeant et hautain en face de ce pouvoir qu'un souffle semblait devoir renverser. Chacun faisait ses réserves, quelquefois sous l'inspiration de sa conscience, le plus souvent dans l'intérêt de son ambition. Si les nobles compagnons de la vie laborieuse du Béarnais, si quelques officiers royalistes, groupés autour de Biron, dominés par le calme imperturbable et la sérénité confiante du monarque, s'écriaient, en pressant les mains du vainqueur de Coutras : *Sire, vous êtes le roi des braves, et ne serez abandonné que des poltrons,* on voyait la plupart des gentilshommes catholiques, au rapport d'un témoin oculaire de ces

[1] On sait que, de son côté, dans la déclaration enregistrée au parlement séant à Tours sitôt après son avénement, Henri IV promettait solennellement « de maintenir la religion catholique, apostolique et romaine dans le royaume, de ne conférer les bénéfices et dignités ecclésiastiques qu'à des catholiques, d'exécuter les offres qu'il avait faites plusieurs fois de s'en rapporter sur l'article de la religion à un concile général ou national qui serait assemblé, s'il était possible, dans six mois; qu'il n'y aurait plus dans le royaume d'exercice public d'aucune autre religion que de la catholique, excepté dans les endroits dont les huguenots étaient en possession; qu'on ne mettrait que des commandants catholiques dans les villes et châteaux qui seraient pris sur l'ennemi; que les charges et dignités ne seraient conférées qu'à des catholiques, sauf les restrictions insérées dans le traité du mois d'avril précédent, passé entre lui et le feu roi; qu'il procurerait par toute sorte de moyens le châtiment de ceux qui auraient eu part au détestable parricide commis contre la personne de ce prince, et qu'enfin il permettrait qu'on députât au pape pour l'informer des raisons que les principaux seigneurs avaient eues de reconnaître Sa Majesté pour leur souverain. »

grandes scènes, « renfoncer leur chapeau en présence du roi lui-même, fermer les poings, comploter, se toucher la main, faire des vœux et promesses dont on disait pour refrain : Plutôt mourir que d'avoir un roi huguenot [1]. »

XXXVI

Conquérir un royaume, dont les huit dixièmes étaient catholiques, avec une armée composée pour les deux tiers de protestants, telle était la tâche imposée à Henri IV. Lorsqu'on voit commencer sous de tels auspices l'un des plus beaux règnes de notre histoire, on demeure confondu en comparant la faiblesse des moyens à la grandeur des résultats. C'est dans les écrits du ministre qui contempla de si près les perplexités de son maître qu'il faut voir se dérouler la suite de ces difficultés, qu'on estimerait insolubles, si elles n'avaient été si merveilleusement surmontées; c'est dans ces pages judicieuses qu'on suit à l'œuvre le roi politique, livrant dans son cabinet de plus rudes combats que sur le champ de bataille, couvrant par sa loquacité gasconne et par sa franchise calculée sa prodigieuse entente du caractère, des intérêts et des faiblesses de chacun.

A tout moment, huguenots et catholiques le me-

[1] D'Aubigné, t. III, livre II.

nacent d'une défection éclatante. Les premiers, indignés des promesses du roi, voudraient que leur chef se rejetât franchement dans les bras des seuls hommes sur lesquels il pût compter, et fît un énergique appel à Genève, à l'Angleterre, à la Hollande et à toutes les puissances protestantes dont les intérêts politiques se confondent avec ceux de la réforme; les autres se plaignent avec amertume que les six mois réclamés par le monarque soient écoulés sans que son abjuration ait été consommée, s'alarment en voyant le Saint-Siége persister à repousser ses ouvertures et à le noter d'indignité. Il n'est pas de jour où les deux partis ne soient prêts à tirer l'épée, et la haine était poussée à ce point au sein de l'armée royale, au rapport du duc de Sully, que le premier soin après la bataille était de séparer les cadavres des morts, afin qu'ils ne s'imprimassent pas l'un à l'autre une flétrissure dans la tombe.

Les préoccupations personnelles étaient plus vives encore que les soucis d'une autre nature. Il n'était pas un commandement de place à donner, une compagnie à pourvoir, qui ne rouvrît dans le camp royal la lutte entre les catholiques et les huguenots. Aux premiers, Henri IV assurait toutes les bonnes et lucratives positions; il dédommageait les seconds par des témoignages charmants de regret et de secrète confiance. Reçu froidement aux levers du roi, Rosny est admis la nuit dans sa tente, et l'homme pour le-

quel aucune négociation n'a de mystère ne réussit pas même à obtenir le gouvernement d'une bicoque! A bout de désintéressement et de patience, Rosny lui-même s'éloigne, pour ne pas dévorer plus longtemps, en face de ses ennemis, des refus qui lui font douter du cœur de son ami et de la justice de son roi!

Personne ne fut plus souvent condamné à être ingrat, et ne s'en acquitta de meilleure grâce. Épuisant sans réserve le dévouement des siens, Henri échappait par des mots heureux à la dette de la reconnaissance, et appliquait avec bonheur un système qui aurait paru odieux chez un autre. Ce prince prit à la ligue tous les membres de son cabinet, la plupart des généraux de ses armées et des grands dignitaires de sa cour; il traita avec tous ses ennemis, au préjudice de ses plus vieux serviteurs, tarifant chacun selon la mesure de son importance, selon le degré même de sa haine. C'est là ce que le dix-huitième siècle a cru devoir appeler la *clémence* de Henri IV, et ce que nous appelons aujourd'hui sa politique : politique pénible, mais nécessaire, qu'un roi chevalier n'aurait point faite, mais qui seule était possible au milieu de la corruption générale que les longues perturbations amènent presque toujours à leur suite.

XXXVII

C'était avec ces hommes aigris et ces serviteurs nouveaux que Henri IV allait conquérier pied à pied un royaume où, lors de son avénement, Tours, Blois et Caen étaient à peu près les seules places importantes qui arborassent ses blanches couleurs. Dominé par le conseil de la sainte-union, frémissant sous la parole de ses orateurs, Paris redoublait d'ardeur et de sacrifices. La capitale avait dirigé une armée nombreuse et bien pourvue sur la Normandie, où le roi s'était retiré pour recevoir les secours de l'Angleterre. Rouen y surpassait Paris dans son dévouement à la vieille cause municipale et catholique. Lyon, Bordeaux, Toulouse, Marseille, presque toute la France d'outre-Loire retrouvait ses vieux souvenirs d'indépendance et d'administration locale. La Flandre espagnole versait de grandes forces sur la Picardie, et la catholique Bretagne avait ouvert tous ses ports aux flottes de Philippe II.

Ce fut pourtant cette armée royale, si inférieure en nombre et en ressources à la grande armée populaire, qui vainquit à l'héroïque journée d'Arques et à la grande bataille d'Ivry; ce furent ces gentilshommes mécontents et désunis qui triomphèrent des bonnes villes de France, associées dans une pensée de conscience et de liberté bourgeoise; enfin,

l'on vit ces escadrons, sans artillerie, sans argent, sans union, et le plus souvent sans discipline, défaire et chasser deux armées espagnoles, commandées par le prince de Parme, le premier capitaine de son siècle. Comment cela se peut-il faire, et pourquoi la ligue fut-elle vaincue?

Le coup décisif porté par Henri IV à ses ennemis fut assurément son abjuration. La France conquit son roi à Saint-Denis, et ce prince y conquit à son tour un royaume. *Le canon de la messe*, ainsi qu'il le déclarait dans une spirituelle saillie, pouvait seul faire brèche aux bonnes murailles de Paris. Le retour de Henri de Bourbon à la religion de ses ancêtres et de ses peuples transformait la ligue en faction. Enlever à un parti l'idée du droit sur lequel il s'est fondé, c'est le frapper à mort dans la conscience publique. Mais les obstacles qu'on vient de rappeler, joints aux démarches passionnées d'un légat instrument aveugle de l'Espagne, avaient retardé de quatre années l'accomplissement de la promesse faite par le roi lors de son avénement à la couronne. Ces retards étaient une arme formidable, et si la sainte-union n'a pas triomphé avant l'acte solennel d'abjuration du 25 juillet 1593, il faut bien en inférer qu'il y avait en elle un germe de ruine et d'impuissance. Quel était-il?

XXXVIII

La ligue réussit à empêcher Henri IV de régner tant qu'il ne fut pas catholique, mais elle échoua complétement dans ses efforts pour constituer une autre royauté. La première partie de cette tâche était fort simple, c'était l'application du vœu presque unanime de la nation et de la loi fondamentale du royaume; la deuxième présupposait un accord de vues qui manqua complétement à la grande conjuration espagnole et lorraine.

Si le prince *auprès duquel tous les autres princes paraissaient peuple* [1], si le fier balafré avait vécu durant ces jours de crise, nul doute qu'en s'appuyant sur les intérêts du tiers-état, il n'eût été en mesure de tenter avec un succès presque certain un mouvement analogue à celui qu'avait consommé le chef de la troisième race à l'aide des hautes influences féodales. Une telle révolution aurait ouvert devant la France le cours de destinées nouvelles et très-différentes, car elle aurait rendu Louis XIV impossible, et probablement l'assemblée constituante inutile en inaugurant deux siècles plus tôt l'avénement de la bourgeoisie à la tête des affaires publiques. Mais le duc de Guise était mort, et la prévoyance de Henri III

[1] Mot attribué à la duchesse de Retz.

avait anéanti jusqu'à ses restes pour que le peuple ne les vénérât pas comme des reliques. Son jeune fils était captif au château de Tours. Dans la maison même de Lorraine, on inclinait d'ailleurs à faire valoir les droits du marquis de Pont, petit-fils d'Henri II par sa mère. Enfin, le duc de Mayenne, chef effectif du gouvernement et de l'armée, s'étonnait, non sans motif, que dans sa propre famille on pût songer pour le trône à une autre candidature que la sienne; aussi, dans l'impossibilité d'y monter, n'aspira-t-il guère, pendant toute la durée de sa lieutenance-générale, qu'à faire proroger les pouvoirs dont il se trouvait investi, en laissant sans solution une situation qui le rendait nécessaire.

L'élection du cardinal de Bourbon fut inspirée par ces prétentions sans audace et ces ambitions expectantes. Si cet acte d'indécision et d'imprévoyance fut bientôt rendu vain par la mort de ce roi quasi-légitime, il ne créa pas moins en faveur de la maison de Bourbon un titre incontestable, même aux yeux de ses ennemis. Du moment où l'on reconnaissait la puissance du droit héréditaire, et où l'on ne fondait l'exclusion du chef de la branche aînée que sur une incapacité déterminée, il était évident que le droit de ce prince se reproduirait dans toute sa force aussitôt que sa position religieuse serait changée.

L'Espagne, de son côté, par suite des préoccupations paternelles de Philippe II, subordonna toujours

à l'élection de l'infante le succès de la grande cause catholique ; elle vit dans la ligue un moyen de donner la couronne de France à une princesse d'Autriche, et de prendre des places fortes à sa convenance. Le cabinet de l'Escurial traita avec tout le monde sans omettre les politiques ; il fit diverses ouvertures au roi de Navarre lui-même qu'il aurait reconnu sans hésiter, sous condition de consentir au démembrement de son royaume. Entretenant la guerre civile par des subsides et par des secours insuffisants pour la terminer, l'Espagne laissa penser à tous les partis que l'impuissance de la France valait à ses yeux plus qu'une victoire. Que l'on ajoute à l'impopularité inséparable d'une telle politique l'antipathie inspirée à la bourgeoisie ligueuse par la hauteur de la hidalgie castillane, le désaccord inévitable entre une garde bourgeoise et une armée étrangère formant ensemble la garnison d'une grande capitale ; qu'on songe aux conflits journaliers que ne pouvait manquer d'engendrer une situation révolutionnaire durant laquelle aucun pouvoir n'était défini, et l'on se convaincra que la ligue a succombé principalement par l'effet de l'intervention étrangère.

XXXIX

A l'égoïsme des prétentions vint se joindre la lutte qui s'ouvrit promptement entre les diverses classes de

citoyens associés dans la sainte-union. Ce grand mouvement populaire avait traversé la phase bourgeoise et la phase démocratique ; puis, selon l'invariable formule de toutes les révolutions, la crainte provoqua au sein des classes moyennes la réaction qui ouvrit à Henri IV les portes de sa capitale.

Après l'expulsion de Henri III, lorsque les capitaines des quartiers, les procureurs au Châtelet et les marguilliers des paroisses se trouvèrent revêtus de la suprême puissance politique et maîtres souverains de la Bastille et du Louvre, un tel changement parut fort doux à la bonne bourgeoisie parisienne, y compris la plupart des membres des cours et tribunaux ; mais lorsqu'on vit le président Brisson et les conseillers Tardif et Larcher pendus en Grève par la justice sommaire de quelques démagogues, devenus arbitres des destinées d'une opulente capitale, on commença, dans les parloirs des marchands et sous les riches lambris des parlementaires, à s'inquiéter de l'avenir et à se demander où tout cela s'arrêterait.

Ce fut bien pis lorsqu'il fallut soutenir un long siége et supporter des privations d'autant plus affreuses qu'on y était moins préparé. Les gens du peuple, appuyés aux piliers des églises, la face blême et le front intrépide, prenaient patience en écoutant leurs orateurs chéris et en accueillant, au milieu des tortures de la faim, les plus folles illusions aussi bien que les plus vaines espérances ; mais les gens de robe

et de finance, les hommes de lettres et de loisir ne se mettaient pas aussi facilement au régime de cette viande creuse, et s'épuisaient en efforts persévérants pour faire baisser le thermomètre de l'opinion publique. Il est curieux, durant la tenue des États de Paris, de suivre les progrès de cette lutte engagée par les intérêts contre les passions, et de constater jour par jour les conquêtes que ceux-là faisaient sur celles-ci. Au milieu de cette lassitude et de ce découragement inséparable des longs efforts parurent ces nombreux pamphlets et ces mordantes satires des politiques, œuvres élégantes et froides, dont l'à-propos fit le succès, parce qu'elles opposaient à point nommé à l'entraînement populaire les prosaïques réalités d'une vie de souffrances et de privations.

« Oh! que nous eussions esté heureux si nous eus-
« sions esté pris dès le lendemain que nous fusmes
« assiégez! Oh! que nous serions maintenant riches,
« si nous eussions faict cette perte! Mais nous avons
« brûlé à petit feu, nous avons languy, et si ne
« sommes pas guaris.

« Nous avions de l'argent pour racheter nos meu-
« bles, et depuis nous avons mangé nos meubles
« et notre argent. Si le soldat eût forcé quelques
« femmes et filles, encore eût-il épargné les plus
« notables; mais depuis elles se sont mises au
« bordeau d'elles-mesmes et y sont encore par la
« force de la nécessité qui est plus violente et de

« plus longue infamie que la force transitoire du « soldat, au lieu que celle-ci se divulgue, se conti- « nue et se rend à la fin en coustume affrontée sans « retour. Nos reliques seraient entières, les anciens « joyaulx de la couronne de nos rois ne seroient pas « fonduz comme ils sont. Nos faubourgs seroyent en « leur estre et habitez comme ils estoient, au lieu « qu'ils sont ruinés, défaicts et abatuz. Nos rentes de « l'Hôtel-de-Ville nous seroient payées, nos fermes « des champs seroient labourées, et en recevrions le « revenu, au lieu qu'elles sont abandonnées, désertes « et en friche. Nous n'aurions pas veu mourir cin- « quante mille personnes de faim, qui sont mortes « en trois mois espar les rues et dans les hôpitaux, « sans miséricorde et sans secours. Nous verrions « encore notre Université florissante et fréquentée, « au lieu qu'elle est déserte et solitaire, ne servant « plus qu'aux paysans et aux vachés des villages voi- « sins; nous verrions la salle et la galerie des Merciers « pleines de peuple à toute heure, au lieu que nous « n'y voyons plus que l'herbe verte qui croist là où « les hommes avoyent à peine espace de se remuer. « Nos ports de Grève et de l'Escole seroient couverts « de bateaux, pleins de blés, de vins, de foin et de « bois. Permettez-moi que je m'esclame pour déplo- « rer le pitoyable état de cette royne des villes, de « ce microcosme et abrégé du monde! Ha, mes- « sieurs les députés de Lyon, Thoulouze, Rouen,

« Amiens, Troyes et Orléans, regardez à nous, et y « prenez exemple, et que nos misères vous fassent « songer à nos dépens [1]. »

XL

Les conseils donnés à la bourgeoisie parisienne par Pierre Pithou et ses collaborateurs de la *Ménippée* furent suivis au pied de la lettre. La classe moyenne employa, pour préparer une capitulation, les mêmes efforts qu'elle avait consacrés à organiser la résistance. On vit les membres les plus notables de l'administration municipale et des corps de métiers, jusqu'alors ligueurs indomptables, conspirer avec Brissac et le seconder bientôt après, lorsqu'au prix de 1,600,000 livres ce gouverneur ouvrit au roi les portes de la capitale dont la garde lui avait été commise. Brissac trahit la ligue comme d'autres ont trahi l'empire, au déclin de sa fortune et à la veille d'une défection générale. Il fut l'homme des intérêts en souffrance et des esprits refroidis par la réflexion : prenant les devants, il fit, à son profit particulier, un acte que l'ensemble de la situation aurait bientôt rendu nécessaire.

Mais si la bourgeoisie déserta la sainte-union pour ramener l'abondance sur sa table et le calme

[1] *Satire Ménippée*, harangue de M. Daubrai pour le tiers-état.

dans la cité, cette grande époque ne reste pas moins comme son principal titre d'honneur aux yeux de la postérité et au jugement de l'histoire. La bourgeoisie française ne céda qu'après avoir contraint son roi à s'incliner devant la loi et la volonté du pays, en se faisant catholique. Jusqu'aux conférences de Suresne et à la promesse d'abjuration, on la vit soutenir héroïquement la lutte au prix des plus pénibles sacrifices, de ceux qui devaient répugner davantage à ses habitudes régulières et à ses mœurs pacifiques. La ligue atteignit son but et ne réussit pas à le dépasser ; elle conserva l'orthodoxie religieuse, sans lui sacrifier l'une des lois fondamentales du royaume, et la France sut rester catholique, en maintenant, par une déclaration solennelle, rendue sous les baïonnettes espagnoles, l'exclusion perpétuelle des étrangers de la couronne. L'arrêt du 28 juin 1593 est l'un des actes les plus glorieux de la vieille magistrature [1]. Il empêcha une résistance

[1] « Sur la remontrance faite par le procureur-général du roi, et la « matière mise en délibération, la cour n'ayant, comme elle n'a jamais « eu, d'autre intention que de maintenir la religion catholique, apostolique et romaine, en l'estat et couronne de France, sous la protection « d'un roi très-chrétien, catholique et françois, a ordonné et ordonne « que remontrances seront faites, cette après-dînée, par M. le président « Le Maistre, assisté d'un bon nombre de ladite cour, à M. le lieutenant-« général de l'estat et couronne de France, en présence des princes et « officiers de la couronne, estant de passage en cette ville, à ce qu'aucun « traité ne se passe pour transférer la couronne en la main des princes et « princesses étrangères, que les lois fondamentales de ce royaulme seront « gardées, et les arrêts donnés par ladite cour pour la déclaration d'un « roi catholique et françois, soient exécutées, et qu'il ait à employer l'au-

longtemps légitime de devenir une révolution, fit la part de tous les droits, au milieu des périls de la guerre et sous les cris de l'émeute, avec la calme équité qu'on aurait apportée dans le réglement d'une contestation privée.

Après l'abjuration de Saint-Denis, un tel arrêt devenait le signal de la prochaine entrée du roi *catholique et français* dans la capitale de son royaume. Neuf mois d'attente s'écoulèrent cependant, plus remplis par les négociations secrètes que par les opérations militaires, et durant lesquels la corruption fut pratiquée avec aussi peu de ménagement que de scrupule.

XLI

Les spéculateurs qui, dans la nuit du 22 mars 1594, livrèrent aux troupes royalistes la porte Saint-Honoré et introduisirent clandestinement Henri IV dans Paris, cédèrent moins à des considérations politiques qu'à des motifs d'intérêt privé. Comme le

« torité qui lui est commise pour empêcher que, sous prétexte de la reli-
« gion, la couronne ne soit transférée en main étrangère, contre les lois
« du royaulme, et pour venir, le plus promptement que faire se pourra,
« au repos du peuple, pour l'extrême nécessité duquel il est rendu; et
« néanmoins dès à présent a déclaré et déclare les faicts et ceux qui le
« seront cy-après pour l'établissement d'un prince et d'une princesse
« étrangère nuls, et de nul effet et valeur, comme faicts au préjudice de
« la loi salique et autres lois fondamentales du royaulme. » (*Journal du règne de Henri IV*, par Pierre de l'Estoile, t. I, p. 368.)

disait quelques jours après le monarque gascon dans un accès d'humeur joyeuse, en se chauffant à la large cheminée du Louvre, *ils vendirent à César ce qui appartenait à César*[1]. Mais telle était la condition faite au Béarnais, et qu'il accepta durant tout le cours de son règne avec une facilité dont il est difficile de faire honneur à son esprit chevaleresque.

A peine installé à Paris, il courait faire visite à mesdames de Nemours et de Montpensier, adressait des émissaires à tous les princes de Lorraine, et préparait le bilan de toutes les consciences ennemies. Il achetait Rouen de Villars, l'un des plus furieux ligueurs, payait un million au duc de Joyeuse pour Toulouse, 800,000 livres à Lachâtre pour Orléans, 400,000 livres à M. de Villeroi pour Pontoise, traitait avec le duc de Lorraine au prix de trois millions, en assurait autant au duc de Mayenne et au duc de Guise. Il achetait plus tard, à un prix plus exorbitant encore, la soumission du duc de Mercœur et la pacification de la Bretagne. Il consacrait enfin une somme de plus de trente-deux millions de livres à provoquer ces capitulations individuelles dont Sully nous a précieusement conservé le tarif et les quittances[2].

En observant avec quelque attention les premières démarches de Henri IV après son entrée dans Paris,

[1] *Journal de Henri IV*, t. II, p. 10.
[2] *Mémoires de Sully*, livre X.

il est facile de voir que ses appréhensions constantes, pour ne pas dire exclusives, portaient sur les dispositions secrètes du peuple. Il croyait l'Espagne lassée d'une entreprise toute pleine de déceptions, et n'ignorait pas que la vieillesse de Philippe II le faisait incliner vers la paix. Il savait que l'or et les honneurs lui assureraient les grands, et que la mémoire de si récentes calamités maintiendrait les classes aisées dans une passive obéissance; mais il ne se dissimulait pas que d'ardentes colères couvaient au sein des masses. Celles-ci se croyaient trahies et ne se tenaient pas pour vaincues. Elles voyaient avec une profonde répulsion, assis au trône des rois, le renégat qu'on leur avait appris si longtemps à insulter et à maudire. Se refusant à reconnaître pour sincère une conversion intéressée que Rome persistait encore à ne pas ratifier par une absolution, bon nombre d'esprits faisaient de cette abjuration même un grief de plus contre lui. D'ailleurs les souffrances passées touchent peu le peuple, car elles sont malheureusement son partage sous tous les régimes, et ces grands jours de crise lui avaient apporté des émotions qui lui avaient fait oublier sa misère, et dont il regrettait la perte. Il avait alors une cause à défendre et du sang à verser pour une pensée chère à son cœur. Ces souvenirs, qui survécurent à quinze ans de prospérité pour enfanter Ravaillac, étaient, dans les premières années du règne de Henri IV, un

péril de chaque moment. Ce prince ne se faisait pas illusion sur les répugnances qu'il inspirait au peuple de sa capitale et de beaucoup de villes ligueuses ; aussi peut-on voir dans le journal de sa vie que d'efforts il tentait chaque jour pour se concilier les masses, quels semblants de confiance et de sécurité il affectait au milieu des précautions multipliées d'une police alarmée et vigilante.

Henri consacre aux processions et aux longues solennités populaires tout le temps qu'il dérobe à ses maîtresses ; il recherche et pensionne les hommes importants de la sacristie et des halles, et donne une place de prédicateur de la cour au célèbre Lincestre lui-même [1]. Il prodigue aux membres du parlement restés à Paris sous le gouvernement de la ligue toutes les charges de l'administration et toutes les faveurs personnelles, pendant qu'il se montre réservé jusqu'à la froideur pour les parlementaires émigrés à Tours et demeurés fidèles à sa fortune ; ce prince pratique enfin, en toute occasion, la maxime qu'il n'y a pas à s'occuper de ses amis lorsque leur dévouement est assuré.

XLII

La lassitude générale avait amené la restauration. Ce qu'elle représentait pour le pays, c'était le dés-

[1] *Journal de Henri IV*, t. II, p. 74.

armement des partis et la fin de la guerre. Le besoin et l'espoir de la paix assurèrent à cette restauration, non pas la bruyante popularité dont se sont complu à la doter les peintres et les poëtes, mais cette popularité calme et froide que donnent pour un temps les intérêts satisfaits. En même temps qu'il achetait ses ennemis en paraissant leur pardonner, Henri entamait avec l'Escurial une négociation dont l'issue pouvait désorganiser complétement la faction, instrument dévoué de l'Espagne et si longtemps soutenue par ses subsides. S'il avait cru devoir, après son entrée dans sa capitale, faire acte de puissance royale en déclarant solennellement la guerre au roi catholique, les besoins de sa politique lui commandaient impérieusement de la terminer.

Engagé comme l'était Philippe II, le succès d'une telle négociation ne paraissait pas facile, quelque désir que pût éprouver le vieux monarque dans l'intérêt de son faible successeur. Une patience à toute épreuve et une mesure extrême pouvaient seules la faire réussir. Henri IV ne se laissa détourner de ce but, devenu la principale nécessité de sa politique parce qu'il était la plus chère espérance de ses peuples et la condition tacite de son avénement, ni par les lenteurs inséparables de toute transaction avec l'Espagne, ni par le redoublement de violences et d'insultes que ses succès provoquèrent au delà des Alpes et des Pyrénées. Depuis ses nobles procédés

envers la garnison espagnole, à son entrée dans Paris, jusqu'au combat de Fontaine-Française, à la reprise d'Amiens, et au long siége de La Fère, toutes ses opérations et tous ses actes furent soigneusement calculés pour atteindre ce résultat capital de ses efforts et de ses vues.

Se faire absoudre à Rome, se faire reconnaître à Madrid, entrer enfin dans la grande communion catholique par la double consécration de son chef spirituel et de son chef européen, telle fut la préoccupation constante d'un prince qui ne se dissimula jamais les périls inséparables d'une situation équivoque et d'un titre contesté. A Rome ses humbles et souples négociateurs, à Paris ses secrétaires d'État, sortis de la ligue et vieillis dans les traditions de l'alliance espagnole, n'épargnèrent aucune démarche, ne se laissèrent rebuter par aucune difficulté. Henri savait qu'il n'était pas encore temps de se montrer superbe, et qu'il faut mesurer ses exigences à ses forces. L'absolution solennelle donnée par Clément VIII au roi de France dans la capitale du monde chrétien, le traité signé à Vervins entre ce prince et le roi catholique, étaient indispensables pour asseoir sur des bases stables le trône du chef de la maison de Bourbon. Ces précieuses conquêtes diplomatiques une fois consommées, il lui fut enfin permis de poursuivre une autre pensée que celle de sa propre consolidation.

XLIII

Durant la période de douze années qui s'écoule de 1598 à la mort de Henri IV, la physionomie de son règne s'éclaircit et s'élève. A la vie d'expédients du chef de parti, à sa morale facile, à ses allures gasconnes, succèdent des vues systématiques appliquées avec une dignité persévérante. C'est toujours le prince à la parole vive, à la réplique heureuse, à la pensée nette et précise; mais on sent que le souverain absorbe l'homme, et le modifie sensiblement, même au sein de ses faiblesses. Roi très-chrétien, époux d'une Médicis, père d'un jeune dauphin, appuyé sur Rome et sur le clergé, reconnu et admiré par toute l'Europe, entouré de tous ses ennemis, qui font cortége à sa gloire, le Béarnais ne vit plus à cheval, dans les incertitudes et les anxiétés de chaque jour; du sommet élevé où la fortune l'a porté, il embrasse d'une vue sereine une plus vaste perspective. Henri veut donner à la grande monarchie dont il est devenu le chef héréditaire, et qu'il laissera aux mains d'un enfant, des fondements plus solides, il s'occupe surtout de conjurer pour l'avenir des dangers analogues à ceux qui faillirent amener le démembrement de la France. Constituer plus fortement l'unité nationale en restreignant toutes les forces jusqu'alors indépendantes de la puissance

royale, arracher à l'Espagne la prépondérance que lui avait léguée Charles-Quint en fondant l'équilibre européen sur la liberté du corps germanique, tel fut le double projet dont l'expérience du passé lui avait démontré l'urgence, et auquel il consacra toute la maturité de son intelligence et de sa vie.

L'édifice de la nationalité française, si péniblement élevé par les grands hommes et par les siècles, avait failli s'abîmer durant les violentes convulsions de la ligue. Voisine de l'Espagne, à laquelle obéissaient les deux mondes, de la Savoie, dont une maison ambitieuse travaillait à faire un royaume en exploitant sa position de gardienne des Alpes, subissant l'influence des cantons suisses et des Provinces-Unies, où l'esprit municipal avait enfanté des nations, la France avait aussi sous les yeux le dangereux exemple de cet empire d'Allemagne que l'aristocratie princière tentait de dissoudre à son profit. Un d'Épernon en Saintonge, un Lesdiguières en Dauphiné, un duc de Mercœur en Bretagne, menaçaient la puissance des rois non moins sérieusement que les maisons de Saxe ou de Hesse pouvaient menacer celle des empereurs.

XLIV

A ce péril de l'hérédité des gouvernements provinciaux, contre lequel luttait depuis longtemps la

royauté des Valois, la ligue était venue en ajouter un autre. Elle avait éveillé la bourgeoisie et le peuple lui-même à la vie politique, et le mouvement communal du treizième siècle paraissait prêt à se développer sous un aspect nouveau. Un lien plus intime resserrait les corporations dont était parsemé le sol de la France, et les villes, par de longs sacrifices, quelquefois par d'héroïques résistances, avaient rajeuni tous les droits conquis en d'autres siècles.

La réaction catholique aidait singulièrement à ce retour vers un passé tout illuminé par la foi, et, chose digne de remarque, les espérances poursuivies par les réformés ne lui étaient pas moins favorables. Ainsi le pouvoir monarchique se trouvait également menacé par les prétentions du parti territorial, représenté par les gouverneurs de province, et par l'émancipation de la bourgeoisie que le catholicisme groupait à Toulouse, autour du Capitole, tandis que la réforme la réunissait en armes dans l'enceinte imprenable de La Rochelle. L'âme attristée de Henri IV avait pénétré toute la portée de ce redoutable mouvement dirigé contre l'unité du royaume, et qui ne fut contenu sous le règne de son successeur que par la subite intervention d'un grand homme. Il ne proposa pas un autre but à son règne que de lutter par avance contre des périls inévitables et prochains. Ce prince mit son habile modération et sa prudence consommée au service de la cause

que le formidable héritier de sa pensée politique fit triompher par le glaive du bourreau.

Le chef de la maison de Bourbon ne lutta pas avec moins de persévérance contre les libertés municipales que contre les prétentions seigneuriales. Il énerva les unes en substituant graduellement aux pouvoirs mal définis des officiers électifs une administration régulière et un puissant système financier; il travailla à désarmer les autres en faisant prévaloir l'esprit de caste sur l'esprit aristocratique, et la vie de cour sur la vie de château. Henri IV, porté au trône par la noblesse provinciale, se fit le chef des gentilshommes de race contre les grands seigneurs terriens aussi bien que contre les bourgeois. Ceux-ci lui avaient, pendant cinq ans, fermé l'accès du trône; ceux-là menaçaient, dans un prochain avenir, la faiblesse de son successeur. Gardant rancune aux premiers pour les souvenirs de la ligue, redoutant les seconds par les prévisions de la régence, Henri tenta des efforts persévérants pour diminuer la puissance des uns et des autres; il s'attacha à changer les grands seigneurs en simples capitaines de ses gardes, et les hommes influents des parlements et des grandes villes en secrétaires du roi, maîtres des requêtes et pensionnaires du trésor. Dans l'aristocratie, bon nombre se laissèrent prendre à cette haute et intime familiarité avec le monarque, les autres s'enfermèrent dans leurs terres

ou derrière les remparts des places de sûreté, pour attendre des temps plus favorables. Dans la bourgeoisie, on oublia vite le glorieux épisode de la ligue, et, successivement évincés de toutes les fonctions importantes, effacés et humiliés par les gentilshommes maîtres de tous les accès de la cour, ses membres principaux rentrèrent silencieusement dans leurs comptoirs et dans leurs poudreuses études pour attendre, près de deux siècles, le moment de reparaître avec la vengeance dans le cœur sur la scène qu'ils étaient ainsi contraints de déserter.

XLV

Henri IV poursuivit sans relâche cette œuvre d'amortissement de toutes les forces contemporaines. Cachant, comme Auguste, sous des dehors systématiquement populaires, l'étendue de sa puissance et l'orgueil de sa race, il laissa tomber en désuétude, malgré des engagements formels et réitérés, la seule institution nationale universellement respectée, celle des états-généraux. Il remplaça ceux-ci par une simple assemblée de notables, et, lorsqu'il se déclarait prêt à *se mettre en tutelle entre leurs mains*, il disposait adroitement les choses de manière à rendre complétement vains tous les résultats de leurs délibérations [1].

[1] Sully explique fort au long comment les notables de Rouen furent conduits par d'habiles manœuvres à faire des propositions tellement in-

Surveillant sans bruit et réprimant sans éclat les tentatives qu'il y avait quelque péril à divulguer, il lui suffisait que la Trémouille et Bouillon sussent qu'il avait l'œil sur eux, et qu'il n'ignorait rien des choses qui se murmuraient dans les conciliabules des réformés. Cependant, lorsqu'un grand exemple pouvait trouver des imitateurs au milieu de ses serviteurs mêmes, lorsque le danger ne sortait plus de ces partis mécontents qu'il fallait savoir ménager jusque dans leurs violences, mais du sein des forces monarchiques qu'il essayait si péniblement de grouper autour du trône, alors il se montrait inflexible presque jusqu'à la cruauté. Que sont les exécutions de Montmorency et de Cinq-Mars auprès de celle du maréchal de Biron, et lequel de Richelieu ou de Henri IV a subi les plus dures nécessités de la politique? Montmorency avait été pris les armes à la main; Cinq-Mars était un traître qui conspirait par vanité contre son roi et contre son bienfaiteur; ni l'un ni l'autre n'avaient épuisé leur sang pour placer la couronne sur la tête du monarque dont ils imploraient le pardon; l'un venait de soulever le tiers du royaume, l'autre en ouvrait les portes à l'Espagne : tout cela était plus grave que les vantardises de Biron et ses manœuvres impuissantes avec la Sa-

exécutables, que les membres de l'assemblée furent les premiers à supplier bientôt après le monarque de n'avoir aucun égard aux articles de leurs cahiers. (*Mémoires*, livre VIII.)

voie ; mais la conspiration du maréchal était le premier indice d'un mal pressant dont Henri mesurait chaque jour les conséquences en méditant douloureusement près du berceau de son fils. Il voyait clairement qu'il n'avait été qu'une digue, et qu'après lui le torrent tendrait à reprendre son cours : cette désespérante conviction le rendit inexorable ; il se vengea, pour ainsi dire à l'avance, en abattant la glorieuse tête d'un soldat et d'un ami [1].

Aux yeux de Henri, le duc de Biron était à la fois un symbole et une menace. En faisant couler son sang dans la cour de la Bastille, par arrêt de messieurs du Parlement, il espérait imprimer une terreur salutaire à ces seigneurs que la faveur royale avait élevés parfois de la plus humble condition au sommet des grandeurs et de la puissance. Henri III avait érigé à lui seul plus de duchés-pairies que tous ses prédécesseurs ensemble ; les titulaires de ces hautes dignités s'étaient assuré une position indépendante en s'appuyant sur l'une ou sur l'autre des grandes factions religieuses qui partageaient la France,

[1] Les *Mémoires du maréchal duc de La Force*, récemment publiés par M. le marquis de La Grange, et qui jettent tant de jour sur cette époque, attribuent à l'influence du duc de Sully sur Henri IV et à la haine de ce ministre contre le maréchal de Biron l'exécution de l'arrêt de mort. La Force, beau-frère de Biron, en fait un crime au surintendant : rien de plus naturel ; mais il est un point de vue politique auquel ces *Mémoires* ne se mettent pas, quoiqu'il suffise d'en parcourir les pages pour s'y trouver soi-même placé. Voir la lettre du maréchal à Mme de La Force, 4 juillet 1602, et la lettre du roi à M. de La Force, 7 août. (Tome I, p. 334.)

et Henri de Bourbon était assurément moins solidement établi sur son trône à Paris que ne l'était le duc de Guise en Provence, le duc de Mercœur en Bretagne, le duc d'Épernon en Saintonge, le duc de Lesdiguière en Dauphiné, et la maison de Montmorency dans son gouvernement du Languedoc.

XLVI

Pour ébranler ces grandes existences élevées par l'imprévoyance de la royauté, en même temps que par l'effet des malheurs publics, il fallait avoir pour soi la bourgeoisie et le peuple; et c'est à quoi le Béarnais consacra tous ses soins et toute sa dextérité gasconne. Il était fort difficile d'y parvenir à Paris, car la ligue avait laissé dans cette grande cité un vieux levain indestructible, et la vie scandaleuse du roi semblait y justifier les jugements les plus sévères et les imputations les plus rigoureuses. Il était impossible, sur le théâtre même de si éclatants désordres, de croire à la sincérité des convictions religieuses d'un prince qui entretenait à la fois dix maîtresses, et faisait accoucher la plus abhorrée d'entre elles, madame de Verneuil, en plein Louvre, à côté de l'appartement de la jeune reine dont il surveillait la conduite avec une jalousie qu'il lui appartenait moins qu'à tout autre de témoigner. L'entraînement du roi chaque jour plus irrésistible

vers les femmes, vers le jeu, vers la chasse, son amour effréné pour toutes les distractions bruyantes qui réveillaient en lui les souvenirs de sa vie de hasards et de luttes contre la fortune, blessaient profondément les habitudes austères et presque puritaines imprimées par la ligue à la bourgeoisie parisienne. Aussi ne se passait-il pas d'années sans que des complots et des projets d'assassinat contre le souverain ne vinssent s'expier sur la roue en place de Grève, et n'était-il pas impossible, même au milieu du calme profond qui, à partir de 1601, marqua les neuf dernières années de ce règne, de deviner Ravaillac et de pressentir une catastrophe.

Mais si Henri était peu populaire dans sa bonne ville de Paris, tout occupée de ses querelles de ménage avec Marie de Médicis, querelles qui allaient parfois jusqu'aux sévices personnels, on rendait plus de justice dans les provinces à ses efforts heureux pour réorganiser la société et le pouvoir.

Les provinces respiraient enfin avec bonheur, après un demi-siècle de pillage et d'oppression, et faisaient remonter leur reconnaissance jusqu'au monarque duquel émanait cet immense bienfait de la sécurité publique. Les désordres des gens de guerre étaient partout réprimés; les brigands étaient décollés ou pendus, et le pauvre peuple avait cessé d'être impunément foulé par les huguenots et par les ligueurs.

L'administration financière du duc de Sully était dure, il est vrai, et parfois même impitoyable; mais il faisait du moins rendre gorge aux sangsues publiques, et le peuple aimait mieux voir son argent s'accumuler dans les coffres du roi, à la Bastille, que passer aux mains des juifs et des partisans.

Sully n'était ni un grand financier, ni un profond économiste; pour faire de l'argent, il créait et vendait des offices, altérait les monnaies, et avait recours à mille expédients naïvement exposés dans les *Économies royales*. Mais il était comptable exact et minutieux; il savait contraindre chacun à l'être à son exemple, et nul ne poursuivait avec une persévérance plus indomptable les détournements des deniers publics. Le surintendant était donc l'homme nécessaire dans la situation, et c'est pour cela que sa mémoire demeure honorée. Il rendit d'ailleurs quelques belles ordonnances sur le défrichement des terres incultes, le dessèchement des marais, la plantation des mûriers, l'institution de certaines manufactures royales [1]. Il concentra dans ses mains, avec le titre de grand voyer, la direction des routes et de tous les travaux d'utilité publique; il constitua une intendance générale pour l'administration des monnaies et des mines, et s'engagea enfin, d'un pas plus assuré que nul ne l'avait fait

[1] Isambert, *Anciennes Lois françaises*, tome XV, p. 211 à 270.

avant lui, dans la voie de l'unité administrative. Henri IV succédait à l'anarchie; sa mission était dès lors de grandir le pouvoir et d'en étendre les prérogatives.

XLVII

Ce fut son unique pensée depuis la conclusion de la paix de Vervins; et à vrai dire l'état de l'Europe en rendait l'application chaque jour plus facile. La maison de Savoie s'était rapprochée de la France après avoir essayé de lui résister; le roi d'Espagne, Philippe III, soutenait, contre l'Angleterre et contre ses anciens sujets des provinces hollandaises, une lutte ruineuse; l'Autriche était en guerre avec les Turcs, et la discorde avait séparé l'empereur Rodolphe de son frère Mathias, devenu son ennemi le plus redoutable. Élisabeth Tudor n'était plus, et Henri, devenu le premier et le plus illustre entre les souverains vivants, pouvait étendre son horizon et embrasser de plus vastes perspectives. C'est par là surtout que se forma entre Sully et son maître cet attachement devenu l'immortel honneur de l'un et de l'autre. Le ministre huguenot haïssait l'Espagne: il connaissait bien l'Europe protestante et particulièrement l'Angleterre, et sitôt que Henri trouvait la force de s'arracher au jeu et à ses maîtresses, c'était pour aller deviser de l'avenir de la monar-

chie française, et de la reconstitution de l'Europe avec Maximilien de Béthune dans la grande allée de l'Arsenal ou sous les sapins de Fontainebleau.

La guerre aux deux branches de la maison d'Autriche, l'alliance maritime avec l'Angleterre contre l'Espagne, la liberté du corps germanique sous le protectorat de la France, l'équilibre de l'Allemagne fondé sur l'égalité des deux communions, la balance politique de l'Europe, telle qu'elle fut réalisée un demi-siècle plus tard par le traité de Westphalie, aucun de ces points de vue, alors si nouveaux et si hardis, n'échappait à la sagacité du roi. Il se préparait avec patience et discrétion à diriger dans ce sens l'activité de la France, contraint, pour cela, de soutenir des luttes quotidiennes avec les membres les plus considérables de son conseil. Villeroy et ses vieux collègues persistaient, avec la nation presque tout entière, à considérer comme une sorte d'article de foi le maintien des bons rapports avec l'Espagne, afin de résister aux puissances protestantes et aux tentatives insurrectionnelles de l'intérieur. Le grand parti espagnol exerçait alors en Europe une influence sans limites. En France, il eut pour chef Marie de Médicis jusqu'au ministère de Richelieu, et l'épouse même de Jacques Ier professait avec éclat les mêmes sentiments au milieu de l'Angleterre protestante. Aucun prince de la chrétienté ne rougissait dans ce siècle de s'avouer pensionnaire du roi catholique,

et le souvenir de Charles-Quint semblait encore tenir le monde dans une respectueuse déférence.

Le surintendant des finances était le seul ministre qui osât appuyer les vues novatrices du monarque, et qui ne craignît pas d'aller jeter en Angleterre les bases d'un traité en faveur des Provinces-Unies et d'une alliance éventuelle contre l'Espagne et l'Empire. Mais Sully était protestant, et ses croyances religieuses expliquaient ses inclinations politiques. Une telle interprétation donnée aux vues de Henri IV l'aurait perdu dans l'opinion de ses peuples non moins que dans celle du monde catholique. L'œuvre la plus haute de sa politique fut assurément de poursuivre la réalisation de ces pensées en y faisant incliner la cour de Rome elle-même, et en reprenant à la tête du catholicisme une position assez forte pour faire tomber toutes les calomnies en écartant tous les soupçons. D'Ossat exploita avec une rare habileté les traditions de la chancellerie romaine et les intérêts temporels du Saint-Siége en Italie, en concurrence, sur presque tous les points, avec ceux de l'Espagne [1]. Aussi, dans les difficiles négociations relatives au marquisat de Saluces et à l'édit de Nantes, dans l'affaire plus délicate encore de la dispense à obtenir pour le mariage de la duchesse de Bar, sœur du roi, demeurée protestante, Rome se

[1] Voyez surtout, dans la correspondance du cardinal d'Ossat, le beau mémoire intitulé *Avis sur la guerre de Savoie*, 6 septembre 1600.

montra-t-elle, durant ce règne, aussi dévouée à la politique de la France qu'à la personne du monarque. Ainsi appuyé du Saint-Siége, sur lequel il avait fait monter par son intervention deux pontifes qui lui durent la tiare[1], entouré des jésuites rappelés par lui, et qui rendaient témoignage de son orthodoxie comme de sa justice, Henri avait repris toute la liberté de ses allures et rendu à la France, avec son rôle naturel, une prépondérance éclipsée pendant près d'un siècle.

C'est par comparaison qu'il faut juger les époques comme les hommes, et lorsqu'à de longs jours d'impuissance et de honte on voit succéder ce temps d'activité réparatrice, on sent qu'un esprit original et puissant a passé par là. Le nom de grand a donc pu être justement attribué par ses contemporains au prince qui sut frayer à sa patrie une voie nouvelle vers de hautes destinées. N'acceptons pourtant qu'avec réserve tous les résultats de ce règne mémorable, et ne méconnaissons ni les idées fausses ni les germes dangereux qu'il prépara pour l'avenir.

Exclusivement préoccupé, comme presque tous ses prédécesseurs, du soin de constituer territorialement la France, Henri ne s'inquiéta point de la constituer politiquement. Il la laissa bien plus dépourvue

[1] Léon XI, cardinal de Médicis, et Paul V, cardinal Borghèse. « Le pape Léon XI, dit avec aigreur le chef irrité des calvinistes, avait coûté au roi trois cent mille écus à faire. » (*Vie de Duplessis-Mornay*, livre II, p. 305.)

d'institutions qu'elle ne l'était avant la ligue ; il ne fonda rien qui pût résister aux intérêts égoïstes dont l'inévitable coalition l'alarmait pour la jeunesse de son fils, et en mourant il emporta dans la tombe son œuvre tout entière. Cinquante années d'agitations étaient donc restées stériles.

XLVIII

La bourgeoisie trouva sa perte dans le grand mouvement dont elle avait espéré voir sortir la légitime consécration de son importance ; la noblesse conquit des honneurs et ne réclama aucune puissance, plus jalouse d'être admise aux levers du monarque que d'entrer légalement en partage de son autorité. Par leur concert et leur menaçante attitude, les réformés obtinrent des conditions beaucoup plus favorables que toutes celles qui leur avaient été concédées jusqu'alors, et l'édit de Nantes leur assura une position politique et militaire que Sully lui-même n'hésite pas à déclarer incompatible avec les attributions d'une monarchie. Cependant le grand principe de la liberté de conscience ne s'établit ni dans les esprits ni dans les mœurs, et la force seule garantissait des droits exposés chaque jour à se voir contestés le lendemain. Au lieu de régler par des institutions régulières cette vie politique qui avait circulé à torrents aux États de Blois et de Paris, on

estima qu'il était plus habile de la tarir à toutes ses sources, là du moins où l'on pouvait l'atteindre sans trop de péril, et le roi seul resta debout dans le royaume, appuyé sur une brave noblesse dont on fit moins un corps qu'une caste, et à laquelle on persuada que son seul devoir envers la France était de se faire tuer pour elle. De plus, Henri IV, dans son triomphe, eut des flatteurs, et ceux-ci altérèrent singulièrement la physionomie des événements contemporains et la portée de la restauration qui l'avait fait monter au trône.

On feignit d'oublier que celle-ci ne s'était opérée que par suite de la conversion du roi, et l'on présenta comme une victoire ce qui n'était qu'une transaction. La ligue, qui avait été assez puissante pour amener le prince au but principal qu'elle s'était proposé, ne fut plus envisagée que comme une rébellion aussi odieuse dans son principe qu'impuissante dans ses effets, et la solennelle protestation de tout un peuple fut transformée en une émeute que la magnanimité du monarque daignait pardonner au repentir des coupables. Plus une parole de liberté, plus un appel aux droits de la nation, plus un souvenir à ses vieilles franchises, sur ce sol que les plus audacieuses théories avaient naguère remué jusqu'aux abîmes. Au contrat immémorial passé entre la royauté franque et la nation, la conspiration des historiographes et des publicistes de cour substitua une sorte de droit

absolu et surhumain, indépendant de toutes les lois comme de toutes les volontés populaires. La royauté se crut inviolable et consacrée jusque dans ses faiblesses et dans l'audacieuse légitimation de leurs fruits. Lorsqu'un double mariage avec l'Espagne eut infusé toute la froideur et toute la morgue castillane aux deux successeurs immédiats de Henri IV, en leur faisant perdre jusqu'aux dernières traces des populaires allures de leur aïeul, il devint plus facile d'observer à nu le génie de cette royauté transfigurée, et de s'alarmer des destinées préparées pour la France et pour elle-même. Pendant que le pédantisme de Jacques Stuart formulait avec l'appui de l'anglicanisme épiscopal ce droit divin des rois, contrefaçon de la théocratie juive et de l'omnipotence païenne des Césars, l'épée du Béarnais, secondée par la ferveur royaliste des parlementaires et des docteurs gallicans, faisait prévaloir en France des doctrines analogues, et l'on entendait alors les beaux esprits répéter en chœur, comme un dogme non moins religieux que politique :

> Les rois, enfants du ciel, sont de Dieu les images;
> Jupiter en prend cure et les garde d'outrages;
> Il les faict révérer, réputant les honneurs
> Estre à lui-mesme faicts, qu'on rend à ses seigneurs[1].

[1] *Singeries de la Ligue*, dédiées à MM. de Paris, par Jean de La Taille.

XLIX

Il y avait aussi près de là au mot : *l'État, c'est moi,* que de ce mot lui-même à une révolution. Enfin, lorsqu'on apprécie dans leurs conséquences dernières les grandes combinaisons européennes conçues par Henri IV, il est difficile de n'y pas voir une sorte de consécration du matérialisme politique et de l'anarchie religieuse qui consumaient les peuples. Une telle politique était nécessaire sans doute, car aucun lien moral ne les réunissait alors, et il était important que la France prît l'initiative d'une réorganisation de l'Europe, devenue indispensable; mais des théories d'équilibre, exclusivement fondées sur le balancement des forces et des intérêts, n'étaient évidemment une garantie pour aucun droit : il suffisait, en effet, qu'une iniquité fût commise en commun pour être sanctionnée par un pareil droit des gens, qui consacrait le vol collectif en n'excluant que le vol individuel. Aussi les nationalités ne furent-elles jamais moins respectées dans le monde que par les générations qui ont fait de la balance des États la seule base de leur foi sociale, et faut-il reconnaître que le partage de la Pologne a été le dernier mot du droit public élaboré au siècle précédent, et dont l'initiative appartient à Henri IV.

Indifférent et sceptique dans un siècle pieux, ce prince n'avait foi que dans la force tempérée par la prudence. Le côté humain des choses saisissait seul cette nature ardente et sensuelle. Jamais esprit ne fut doué d'un sens plus pratique; rarement intelligence fut mieux organisée pour le gouvernement d'une société et la reconstitution d'un pouvoir. C'est cette gloire qu'il faut conserver tout entière au grand pacificateur de la France, en le dépouillant du masque de bonhomie et de sensibilité d'opéra-comique qui cache et dénature parfois sa sérieuse physionomie. Le dernier et l'un des plus sagaces historiens de la grande époque dont je viens d'esquisser les traits principaux, M. Capefigue, a fait observer avec beaucoup de raison que Henri IV est devenu le héros des contemporains de Voltaire et de Louis XV par ses faiblesses beaucoup plus que par ses qualités véritables. C'est à l'homme qui trouvait qu'un royaume valait une messe, et qui changea trois fois de religion, c'est au monarque qui consacra tous les désordres par la publicité des siens, que les flatteurs du roi de Prusse et de madame de Pompadour ont dressé une statue peu ressemblante. A nous qui avons vécu dans d'autres temps et assisté aux épreuves d'une restauration moins heureuse, parce qu'elle fut moins habile, il appartient de comprendre dans toutes ses nuances cet esprit souple et pénétrant qui sut ajouter à tant de dons heureux les apparences

de presque toutes les vertus qu'il n'avait pas. Les révolutions sont des lentilles qui révèlent des détails inobservés et des aspects nouveaux. Mieux comprendre le passé est l'un des profits les plus nets des agitations contemporaines, et le sens historique s'est singulièrement développé en ce pays depuis qu'il a vu à l'œuvre tant d'intérêts et tant de passions contraires. Heuri IV a gagné à cette maturité de l'esprit public, et si on l'honore moins comme homme, on l'admire davantage comme roi.

LE CARDINAL DE RICHELIEU.

I

Les grandes occasions font les grands hommes, et la Providence semble dispenser le génie selon la mesure des événements. Un peuple touche-t-il à l'une de ces crises préparées par les siècles pour ouvrir devant lui des destinées nouvelles, de puissants instruments ne lui font pas faute dans ses transformations laborieuses, et les hommes se rencontrent à la hauteur des choses. S'agit-il, au contraire, de suivre le courant d'une situation invariable et tracée, d'épuiser une idée qui a perdu sa sève, les ambitions se font petites, comme le but auquel elles as-

pirent, et les acteurs se nivellent naturellement à leur rôle. A la vue de cet affaissement général, l'on accuse la stérilité de la nature, lorsqu'il faudrait plutôt rendre hommage à la loi d'harmonie qui maintient l'équilibre entre les faits et les idées, et qui, en accordant à chaque époque ce qui lui est nécessaire, ne lui départit que ce qu'elle peut supporter.

Lorsque la France renversa ses vieilles institutions, pour dessiner le plan d'un nouvel édifice, la voix de Mirabeau fut assez forte pour faire crouler ces ruines et pour en dominer un instant le bruit. Quand la révolution eut besoin de s'épandre au dehors par la victoire, et de se régler au dedans par le pouvoir, elle s'incarna dans Napoléon ; après ce grand effort sur elle-même et sur le monde, elle entra dans un repos plus agité que fécond. En remontant le cours des âges, l'histoire est jalonnée par ces hommes puissants qui portent au front le signe indélébile de l'œuvre sociale accomplie par eux. Charlemagne constitua la chrétienté par l'empire, sa plus haute expression humaine; Philippe-Auguste agrandit la France, Louis IX organisa la monarchie, Louis XI en fonda le système politique au sein de l'Europe moderne; François Ier appliqua ce système avec plus de bravoure que d'intelligence; Henri IV le développa à travers les orages de son règne; enfin Richelieu vint, qui le premier l'embrassa d'un coup d'œil

net et ferme, et eut à la fois assez de sagacité pour le comprendre dans ses plus minutieux détails, assez de puissance pour le faire triompher jusque dans la génération qui l'a suivi.

II

L'œuvre de ce ministre embrasse en même temps la France et l'Europe, car il prépara l'une au règne de Louis XIV, l'autre au traité de Westphalie. En Europe, il substitua le mécanisme de l'équilibre à la grande unité qu'avait brisée la réforme, et, par l'habile balancement des intérêts, il parvint à combler en partie le vide immense que laisse au cœur des peuples l'idée du droit lorsqu'elle se retire. En France, il acheva l'aristocratie princière, comme la révolution de 89 acheva la noblesse de cour. Entre une féodalité renaissante sous des formes nouvelles et le protestantisme passé à l'état de parti politique, il fit grandir la royauté, et rejeta violemment dans la monarchie absolue une société qui, jusqu'à lui, oscillait, tiraillée par les forces les plus contraires. Tandis que d'un côté la réforme, échauffée au souffle ardent de la Hollande et de Genève, essayait d'attirer vers le fédéralisme républicain la France affaiblie par ses dissensions ; pendant que, de l'autre, le cabinet espagnol s'efforçait de ranimer, sous l'influence de l'Escurial, les cendres à

peine éteintes de la ligue, Richelieu entreprit d'élever, dans l'indépendance de sa force et l'originalité de son génie, l'édifice de la monarchie française au-dessus des bûchers de l'inquisition et de l'échafaud puritain qui se préparait déjà dans White-Hall.

Depuis le seizième siècle, la France semblait cesser d'être elle-même, et son caractère propre tendait à s'altérer dans son gouvernement comme dans ses mœurs. Dominée tour à tour par l'Italie et par l'Espagne, par la corruption politique de l'une et par le fastueux éclat de l'autre, sa cour avait reçu l'empreinte profonde des maximes et des habitudes florentines: de son côté, le gros de la nation s'était accoutumé à recevoir l'impulsion étrangère dans toutes les circonstances décisives. Depuis plus d'un demi-siècle, les uns portaient leurs regards au delà des Pyrénées, dans l'espérance de voir se reconstituer, sous l'influence austro-espagnole, la vieille unité de l'Europe catholique; les autres attendaient d'au delà de la Manche et de la Meuse le triomphe du *règne de Christ* et la régénération religieuse du monde.

S'élever hardiment au-dessus de la double puissance morale qui dominait alors l'Europe, rompre avec l'Empire et avec l'Espagne en même temps qu'on écrasait le protestantisme à l'intérieur, déplacer toute la politique consacrée depuis Charles-Quint pour faire de la France le centre des grandes

affaires européennes; préparer enfin une littérature qui, par ses grands côtés comme par ses défauts, fût en parfaite harmonie avec la sévère discipline monarchique imposée à la société, c'est là peut-être l'entreprise la plus hardie à laquelle se soit jamais voué un homme d'État.

III

Pour avoir l'exacte mesure du génie de son auteur, il ne faudrait pas apprécier une telle tentative en elle-même, et juger le fait comme on ferait une théorie. La monarchie française telle que Richelieu l'a comprise et telle que Louis XIV l'a réalisée est assurément une forme politique plus éclatante que durable, et l'on peut trouver qu'en brisant toutes les forces pour triompher de toutes les résistances, on a manqué de prévoyance autant que de modération. Cependant, lorsqu'on se place en présence des faits que Richelieu domina dans leur ensemble, mais qui le dominèrent à leur tour dans les détails de ses actes et de sa vie, il est difficile de ne pas reconnaître que le ministre de Louis XIII était placé dans l'alternative de tout faucher devant lui, ou de continuer sans gloire pour lui-même et sans profit pour la France le règne impuissant des Concini et des Luynes. Si les moyens termes sont le plus souvent les meilleurs, il est des temps où ils sont aussi les

plus impraticables. Les circonstances ne permettent pas toujours de tempérer une pensée par une autre; la lutte de chaque jour provoque celle du lendemain, et les résistances qu'on rencontre contraignent parfois à dépasser le but lorsqu'on n'aspirait qu'à l'atteindre.

En étudiant la vie et le ministère de Richelieu, nous verrons que cette excuse ne manque ni à ses torts, ni à ses violences : en jetant un coup d'œil sur les temps qui l'avaient précédé, nous nous assurerons d'ailleurs que la pensée d'unité absolue à laquelle il dévoua sa vie était la seule qui pût alors arracher la France aux mesquines ambitions qui menaçaient son intégrité, troublaient son repos et arrêtaient son essor. Pressé entre des intérêts également intraitables, Richelieu ne pouvait opérer ni une conciliation ni une transaction, et semblait prédestiné à un rôle de révolution et de dictature. Il l'accepta, non pas seulement avec une fermeté résignée, mais avec une satisfaction intime, parce qu'il était de la famille de ces hommes redoutables chez lesquels le cœur ne vient jamais déranger les calculs de l'esprit, et qui sont pour les nations des fléaux impitoyables, lorsque la Providence ne leur a pas accidentellement départi une rigoureuse mission de salut.

IV

On ne comprend les temps du cardinal que par ceux de la régence, car ce sont les misères des uns qui font la grandeur et la justification des autres. Pour peu qu'on étudie avec quelque attention cette époque si inquiète et si troublée, on doit rester convaincu que la France ne pouvait se maintenir dans la situation incertaine et violente où elle était placée depuis la réforme, et qu'un changement dans sa constitution intérieure était devenu inévitable. Si la royauté ne s'était jetée en travers d'un mouvement de dissolution rapide pour le dominer à son profit, il fallait, ou que le protestantisme triomphât dans ses conséquences politiques en brisant l'unité nationale, ou qu'une féodalité nouvelle se reconstituât au profit des princes du sang et des grands du royaume qui dominaient l'État et le rançonnaient alors sans résistance comme sans pudeur. Henri IV n'est un si grand roi que parce qu'il a suspendu pour quelques années le cours d'une crise nécessaire, et contenu par une habileté consommée les factions toutes prêtes à reprendre non plus une lutte de doctrines, mais une lutte de grossiers intérêts. Sa clémence et sa loyauté calculées lui facilitèrent cette tâche laborieuse, qui n'était possible que pour un prince dont les antécédents offraient des gages à

tous les partis, des garanties aux intérêts les plus opposés.

Combien d'inquiétudes et d'angoisses ne déchiraient pas l'âme du Béarnais lorsque, vieilli et lassé, il méditait, dans sa solitude de Fontainebleau, sur les destinées de ce royaume si divisé contre lui-même, et dans lequel le nom de Philippe d'Espagne ou d'Élisabeth d'Angleterre était, par un grand nombre, plus respecté que le sien! Quelle tristesse continue dans sa correspondance et dans sa vie, lorsqu'il arrête ses regards sur cette royale enfance à laquelle il va bientôt manquer, et qu'il prévoit les luttes des grands de sa cour contre ce trône qu'il n'occupera plus! C'est dans la divination et dans l'astrologie judiciaire que sa grande âme, atteinte par les faiblesses de son temps, se réfugie pour échapper aux mauvais présages et aux sinistres pressentiments, pour se délivrer de soupçons qui ne s'arrêtent pas même devant la fidélité du duc de Sully [1].

Que feront Soissons et Condé, Guise et Mayenne, Lesdiguières et Bouillon, Rohan et Soubise? Que feront ces gouverneurs insaisissables dans leurs provinces, où plusieurs entretiennent des relations connues avec la Savoie et avec l'Espagne? Que décideront dans leurs synodes et leurs assemblées provinciales ces farouches prédicants et ces rudes huguenots de Nîmes

[1] *Mémoires de Sully*, livre XXVII.

et de La Rochelle? quel usage feront-ils des canons dressés sur leurs remparts et des garnisons entretenues à leur solde? Enfin, entre la féodalité princière et une royauté sans prestige, de quel côté ira la noblesse, lorsque le vieux chef au panage blanc aura cessé de la rallier? La France entière se posa ces redoutables problèmes sitôt que le poignard de Ravaillac eut arrêté le cours de la noble vie si longtemps menacée. Chacun comprit que tout était remis en question, et que l'abîme des révolutions était rouvert.

V

Jamais cri *le roi est mort* ne suscita par tout le royaume une plus vive émotion. Ce fut sous l'influence de cette appréhension universelle que le parlement de Paris, stimulé par les menaces et par l'épée du duc d'Épernon, proclama cette régence maternelle qui devait être bientôt si violemment contestée. A l'annonce du régicide, Sully lui-même s'était confiné dans la Bastille pour voir venir les événements; les villes de sûreté avaient levé les herses de leurs ponts-levis, et les gouverneurs des provinces, hésitant entre la reine-mère et les princes du sang, attendirent sans se prononcer l'issue d'une crise d'où dépendaient le maintien et l'accroissement de leur fortune. Cependant, par un heureux

hasard, les princes en mesure de disputer la régence à Marie de Médicis étaient absents lors de la catastrophe : ils apprirent en même temps la mort du roi et la détermination hardie dont elle avait été suivie. Les vieux ministres d'Henri IV, Sully, Sillery, Villeroi et Jeannin, conseillèrent à la reine de verser l'or à pleines mains, et d'en appeler aux cupidités pour amortir les ambitions, procédé presque toujours infaillible dans les temps de faction, parce que ceux-ci corrompent encore plus qu'ils n'exaltent.

Le comte de Soissons renonça le premier à ses prétentions pour une somme immense reçue comptant, avec l'engagement d'une pension de 50,000 écus, ayant soin de se réserver le gouvernement de Normandie pour lui-même, et la survivance du gouvernement du Dauphiné pour son fils. Le prince de Condé ne voulut pas manquer une aussi belle occasion de rétablir ses affaires et de payer ses créanciers. En apprenant ce que sa condescendance avait rapporté au comte de Soissons, il n'hésita pas à s'assurer par une vague adhésion une large part dans les pistoles accumulées aux caves de la Bastille par les soins du surintendant Sully. Renonçant donc pour le moment à contester le droit de la régence, sous la condition qu'il serait considéré comme le chef effectif du gouvernement, le premier prince du sang obtint pour prix de cette habile temporisation 200,000 livres de pension, la propriété du bel hôtel

de Gondi à Paris et du comté de Clermont, avec force gratifications pour ses créatures. Il fallait, en effet, beaucoup d'argent à ce prince ; car ne l'avait-on pas vu, pour intimider la régente et obtenir de meilleures conditions, faire une entrée menaçante dans Paris, accompagné de plus de quinze cents gentilshommes de sa maison ? Des pratiques analogues furent employées près de la plupart des grands seigneurs, et le relâchement général des mœurs en rendit le succès facile. Ce fut ainsi qu'en dilapidant en quelques jours les trésors accumulés pendant le cours du précédent règne, on acheta deux années d'une neutralité douteuse, et que la régence put se constituer sous le bon plaisir des princes et des grands, dont la double pensée consistait à la rançonner et à l'avilir.

VI

Renverser le ministère du feu roi, éloigner les prudents conseillers qui gardaient encore les traditions respectées du grand règne, tel était le premier but à poursuivre par les basses ambitions qui aspiraient à l'exploitation du royaume. Les mécontents y parvinrent en unissant pour quelque temps leurs intérêts à ceux du favori italien destiné à dépasser bientôt, par la profondeur de sa chute, la hauteur inespérée de sa fortune. Chasser ou tuer les mem-

bres du conseil, faire appuyer ce mouvement par un corps d'armée commandé par Lesdiguières, tel fut le premier plan délibéré entre Concini et les seigneurs qui peu après devaient faire promener dans Paris les lambeaux de son cadavre mis en pièces. Cet homme, devenu maréchal et marquis d'Ancre, ne pouvait s'unir aux princes mécontents que pour assurer sa propre fortune, en se faisant une large place dans ce gouvernement pris d'assaut. Les idées de l'aventurier italien, les dédains prodigués à son origine, le séparaient de cette coalition princière, aux yeux de laquelle il ne pouvait être qu'une vil instrument. Son attachement pour la reine, unique point d'appui de sa fortune, le rendait l'ennemi naturel de la faction qui aspirait à profiter de la faiblesse de la régente pour reprendre en sous-œuvre l'édifice de la seconde race en substituant l'hérédité des gouvernements à celle des grands fiefs. Concini appartenait à la monarchie absolue au commencement du dix-septième siècle, comme il aurait probablement appartenu à la démocratie à la fin du dix-huitième. Il était voué, pour ainsi dire, en dépit de lui-même, à cette cause de l'unité du pouvoir, dont il fut l'agent et le martyr, et représentait, à dix ans d'intervalle, la même pensée politique que Richelieu. L'un essaya sans succès comme sans gloire ce que l'autre devait accomplir avec tant d'éclat.

Le maréchal d'Ancre n'eut pas plus tôt réussi, par

son association avec le duc de Bouillon et la maison de Condé, à établir sa prépondérance dans le conseil, qu'il se vit exposé en première ligne aux attaques des ses puissants alliés. Aussi s'attacha-t-il à les diviser, opposant habilement les princes de Lorraine aux princes du sang, montrant en perpective un grand gouvernement à l'un, un riche établissement à l'autre, sachant lui-même se dépouiller au besoin pour se ménager des appuis, offrant, par exemple, au prince de Condé de lui livrer Péronne, au centre de son marquisat d'Ancre, en compensation du Château-Trompette, que la reine refusait obstinément de céder au premier prince du sang.

Ce refus du Château-Trompette fut un des grands événements de cette époque d'égoïsme et d'intrigues. Marie ne se faisait aucune illusion sur le sort qui la menaçait. En recueillant les tristes confidences du roi son époux, elle lui avait souvent entendu dire que si, durant sa lutte avec Henri III, il avait été maître du bon château de Bordeaux, il se fût fait proclamer duc de Guienne : aussi répugnait-il beaucoup à la régente de donner un tel pied au chef de la faction à quelques marches des frontières d'Espagne, dans un temps où ceux de la religion réformée exerçaient une sorte de souveraineté indépendante en Languedoc, et disaient insolemment aux officiers de la couronne : *Le roi est à Paris et nous à Nîmes.*

VII

De grandes sommes adroitement offertes et avidement acceptées calmèrent pour quelques mois l'irritation que ce refus causait à des princes presque toujours détournés du soin de leur grandeur politique par le souci brutal de leur fortune ; mais c'était là un expédient qui commençait à s'épuiser, une ressource dernière qui semblait devoir manquer bientôt à la royauté avilie.

« Les présents que la reine fit aux grands, au commencement de sa régence, étourdirent bien la grosse faim de leur avarice et de leur ambition, mais elle ne fut pas pour cela éteinte. Il fallait toujours faire de même si on voulait les contenter. De continuer à leur faire des gratifications semblables à celles qu'ils avaient reçues, c'était chose impossible ; l'épargne et les coffres de la Bastille étaient épuisés, et quand on l'eût pu faire, encore n'eût-il pas été suffisant, d'autant que, les dons immenses qui leur avaient été faits les ayant élevés en plus de richesses et d'honneurs qu'ils n'eussent osé se promettre, ce qui du commencement eût été le comble de ce qu'ils pouvaient désirer, leur semblait maintenant petit, et ils aspiraient à choses si grandes, que l'autorité royale ne pouvait souffrir qu'on leur donnât le surcroît de puissance qu'ils

demandaient. Il ne se parlait plus que de se vendre au roi le plus chèrement que l'on pouvait, et ce n'était pas de merveille; car si, à grand'peine, on peut, par tout moyen honnête, retenir la modestie et sincérité entre les hommes, comment le pourrait-on faire au milieu de l'émulation des vices, et la porte ayant été si publiquement ouverte aux corruptions, qu'il semblait qu'on fît le plus d'estime de ceux qui prostituaient leur fidélité à plus haut prix[1]. »

[1] *Mémoires de Richelieu*, livre v, année 1614. — Nous citerons toujours cet ouvrage sous le titre que lui a justement restitué M. Petitot dans sa collection. La plus faible partie de ce grand travail, antérieurement publiée sous le titre d'*Histoire de la Mère et du Fils*, avait été, sans nul motif plausible, attribuée à Mézerai, quoique des esprits sagaces y eussent depuis longtemps reconnu la main du cardinal de Richelieu lui-même. L'authenticité de ces Mémoires, dont l'original existe au dépôt des affaires étrangères, n'est pas contestable; l'existence en est indiquée dans l'épître au roi qui précède le *Testament politique*, et ce dernier écrit n'a été détaché du corps même de l'ouvrage, comme le constate M. de Foncemagne, l'éditeur, que par la crainte qu'éprouvait le cardinal de ne pas vivre assez longtemps pour employer les matériaux rassemblés sous ses yeux dans le but de composer une histoire générale de son ministère. Une grande partie des Mémoires, et plus particulièrement ce qui se rapporte à la carrière active de Richelieu lorsqu'il fut devenu chef du conseil, est écrit par des secrétaires sous l'œil du ministre; quelques morceaux émanés de lui-même sont évidemment intercalés. Mais la partie qui traite de la jeunesse de Richelieu, du ministère du maréchal d'Ancre et de l'exil de Marie de Médicis à Blois ne peut être sortie que de la plume même du cardinal, qui parle toujours en son propre nom, et dont la personnalité s'y révèle à chaque page de la manière la plus incontestable et quelquefois la plus naïve. De la respectueuse affection que Richelieu témoigne, dans les six premiers livres, à la reine Marie, sa bienfaitrice, il nous semble impossible de ne pas conclure que ceux-ci furent composés avant sa rupture avec cette princesse : quelques parties nous feraient croire qu'ils ont été écrits durant l'exil de l'évêque de Luçon à Avignon, après la mort du maréchal d'Ancre. L'ouvrage se termine quatre ans avant la mort du cardinal par le compte-rendu de l'année 1638.

Le manuscrit des Mémoires devint, à la mort du cardinal, la propriété de la duchesse d'Aiguillon, sa nièce. M. de Torcy en obtint la concession

Pressée par des exigences chaque jour croissantes, la régente n'entrevit de ressource, pour maintenir son autorité compromise, que dans une étroite union avec l'Espagne, qui mettrait à sa disposition les forces de cette grande monarchie. L'alliance espagnole avait eu des partisans chaleureux dans le conseil de Henri IV : Villeroy et le chancelier Sillery y inclinèrent constamment. Mais Henri, qui avait l'instinct du rôle politique réservé à la France dans un prochain avenir, et Rosny, que ses antipathies religieuses ne séparaient pas moins du cabinet de San-Lorenzo que de la cour de Rome, avaient constamment décliné les ouvertures du roi catholique. L'idée fixe du Béarnais était de donner l'une de ses filles au prince de Galles, futur héritier d'Angleterre et d'Écosse, l'autre au prince de Piémont pour s'assurer une entrée en Italie, afin d'y combattre l'Espagne, et de marier le dauphin à l'héritière de Lor-

lorsque, par ordre de Louis XIV, il fonda, en 1705, le dépôt des affaires étrangères dans le donjon du vieux Louvre. M. de Foncemagne, qui édita le premier, en 1764, le *Testament politique*, dont l'authenticité a été combattue par Voltaire avec tant de légèreté, paraît avoir été autorisé à en prendre lecture. La même faculté fut concédée quelques années plus tard à M. de Fontette, continuateur du Père Lelong. M. Tabaraud a également cité le manuscrit des affaires étrangères dans son *Histoire du cardinal Bérulle*, publiée en 1817. Mais ce fut en 1822 seulement que, sous sous le ministère de M. le duc Matthieu de Montmorency, la publication intégrale en fut enfin autorisée. Du reste, lorsque l'homme se révèle aussi complétement dans son œuvre, on essaierait en vain d'en méconnaître l'origine. Le *Testament* et plusieurs livres des Mémoires appartiennent à Richelieu par l'excellente raison qu'il est impossible qu'ils soient d'un autre.

raine pour préparer la réunion de cette province à la France. On sait que la mort le surprit à la veille de son expédition de Clèves, qui n'était qu'une autre application de la même pensée politique.

VIII

De tels projets ne convenaient plus à la faiblesse d'une régence chaque jour menacée, et Marie de Médicis ne sut aspirer à autre chose qu'à abriter son trône sous celui de l'héritier de Charles-Quint. Elle conclut donc brusquement, et sans consulter les princes, le mariage de Louis XIII, encore enfant, avec l'infante Anne d'Autriche, et celui de la princesse Élisabeth avec l'infant, qui fut depuis Philippe IV. Cette double union, dont tant de difficultés devaient traverser l'accomplissement, fut accueillie dans le royaume sous des impressions très-différentes : la partie de la nation qui faisait passer l'idée religieuse avant l'idée politique, ou plutôt celle pour laquelle la pensée politique n'existait point encore, accueillit avec joie et confiance la perspective d'un mariage qui semblait assurer mieux que tout autre l'avenir catholique de la monarchie, et qui garantissait à la royauté une force suffisante pour triompher de toutes les attaques des huguenots. Ceux-ci, de leur côté, en conçurent une alarme vive et naturelle; enfin les princes et les grands, dont

l'unique souci était d'affaiblir la monarchie, appréhendèrent plus sérieusement encore le résultat de la double combinaison destinée à confondre les forces et les intérêts des deux plus puissants États de l'Europe. Lorsqu'on apprit la soudaine conclusion des négociations matrimoniales, et qu'on vit l'ambassadeur d'Espagne associé en quelque sorte à la tutelle du jeune roi, l'émotion fut donc grande parmi les seigneurs, qui, depuis le commencement des guerres civiles sous le roi Charles IX, savaient d'expérience ce que rapporte un pouvoir faible à qui sait l'attaquer pour lui vendre la paix.

Las de presser une éponge vide, selon l'expression d'un contemporain, et résolus à ne pas laisser conclure le mariage sans garanties et bonnes conditions, Condé et Bouillon quittèrent la cour; le duc de Vendôme se sauva du Louvre, où il avait été un moment confiné, et gagna la Bretagne, dont l'imprudente tendresse de son père lui avait assuré le gouvernement; le duc de Nevers s'empara de Mézières; le marquis de Cœuvres, de Laon; le duc de Mayenne, des meilleures places de l'Ile-de-France; la Picardie éclata sous le duc de Longueville, son gouverneur; et du Poitou aux côtes de Provence, les réformés firent entendre des menaces, en s'apprêtant à mettre à prix le formidable concours qu'ils étaient en mesure d'offrir à toutes les ambitions entreprenantes.

Sitôt que les conjurés eurent pris position dans leurs

provinces et dans leurs inaccessibles donjons, Condé lança le manifeste du parti féodal; car tous les partis écrivaient alors assurément autant que de nos jours, et les populaires convictions de la ligue, en disparaissant, avaient laissé des habitudes d'universelle publicité. Ce manifeste est curieux à lire comme expression de cette époque d'abaissement et d'immoralité politique : le vide emphatique de la rédaction reporte involontairement la pensée vers les manifestations déclamatoires de quelque *prononciamento* de l'Espagne ou des républiques américaines. Les auteurs de la nouvelle ligue du bien public déclaraient s'insurger parce que la noblesse était abaissée et le pauvre peuple grevé, et, pour mettre le comble à l'impudence de leurs plaintes et à l'ironie de leurs conseils, ils indiquaient comme l'un de leurs principaux griefs contre le gouvernement de la régente les prodigalités et profusions qui avaient été faites des finances du roi! Enfin, selon la formule de tous les temps, ils réclamaient la convocation des États-Généraux pour remédier aux maux qui accablaient les fidèles sujets de Sa Majesté.

IX

Marie, princesse médiocre par l'esprit et par le cœur, redoutait le péril autant qu'elle aimait l'agitation. Aussi perdit-elle d'abord courage à la vue de

cette rébellion, maîtresse des meilleures places du royaume, et à laquelle elle n'avait à opposer que quelques milliers de soldats, sous des chefs d'une fidélité fort équivoque. Les nombreux mémoires du temps constatent qu'elle songea un instant à abdiquer une charge trop lourde pour sa faiblesse, et que les bruits populaires rendaient plus pénible encore pour la femme que pour la reine : mais d'autres conseils prévalurent, et elle aima mieux se laisser vaincre sans combat que d'abdiquer un pouvoir dont on s'arrachait les lambeaux.

Quelques-uns de ces hommes de transaction qui, sous le nom de *politiques*, avaient joué durant la ligue un rôle si important et parfois si utile, parvinrent à retarder encore une lutte armée que l'indifférence publique rendait d'ailleurs difficile. Marie usa une fois de plus des moyens qui jusqu'alors ne lui avaient pas fait défaut. Toutes les demandes des coalisés furent accueillies, toutes leurs prétentions admises. Il fut sursis au mariage du roi jusqu'à sa majorité prochaine, et les États du royaume furent convoqués à Sens, puis à Paris pour le mois d'octobre 1614. Le prince de Condé obtint le fort château d'Amboise, et reçut 450,000 livres en espèces sonnantes. Le duc du Maine se fit adjuger 300,000 francs pour se marier, et la survivance du gouvernement de Paris. Le duc de Nevers eut Mézières avec la coadjutorerie de l'évêché d'Auch. MM. de Bouillon, de Longueville et

de Rohan furent désintéressés par des procédés analogues. Le duc de Vendôme seul résista quelques instants, parce qu'en Bretagne une opinion puissante et nationale s'était chaleureusement associée à une cause dont elle espérait faire surgir l'indépendance de la province.

X

Le roi venait enfin d'atteindre sa quatorzième année, et les États-Généraux furent réunis selon l'engagement pris à Sainte-Menehould avec les mécontents. Les princes avaient compté sur cet instant de crise pour briser les hommes de la régence et s'imposer à la jeunesse du monarque émancipé; mais le gouvernement du maréchal d'Ancre déploya dans cette difficile conjoncture une habileté qu'il faut reconnaître, et parvint à puiser quelque force dans l'action du faible instrument que ses ennemis le contraignaient à employer. Ayant profité de la résistance du duc de Vendôme pour faire faire au jeune roi un voyage en Bretagne, la régence avait gagné quelques semaines, et ce délai précieux mit Louis XIII, entré depuis peu de jours dans tous les droits de sa majorité, en mesure d'établir, avant la réunion des trois ordres, un conseil privé choisi au gré de la reine, et de déclarer avec solennité aux États rassemblés que, pleinement satisfait de l'administration

de sa mère, il avait résolu de lui continuer toute son autorité.

La cour mit un grand soin à diviser l'assemblée, et elle y réussit presque toujours au delà de ses espérances. Il n'y avait à cette époque aucune idée de réforme politique assez universellement acceptée par l'opinion tout entière pour servir de base à une agression sérieuse contre le pouvoir. Les vœux étaient distincts comme les existences elles-mêmes, et il ne s'agissait que de faire surgir une incompatibilité d'intérêt entre le tiers, la noblesse et le clergé, pour paralyser toutes les combinaisons et toutes les tentatives. Ainsi la noblesse, moins intéressée que la bourgeoisie dans la vénalité des magistratures, proposa vainement la suppression de la *paulette*, droit établi dans le cours du règne précédent pour assurer les charges aux héritiers de ceux qui en étaient revêtus, sous condition d'un droit de paiement annuel évalué au soixantième du prix de l'office [1]. Le tiers mit tous ses soins à écarter cette réforme qui aurait compromis les intérêts financiers et la position de la plupart des représentants de cet ordre, membres de cours souveraines ou de siéges présidiaux, propriétaires de nombreux offices transmissibles. Les bourgeois, pour faire pièce aux nobles, et pour ne

[1] Le peuple donna le nom de *paulette* au nouveau droit, parce que le traitant s'appelait Paulet. Voyez Levassor, *Histoire de Louis XIII*, liv. VI, et Mézerai, année 1604.

pas paraître reculer dans la voie des réformes et redressements, proposèrent, de leur côté, la suppression des pensions payées par le trésor au détriment du pauvre peuple, pensions qui formaient la principale ressource de l'aristocratie de cour, en même temps qu'elles étaient le principal objet de ses convoitises. Enfin, aux vœux exprimés par le clergé de voir le concile de Trente reçu dans le royaume, il fut répondu dans la chambre du tiers par d'énergiques déclarations en faveur de la plénitude de l'autorité temporelle, déclarations dans lesquelles se révéla dans toute sa force l'esprit parlementaire qui dominait alors la haute bourgeoisie. Quant au projet du double mariage, il fut accueilli avec une faveur à peu près générale, et les mécontents virent avec un amer regret qu'il fallait renoncer à élever sur ce point de sérieuses objections. De vaines dispositions contre les duels, et quelques mesures contre les traitants, trésoriers et gens de finance, furent à peu près les seuls résultats effectifs de cette assemblée, qui avait trompé l'espoir des agitateurs, et n'avait révélé dans ses délibérations décousues que des divisions destinées à préparer la prépondérance du pouvoir monarchique, jusqu'au jour où, devenues plus profondes, on en verrait sortir une crise terrible pour la société tout entière.

XI

La tenue de ces pacifiques États de Paris reporte la pensée vers ceux qui les avaient précédés comme vers ceux qui les ont suivis. Vingt-cinq années auparavant, les États de Blois voyaient expirer les Guise sous l'épée d'un officier des gardes. Un siècle et demi plus tard, les États de Versailles étaient inaugurés au bruit du canon de la Bastille. Combien cette date de 1614 est terne devant de tels souvenirs ! Quel abîme entre ces trois époques ! Les passions religieuses étaient affaiblies, et les passions politiques sommeillaient encore ; l'esprit humain traversait une époque de transition et d'attente, et nulle idée n'était assez puissante alors pour surexciter son énergie.

Ce n'est pas que la société fût assise sur des bases solides et respectées : rien n'était fixé, ni dans les institutions, ni dans les mœurs ; les unes étaient tiraillées entre l'absolutisme monarchique aspirant à naître et une féodalité nouvelle s'efforçant de se reconstituer ; les autres, élégantes et cruelles, astucieuses et guerrières, participaient de l'héroïsme chevaleresque en même temps que des leçons de Machiavel. Les lettres elles-mêmes, soumises aux influences les plus contraires, essayaient vainement de se frayer une voie, et d'atteindre à une originalité propre entre les inspirations de l'Espagne et de l'Italie et les souvenirs

de l'antiquité. Au sein de cette confusion générale, dans ce pêle-mêle de civilisations étrangères superposées, il n'était pas un seul principe fécond qui pût devenir la base d'une organisation quelque peu durable. La conversion de Henri IV avait désarmé les catholiques, et l'édit de Nantes donnait une large satisfaction à la conscience des réformés. La question religieuse était dès lors hors du débat, et ne se produisait que sous un aspect purement politique. Quant aux partis, on vient de les voir à l'œuvre, et bientôt nous les retrouverons encore. Alors, si Richelieu a besoin d'excuses, ces seigneurs faméliques, plus vaniteux que superbes, plus avides qu'ambitieux, se chargeront eux-mêmes de lui en fournir de surabondantes.

Qu'aurait produit, sous le règne de Louis XIII, le triomphe de cette aristocratie princière domptée par le cardinal? Y avait-il dans tout cela un germe, si faible qu'il fût, de liberté populaire ou de grandeur nationale, une force propre à constituer la France et à fonder soit sa fortune au dedans, soit ses destinées au dehors? C'est commettre une injustice véritable que de reprocher à Richelieu et à Louis XIV la chute d'une aristocratie qui n'a jamais usé avec discrétion du pouvoir, lorsque les circonstances le lui ont départi, et qui n'a jamais su se défendre lorsqu'elle a été attaquée. Que serait devenu le royaume, si, durant la minorité de Louis XIII,

l'esprit du prince de Condé avait prévalu dans le gouvernement de la monarchie, si les Guise s'étaient établis en Provence, les Montmorency en Languedoc, les Longueville en Picardie, si Lesdiguières avait conservé la sauvage monarchie de ses montagnes, le duc d'Épernon la souveraineté de la Guienne; si le duc de Vendôme avait ranimé en Bretagne le souffle à peine éteint de l'indépendance? Conçoit, on une pareille organisation devant la puissance compacte de l'Espagne, maîtresse du Portugal, des Pays-Bas, de la Franche-Comté, du Milanais et du royaume de Naples? La conçoit-on en face de l'empire germanique, contre lequel la France ne pouvait lutter que par la cohésion de toutes ses parties? Le seul résultat de l'affaiblissement de l'autorité royale, au commencement du dix-septième siècle, aurait été l'abaissement de la France au rang de puissance secondaire.

Cet abaissement aurait vraisemblablement amené une division territoriale dont la Savoie et l'Espagne eussent profité dans la mesure de leur ambition et de leurs forces. Si l'indépendance des gouverneurs de provinces s'était consolidée par des concessions irrévocables, les réformés auraient, de leur côté, donné un libre cours aux projets audacieux si souvent agités dans leurs conventicules, et dont d'ardentes prédications s'efforçaient de préparer le succès. L'exemple des cantons suisses et des

Provinces-Unies offrait un encouragement aussi bien qu'un modèle, et la France, violemment jetée hors de son orbite, eût gravité en même temps vers Madrid et vers Genève.

XII

Ce fut un magnifique spectacle que celui de la noblesse française marquant les frontières de la patrie à la trace de son sang et les reculant par son épée. Soit que cette noblesse se ruine pour avoir le droit de se faire tuer au premier rang, et qu'elle se retire dans ses manoirs avec la croix de Saint-Louis et un pourpoint râpé, soit qu'elle vive dans les provinces y prodiguant populairement son opulence, elle reste l'honneur de notre histoire, comme elle fut si longtemps la vie même de la monarchie. Elle est glorieuse lorsqu'elle triomphe aux croisades comme lorsqu'elle succombe à Azincourt, et ne mérite pas moins de respect en combattant à cinq sous par jour sous les enseignes de Condé que lorsqu'aux mauvais temps de Louis XIV elle couvre de son corps le royaume, menacé par trois coalitions. Mais deux choses ont constamment manqué à cette brillante chevalerie, des chefs dignes de la conduire, et un esprit politique à la hauteur de son cœur.

En France, les circonstances ont séparé l'aristocratie territoriale de la nation, tandis qu'en Angleterre

elles se confondirent indissolublement l'une avec l'autre. Constamment dominée, aux époques décisives de l'histoire, par des princes de race royale, qui se posaient moins comme ses égaux que comme ses maîtres, l'aristocratie française a toujours été traînée à la remorque de leurs desseins particuliers, sans pouvoir jamais tracer ni suivre un plan de conduite. Pas de lutte nationale aux champs glorieux de Runnimède, pas de *magna carta* et de charte des forêts, de statuts de Merton et de Marlebridge, pour rallier dans une même pensée de liberté les bourgeois et les gentilshommes, les seigneurs et les vassaux : chez nous, les grands combattirent toujours la royauté pour leur propre intérêt, et ne mirent jamais le peuple de compte à demi dans leurs querelles ; tels on les voit au dixième siècle, et tels ils reparaissent à l'ouverture du dix-septième. Les désirs sont les mêmes et les espérances presque semblables. Ils se servent des réformés comme en d'autres siècles ils s'associaient aux Normands, et pourchassent les bons gouvernements sous la minorité de Louis XIII, comme leurs pères arrachaient l'hérédité des fiefs à la faiblesse des successeurs de Charlemagne. Une différence capitale existe toutefois et suffit pour séparer les époques et révéler tout l'avenir : il n'est pas, au dix-septième siècle, un chef de mécontents qui ne se laisse volontiers désintéresser par une pension.

XIII

La cabale essaya de reprendre en sous-œuvre, au parlement de Paris, la tentative qui venait d'échouer près des États du royaume. Cette grande compagnie judiciaire, tumultueusement réunie par les soins de quelques créatures des princes, invita les ducs et pairs à venir prendre leurs siéges pour délibérer sur les maux du royaume et sur les remontrances qu'il serait estimé convenable d'adresser au roi. En se substituant ainsi aux États-Généraux, à peine dissous, le parlement préludait à la fronde; il allait donner la mesure de ses constantes prétentions et celle de son impuissance non moins constante. Réclamer une part du pouvoir législatif en vertu d'un titre plus que contestable était un acte de hardiesse que la confusion des droits et des idées pouvait peut-être autoriser; mais subordonner toujours son action au jeu de quelques intrigues, se faire factieux à la suite, sans soupçonner même un rôle plus large d'organisation et de liberté, c'était préluder tristement à cette longue histoire, toute tissue de violences et de faiblesses, de velléités ambitieuses et de déplorables timidités, histoire trop glorifiée par les avocats qui l'ont écrite, et qui, à travers les orages de deux minorités et le prologue d'une grande révolution, est venue finir dans les déclamations de d'Esprémesnil.

Il suffit au jeune roi de dénier énergiquement, par l'organe du chancelier Sillery, le droit des compagnies judiciaires de son royaume de se mêler des affaires d'état, sans y être provoqués par la couronne, pour faire tomber cette bruyante opposition de paroles qui, du banc des enquêtes, n'était pas encore descendue dans les halles de Paris.

XIV

Ayant ainsi triomphé de toutes les résistances régulières et légales, si une telle expression est de mise pour une époque d'universelle confusion, Marie de Médicis et le maréchal d'Ancre n'hésitèrent pas à accomplir les deux mariages qui devaient assurer à la monarchie vacillante le précieux appui de la royauté castillane. Le jeune roi, escorté d'une armée, partit de sa capitale pour aller, à travers des provinces plus d'à moitié soulevées, recevoir la reine-infante à l'extrémité du royaume, et conduire sa sœur aux frontières d'Espagne. Ayant de nouveau protesté contre l'alliance espagnole, et refusé de suivre la cour, les princes estimèrent le moment favorable pour s'établir à Paris et pour s'emparer de la personne du roi.

Les circonstances semblaient en effet des plus propices, car, sous prétexte de la violation de quelques priviléges, les réformés avaient pris les armes dans

le Poitou, le Dauphiné et le Languedoc. Une assemblée générale des églises protestantes convoquée à Grenoble, aux termes des édits, s'était transférée à Nîmes de sa pleine autorité, malgré les défenses formelles de la cour. Passant de son rôle de prosélytisme à une pensée purement politique, le protestantisme, par l'organe de ses délégués, exigeait, comme condition de sa fidélité au roi, la prise en considération des réclamations faites par les seigneurs coalisés; il demandait que l'on suspendît l'accomplissement du mariage, et réclamait des explications catégoriques sur le serment du sacre. Les hommes vraiment pieux de la réforme, Duplessis-Mornay en tête, déploraient, sans la comprendre, cette tendance nouvelle, qui l'emportait dans les conseils des protestants, parce que les vues d'intérêt s'étaient substituées à l'ardeur des premiers temps. Désormais les réformés constituaient un parti plutôt qu'une secte, et menaçaient l'unité du royaume autant que l'unité de l'Église. Il y avait alors à la suite de la reine-mère un jeune prélat qui le comprit et ne l'oublia jamais.

Le duc de Rohan, qui jusqu'alors n'était entré qu'avec une certaine réserve dans les factions de la cour, y porta cette fois toutes les ressources d'un esprit entreprenant et ferme, non moins dévoué à ses convictions religieuses qu'au soin de sa propre grandeur. Le maréchal d'Ancre, établi en Picardie,

couvrit Paris avec une armée ; le maréchal de Bois-Dauphin tint la campagne contre les partisans des princes, maîtres du plus grand nombre des meilleures places du royaume. La guerre s'engagea donc sur tous les points, guerre mesquine dans ses mouvements comme dans ses motifs, et qui, lorsque nous en suivons jour par jour les opérations dans les Mémoires de Bassompierre, ne laisse pas même pressentir les vastes combinaisons stratégiques destinées, quelques années après, à changer la face de l'Europe. Le duc de Guise, rallié à la cour par l'espérance d'obtenir le bâton de connétable, protégeait, à la tête de dix mille hommes, le royal convoi. Celui-ci s'avançait à pas lents vers la capitale de la Guienne, contraint de s'arrêter souvent pour faire face à l'ennemi. Des dangers plus sérieux encore menacèrent la jeune princesse que la France envoyait à l'Espagne. Élisabeth dut mettre dix mortelles journées à faire le trajet de Bordeaux à Bayonne, toujours entourée par la cavalerie du duc de Rohan, et contrainte de camper chaque soir pour éviter une surprise.

Ce fut sous ces auspices que l'année 1615 vit enfin se conclure la double alliance dont les suites devaient décevoir si promptement les prévisions sur lesquelles elle avait été fondée. Renforcer le pouvoir de la couronne contre les grands et contre les réformés, telle était la pensée de la reine Marie ; établir

la prépondérance espagnole sur les conseils du roi très-chrétien, rompre l'alliance de la France avec l'Angleterre, son alliance plus dangereuse encore avec les Provinces-Unies, obtenir son concours pour tout ce qu'il plairait à l'Espagne de tenter en Italie, telle avait été la ferme espérance de Philippe III, telle était la politique dont une jeune infante devait être à la fois dans la pensée paternelle et l'instrument et le symbole. Or, il advint que le pouvoir royal se renforça bientôt en combattant l'Espagne, et non point en s'appuyant sur elle, et il se trouva qu'Anne d'Autriche passa le temps de sa régence dans une lutte incessante contre la chère patrie dont elle se séparait alors avec tant de larmes; enfin le dernier résultat des alliances espagnoles sous Louis XIII et sous Louis XIV fut de transmettre à un fils de France des droits ou des prétentions qui, en moins d'un siècle d'intervalle, portèrent la maison de Bourbon sur le trône des rois catholiques!

XV

Cependant la conclusion du mariage avait porté un grand coup aux deux factions huguenote et féodale. Il fallait désormais se résigner à un fait accompli, puisque les forces espagnoles étaient prêtes à venir l'appuyer au besoin. Les peuples, d'ailleurs, avaient presque partout applaudi à l'auguste hyménée, et les

princes insurgés restaient isolés et ré
pres forces. Les classes bourgeoises surt
par un instinct sûr d'une cause qui ne p
leur, et dont le triomphe aurait éloigné d
siècles le jour de leur victoire. Le parti réforl
seul debout et armé, avec les nombreux gentilsh
attachés à la fortune personnelle des princes. La cour profita avec habileté de ce mouvement favorable de l'opinion publique. Elle sut détacher de la ligue, par l'offre de grands avantages pécuniaires, les ducs de Mayenne et de Longueville, et bientôt après le duc de Bouillon, en disponibilité pour toutes les trahisons et pour toutes les intrigues, et qui n'avait voulu, confessait-il naïvement, être le principal auteur de la guerre que pour se donner le mérite d'être l'auteur principal de la conclusion de la paix. Le gouvernement donna large satisfaction aux réformés sur les griefs imaginaires ou fondés consignés dans leurs manifestes; il consentit à accepter près d'eux la médiation de l'ambassadeur d'Angleterre, et après de longues négociations où l'on vit intervenir sur un pied d'égalité des commissaires du roi, des agents du prince de Condé et des députés des églises réformées, la paix fut conclue à Loudun, à des conditions qui touchaient moins le public que les hommes personnellement engagés dans cette querelle stérile. Ce traité n'était une victoire pour personne: mais il constatait l'impuissance de la royauté, qui, après avoir

mis le prince de Condé hors la loi, consentait à subir ses conditions et à désintéresser ses créatures.

Voulant dissuader Condé d'une résolution qu'il estimait funeste aux intérêts de ses coreligionnaires, le duc de Rohan lui avait dit ces paroles : « La faible espérance d'enrichir votre maison et de tirer quelque argent des finances du roi ne devrait pas l'emporter sur ce grand nombre d'amis dont vous allez vous séparer, pensez-y sérieusement; on travaille à vous faire perdre une occasion que vous ne retrouverez jamais. Vous allez vous placer entre les mains de la cour, et à votre première démarche suspecte elle s'assurera d'un prince qui a déjà pris deux fois les armes [1]. » C'était prêcher la grande ambition à un homme qui n'était capable que de la petite. Rohan avait raison toutefois, et le chef de la conjuration aristocratique et protestante en fit bientôt la dure expérience.

XVI

Après le traité de Loudun, Condé se crut maître du gouvernement et de la France, et fit peser sur la royauté un joug d'autant plus humiliant, qu'il lui contestait avec la même jalousie les apparences et les réalités du pouvoir. Plus recherché et plus

[1] *Mémoires de Rohan*, t. II.

suivi que le roi même, dit un écrit contemporain, *sa maison rendait le Louvre désert* [1]. Condé et ses acolytes ne furent pas plus tôt rentrés dans Paris, qu'ils reprirent, au sein du parlement, leurs intrigues accoutumées et lièrent des rapports secrets avec l'ambassadeur d'Angleterre et les agents des Provinces-Unies. L'insolente attitude du premier prince du sang réveilla promptement toutes les jalousies du jeune roi et toutes les terreurs de sa mère. Le chef de la branche de Condé aspirait-il à placer la couronne dans sa maison, et à réaliser dans une pensée aristocratique et protestante le grand dessein que les Guise avaient essayé naguère sous une inspiration bourgeoise et catholique? Il est difficile de l'affirmer, plus difficile encore de le nier. Cependant, à voir le décousu de ses actes et la facilité avec laquelle il s'en laissait détourner par les soins les plus vulgaires, on peut juger qu'il échoua plutôt par l'incertitude que par la témérité de ses projets.

L'avidité l'avait déjà compromis, une haine aveugle allait le perdre. Il crut le moment venu de frapper un grand coup, et pensa que les antipathies populaires soulevées contre le maréchal d'Ancre mettaient les factions en mesure de le tenter. Ne pouvant plus douter, de son côté, qu'un attentat sur sa personne ne fût déjà résolu dans le conseil secret

[1] *Apologie pour Leurs Majestés après l'arrestation de M. le Prince.* Paris, 1616.

des princes, Concini suggéra à Marie, inquiétée dans ses affections, une résolution qu'un tel motif pouvait seul faire agréer à cette princesse. Au milieu de ses partisans troublés et surpris, Condé fut arrêté en plein Louvre au nom du roi, et conduit à la Bastille. Ce coup d'autorité, qui dut paraître téméraire aux contemporains, n'excédait pas pourtant la mesure des forces de la royauté : il constata combien les masses populaires et la majorité de la noblesse elle-même restaient étrangères aux agitations factices entretenues par les seigneurs.

Les tentatives essayées pour insurger Paris n'amenèrent d'autre résultat que le pillage de l'hôtel d'Ancre, et les princes retirés à Soissons essayèrent avec peu de succès d'organiser la guerre civile dans les différentes provinces du royaume. Le gouvernement ne recourut pas vainement à ses moyens accoutumés, et la défection du duc de Guise, qui s'était réuni aux mécontents après de longues hésitations, amena sinon la chute de la confédération elle-même, au moins son entière impuissance. Privés de leurs pensions et traitements pendant cette nouvelle rupture avec la cour, les princes éprouvèrent bientôt le plus vif désir d'y rentrer. Une machination tramée dans l'ombre contre le favori de la reine-mère par un autre favori qui s'élevait sur ses ruines, leur en offrit promptement l'occasion. Comprenant enfin l'impossibilité

de faire un appel spécieux à quelque grand intérêt public, ils transigèrent avec la cour au prix du sang, assurés d'être absous par l'opinion s'ils consentaient à servir ses haines.

XVII

Un gentillâtre de Provence, dresseur de faucons et siffleur de linottes, captivait alors, sinon la confiance, du moins l'attention du triste monarque, qui apparaît pour la première fois dans l'histoire le jour d'un guet-apens commandé par lui. Albert de Luynes s'était déjà grandement poussé à la cour, en berçant par des distractions puériles la vie oisive de Louis, longue enfance sans naïveté et sans grâce, à laquelle devait succéder une précoce vieillesse et une sorte de torpeur générale de l'âme et des sens. Mais, quelle que fût la position inespérée de ce jeune officier de vénerie devenu nécessaire aux plaisirs de son maître et admis à l'honneur de sa familiarité, les désirs du Provençal dépassaient les limites de sa fortune présente, et le maréchal d'Ancre lui semblait un invincible obstacle à son avenir. Insolent autant qu'avide, et plus imprudent qu'il ne convenait dans une situation si menacée, l'Italien n'avait épargné ni les dédains ni les railleries au pourvoyeur des chasses royales, dont sa bienveillante indifférence avait favorisé les premiers

pas. De son côté, de Luynes avait compris qu'une seule voie lui était ouverte pour jouer un rôle politique, et qu'il fallait, par un service signalé, s'assuser le patronage des puissants ennemis du maréchal. Tuer Concini, amener à ce prix la réconciliation de la royauté avec ses grands feudataires, tel fut le plan auquel il se dévoua avec le calme et la sécurité de conscience entretenus par les maximes et les tristes habitudes du temps.

Pour faire agréer une telle pensée au jeune roi, il fallait le brouiller avec sa mère, empoisonner son esprit de soupçons et d'inquiétudes, et dominer par la crainte cette nature égoïste et débile. Luynes y réussit au delà de ses espérances. Il incrimine jusqu'aux actes les plus simples du maréchal, représentant au roi que cet étranger exerce un pouvoir absolu dans le royaume, et qu'il s'y fortifie contre son autorité; il le lui montre dominant l'esprit de la reine-mère, inclinant son cœur vers Gaston, son plus jeune fils, pendant qu'il l'éloigne du roi; il fait intervenir des astrologues et des devins consultés sur le terme probable d'une vie royale; il va, disent les mémoires contemporains [1], jusqu'à supposer des lettres pleines d'outrages et de menaces contre le monarque; il poursuit cette âme malade dans le silence de ses nuits sans sommeil, et dans l'obscurité

[1] *Mém. de Richelieu*, liv. VIII. — *Mém. de Deageant*, p. 48 à 61.

des forêts où Louis aime à s'égarer; il obtient enfin un ordre que l'épée du baron de Vitry se charge d'exécuter au sein même du palais des rois. Le sang du maréchal coule au pied du grand escalier du Louvre; son cadavre, livré au peuple, est mis en pièces et brûlé devant la statue de Henri IV, et le jeune prince accueille avec bonheur les acclamations de la foule, comme un premier hommage à sa souveraineté naissante. Il règne enfin, sans sa mère et contre sa mère, qui reçoit de la bouche inexorable d'un fils de dix-sept ans l'ordre de partir sans délai pour son premier exil; il règne en permettant qu'on le débarrasse par un crime d'un instrument compromis sans doute, mais dévoué à la pensée monarchique, que le roi va bientôt reprendre avec une ardeur jalouse et un succès inespéré, et, singulière ironie de l'histoire! il inaugure par une sanglante concession au parti féodal un gouvernement destiné à l'exterminer.

XVIII

Arrêtons-nous encore un moment pour embrasser d'un regard tout ce passé qui va disparaître. Quel regret nous laissera-t-il, et quel germe y trouverons-nous qui ne soit ou dangereux ou stérile? Cette société intermédiaire entre la ligue et Richelieu n'est-elle point, elle aussi, le résidu épuisé d'une longue

révolution, la transition nécessaire entre les chaleureuses croyances disparues et un organisme nouveau aspirant à se produire ? Le scandale de ces factions cupides ne dépasse-t-il pas encore celui de nos plus honteuses manœuvres parlementaires ? Pendant que l'Angleterre fondait sa liberté politique et sa grandeur maritime, et que la Hollande s'élevait au premier rang des nations ; tandis que les deux grandes moitiés de l'empire de Charles-Quint dominaient encore l'Europe en s'appuyant l'une sur l'autre, la France se débattait indifférente et lassée entre les concinistes et les *Barrabas* [1], et commençait cette guerre de chansons qui ne devait finir qu'à la virilité de Louis XIV ; elle voyait les défenseurs naturels de sa glorieuse unité s'associer tour à tour, sans pudeur comme sans remords, aux huguenots et aux Espagnols, non plus pour servir les intérêts d'un grand parti, mais pour faire leurs propres affaires.

Aucun esprit politique dans l'aristocratie dominée par cette haute féodalité princière, et qui ne conserve plus de ses temps héroïques qu'un courage déréglé et un besoin fébrile de duels ; aucun sentiment national dans le parlement, qui, hors de la distribution de la justice civile où il est admirable, n'entre dans les grandes affaires que pour les brouiller ; aucun prestige dans la royauté représentée par

[1] Sobriquet donné aux partisans du prince de Condé, et dont l'origine est diversement expliquée par les historiens.

une femme galante et par un roi valétudinaire; chez la bourgeoisie concentrée dans ses affections municipales, peu ou point d'intelligence des intérêts publics; enfin l'Espagne et l'Empire dominant le mouvement de l'Europe, telle est la France à l'ouverture du siècle qui, entre tous les autres, allait bientôt conquérir le nom de grand.

L'homme qui arrêta court ce progrès sensible vers une décadence générale, qui fit ou prépara deux grands règnes, a jusqu'ici à peine été nommé dans ces pages, et pourtant il nous semble qu'il les remplit déjà tout entières. En assistant à un pareil spectacle, on devine que cet homme va venir; on comprend qu'il faut qu'il vienne, et la corruption de la société semble justifier d'avance devant Dieu et devant les hommes les terribles moyens qu'il emploiera pour en renouveler la face. Mais comment conquérir la force que présuppose une pareille entreprise? Comment s'imposer à la royauté accoutumée aux complaisances de favoris médiocres, à cette haute féodalité qui a fait capituler le monarque à Loudun et à Sainte-Menehould, et qui vient de livrer à la foule ameutée par ses laquais les restes profanés du maréchal d'Ancre? Une pareille tâche serait des plus ardues pour qui se trouverait dans le cas de l'entreprendre avec la ressource de puissantes alliances et d'un haut patronage tout formé. Combien dès lors ne semble-t-elle pas impossible lorsqu'on voit se

mettre à l'œuvre un homme isolé, sans autre appui à la cour que la faveur de la reine-mère et du maréchal assassiné, et qui, signalé à toutes les méfiances des vainqueurs, se trouve enveloppé dans la proscription commune ?

XIX

Faire sortir sa fortune de l'abîme même où elle semblait engloutie, tirer plus de parti de l'exil que jamais courtisan n'en tira de la faveur royale, c'est là un tour de force qui suffirait pour signaler à la postérité l'habileté incomparable d'Armand-Jean Duplessis de Richelieu. Si ces commencements sont plus obscurs, ils ne sont que plus importants à connaître ; ils apprennent l'homme à ceux qui n'ont étudié que le ministre. Né avec une vocation prononcée pour les affaires, Richelieu a rencontré sur sa voie autant d'obstacles que personne. Il est curieux de le voir les tourner à force de persévérance et d'adresse, et ce spectacle est plus saisissant peut-être que celui des luttes énergiques qu'il livre dans la pleine possession de sa force. C'est un malheur de la vie politique de contraindre les natures les plus éminentes à dépenser pour arriver à la puissance plus de ressources qu'elles n'en déploieront jamais pour l'exercer. Le ministre de Louis XIII, introduit dans la carrière par Marie de Médecis et par Concini,

De retour en France, Richelieu parut prendre au sérieux les devoirs de son état. Il se remit à l'étude de la théologie, et l'on ne saurait lire ses écrits, même politiques, sans y trouver l'empreinte de ces formules didactiques, de cette argumentation rigoureuse qui allait si bien à la trempe ferme et nette de son esprit. Quelques années passées dans son évêché, où il se livra à la controverse contre les réformés, quelques carêmes prêchés à Paris avec un assez grand succès, remplissent cette première période de jeunesse et d'obscurité. Marie de Médicis écouta avec plaisir le prélat, qu'une figure régulière et animée, une attitude parfaitement noble, firent d'abord remarquer à la cour. Il s'attacha à cette princesse, à laquelle il parvint à se faire recommander par le maréchal d'Ancre, alors dans la plénitude de sa faveur.

XXI

Député aux États-Généraux de 1614 par les sénéchaussées de Fontenay et de Niort, il se jeta avec chaleur dans le parti de la reine, et exerça une influence notable sur la rédaction des cahiers du clergé. Il s'y prononça vivement pour l'union avec l'Espagne et pour le maintien de l'administration aux mains de la régente ; on le vit également s'élever avec force contre toutes les réclamations inspirées

aux parlementaires par la faction des princes mécontents. Ayant obtenu, d'autres disent ayant brigué l'honneur de porter la parole au nom de son ordre, il loua dans le style emphatique de son temps la gloire de la régente, exalta l'autorité royale au-dessus de tous les pouvoirs humains, et représenta la religion comme la base des trônes et leur plus solide fondement. Ce discours ne fût point sorti des banalités consacrées par ce genre d'allocution, si « le bon prélat n'avait, selon l'expression d'un de ses antagonistes, découvert le sentiment de son cœur dans l'endroit de sa pièce qui n'était pas le moins étudié [1]. » Se plaignant amèrement de l'usage qui tendait à s'introduire d'éloigner les ecclésiastiques des conseils du roi et des emplois publics, on l'entendit s'écrier : « Votre majesté doit nous donner plus de part aux affaires. Quand les rois ses prédécesseurs ont employé les prélats de leur royaume, l'Église gallicane a été plus puissante qu'aucune autre, et, depuis qu'on a négligé de suivre cette louable et salutaire coutume, le clergé français a tellement perdu son éclat, qu'il n'est plus connaissable. Bien loin de consulter les prélats éclairés sur les affaires de l'État, on s'imagine maintenant que l'honneur que nous avons d'être consacrés au service de Dieu nous rend incapables de servir notre roi, qui en est l'image vivante. »

[1] Levassor, livre VI, tome II.

Le dévouement sans bornes de Richelieu ne tarda pas à lui valoir une récompense. Quelques mois après la clôture des États, la reine-mère le fit nommer grand-aumônier de la reine régnante Anne d'Autriche, et, comme il avait besoin d'argent pour payer quelques dettes de sa maison, le maréchal d'Ancre lui obtint permission de vendre cette charge, ce qui le mit en état de vivre à la cour avec un commencement de splendeur.

L'Italien avait deviné la pénétration et la vigueur d'esprit de ce jeune ecclésiastique que le soin de sa fortune ne détournait pas de la gravité extérieure de sa profession, et qui, au plus fort de sa jeunesse, ménageait sa faveur comme le courtisan le plus consommé. « Je gagnai le cœur du maréchal, dit Richelieu lui-même, et il fit quelque estime de moi dès la première fois qu'il m'aboucha. Il dit à quelques-uns de ses familiers qu'il avait un jeune homme en main capable de faire la leçon à *tutti barboni*. Mais sa bienveillance diminua, premièrement parce qu'il me trouva avec des contradictions qu'il n'attendait pas, secondement parce qu'il remarquait que la confiance de la reine penchait de mon côté, troisièmement par les mauvais offices de Russeley, qui n'omettait aucun artifice pour m'abattre, et Barbin[1]. »

[1] *Mémoires de Richelieu*, livre VIII.

XXII

Après le mariage du roi, Concini, ayant grand intérêt à recevoir des renseignements exacts sur l'état intérieur de la cour d'Espagne, avait songé à l'évêque de Luçon pour cette importante ambassade. Celui-ci embrassa avec ardeur une telle perspective comme un premier pas vers les grandes affaires et vers l'intimité de deux maisons royales ; mais, après l'emprisonnement du prince de Condé et le pillage de l'hôtel d'Ancre, le maréchal et la régente jugèrent utile de renouveler le conseil, et de n'y admettre que des hommes d'un dévouement absolu à leur pensée politique. A ce titre, ils songèrent à Richelieu pour exercer la charge de secrétaire d'état conjointement avec le vieux Villeroy, auquel cinquante années de services sous trois règnes avaient ôté l'énergie que des circonstances aussi difficiles semblaient rendre nécessaire. Associé à Mangot et à Barbin, humbles créatures de Marie de Médicis, soumis au maréchal sans l'estimer et sans l'aimer, Richelieu ne fut dans ce cabinet qu'un instrument docile et secondaire.

Le seul acte de volonté personnelle dont il soit possible de recueillir la trace pendant ce ministère, interrompu bientôt après par l'assassinat de son chef, s'applique aux intérêts directs du prélat. Ri-

chelieu raconte qu'aussitôt après sa nomination à la charge de secrétaire d'état, à laquelle le maréchal attacha avec intention des gages considérables, celui-ci le pressa vivement de se défaire de son évêché, afin de le tenir dans une plus étroite dépendance; « mais, considérant les changements qui pouvaient arriver, tant par l'humeur changeante du personnage que par les accidents qui pouvaient arriver à sa fortune, jamais je n'y voulus consentir, ce dont il eut mécontentement sans raison. » On voit que ses premiers succès n'enivraient pas le jeune ministre, qu'il se refusait à jouer trop gros jeu, et faisait marcher de front la prudence et l'ambition. A cet égard, les preuves ne manqueront pas.

Des nuages s'élevèrent, aux derniers mois de la vie du maréchal d'Ancre, entre lui et le nouveau secrétaire d'état : c'est chose facile que de juger, au ton de ses Mémoires, que celui-ci prévoyait la catastrophe et prenait de loin ses mesures du côté des princes et des frères de Luynes pour n'être pas enveloppé dans la disgrâce, tôt ou tard inévitable, du malheureux Florentin. Aussi l'évêque de Luçon fut-il appelé au Louvre sitôt après le crime qui venait d'en souiller l'enceinte, et le roi s'empressa-t-il de lui dire qu'il ne le confondait pas avec les mauvais conseillers du maréchal et qu'il *le voulait bien traiter*. De Luynes lui fit les plus belles protestations, et je ne sais guère de harangue plus curieuse que la lon-

gue réponse de Richelieu au favori, qui tenait alors les destinées de la monarchie dans sa main débile et sanglante. Il est difficile de livrer plus complétement un homme qui n'est plus, tout en paraissant ménager les convenances qu'impose la mémoire d'un bienfait, et de se montrer de plus indulgente composition sur un meurtre qu'on affecte de déplorer. De telles dispositions n'étaient pas de nature à inquiéter de Luynes; aussi s'empressa-t-il d'annoncer à Richelieu que seul entre ses collègues il serait maintenu dans le nouveau conseil, où le roi lui commanda d'aller à l'instant même prendre siége. « Je balançais si je devais recevoir cet honneur, mais j'estimais qu'en cette grande mutation les marques de la bonne grâce du roi me devaient être chères, vu que par après mes actions feraient connaître que je les recevais par la pure estime que le roi faisait de moi, et non pour connivence que j'eusse eue avec ceux qui avaient machiné la mort du maréchal [1]. »

XXIII

On pouvait en toute sûreté sacrifier Concini, puisqu'il était mort; mais la reine-mère était vivante, elle avait exercé un grand empire sur l'esprit du roi, et pouvait le reprendre encore : le cas était donc

[1] *Mémoires*, livre VIII.

plus embarrassant. Gardée à vue dans sa chambre par des soldats qui allaient chercher jusque dans son lit la poudre qu'on l'accusait d'y cacher pour faire sauter son fils, Marie était tout à coup tombée du faîte de la puissance dans une situation lamentable. Renier sa royale maîtresse en un tel moment était un procédé honteux, indigne d'un gentilhomme et plus encore d'un évêque, procédé des plus dangereux d'ailleurs selon le cours des événements; mais se dévouer sans réserve à sa mauvaise fortune était un acte qui imposait des sacrifices pénibles dans le présent et peut-être sans compensation dans l'avenir. Richelieu sortit de cette alternative en ménageant à la fois les convenances et ses intérêts.

Placé entre le jeune roi et sa mère, il sut conserver l'attachement de l'une et se préparer les bonnes grâces de l'autre, avec un art que nous ne souhaitons à coup sûr à personne, mais dont nos plus souples tacticiens parlementaires pourraient à bon droit se montrer jaloux. « Je demandai au sieur de Luynes le plus adroitement qu'il me fut possible, pour ne lui déplaire pas, s'il ne me serait pas permis de voir la reine, et que s'il lui plaisait me faire accorder cette grâce, j'en userais assurément, non pour aigrir, mais pour adoucir son esprit. » Cette faculté lui fut bientôt accordée avec une latitude plus grande qu'il ne l'aurait probablement voulue. Les nouveaux ministres ayant refusé de communiquer avec lui

lorsqu'il se présenta la première fois au conseil, Richelieu comprit que la position n'était pas tenable à la cour, et se résolut, après mûres réflexions, à embrasser le rôle de martyr de la fidélité.

XXIV

Au moment où se dressait l'échafaud de la compagne chérie de Marie de Médicis, judiciairement égorgée comme sorcière et devineresse par des juges encore plus lâches qu'imbéciles; pendant que les princes rebelles rentraient en triomphe dans ce Louvre si longtemps troublé par eux, la reine-mère, accompagnée d'un petit nombre de serviteurs, s'acheminait vers la ville de Blois, qu'un songe lui avait naguère indiquée comme lieu de son exil. « Au sortir de Paris, je l'accompagnai, recevant plus de consolation en la part que je prenais à son affliction, que je n'eusse pu en recevoir en la part que ses ennemis me voulurent faire de leurs biens. » Les faits permettent d'apprécier la portée de cette réflexion, fort affaiblie d'ailleurs par l'aveu qui la suit. « Je voulus avoir une permission expresse du roi par écrit, de peur qu'ils ne me rendissent puis après coupable de l'avoir suivie, et soutinssent que je l'avais fait de mon mouvement. »

Voilà de la prudence. Voici de la trahison : trahison discrète et savante qu'admirera sans doute l'école

qui s'est inclinée pendant cinquante ans devant la fortune d'un autre évêque-ministre, que notre siècle a vu profiter de tous les événements sans en dominer un seul, esprit politique sans initiative et sans système, qui sera dans l'histoire au cardinal Richelieu ce qu'est à un général qui a livré de grandes batailles le maraudeur qui dépouille les morts après le combat.

Devenu à Blois chef du conseil de la reine-mère, Richelieu entra aussitôt en correspondance avec le duc de Luynes, lui rendant un compte minutieux de tous les actes de la princesse, et se portant personnellement garant de sa conduite. Ce ne fut pas sans des peines infinies qu'il suffit pour quelque temps à ce double rôle. Contraint de témoigner à sa malheureuse maîtresse un dévouement d'autant plus absolu que le malheur engendre la défiance, obligé de se défendre en même temps à la cour contre des soupçons qu'une correspondance obséquieuse ne parvenait pas toujours à conjurer, Richelieu préludait par un rude apprentissage aux embarras du pouvoir, et ne laissait assurément rien pressentir de la hauteur de caractère qu'il devait apporter bientôt dans l'exercice du gouvernement.

Assez bien traité par de Luynes et par le jeune monarque, l'évêque de Luçon était de la part des membres du conseil, et en particulier du garde des sceaux Du Vair, l'objet de vives antipathies et d'une

méfiance prononcée. Inquiets de sa présence près de la reine et de l'activité de ses démarches, ils obtinrent du roi l'ordre de son éloignement. Après de vaines protestations de fidélité adressées à Louis XIII et à son favori, Richelieu dut partir pour son évêché, puis après pour Avignon. Ce procédé violent acheva de lui conquérir la confiance absolue de la princesse, qui ne vit dans cet exil qu'une persécution de plus dirigée contre elle.

XXV

Rendu malgré lui pour deux années à une vie pastorale et solitaire, Richelieu composa divers écrits, indépendamment de ses mémoires, dont le commencement nous paraît remonter à cette époque. Les principaux sont : l'*Instruction du Chrétien* et la *Réponse adressée au roi par les quatre ministres de Charenton*. Aucune qualité éminente ne se révèle dans ces écrits, dont le dernier, dirigé contre une lettre supprimée par arrêt du conseil, fut plutôt un acte politique qu'une œuvre religieuse. La médiocrité de ces travaux, qui doivent au seul nom de leur auteur le privilége d'être feuilletés quelquefois sous la poussière qui les recouvre, n'empêche pas Richelieu d'en parler avec une complaisance et une vanité d'homme de lettres qui sont l'un des traits les plus persistants de son caractère, soit qu'il se

produise comme théologien ou comme poëte, qu'il argumente contre Calvin ou contre Corneille.

Cet exil d'Avignon, dont la perspective est si cruelle pour Richelieu, fut pourtant l'origine de sa haute et rapide fortune. La reine avait franchi les murailles du château de Blois, en s'appuyant sur une échelle de cordes, durant les ténèbres d'une nuit d'hiver. Le duc d'Épernon, brouillé avec la cour pour une querelle de préséance, l'avait reçue dans son gouvernement à la tête d'une armée. Faisant appel à tous les mécontents, c'est-à-dire à tous les ambitieux, la veuve de Henri IV menaçait de recommencer contre son fils une guerre civile à peine éteinte. Rien n'était en effet changé depuis la mort du maréchal d'Ancre et l'avénement au pouvoir du petit gentilhomme provençal, ni dans la constitution de l'État, ni dans les plans et les espérances des grands du royaume. De Luynes avait servi leur vengeance en versant le sang de Concini, et ce sang avait scellé une sorte de pacte entre lui et la faction féodale; mais bientôt la force des choses le contraignit à faire des efforts pour se dégager, et il se vit accusé de trahir ses amis alors qu'il ne faisait que se défendre. Il n'y allait pas moins que de l'existence de la royauté elle-même, et de Luynes n'était rien que par elle.

Les nouveaux ministres, et parmi eux le président Jeannin, esprit prudent et pratique, s'étaient

refusés à rendre la liberté au prince de Condé, et, tout en abandonnant au pillage les finances de l'État, ils résistaient aux demandes de gouvernements et de places fortes de nature à compromettre l'intégrité de la monarchie. Les grands, qui avaient compté jouir d'une autorité pleine et entière, se trouvèrent donc frustrés dans leurs espérances. La meilleure partie des dépouilles de Concini et de son infortunée compagne était passée dans la maison de Luynes; tel avait été, conformément à la loi générale des révolutions de cabinet, le principal, pour ne pas dire le seul résultat de celle-ci. Aussi le maréchal de Bouillon, que Richelieu appelle quelque part le démon incarné de la sédition, déclarait-il bien haut que *la taverne était restée la même, et que le bouchon seul avait changé.*

Ainsi compromis de deux côtés à la fois, de Luynes comprit que pour conserver le pouvoir, et peut-être pour sauver la royauté, il fallait traiter avec Marie de Médicis, établie dans Angoulême à la tête de forces considérables. Les huguenots du Poitou accouraient déjà offrir à cette princesse leurs services intéressés. La cour émigrait en Saintonge, et le gouvernement faible et timide du duc de Luynes provoquait dans l'opinion publique, en faveur de la reine-mère, cette réaction qui ne manque jamais lorsqu'on sait l'attendre et la préparer.

XXVI

Pour ménager une réconciliation aussi difficile, le favori pensa à Richelieu, qui reçut à Avignon avec une joie inexprimable le message par lequel le roi lui enjoignait de se rendre sans délai près de sa mère. Ce long voyage, entrepris par ordre de la cour, conserva aux yeux prévenus de Marie le caractère d'un acte spontané de courage et de dévouement. Aussi l'évêque de Luçon, à peine arrivé, fut-il le directeur de ses résolutions, l'inspirateur suprême de ses volontés. Il suggéra facilement à la princesse le désir de se rapprocher de son fils et de la cour.

Mais, comme tous les chefs de faction, Marie s'appartenait moins à elle-même qu'aux hommes engagés dans sa querelle : aussi les efforts de Richelieu furent-ils inutiles pendant plus d'une année. Une entrevue ménagée à Tours entre la mère et le fils n'avait amené d'autre résultat que de banales protestations d'attachement. L'ancienne régente s'inquiétait moins d'ailleurs de reconquérir le cœur de Louis XIII que de ressaisir ce pouvoir devenu la seule compensation de sa jeunesse évanouie ; de son côté, le jeune roi ne revit pas plus tôt sa mère que son âme se rouvrit à tous les soupçons qui devaient torturer jusqu'à la tombe ce martyr vivant des sollicitudes du trône.

Alors se passèrent des choses bien caractéristiques de ces temps de faiblesse et d'anarchie. Luynes, menacé par les grands qui se disaient trompés par lui, avait d'abord essayé de rapprocher le roi de la reine-mère; puis, s'apercevant bientôt que l'ambition véritable de cette princesse était de reprendre la haute direction des affaires, il n'imagina rien de mieux pour paralyser ses forces que de lui opposer le prince de Condé, et l'on vit tout à coup sortir de prison, après plus de trois ans de captivité, le chef de la turbulente faction princière.

Ulcérée par cette mise en liberté, éclatante condamnation de l'acte principal de sa régence, la reine rompt aussitôt les rapports qu'elle commençait à nouer avec la cour, et fait appel à tous les ambitieux du dedans, à tous les ennemis du dehors. Les princes et les grands se divisent et s'agitent; chacun fait ses conditions et exige des garanties à la pointe de son épée. Le Maine, l'Anjou, le Poitou et la Saintonge retentissent du bruit des armes au milieu de l'indifférence et du dégoût hautement manifestés par les populations, qui voient s'élever aux proportions d'une guerre civile la querelle personnelle de M. de Luynes et de M. d'Épernon.

Dans cette disposition universelle des esprits, une seule rencontre aux portes d'Angers suffit pour inspirer aux deux armées un égal désir de voir enfin leurs chefs compter la paix publique pour quelque chose.

Ceux-ci comprennent que le moment est venu de cesser de jouer à la guerre. Des négociations sérieuses sont donc ouvertes où l'évêque de Luçon intervient activement, et, au mois d'août 1620, la lutte se termine par une transaction générale, assise sur les mêmes bases que toutes celles qui l'ont précédée. Les seigneurs des deux partis obtiennent toutes les conditions qu'il leur a plu de stipuler. Les modestes seuls sont dupes, aussi en est-il peu. Pour ne parler que du plus remuant entre tous les personnages de ce temps, le duc d'Épernon, cette médiocrité grandie par une insolence imperturbable, et qui n'a plus rien à demander pour lui-même, voit offrir à ses enfants un établissement immense, un duché-pairie, la survivance de toutes ses charges et un modeste présent de 200,000 écus. Luynes, de son côté, se prépare à saisir de son bras de fauconnier l'épée de connétable qu'avait portée Duguesclin. Dans ces loteries des guerres civiles, tous les joueurs gagnaient un lot. Richelieu y tira un quine, car il se fit assurer le chapeau de cardinal.

XXVII

Le moment n'était pas encore venu d'entrer au conseil où siégeaient les hommes que la mort du maréchal d'Ancre y avait portés; mais le cardinalat était à la fois et un bon moyen pour attendre et une

force pour ne pas attendre longtemps. Richelieu conclut de plus le mariage de sa nièce chérie avec le marquis de Combalet, neveu du duc de Luynes, aux applaudissements de la cour et de la reine-mère, qui paya la dot et vit une preuve nouvelle de dévouement dans l'alliance que son fidèle conseiller consentait, pour le seul intérêt de son auguste maîtresse, à conclure avec le favori du roi.

Malgré les stipulations d'Angers, la promotion de Richelieu éprouva d'assez longs retards, soit que ces délais provinssent de la chancellerie romaine elle-même, ou qu'il faille les attribuer aux démarches secrètes de ses ennemis, alarmés d'un tel accroissement de sa fortune. Ce ne fut qu'en 1622, après la mort du cardinal de Retz, que l'évêque de Luçon se vit promu au cardinalat. Pendant ce temps, les événements avaient marché, et une situation de plus en plus difficile allait bientôt lui assurer sa place dans les grandes affaires.

Le roi ayant voulu rétablir en Béarn le libre exercice de la religion catholique interdit dans cette province depuis un demi-siècle, les réformés avaient pris les armes et donné une preuve de plus de l'incompatibilité de cette organisation menaçante avec l'existence d'un gouvernement régulier. L'assemblée de La Rochelle, sommée de se séparer, avait répondu qu'elle n'en ferait rien, et que le roi ne pouvait avoir oublié que c'était aux religionnaires que son

père devait le trône. Cette assemblée, à l'abri de ses formidables remparts, avait procédé à une division territoriale du royaume en dix-huit églises subdivisées en églises simples et en colloques, desquelles dépendait un certain nombre de localités. Dans chacune de ces circonscriptions, des chefs militaires et des magistrats civils étaient solennellement institués. Une législation générale avait été promulguée pour l'état de guerre aussi bien que pour l'état de paix. Le duc de Rohan et son frère de Soubise, investis du commandement général des forces huguenotes, se préparaient une situation analogue à celle que la maison d'Orange avait conquise dans les Provinces-Unies à la faveur de la lutte contre l'Espagne; « rien ne manquait enfin au dessein manifeste d'établissement d'une république dans ce royaume [1]. »

XXXVIII

Louis XIII s'était mis en campagne. Il avait déployé, dans une guerre qui le conduisit deux fois au fond du Languedoc, une valeur personnelle incontestable, seule qualité qui puisse recommander la mémoire du triste monarque qui ne fit de grandes choses qu'en remettant à la discrétion d'un ministre souverain sa volonté ambulatoire et son esprit ob-

[1] *Mémoires de Richelieu*, livre XII.

sédé de mille fantômes. Après avoir déclaré par lettres patentes les habitants de La Rochelle criminels de lèse-majesté, le roi donna l'assaut à la ville de Saint-Jean-d'Angely pendant que le duc du Maine s'emparait de Nérac et de plusieurs places en Guienne. Mais les rivalités princières poursuivaient Louis dans les camps comme dans son Louvre. Sa mère, qui suivait l'armée, était l'objet de ses inquiétudes incessantes, et la présomptueuse inexpérience du nouveau connétable pesait également sur les opérations militaires et sur les affaires civiles. Bientôt le siége de Montauban vint mettre un terme aux succès des armes royales. Toutes les forces de la monarchie échouèrent contre ce boulevard de la réforme, moins défendu peut-être par ses héroïques habitants que par les faiblesses de la cour et le découragement de l'armée. Le duc du Maine, noble héritier d'une maison catholique et militaire, était mort au pied de ses remparts, et la plus brave noblesse du royaume ne se voyait pas sans indignation soumise aux ordres d'un chef qui avait appris la guerre dans les forêts de Fontainebleau : favori insatiable, dont l'impopularité réhabilitait le Florentin, et qui, cumulant la dignité de garde-des-sceaux avec celle de connétable, méritait ce jugement de ses contemporains, qu'il était aussi propre à faire un magistrat en temps de guerre qu'un général en temps de paix.

Luynes éprouva pourtant une douleur qui l'ho-

nore. Contraint de lever le siége de Montauban, repoussé devant Monheur, une chétive place du Languedoc, menacé dans sa faveur par la froideur croissante du roi et l'irritation croissante aussi de l'opinion, il ne se sentit pas la force de braver des mépris trop justifiés. Sa santé altérée le conduisit au tombeau ; il mourut, livrant le roi à lui-même et à l'incertitude de ses pensées. Qui hériterait de la faveur et de la confiance du prince? Telle était la seule question que le tempérament du monarque permît alors de poser.

XXIX

Le moment était venu où la Providence allait la résoudre directement par la main de l'homme que les hautes qualités de son esprit autant que les passions longtemps refoulées dans son cœur préparaient en silence à une lutte à mort contre l'anarchie seigneuriale. Lassée de ces crises et de ces avortements éternels, la France appelait un pouvoir énergique avec l'entraînement qui la précipite dans le despotisme au sortir de tous les désordres, et Richelieu, après la régence, était presque Napoléon après le directoire.

Et quels problèmes politiques et sociaux étaient posés en France et en Europe! A l'intérieur du royaume, les religionnaires, formant un état dans

l'état, étaient en révolte à peu près permanente; la cour se partageait en grandes factions auxquelles celle de Gaston d'Orléans, frère du roi, allait ajouter bientôt un large contingent de machinations et d'immoralités. Au dehors, l'Europe s'agitait tout entière sous le contre-coup de la réforme. La guerre de trente ans commençait en Allemagne, où le protestantisme, fruit indigène du sol et du génie natif, n'avait pas épuisé aussi promptement qu'en France sa première période de religieuse ferveur. L'empereur Ferdinand II venait de triompher de la Bohême et d'en chasser l'électeur Frédéric, sur la tête duquel le parti protestant n'avait pas craint de placer la couronne royale; mais la défaite de ce prince, que son cœur ne mettait pas au niveau de sa fortune, n'avait pas éteint le courage des braves aventuriers qui levèrent bientôt l'étendard contre la maison d'Autriche. Les princes protestants recommencèrent la ligue de Smalkalde, et déjà la Suède se préparait à suivre le Danemarck sur ce vaste champ de bataille.

De son côté, l'empereur organisait la défense de l'unité politique et religieuse sur des bases non moins formidables, et devenait le lien de toutes les forces catholiques. S'élevant alors comme un astre étincelant sur l'horizon troublé de la Germanie, Wallenstein étudiait déjà dans les cieux les mystérieux présages de sa grandeur. L'empereur Ferdinand essayait de rendre leur vieille et étroite inti-

mité aux relations de l'Autriche avec l'Espagne, et s'entendait avec le cabinet de San-Lorenzo pour dominer l'Italie. Reprendre l'œuvre de Charles-Quint était la pensée dominante de sa vie. Philippe IV, que la mort de son père venait d'appeler au trône d'Espagne, et qui tenait alors sous son sceptre l'Europe méridionale tout entière, depuis Naples jusqu'à Lisbonné, entrait dans les vues de son parent avec une vivacité qu'entretenaient les inspirations de sa conscience et le soin de sa propre grandeur. Neutraliser l'Angleterre en y suscitant le parti catholique; amortir l'action extérieure de la France en mettant aux gages de l'Escurial les seigneurs qui troublaient le repos de la cour de Louis XIII; anéantir la Hollande et se venger de la longue trêve que son courageux patriotisme avait imposée à l'orgueil de ses anciens maîtres; s'assurer du duc de Savoie pour diriger sans résistance les affaires de l'Italie; opposer le Pape aux Vénitiens et la vieille majesté de l'empire aux prétentions électorales : tel était le vaste plan qu'inspirait au cabinet espagnol l'indestructible pensée d'une monarchie universelle.

XXX

L'Empire obtint de grands succès au début de cette longue lutte. Chacun sait que l'intervention des Suédois, provoquée par la France, changea seule la

face des choses. Si le triomphe de la politique austro-espagnole n'avait été arrêté par les combinaisons audacieuses de Richelieu, il est hors de doute que la France, demeurée sans influence dans cette crise décisive, allait tomber pour bien longtemps au rang de puissance secondaire, et l'on peut conjecturer qu'une restauration bâtarde et fausse de l'unité religieuse se fût opérée dans quelques parties de l'Allemagne impériale. Dans cette hypothèse, le principe catholique fût resté peut-être pour toujours identifié avec la politique et les inspirations de l'Escurial, de telle sorte que Rome et l'Espagne n'eussent éveillé dans l'esprit et la conscience des peuples qu'une seule et même pensée; alors Louis XIV et son siècle devenaient impossibles, et la souveraineté européenne du génie français plus impossible encore. Or, c'est là ce que Dieu a détourné dans les conseils éternels de sa providence, c'est à ce péril qu'il a arraché l'avenir de l'Église et les destinées du monde moderne. La France est douée, entre toutes les nations, d'une sympathique puissance que l'Espagne ne connut jamais, et les destinées du catholicisme reposent avec plus de sécurité sur son sol bouleversé par les tempêtes et battu par le flot de toutes les opinions humaines que sur la terre où il semblait régner alors sans résistance et sans contrôle. Il fallait Richelieu pour engendrer Louis XIV, et Louis XIV seul pouvait asseoir et fonder cette suprématie in-

tellectuelle de la France qui survit à toutes les vicissitudes, et dont il est malaisé de se défendre alors même qu'on la conteste avec le plus de violence.

Saluons donc d'un cri d'espérance et de joie l'avénement de l'homme appelé à effacer le passé, pour qu'il fût possible d'écrire l'avenir; saluons le destructeur d'une société impuissante et corrompue, le formidable initiateur d'une ère nouvelle, qui, commençant par le pouvoir absolu, contenait en germe la démocratie moderne, avec tous les mystères de ses destinées. Examinons de sang froid cette vaste combinaison de la monarchie absolue comme une forme transitoire de la sociabilité humaine, et sachons la comprendre sans nous montrer indulgents et faciles pour les violences à l'aide desquelles elle fut fondée. Distinguons surtout entre l'application d'une grande pensée politique et les passions personnelles excitées par une situation constamment menacée; n'oublions pas que, tandis que Richelieu faisait trembler l'Europe et la dominait par la puissance de ses plans et de ses armes, son sort semblait dépendre d'une manœuvre de la reine, d'une intrigue de Gaston, d'une conversation du père Caussin ou de mademoiselle de La Fayette. C'est dans un perpétuel contraste entre l'immensité de l'œuvre entreprise et les pieds d'argile du colosse qui s'y consacre que repose tout l'intérêt dramatique de cette vie puissante.

XXXI

La reine-mère avait obtenu son entrée au conseil après la mort du connétable de Luynes, et la modération calculée avec laquelle elle sut user de ce droit important parut dissiper pour quelque temps les ombrageuses susceptibilités de son fils. L'admission de cette princesse au conseil impliquait l'entrée prochaine de Richelieu au ministère. Estimant l'événement inévitable, le duc de la Vieuville voulut se donner près de la reine-mère le mérite de le déterminer. Depuis la mort du favori, le conseil de Louis XIII se composait d'hommes hors d'état d'exercer une influence personnelle sur la marche générale des affaires. Le président Jeannin avait été remplacé à la surintendance des finances par Schomberg, et cette charge importante se trouvait alors remplie par la Vieuville. Loménie conservait à la maison du roi le poste qu'il occupait depuis le règne précédent; d'Aligre, ancien président au parlement de Bretagne, tenait les sceaux; enfin les affaires étrangères et la guerre, qui ne formèrent longtemps qu'un seul département, avaient passé, à la mort du marquis de Villeroy, à Brulart, fils du chancelier de Sillery. Plus tard, ce portefeuille fut subdivisé en trois grandes divisions, confiées à Phélippeaux, Loménie et Potier d'Ocquère. Ce fut dans cet état que Richelieu trouva

le conseil lorsqu'il y fut appelé, à l'âge de trente-neuf ans, comme unique secrétaire d'état pour les affaires étrangères.

Le livre quinzième de ses *Mémoires* s'ouvre par un long exposé des motifs soumis au roi par Richelieu, pour lui faire agréer son refus lorsque ce prince lui eut annoncé ses bienveillantes intentions, et ce morceau n'est pas assurément le moins curieux de l'ouvrage. « Le cardinal se défendit autant qu'il lui fut possible par plusieurs considérations et par plusieurs raisons. Il représenta au roi « qu'il avouait que Dieu lui avait donné quelques qualités et force d'esprit, mais avec tant de débilité de corps, que cette dernière qualité l'empêche de se pouvoir servir des autres dans le bruit et désordre du monde. » Pour lui témoigner qu'il lui dit vrai, il s'offre de faire tout ce qu'il peut désirer de lui, » soit pour le public, soit pour le particulier, pour le servir sans être du conseil. Pour être publiquement du conseil, il lui faudrait tant de conditions pour la faiblesse de sa complexion, laquelle n'est pas connue à tout le monde, qu'il semblerait que ce serait pure délicatesse qui le lui ferait désirer... Cela n'empêcherait point que, quand, pour le bien des affaires publiques, le roi prendrait résolution de dénier à quelque prince quelque prétention, il ne le lui dît fort fermement, car ce qu'il propose est sans fard, proportionné à ses infirmités, et non à aucun dessein qu'il ait de

s'exempter de la mauvaise volonté du tiers et du quart quand ce sera pour le bien public, etc. [1]. »

XXXII

Pour entrer au conseil, Richelieu montrait sa béquille; à peine entré, il la rejeta. Le lendemain du jour où il eut pris le portefeuille des affaires étrangères, il parlait déjà en maître. La pourpre romaine dont il était revêtu lui assurait de plein droit une préséance que ses collègues renoncèrent d'ailleurs dès l'origine à lui disputer, et cet homme qu'on avait vu si humble sous le maréchal d'Ancre, si souple sous Luynes, déploya tout à coup une hauteur de commandement inattendue. C'est qu'il ne trouvait plus en face de lui aucune situation assez forte pour tenir tête à la sienne, et qu'il importait de dominer le roi sous peine de voir ce prince échapper à son ministre, pour accepter le joug de quelque obscur favori. Au moment où Richelieu entrait au conseil, le terrain était libre, et il fallait en devenir le maître, si l'on ne voulait tomber promptement. Aspirer à fixer l'esprit mobile de Louis était néanmoins une entreprise plus que chanceuse; Richelieu y par-

[1] Au début de ce xve livre, Richelieu cesse de parler à la première personne, et, à part certains morceaux dont la facture révèle la main du cardinal lui-même, l'ensemble de l'ouvrage se compose évidemment de notes et de mémoires écrits par des secrétaires et des metteurs en œuvre travaillant sous l'inspiration du ministre.

vint en tirant parti des défauts autant et plus que des qualités du monarque.

Ce qu'il y a peut-être de plus curieux à étudier dans la vie des grands ministres, ce sont les voies qui les ont conduits aux affaires, et les moyens par lesquels ils s'y sont maintenus. Les actes accomplis par eux, quelle qu'en ait été d'ailleurs l'importance, offrent rarement un intérêt égal à celui des luttes qu'imposent dans tous les temps la conquête et surtout la longue conservation du pouvoir.

Sous nos gouvernements constitutionnels et dans nos sociétés régulières, c'est par la puissance de sa parole, l'autorité de son nom et le ménagement habile des caractères et des intérêts, qu'un homme politique acquiert et retient ce dépôt du pouvoir si ardemment convoité par toutes les ambitions rivales. Ce spectacle a de l'éclat sans doute, et de tels combats sont difficiles; mais n'oublions pas que l'opinion publique a de nos jours une force irrésistible, et que les hommes supérieurs triomphent tôt ou tard, en s'appuyant sur elle, des résistances que pourraient susciter ou des intrigues ou des caprices. Il n'en était pas ainsi dans cette vieille société française, qui voyait l'autorité royale s'élever comme le seul pouvoir de l'État, au milieu des troubles excités par une aristocratie princière moins ambitieuse des droits politiques que de vanités et de jouissances. Pour se maintenir aux affaires à pareille

époque, et pour les régir souverainement pendant dix-huit années, il fallait deux choses : la première, éviter le sort du maréchal d'Ancre, et convaincre les grands du royaume que de tels attentats ne se renouvelleraient plus impunément ; la seconde, rester maître de la pensée, sinon des affections du monarque, et associer étroitement le maintien de son pouvoir à la sûreté personnelle du prince et à l'existence même de la monarchie.

XXXIII

Voilà ce que sut faire Richelieu avec un bonheur incomparable. La longue domination exercée par ce ministre sur un prince qui, comme homme, n'éprouvait pour lui que des repoussements, est un fait sans précédents dans l'histoire. Cette œuvre de persévérance et d'habileté doit être étudiée avec autant de soin que les grandes transactions diplomatiques de cette époque.

Louis XIII était, sous le rapport des affections, le plus changeant et le plus capricieux des hommes. Sa mère s'était crue sûre de son cœur, et avait fini sur la terre étrangère une vie traversée par toutes les douleurs ; sa jeune et belle épouse n'avait rencontré que froideur dans son triste hyménée. La confiance et l'amitié de ce prince avaient appartenu tour à tour à de Luynes, à Barradas, à Schomberg.

à Saint-Simon, à Bassompierre, à Cinq-Mars, et cette royale amitié ne préserva pas toujours leur fortune et leur tête. Il avait aimé d'un amour mort et glacé comme lui-même des femmes spirituelles, de douces et pures jeunes filles, et ces liaisons s'étaient rompues sans effort, sans combat et sans laisser de vide dans son cœur Tel était le maître auquel il fallait que Richelieu s'imposât; tel était le monarque destiné à couvrir, jusqu'au dernier jour de sa vie, des plis de son manteau royal le ministre exécré dont l'impopularité remontait jusqu'au trône.

Ils paraissaient n'avoir rien de commun, ces deux hommes associés par une loi mystérieuse et fatale. Si l'on pouvait dire par où leurs habitudes se repoussaient, il n'était pas aussi facile de comprendre par où ils se sentaient mutuellement attirés l'un vers l'autre. Aussi les contemporains y furent-ils trompés, et Louis hésita-t-il souvent lui-même entre ses instincts de prince et d'homme privé. Recueillez ses conversations les plus intimes, à Lyon avec sa mère pendant sa maladie, au parloir de la Visitation avec Mlle de Lafayette, dans les bois de Fontainebleau et les salons de Saint-Germain avec ses favoris d'un jour, plus tard dans les longues et fiévreuses veillées de sa campagne de Provence avec son grand-écuyer, partout vous l'entendez exprimer les répugnances que lui inspire le cardinal, la lassitude qu'il éprouve de ses procédés impérieux et de ses inflexibles exi-

gences ; partout le roi semble apparaître comme oppressé par un pesant cauchemar qu'il suffirait pourtant d'un seul mot pour secouer. Pourquoi ne le prononce-t-il pas, ce mot suprême ? pourquoi Louis subit-il, aux dépens de son repos et de son bonheur intérieur, la rude domination contre laquelle il proteste tous les jours ?

XXXIV

Le caractère et la situation politique du monarque expliquent cette anomalie singulière. Louis XIII ressentait cette poignante méfiance entretenue par les longs périls de sa jeunesse, et qu'avait développée un naturel inquiet et solitaire. Il avait vu son enfance menacée par des insurrections formidables ; il savait tout ce que son tempérament maladif faisait naître d'espérances dans la famille royale, tout ce qu'il excitait de dédain au sein de la nation. Il ne croyait ni à l'affection de sa mère, ni à la tendresse de son épouse, ni à la fidélité de son frère, ni au dévouement des grands et du peuple. Marie de Médicis, que le premier acte de son pouvoir avait chassée du Louvre, se posait toujours devant lui comme une mère ambitieuse et outragée. Anne d'Autriche, que la froideur de son époux semblait vouer à une stérilité éternelle, était à ses yeux la personnification vivante de l'Espagne et d'une politique en-

nemie. Gaston d'Orléans, l'objet des prédilections de sa mère et peut-être de sa femme, le successeur désigné de son trône et de son lit, le boute-feu de tous les complots, le complice et l'espoir de l'étranger, lui apparut pendant tout le cours de son règne comme un ennemi public et domestique à la fois. Depuis la conspiration du maréchal d'Ornano jusqu'à la ténébreuse machination de Cinq-Mars, le nom du duc d'Orléans avait été mêlé à tous les projets des factieux, à toutes les correspondances secrètes de l'Escurial, à tous les vœux des ennemis de la monarchie et de la France. Autour du trône étaient groupés des princes et des seigneurs dont les subversives pensées allaient tour à tour de la reine-mère à Gaston, et des religionnaires de La Rochelle aux armées espagnoles : audacieux brouillons, brillants conspirateurs, dont la tête ne fléchit sous le joug des lois qu'après avoir entendu siffler la hache du bourreau.

Que Louis XIII se rappelât le passé ou qu'il pressentît l'avenir, de sinistres pensées s'offraient à son esprit et légitimaient ses inquiétudes. Une population distincte et ennemie stationnait au cœur de la France, à l'abri de ses forteresses et sous la protection des édits ; l'Espagne et l'Empire unissaient leurs forces pour attaquer les frontières par les armes, la cour par la corruption. Un seul homme, affrontant ces périls d'un front calme et serein, n'hésitait pas à

compromettre sa tête dans la sanglante partie engagée entre les princes et la royauté; il promettait puissance au dedans, grandeur au dehors, et se portait fort de faire évanouir au pied des Alpes le vieux prestige de la prépondérance espagnole.

Couvert au début de son ministère du sang de Chalais et de celui de Boutteville, implacable vengeur de l'ordre monarchique ébranlé par la révolte, et de l'ordre social compromis par le duel, Richelieu avait mis un abîme entre lui et la haute noblesse; il s'était fait, par nécessité plus encore que par nature, le champion de toutes les prérogatives royales, l'ardent promoteur de l'unité du pouvoir. Élevé aux affaires par la faveur de Marie de Médicis, il n'avait pas tardé à se trouver séparé de cette princesse par la différence de leurs vues politiques, la reine-mère aspirant à placer en Espagne et dans l'Empire le point d'appui que le ministre entendait chercher ailleurs. Devenu le persécuteur acharné de sa bienfaitrice par un concours de circonstances qui assirent son crédit près du roi autant qu'elles compromirent la moralité de son caractère personnel, il avait imposé à la reine, en la rejetant hors de France, un rôle de complicité dans tous les attentats qui menaçaient son fils : il était ainsi devenu le pivot nécessaire de la résistance, la plus haute expression de la force monarchique et nationale luttant contre l'étranger.

XXXV

Les souvenirs du passé élevaient donc une infranchissable barrière entre lui et Marie, et les attentats réitérés de Gaston contre la personne du cardinal ne laissaient à ce dernier de refuge et d'espérance que dans le triomphe éclatant de la royauté. Haï de la reine-mère, repoussé de la reine régente, abhorré de *Monsieur,* Richelieu n'existait que par la volonté de Louis XIII. Le roi mort ou détrôné, sa tête tombait, malgré la pourpre dont elle était ceinte. La perte du cardinal était la première satisfaction réclamée par les factieux, celle que Marie et Gaston auraient accordée avec le plus d'empressement et de joie. Le soin de sa propre sûreté garantissait donc le dévouement d'un ministre qui ne pouvait entretenir aucune espérance en dehors du service de son maître. Le moyen de s'étonner dès lors que chez Louis XIII le roi ait toujours triomphé de l'homme, et que le soin de sa sûreté ait fait constamment incliner le monarque vers la seule force monarchique qui existât alors dans son royaume?

En avançant dans la vie et dans la grandeur, Richelieu avait perdu la souplesse de ses premières années : son joug était devenu dur, son langage hautain, et ses exigences croissaient avec son pouvoir. Mais n'était-il pas heureux jusque dans ses entreprises

les plus téméraires, et d'éclatants succès ne couvraient-ils pas toujours aux yeux du monde les contrariétés personnelles qu'il infligeait à son roi? S'il le contraignait à changer de confesseur, à rompre des relations innocentes et douces; s'il surveillait d'un œil jaloux ses actes, ses paroles et jusqu'aux plus intimes secrets de sa vie domestique, combien ne secondait-il pas, par le développement de ses vastes plans, la passion de Louis pour la guerre et sa haine contre la maison d'Autriche! Combien la politique du cardinal n'avançait-elle pas d'ailleurs cette transformation de la royauté féodale en une royauté de droit divin; œuvre dangereuse à laquelle la maison de Bourbon et la maison de Stuart se vouèrent à cette époque avec une ardeur égale, quoique avec un succès bien différent!

C'est rarement par les petits côtés que se décident les grandes affaires, et la Providence ne permet pas que le développement d'une idée soit arrêté court par un accident. Lorsqu'on étudie la vie de Louis XIII et le ministère de Richelieu, l'existence politique de ce ministre apparaît à chaque instant comme menacée; il semble qu'elle va dépendre d'une conversation de jeune fille, d'un retour de Louis vers sa mère, d'une manœuvre de favoris, d'un pas de plus fait par Cinq-Mars dans la confiance royale; on croirait parfois le sort de l'État attaché à un accès de fièvre, à l'issue d'une chasse à Saint-Germain ou au secret

d'une nuit conjugale : alors le colosse qui remue l'Europe paraît vaciller lui-même au plus léger souffle de la faveur royale. Pourtant, lorsqu'on pénètre plus profondément dans cette époque, on finit par comprendre que Dieu n'avait pas attaché les destinées d'un peuple aux fils de soie auxquels elles paraissaient suspendues. Une grande lutte était engagée, et Richelieu puisait sa force dans le principe d'ordre intérieur et de nationalité dont il était la personnification formidable. Le roi inclina toujours vers le cardinal par la force même des choses, et ce qui se révèle le plus clairement à quiconque a compulsé les innombrables mémoires laissés par les hommes de ce temps, c'est la résolution persévérante de Louis XIII de conserver son ministre, lors même qu'il paraît prendre l'engagement formel de l'écarter.

XXXVI

En suivant la rapide esquisse que nous tracerons ici des événements, on verra que la puissante volonté de Richelieu leur servit toujours de lien et de mobile. Observons d'abord l'action de ce ministre à l'intérieur du royaume ; rendons-nous compte de ses efforts pour substituer une administration centralisée à ce gouvernement, mi-partie de féodalité et de franchise municipale, qui suc-

combait sous sa confusion même. Suivons-le dans sa lutte contre les protestants et contre les grandes races ; une dernière partie de ce travail nous montrera ce ministre sous son aspect européen, et contiendra l'appréciation de l'œuvre diplomatique qu'il prépara pour les négociateurs de Munster et d'Osnabruck.

L'homme d'état véritable possède deux facultés qui s'exercent en quelque sorte simultanément. Son esprit doit embrasser d'une vue ferme et constante une pensée systématique, en même temps qu'il est tenu de transiger avec les faits, même les plus contraires à ses principes. Avoir devant les yeux un but invariable, lors même qu'on paraît s'en écarter, savoir ajourner l'application de sa pensée sans l'abdiquer jamais, telle est la double condition imposée à quiconque aspire à dominer les événements et les hommes. Richelieu la posséda au plus haut degré ; rarement esprit fut en même temps plus absolu et plus pratique, plus patient et plus inflexible.

Nous avons rappelé avec quelle souplesse il escalada les degrés du pouvoir, et l'on sait déjà quelles inspirations il entendait porter dans l'exercice du gouvernement. Le cardinal renouvelait, en la développant plus largement, la politique de Henri IV, qui cherchait dans la Grande-Bretagne, la Hollande, la Suisse et les puissances secondaires de l'Empire, un point d'appui contre la maison d'Autriche. De-

puis la mort du Béarnais, la nécessité de professer cette politique paraissait bien plus manifeste encore. En Allemagne, l'empereur Ferdinand II était en voie de triompher des efforts mal concertés des protestants. L'Espagne pesait de plus en plus sur l'Italie, elle occupait les passes de la Valteline, soumise par des conventions antérieures à une sorte de neutralité garantie par l'occupation des troupes pontificales. Enfin, à l'intérieur du royaume, l'on entendait gronder sur tous les points l'orage qui, pendant les dix années de la régence, avait menacé la monarchie. En aucun temps, la cour n'avait été plus troublée, et la royale famille de France plus remplie de haines et de dissensions; jamais les réformés du Languedoc et de la Saintonge, jamais les fiers bourgeois de La Rochelle n'avaient été plus arrogants, jamais MM. de Rohan n'avaient entretenu de plus hautes espérances.

XXXVII

Au commencement de 1625, quelques mois après l'entrée de Richelieu au ministère, une nouvelle rébellion protestante était venue corroborer dans son esprit cette conviction, qu'il n'était pas de gouvernement possible tant que les protestants conserveraient, outre la liberté de conscience, qu'il ne leur contesta jamais, d'anarchiques prérogatives admi-

nistratives et militaires. Au mépris du serment qu'il avait prêté à Saint-Jean-d'Angely, le prince de Soubise s'était saisi des Sables-d'Olonne. Poursuivi par l'armée du roi, il s'était retiré à La Rochelle, « comme les oiseaux craintifs se cachent dans le creux des rochers quand l'aigle les poursuit. Là il reçut encore grâce de Sa Majesté; mais, comme la reconnaissance des infidèles est aussi infidèle qu'eux-mêmes, ces grâces descendirent si peu avant dans son cœur, que ne lui en demeurèrent aucun sentiment ni mémoire. Sa rébellion, aussi féconde que l'hydre, renaît de nouveau; il met le feu dans le royaume, tandis que le roi est employé à la défense de ses alliés, ainsi qu'Érostrate embrasa le temple de Diane, tandis qu'elle était attentive à promouvoir à la naissance d'Alexandre [1]. »

Avec la secrète assistance des Rochelois, Soubise arma quelques gros navires et force chaloupes. A la tête de cet armement, il entra dans le port du Blavet, où il saisit sans coup férir six vaisseaux du roi; il s'établit dans l'île de Ré, en écumant les côtes, pour augmenter sa flotte et ses finances. Pendant ce temps, le duc de Rohan insurgeait Montauban, et l'incendie, secrètement attisé par l'Espagne, semblait prêt à gagner tout le midi.

Il fallut à Richelieu un grand pouvoir sur lui-

[1] *Mémoires de Richelieu*, livre XVI.

même pour ne pas conseiller au roi l'emploi immédiat de la force, et pour différer, en présence d'un attentat aussi odieux, l'expédition décisive qu'il roulait depuis longtemps dans sa tête. C'est ici où l'esprit politique du ministre se révèle dans toute son étendue. La guerre se faisait alors en Italie avec des succès si incertains, et l'issue en paraissait encore si douteuse, qu'il comprit l'urgente nécessité d'attendre et de transiger. L'Angleterre, où le mariage de Charles Ier avec Henriette-Marie venait d'exalter le sentiment puritain en soulevant de vives antipathies contre la France, menaçait d'ailleurs d'échapper à notre alliance, malgré les efforts de Richelieu pour la cimenter. Buckingham, en butte à la haine de la nation et aux attaques du parlement, entrevoyait dans une grande expédition destinée à soutenir le protestantisme français le seul moyen de résister à l'orage qui s'amoncelait sur sa tête. Le cardinal estima qu'il y aurait imprudence à braver l'hostilité combinée de la Grande-Bretagne et de la maison d'Autriche, et il eut assez d'empire sur le roi et sur lui-même pour ajourner à la conclusion de la paix avec l'Espagne l'éclatante vengeance qu'il prépara dès ce jour avec autant de persévérance que de secret.

Le cabinet de Philippe IV crut que la France se hâterait de traiter avec les protestants pour retrouver l'entière disposition de ses forces et les jeter sur

l'Italie. Les réformés, de leur côté, pensèrent que le cardinal s'empresserait d'accommoder les affaires d'Italie, afin d'être en mesure de les attaquer plus vigoureusement. Cette double conviction rendit le comte d'Olivarès plus empressé et les insurgés plus modestes : exploitée par Richelieu avec une habileté remarquable, elle prépara le succès de deux négociations presque simultanées, et le ministre a pu se rendre la justice de dire que, « par une conduite pleine d'une industrie inaccoutumée, il porta les huguenots à consentir à la paix de peur de celle de l'Espagne, et les Espagnols à faire la paix de peur de celle des huguenots. »

XXXVIII

Le traité de Mouçon vida pour quelque temps la grande question de la souveraineté de la Valteline, point de jonction de la puissance impériale et espagnole avec l'Italie. Par ce traité, la souveraineté du pays fut conservée aux Grisons, ces vieux alliés de la France, et les Espagnols se trouvèrent exclus de la possession des passages sur lesquels ils avaient élevé si longtemps des prétentions.

De leur côté, les réformés avaient obtenu la paix à des conditions équitables et modérées. Thoiras avait chassé Soubise de l'île de Ré, et le maréchal de Thémines, en serrant de près La Rochelle, avait

porté ses habitants à désirer un accommodement avec le roi. Le gouvernement de cette ville fut remis à son corps municipal; mais un commissaire royal dut y résider désormais pour veiller à l'observation des clauses du traité et au maintien des droits de la couronne. Il était interdit aux Rochelois d'avoir aucun vaisseau armé en guerre, et il leur était enjoint d'observer pour le commerce les formes établies dans le reste du royaume. Ils s'engagèrent à restituer les biens ecclésiastiques dont ils s'étaient indûment emparés, et à garantir aux habitants professant la religion catholique le plein et libre exercice de leur culte, ainsi que celui du culte réformé leur était garanti à eux-mêmes [1].

La trève ainsi conclue avec les ennemis permanents du dedans et du dehors allait être utilement employée. Les deux années qui s'écoulèrent depuis cette transaction jusqu'au siége de La Rochelle sont à coup sûr l'une des périodes les mieux remplies de l'histoire moderne : jamais pouvoir qui s'élève ne s'est consolidé par des mesures plus décisives, par des vues plus neuves et plus fécondes.

La mort de Lesdiguières ayant rendu vacante la grande dignité de connétable, qui élevait dans l'armée un pouvoir égal, sinon supérieur à celui de la couronne, Richelieu n'hésita pas à en faire décréter

[1] Traité de Paris du 5 février 1626.

à toujours l'abolition. Il en fut de même pour le titre de grand amiral, dont les prérogatives dans les armées navales étaient égales à celles du connétable. Ces deux grands officiers se partageaient l'autorité royale d'une façon d'autant plus complète, que la connétablie et l'amirauté, étant charges de la couronne, ne se perdaient qu'avec la vie. Les seigneurs qui en étaient revêtus avaient conquis le droit de ne rendre compte qu'au roi lui-même de la comptabilité financière des armées, de telle sorte que le pouvoir ministériel se trouvait exclu de toute intervention dans les branches les plus importantes de l'administration publique.

La charge d'amiral de France n'étant pas vacante, le trésor paya au duc de Montmorency, son titulaire, une somme de 1,200,000 fr. pour remboursement, somme qui, bien qu'elle parût considérable, dit Bassompierre, « a été d'un grand gain au roi pour les succès des années suivantes, qui ne fussent pas arrivés sans cela. » Richelieu faisait en même temps créer une surintendance générale du commerce et de la navigation qu'il réunissait à ses fonctions ministérielles. De cette manière, il concentrait dans ses mains toute la partie administrative du service maritime, et rendait à la couronne, c'est-à-dire à lui-même, le droit de conférer le commandement des forces navales, avec tous les emplois dont le grand amiral avait eu jusqu'alors la pleine et entière disposition.

XXXIX

Depuis longtemps le ministre dirigeait sa pensée vers l'accroissement de la marine militaire et l'extension du commerce et de l'industrie. Le *Testament politique* contient sous ce double rapport les vues les plus curieuses à étudier. Les idées du cardinal sur le développement de la grande pêche et l'extension du personnel de la marine française, sur la fabrication des toiles et des industries qui se rattachent aux armements, sont du plus haut intérêt. Richelieu est peu favorable, on doit le comprendre, aux théories de liberté commerciale qui n'avaient pas cours de son temps. Disciple de Sully et prédécesseur de Colbert, sa préoccupation principale consiste à indiquer à la France tous les produits naturels et manufacturés qu'elle peut substituer avantageusement aux marchandises importées de l'étranger, marchandises dont toutes ses mesures tendent à diminuer la quantité. Le commerce des Échelles du Levant, celui des pelleteries du Canada, la troque sur les côtes de Guinée, les moyens à employer pour enlever aux Flamands et aux Hollandais la navigation des mers du Nord dont ils avaient acquis le monopole, tout cela occupe le ministre non moins que les plus graves transactions diplomatiques; enfin le programme complet de nos objets d'exportation et

d'importation dressé par lieu de provenance, indique l'attention sérieuse et soutenue qu'il apportait à des matières que l'esprit de gouvernement essayait alors de réglementer pour la première fois [1].

Le développement de la puissance navale de la France se liait trop étroitement aux projets de Richelieu contre La Rochelle et contre l'Espagne, pour qu'une telle pensée ait lieu de nous étonner. D'ailleurs, des questions d'honneur et d'étiquette venaient à cette époque dominer les intérêts, et le cardinal avait gros sur le cœur l'affront essuyé par le duc de Sully lorsqu'il se rendait à la cour d'Angleterre comme ambassadeur du roi. Le duc avait rencontré dans le canal, à quelques lieues des côtes de France, une bamberge anglaise qui, au nom du roi de la Grande-Bretagne, souverain des mers, avait sommé le vaisseau français d'abaisser son pavillon et l'avait criblé de boulets jusqu'à ce qu'il eût déféré à cette odieuse prescription.

XL

Les larges vues de Richelieu sur la liberté des mers témoignent de l'influence qu'exerçaient déjà sur le droit public de l'Europe les principes de l'école hollandaise, et les moyens indiqués dans l'un

[1] *Testament politique*, chap. IX, sect. 6.

des plus importants chapitres du *Testament politique* pour l'établissement d'une puissante marine militaire permanente sont aussi saisissants par la grandeur que par leur nouveauté.

« Il semble que la nature ait voulu offrir l'empire de la mer à la France, par l'avantageuse situation de ses deux côtes, également pourvues d'excellents ports aux deux mers Océane et Méditerranée.

« La séparation des États qui forment le corps de la monarchie espagnole en rend la conservation si mal aisée, que, pour leur donner quelque liaison, l'unique moyen qu'ait l'Espagne est l'entretainement de grand nombre de vaisseaux en l'Océan, et de galères en la mer Méditerranée, qui par leur trajet continuel réunissent en quelque façon les membres à leur chef.

« Comme la côte de ponant de ce royaume sépare l'Espagne de tous les États possédés en Italie par leur roi, ainsi il semble que la providence de Dieu, qui veut tenir les choses en balance, a voulu que la situation de la France séparât les États d'Espagne pour les affaiblir en les divisant. Si Votre Majesté a toujours dans ses ports quarante bons vaisseaux bien outillés et bien équipés, prêts à mettre en mer aux premières occasions, elle en aura suffisamment pour se garantir de toute injure et se faire craindre dans toutes les mers par ceux qui jusqu'à présent y ont méprisé ses forces.

« Avec trente galères, Votre Majesté ne balancera pas seulement la puissance d'Espagne, qui peut, par l'assistance de ses alliés, en mettre cinquante en corps, mais elle la surmontera par la raison de l'union qui redouble la puissance des forces qu'elle unit. Vos galères pouvant demeurer en corps, soit à Marseille, soit à Toulon, elles seront toujours en état de s'opposer à la jonction de celles d'Espagne, tellement séparées par la situation de ce royaume, qu'elles ne peuvent s'assembler sans passer à la vue des ports et des rades de Provence; et même sans y mouiller quelquefois, à cause des tempêtes qui les surprennent à demi-canal, et que ces vaisseaux légers ne peuvent supporter sans grand hasard dans un trajet fâcheux où elles sont assez fréquentes.

« Et quand même ils pourraient être servis d'un vent si favorable qu'ils n'auraient rien à craindre de la mer, le moindre avis que nous aurons de leur passage nous donnera lieu de le traverser, d'autant plus assurément que nous pouvons nous mettre à la mer quand bon nous semble, et nous retirer sans péril quand le temps nous menace, à cause du voisinage de nos ports, qu'ils n'osent aborder. Par ce moyen, Votre Majesté conservera la liberté aux princes d'Italie, qui ont été jusqu'à présent comme esclaves du roi d'Espagne. Elle redonnera le cœur à ceux qui ont voulu secouer le joug de cette tyrannie, qu'ils ne supportent que parce qu'ils ne peuvent s'en déli-

vrer, et fomentera la faction de ceux qui ont le cœur français.

« Le feu roi votre père ayant donné charge à M. d'Alincourt de faire reproche au grand-duc Ferdinand de ce qu'après l'alliance qu'il avait contractée avec lui par le mariage de la reine votre mère, il n'avait pas laissé que de prendre une nouvelle liaison avec l'Espagne, le grand-duc, après avoir ouï patiemment ce qu'il lui dit sur ce sujet, fit une réponse qui signifie beaucoup en peu de mots, et qui doit être considérée par Votre Majesté et par ses successeurs : *Si le roi eût eu quarante galères à Marseille, ie n'eusse pas fait ce que j'ai fait* [1]. »

XLI

Des combinaisons financières minutieusement étudiées suivent cet aperçu de la politique du ministre. Richelieu n'ignore pas, pour employer une expression qui lui appartient, que, « si l'argent est, comme on dit, le nerf de la guerre, il est aussi la graisse de la paix. » Dans cette partie de son travail se développent les notions les plus saines, et, sous certains rapports, les plus avancées.

Richelieu passe en revue tout le système des im-

[1] *Testament politique*, chap. IX, sect. 5.

pôts, tailles et fermages, tel qu'il avait été formé par la suite des temps et par une longue série de faits contradictoires. Il prépare dans sa pensée la suppression de la plupart des tailles, qui lui paraissent affecter le principe même de la production, qu'il dégage toujours avec une sagacité remarquable. Il n'est pas sans intérêt de le voir combattre à outrance les *conversionnistes* de son temps, et s'opposer, dans l'intérêt du crédit public, à la réduction des rentes établies sur le domaine et sur l'Hôtel-de-Ville, et au retranchement des intérêts produits par les offices achetés à deniers comptants.

« Quand la justice de cet expédient ne pourrait être contestée, la raison ne permettra pas de s'en servir, parce que sa pratique ôterait tout moyen à l'avenir de trouver de l'argent dans les nécessités de l'État, quelque engagement qu'on voulût faire. Il est important de bien remarquer, à ce propos, que telle chose peut bien n'être pas contre la justice, qui ne laisserait pas d'être contre la raison d'une bonne politique, et qu'il faut bien se donner de garde d'avoir recours à des expédients qui, ne violant pas la raison, ne laisseraient pas de violer la foi publique. Si on la garde en ce point, ainsi que je l'estime tout à fait nécessaire, l'État en sera beaucoup plus soulagé qu'il ne serait, quand même on supprimerait une partie de ses charges sans nouvelles finances, en ce qu'il demeurera maître des bourses des par-

ticuliers en toutes occasions, et ne laissera pas d'augmenter considérablement son revenu [1]. »

Relativement aux charges acquises à prix débattu, Richelieu incline à en diminuer graduellement le nombre au moyen d'un remboursement au taux de l'acquisition. Il accepte du reste comme son siècle tout entier, mais sans la *canoniser,* ainsi qu'on l'a prétendu, la vénalité des offices, qui était devenue pour cette époque une impérieuse nécessité de gouvernement, et l'une des bases de l'organisation sociale. En cela, le ministre va moins loin que Montesquieu, puisqu'il se borne à s'appuyer sur un fait alors incontesté, sans l'élever, comme l'auteur de l'*Esprit des Lois,* jusqu'à la hauteur d'une théorie fondamentale du gouvernement monarchique. C'est pourtant l'acceptation pure et simple de l'idée la plus universellement admise dans son temps qui a conduit certains esprits absolus du dix-huitième siècle à contester l'authenticité du *Testament politique.* C'est à cause du chapitre sur la vénalité des charges que le marquis d'Argenson, ce précurseur de la Constituante, cet esprit dogmatique né cinquante ans trop tôt, n'hésite pas à attribuer cet ouvrage, *indigne du grand génie dont il porte le nom, à quelque pédant ecclésiastique* [2]; c'est pour cela qu'en fait d'œuvres dignes de mémoire, l'auteur du

[1] *Testament politique*, chap. IX, sect. 7.

[2] *Considérations sur le Gouvernement de la France*, chap. V, art. 7.

Siècle de Louis XIV invite charitablement Richelieu à s'en tenir à la digue de La Rochelle !

D'innombrables témoignages attestent la sollicitude du ministre pour les grands intérêts de la navigation et de l'industrie. La colonisation du Canada fut reprise avec ardeur, la compagnie de Saint-Domingue fut fondée, et de grandes expéditions aux Indes reçurent de la couronne de puissants encouragements. Pendant que des consulats s'établissaient dans toutes les échelles du Levant, et que Deshayes partait pour la Moscovie afin de nouer des relations commerciales avec le czar, le chevalier de Rasilly préparait, par une expédition sur les côtes du Maroc, la négociation de traités avantageux avec toutes les puissances barbaresques [1]. Des dispositions étaient prises pour féconder la pensée de Sully et creuser le canal de Briare. Des compagnies se formaient pour le desséchement des marais, le défrichement des landes, l'endiguement des rivières ; tout annonçait enfin l'importance croissante acquise par la bourgeoisie, et les efforts multipliés du ministre pour contre-balancer par l'influence des capitaux la puissance territoriale à laquelle il s'efforçait d'arracher le pouvoir politique.

Sous l'empire de la même pensée, des change-

[1] On trouve sur ce point de curieux détails dans un travail récemment publié par M. Thomassy : *Des Relations politiques et commerciales de la France avec le Maroc*, 1 vol. in-8° ; Arthus Bertrand, 1842.

ments plus décifs étaient essayés ou préparés dans l'administration intérieure du royaume. Dans toutes les localités, on constituait une puissance administrative permanente en rapport direct avec le pouvoir ministériel, en opposition avec les gouverneurs et les grandes cours judiciaires. La création des intendants, contre lesquels s'éleva si vivement le parlement de Paris au début de la réaction aristocratique de la Fronde, fut le premier pas dans la voie nouvelle où les événements précipitaient la France.

Dans l'assemblée des notables réunis à Paris en 1627, le ministre fit approuver une autre mesure qui ne tendait pas moins directement au but qu'il avait toujours devant les yeux. Il parvint à faire demander par les notables la démolition des places fortes qui ne seraient pas reconnues nécessaires à la défense du royaume contre l'ennemi extérieur. Cette demande, à laquelle il eut soin de rester étranger, s'appuyait sur la nécessité de dégager la couronne des charges immenses qu'un inutile entretien imposait aux finances du roi. Les grands seigneurs, et à leur tête le duc de Guise, gouverneur de Provence, poussèrent d'étranges clameurs en entendant cette proposition mal sonnante; mais la plupart des parlementaires insistèrent avec vivacité, et les mesures étaient si bien prises, qu'en accueillant ce vœu le roi parut céder aux désirs unanimes de ses peuples[1].

[1] *Journal de Bassompierre*, t. II. — Levassor, t. V, liv. XXIV.

Une tactique aussi habile, mais assurément moins honnête, inspira une autre proposition solennellement adressée par Richelieu à la même assemblée, et chaleureusement repoussée par elle. Dans un mémoire en treize articles, le cardinal proposait de modérer les peines portées par les vieilles lois de la monarchie contre les criminels d'État, et de les réduire à la seule privation des charges et des emplois après une seconde désobéissance. Il y a quelque chose de triste et d'immoral dans le calcul qui inspirait une telle démarche. En trouvant un pareil fait dans l'histoire de l'inflexible cardinal, la pensée se reporte involontairement sur l'homme de sanglante mémoire qui débutait à l'Assemblée constituante en proposant l'abolition de la peine de mort.

XLII

Au moment où Richelieu jouait en face de la nation cette parade inconvenante de clémence, le sang de Chalais fumait encore sur le Bouffay de Nantes, et l'exécuteur aiguisait déjà sa hache pour abattre la tête de Boutteville. Le maréchal d'Ornano, enfermé au château de Vincennes, n'avait payé que de sa liberté son intimité avec *Monsieur*. Il n'en fut pas ainsi de l'imprudent jeune homme qui avait accepté le rôle périlleux d'agent secret du cardinal auprès de ce prince, et auquel la chronique, qui fausse

l'histoire aussi souvent qu'elle la complète, prête un rôle plus dangereux encore auprès de la duchesse de Chevreuse, celui de rival et d'amant préféré. Que Chalais fût entré dans une conspiration en acceptant la mission de la surveiller, qu'il fût l'un des instruments du vaste complot tramé pour éloigner le frère du roi et lui livrer une place frontière, cela n'est pas contestable ; qu'il connût par confidence le plan ourdi par quelques affidés de Gaston pour tuer le cardinal dans sa propre maison de Fleury, il n'est pas interdit de le penser ; mais qu'il ait formé lui-même le projet d'attenter aux jours du roi, c'est là une imputation peu justifiée, que la frivolité de ce jeune homme suffit pour rendre invraisemblable. Ce dernier crime cependant eût seul légitimé la rigueur du supplice, puisque l'autre avait de nombreux complices connus et impunis parmi les hommes les plus considérables de la cour. Chalais le confessa lui-même avec ingénuité : il voulait être de la conspiration *parce que tout le monde en était ;* ce fut une affaire de mode et de bon goût, peut-être d'entraînement et d'amour [1].

On se rappelait alors, souvenir funeste à plusieurs ! les grandes factions de la régence, les fortunes élevées au milieu des troubles et grandies par ces trou-

[1] On peut comparer sur ce point la diffuse défense de Chalais, présentée par Levassor, aux imputations passionnées du cardinal. — *Histoire du règne de Louis XIII*, t. v, première partie, et *Mémoires de Richelieu*, livre XVII.

bles mêmes ; on savait qu'il en était à cette époque des conspirations de cour comme des coups de lance du douzième siècle, au moyen desquels se conquéraient duchés et royaumes outre-mer, et l'on ne se souvenait pas, depuis la mort du roi Henri, d'une condamnation juridique exécutée sur un homme de qualité pour avoir suivi la bannière d'un prince du sang. L'héritier de la maison de Périgord ne devina pas que les temps étaient changés, et que ce qui avait été jusqu'alors un moyen de fortune était devenu tout à coup un crime irrémissible.

Confinés dans une prison rigoureuse, les princes de Vendôme, ces frères bâtards du roi, venus à la cour sur une invitation amicale, en firent à leur tour la cruelle expérience. Bien leur prit d'appartenir à ce sang royal dont Richelieu ne versa jamais une seule goutte dans les plus grands enivrements de sa haine et de sa puissance, tant il resta conséquent jusqu'au bout avec son rôle monarchique ! Bien leur prit de pouvoir s'abriter derrière leur écu fleurdelisé comme derrière un bouclier inviolable !

XLIII

Quelque beau que fût le sang de Montmorency, il ne jouissait pas d'un si haut privilége. Aristocratique par excellence, il appartenait au cardinal ; c'était en quelque sorte son sang de prédilection.

Si Chalais avait espéré gagner, à l'exemple de tant d'autres, un bon gouvernement et une grosse pension en suivant la bannière d'un prince, le comte de Boutteville put bien supposer à son tour qu'un duel sous les beaux marronniers de la place Royale fournirait plus de matière à la conversation des dames que de besogne au bourreau.

C'était un furieux duelliste que François de Montmorency-Boutteville. Vingt-deux fois, dit-on, il avait enfreint les édits royaux, et les Mémoires du temps racontent qu'unissant la rage du sacrilége à celle du duel, il avait contraint Pongibaut, cadet de la maison du Lude, à se battre avec lui le jour de Pâques, au moment où celui-ci se préparait à monter à la sainte table. Après ces beaux exploits et nombre d'autres vint la grande partie carrée organisée en plein midi, sur la place la plus fréquentée de Paris, entre Boutteville et Deschapelles, son parent, contre le marquis de Beuvron et le comte de Bussy. C'était là sans doute un effroyable attentat contre la société tout entière; mais des milliers de gentilshommes ne succombaient-ils pas chaque année sous des mœurs plus fortes que les lois? N'avait-on pas vu naguère le chevalier de Guise, ce *bravo* de grande maison, assaillir impunément, au sortir du Louvre et jusque sous les yeux de la reine-mère, le marquis de Cœuvres et le baron de Luz, dont la mort fit verser tant de larmes à cette princesse? Après de si nombreux

et si éclatants exemples, il était difficile de s'alarmer, et l'on pouvait laisser les gens de justice grossoyer à l'aise leur papier timbré. Ainsi pensaient Boutteville et Deschapelles, lorsque déjà, dans un sombre appareil, l'échafaud se dressait en Grève. Richelieu resta insensible à la douleur de la plus noble maison du royaume, et les imprudentes supplications du duc d'Orléans en faveur de gentilshommes qui lui étaient dévoués auraient suffi pour décider le ministre à un acte qui servait à la fois sa politique et sa haine [1].

[1] Un long mémoire, écrit par Richelieu lui-même pour déterminer le roi à rejeter le pourvoi en grâce, contient le passage suivant, où l'âme du cardinal se révèle tout entière : « Tacite dit que « rien ne conserve tant les lois en leur vigueur que la punition des personnes esquelles la qualité se trouve aussi grande que les crimes. Châtier pour des fautes légères, marque plutôt le gouvernement de cruauté que de justice, et met le prince en haine, et non en respect. Et quand on ne châtie que des personnes de basse naissance, la plus noble partie se rit de telles punitions, et les croit plutôt ordonnées pour les malheureux que pour les coupables. » Que si l'exécution tombe sur ceux dont les qualités sont aussi connues que les crimes, le crime diminue la compassion de la peine, et la qualité ôte aux autres la volonté de se perdre, parce qu'il ne leur reste aucune espérance de se sauver. Votre Majesté trouve en cette rencontre ces deux conditions :

« Les prisonniers appartiennent de près aux plus illustres maisons de ce royaume ; l'un d'eux a rompu vingt-deux fois les édits, c'est-à-dire autant de fois qu'il a hasardé sa vie il a mérité de la perdre. Leurs crimes sont si publics que nul ne peut improuver le châtiment, et l'extraction si bonne, qu'en ne leur pardonnant pas, vos édits seront dans un éternel respect.

« Les grands qui ont entrepris de les sauver pourraient imputer leur salut à leurs instantes sollicitations plutôt qu'à votre bonté, et eux-mêmes seraient capables de leur rendre plutôt hommage de leur vie qu'à Votre Majesté, qui serait le vrai et seul auteur de leur grâce.

« Il est question de couper la gorge au duel ou aux édits de Votre Majesté. » (*Mémoires de Richelieu*, livre XVIII.)

XLIV

Tout prenait donc une face nouvelle, et cette société de transition, dont les éléments s'agitaient jusqu'alors dans une confusion anarchique, se coordonnait tout à coup sous une influence souveraine. Le pouvoir s'y révélait à tous les yeux par l'unité de ses plans, la fécondité de ses vues et la terrible majesté de ses vengeances. Richelieu se sentait assez fort pour oser désormais davantage et pour reprendre des projets dont il n'avait pas cessé un seul moment de préparer le succès.

Les réformés avaient commencé à s'agiter sous les mêmes incitations, et l'année 1628 allait voir s'accomplir enfin un des événements les plus considérables des temps modernes. Le mouvement puritain qui menaçait Charles Ier se développait alors dans toute sa fougue, et la princesse française qui partageait avec lui ce trône ébranlé par la tempête venait de subir un sanglant affront. Au mépris des stipulations formelles du traité de mariage, sa maison avait été congédiée, et les sujets catholiques du roi d'Angleterre voyaient s'appesantir le joug de fer dont le mariage d'Henriette-Marie avait eu pour but de préparer l'allégement. Soubise était à Londres, échauffant toutes les passions protestantes au sein d'un parlement républicain et dans la chaire fana-

tisée. Quel que fût l'ardent désir de Richelieu de maintenir avec la Grande-Bretagne une alliance que ses projets contre la cour de Madrid imposaient alors à ce ministre comme une des bases de sa politique, un premier devoir était dicté au gouvernement du roi très-chrétien par l'opinion de l'univers catholique.

Il fallait obtenir réparation d'une violation manifeste des traités, et ne pas abandonner une fille de France aux influences protestantes dont on prétendait la contraindre à s'entourer. A cette condition seulement, un mariage mixte avait été jugé praticable. Si la France eût reculé sur ce point, elle eût subi dans le monde un immense échec moral. Des redressements furent réclamés avec une mesure que la violence des passions ne permit ni de comprendre ni d'apprécier. Emporté par le mouvement dont il allait bientôt devenir la triste victime, Buckingham descendit dans l'île de Ré pour tenter la grande croisade protestante à laquelle les réformés conviaient depuis si longtemps le roi d'Angleterre, et une formidable armée navale appareilla des havres britanniques, avec le projet de préparer en France le triomphe des idées politiques et religieuses par lesquelles le sol des trois royaumes était alors si profondément remué. L'incapacité militaire du favori de Charles Ier fit échouer sa tentative contre l'île de Ré, secourue par Richelieu avec une surprenante

célérité ; mais l'intervention de l'Angleterre avait eu sur les réformés son effet habituel. Les forces huguenotes se rassemblaient sur tous les points, et La Rochelle, excitée par la présence de l'ambitieuse mère du duc de Rohan, se préparait à opposer aux armes royales une résistance désespérée.

Ainsi le problème religieux posé depuis un siècle par Luther et Calvin, et le problème social que faisaient naître la chute de la hiérarchie féodale et l'avénement d'une société nouvelle, allaient se résoudre sur une langue de terre en face du vaste Océan, sillonné par les flottes de l'Angleterre et de l'Espagne, spectatrices de cette lutte décisive ; ainsi les forces municipales et les intérêts aristocratiques allaient pour la dernière fois s'unir dans une résistance commune, avant de succomber sous cette suprématie monarchique qui portait dans ses flancs le triomphe de la démocratie moderne.

XLV

Le dix-neuvième livre des *Mémoires de Richelieu* s'ouvre par un document d'une haute importance. C'est un exposé de la situation générale de l'Europe au moment où tant d'intérêts allaient se débattre sous les murs de La Rochelle. Dans cette note originairement écrite pour le conseil du roi, le ministre ne dissimule aucun des périls de la situation ; il sem-

ble les dominer tous par la fermeté de ses vues et la sérénité de ses espérances. L'Angleterre était armée contre la France et se préparait à de formidables efforts. La Hollande, échauffée par l'esprit de secte, menaçait de nous abandonner. L'empereur, aidé du duc de Lorraine, songeait à attaquer Verdun; le duc de Savoie menaçait la Bourgogne, et des avis secrets laissaient redouter les mauvaises dispositions de Venise, où Mme de Rohan avait noué des relations. L'Espagne enfin gardait une neutralité évidemment malveillante. Cette grande puissance catholique n'oserait peut-être pas éclater tant que la lutte conserverait la couleur toute religieuse que lui imprimaient la révolte des huguenots et l'intervention du puritanisme anglais; mais il était à craindre que ce caractère ne se modifiât bientôt pour laisser prévaloir une pensée toute politique. De grandes factions menaçaient l'autorité royale; Monsieur était une arme dans la main des mécontents et de l'étranger, et sa légèreté offrait seule une garantie contre son ambition. Un prince du sang plus dangereux, le comte de Soissons, avait quitté le royaume, et pouvait devenir un instrument redoutable. Si, pour encourager le roi à combattre l'hérésie, l'Espagne venait de négocier spontanément un traité d'alliance, et d'offrir le concours de ses armées navales contre le cabinet britannique qui l'avait récemment offensée, rien qu'à voir la lenteur de ses prépara-

tifs, et les conditions qu'elle imposait à une intervention active, il était évident que cette puissance n'était pas sincère. D'ailleurs, le ministre avait surpris le secret de ses démarches à Londres et de ses manœuvres ténébreuses sur plusieurs points. Aussi la France devait-elle se méfier grandement de la cour de l'Escurial, et surveiller de près les manœuvres de son escadre, alors déployée le long de nos côtes. Cependant cette connaissance des dispositions intimes de l'Espagne ne devait pas nous empêcher de nous montrer pleins de confiance dans son concours, afin de la compromettre aux yeux de l'Europe par cette union apparente et par un échange de bons procédés.

Il est curieux de compléter aujourd'hui cet exposé tiré du portefeuille de Richelieu par les révélations que deux siècles ont apportées à l'histoire. Les archives de Simancas, récemment dépouillées, ont apporté des preuves péremptoires de la trahison de l'Espagne; les dépêches autographes adressées par Philippe IV au marquis de Legannes et au marquis de Mirabel, son ambassadeur à Paris, constatent le vif désir de l'Espagne de voir échouer le siége de La Rochelle, et ses efforts pour arriver à ce résultat au moment même où ses flottes recevaient l'ordre de se rendre dans les ports de France, afin d'appuyer les opérations militaires commencées par Richelieu. L'Espagne, qui redoutait le blâme de la cour pontifi-

cale et respectait l'opinion de l'univers catholique, ne voulait pas paraître se séparer de la France dans ce duel à mort contre l'hérésie et dans sa lutte contre la Grande-Bretagne, avec laquelle le cabinet de l'Escurial était lui-même en guerre. Mais l'Espagne redoutait encore plus les succès de la France que ceux du protestantisme, et cette double préoccupation imposait au gouvernement de Philippe IV une attitude d'hypocrisie et des actes de trahison presque toujours découverts par la pénétration du cardinal.

Le tableau tracé par Richelieu de la grandeur du péril auquel était exposée la monarchie, serait à faire reculer une âme moins fortement trempée que la sienne. Loin de dissimuler aucune des éventualités de l'avenir, il semble se complaire à les étaler, et à changer en certitudes les plus dangereuses hypothèses. C'est qu'il faut saisir fortement l'esprit du roi et l'opinion de la France, c'est qu'on est désormais trop avancé pour reculer, et qu'il n'y a plus qu'à déployer toutes ses forces et toutes ses ressources. Montrer l'imminence du péril est nécessaire pour mettre en mesure d'en triompher. Il faut saigner à blanc le royaume pour en finir promptement de La Rochelle, ainsi le veut le salut et l'avenir de la France. Prendre La Rochelle! prendre La Rochelle! Ceci devient l'idée fixe du ministre; il vit désormais pour cette seule pensée, il ne respire plus

que par elle. A toute heure du jour et de la nuit, tantôt en mer, tantôt debout sur sa glorieuse digue, il semble en proie à cette sorte de délire qui double les forces humaines, et révèle chez les âmes supérieures des sens nouveaux et inconnus.

XLVI

En parcourant les fragments rassemblés sous la date de 1628 et la volumineuse correspondance manuscrite de la Bibliothèque du Roi, vous voyez Richelieu passant tour à tour du rôle de ministre à celui de général, cumulant les plus minutieux détails du service de l'intendance et de la comptabilité avec la direction de toutes les opérations militaires et navales. Deux fois la flotte anglaise apparaît à la vue de la ville affamée, et deux fois elle recule devant la marine improvisée de la France et l'élan d'une armée qui se trempait pour les grandes choses. Tout le mouvement de l'Europe resta comme suspendu pendant une année, tant étaient graves les questions qni se vidaient devant ces puissantes murailles! Enfin la fortune de la France l'emporta, et, en entrant dans La Rochelle par la brèche, la royauté prit véritablement possession du royaume.

Sévère jusqu'à la cruauté pour les ennemis de sa personne, Richelieu n'avait ni fanatisme de parti, ni besoin de vengeances collectives. Il n'eut pas d'ef-

fort à faire sur lui-même pour se montrer modéré, et l'état de l'Europe lui commandait d'ailleurs la promptitude et la prudence. Il enleva à La Rochelle tous les droits par lesquels une république municipale se maintenait au sein de la monarchie, il rasa les forts et les remparts, symboles et instruments de sa dangereuse indépendance ; mais il ne songea pas même à porter atteinte à la sécurité des habitants et à la pleine liberté de leur conscience. Rien, dans le cours de sa vie, n'indique d'arrière-pensée contraire à la liberté religieuse. Il respecta toujours celle des réformés, et nous le voyons stipuler le même droit en faveur des catholiques près de Gustave-Adolphe et de tous les princes protestants, comme condition péremptoire de ses secours. Si la prise de La Rochelle a rendu possible la révocation de l'édit de Nantes, il est certain que la pensée de cette révocation appartient à une politique toute différente de celle du cardinal.

XLVII

La soumission de cette ville entoura le front de Richelieu d'une éclatante auréole. Il apparut dès lors comme une puissance même pour ses ennemis, et il posséda la plénitude de cette force que donne toujours la conscience d'un grand rôle reconnu par l'opinion. Il s'attacha de toutes les manières à ex-

ploiter ce prestige, agissant sur l'esprit public par toutes les voies alors ouvertes à la publicité. La discipline des lettres était à ses yeux la conséquence de la discipline sociale, et la plupart des écrivains subirent sans résistance une influence qui s'épanchait en libéralités. Mais le moment n'était pas encore venu de savourer en paix au Palais-Cardinal les banales flatteries de ses poëtes, les longues harangues de ses créatures de l'Académie, et de se faire saluer comme le suprême modérateur du monde dans de pompeuses héroïdes et des tableaux chorégraphiques. Si un pas décisif avait été fait, ce n'était encore qu'un premier pas dans une carrière toute semée de périls. La soumission de La Rochelle n'avait point entraîné celle des villes huguenotes du Midi, et si, à l'annonce du grand désastre, la consternation s'était répandue dans les châteaux escarpés baignés par l'Ardèche et par le Rhône, les religionnaires ne persistaient pas moins à défendre pied à pied les remparts de leurs nombreuses villes de sûreté et la multitude de forteresses perchées au sommet de leurs montagnes.

La douleur qu'avait ressentie l'Espagne de l'heureuse issue d'un siége si longtemps traversé, et les complications nouvelles qu'ouvrit alors en Italie la succession du duché de Mantoue, avaient fait évanouir les derniers scrupules du roi catholique. Son gouvernement s'entendit secrètement avec la ligue

des cités huguenotes et leur promit argent et secours de toute nature. Il leur envoya des officiers, et reçut à Madrid un agent accrédité du duc de Rohan pour négocier les bases d'une grande scission territoriale, destinée à préparer l'établissement d'une république fédérative sur le type de la confédération des Provinces-Unies. Les archives de Simancas ont laissé sortir de leurs cartons l'arrangement passé le 3 mai 1629 avec Clauzel, gentilhomme du duc de Rohan, arrangement par lequel ce seigneur, moyennant 600,000 ducats d'or, s'engageait à entretenir douze mille hommes de pied et douze mille chevaux, pour faire en France telle diversion qu'il plairait au roi d'Espagne, s'obligeant à ne signer aucun accommodement avec le roi très-chrétien sans l'approbation préalable du roi catholique [1]. Une dernière lutte ne pouvait donc manquer de s'engager dans ces provinces de la langue d'oc, qui depuis l'origine

[1] Dans son mémoire adressé au roi d'Espagne, Clauzel prévoyait le cas possible du triomphe absolu de la république méridionale des huguenots : « Si M. de Rohan et ceux de son parti peuvent devenir assez forts pour se cantonner et pour former un État particulier, en ce cas ils promettent la liberté de conscience et le libre exercice de leur religion aux catholiques, lesquels jouiront de tous leurs biens présents et à venir, et ne seront pas plus chargés que les autres des impôts et des taxes. Les ecclésiastiques, les religieux ou religieuses seront maintenus dans leurs honneurs et dans leurs dignités ; les catholiques entreront dans les magistratures ; il y aura égalité de justice partout, et les catholiques seront admis dans les parlements, chambres des comptes, présidiaux, sénéchaussées, et dans tous les offices de justice. Enfin ils seront conservés dans tous leurs biens, honneurs et dignités, comme ceux de l'autre parti, excepté en ce qui regardera la sûreté des deniers. » (*Archives de Simancas*, cot. A, 63, 81.)

de la monarchie s'étaient, pour ainsi dire, accrochées à toutes les hérésies religieuses et à toutes les rébellions politiques pour défendre leur nationalité contre la grande unité française. Celle-ci était appelée à triompher encore une fois du principe romain et du principe féodal si étroitement associés dans les mœurs et les institutions des provinces méridionales du royaume. Mais avant d'atteindre ce résultat, assuré par la victoire de La Rochelle, il y avait à résoudre une question d'un intérêt majeur pour l'influence extérieure de la France, question que le moindre retard aurait infailliblement perdue.

XLVIII

Le décès du duc de Mantoue appelait à cette succession le duc de Nevers, son héritier collatéral, et l'Espagne s'entendait avec l'Empire pour repousser un prince de cette maison de Gonzague que tous ses intérêts rattachaient à la France. Une armée castillane pressait étroitement Casal, et la perte de cette place importante aurait rendu l'issue du débat plus qu'incertaine. Richelieu comprit, avec sa perspicacité ordinaire, que la délivrance de Casal était imposée à la France par le souci de sa considération en Europe, comme la chute de toutes les villes huguenotes par le soin de sa puissance et de sa sécurité. Écoutez-le exposant au roi l'ensemble de la

politique qu'il lui conseille pour le dedans et pour le dehors, voyez-le dérouler les conséquences qu'il se propose de tirer de ses premiers succès.

« Les intérêts de l'État sont divisés en deux chefs : l'un qui concerne le dedans, et l'autre le dehors.

« En ce qui touche le premier, il faut sur toute chose achever de détruire la rébellion de l'hérésie, prendre Castres, Nîmes, Montauban et tout le reste des places de Languedoc, Rouergues et Guienne, puis entrer dans Sedan, et s'assurer d'argent.

« Il faut raser toutes les places qui ne sont pas frontières, ne tenant point le passage des rivières, ou ne servant point de bride aux grandes villes mutines et fâcheuses, parfaitement fortifier celles qui sont frontières ; il faut décharger le peuple, ne rétablir plus la paulette, abaisser les compagnies qui, par une prétendue souveraineté, s'opposent tous les jours au bien du royaume.

« Il faut que le roi soit absolument obéi des grands et des petits, qu'il remplisse les évêchés de personnes choisies, sages et capables, qu'il rachète le domaine du royaume, et augmente son revenu de la moitié, comme il se peut par moyens déjà indiqués.

« Pour le dehors, il faut avoir un dessein perpétuel d'arrêter le cours des progrès d'Espagne, et, au lieu que cette nation a pour but d'augmenter sa domination et d'étendre ses limites, la France ne doit penser qu'à se fortifier en elle-même, bâtir et s'ou-

vrir des portes pour entrer dans tous les États de ses voisins, et les pouvoir garantir de l'oppression d'Espagne, quand les occasions s'en présenteront.

« Il y a à considérer que, si l'Espagne dépouillait M. de Mantoue, elle serait absolument maîtresse en Italie, étant certain que tous les potentats qui étaient au delà des Alpes, pleins d'affection pour la France et de mauvaise volonté pour l'Espagne, seraient esclaves de sa grandeur tyrannique, si elle venait à bout de son dessein.

« Le titre du roi pour défendre le duc de Mantoue est l'ancien droit de ce royaume qui en retient le nom, d'affranchir de tyrannie ceux qu'une puissance étrangère asservit injustement, et l'obligation naturelle aux princes de défendre ce que Dieu a fait naître sous l'abri de leur puissance...

« Je ne suis point prophète, ajoute Richelieu, mais je crois pouvoir assurer Votre Majesté que ne perdant point de temps en exécutant ce dessein, vous aurez fait lever le siége de Casal et donner la paix à l'Italie dans le mois de mai; et revenant avec votre armée dans le Languedoc, vous réduirez tout sous votre obéissance, et donnerez la paix à vos sujets dans le mois de juillet, de sorte que Votre Majesté pourra, comme je l'espère, retourner victorieuse à Paris au mois d'août [1]. »

[1] *Mémoires de Richelieu*, livre XX, et *Vie du cardinal de Richelieu*, par Le Clerc, t. II, livre III.

XLIX

Quelques jours après avoir écouté cet exposé, Louis XIII partait pour l'Italie, et, couvert par la présence du roi, Richelieu commandait en chef une armée de trente mille hommes, destinée à franchir les Alpes et à secourir Casal.

Conformément à la vieille politique de sa maison, le duc de Savoie entendait tirer bon parti du différend survenu entre la maison d'Autriche et la France à l'occasion de la succession du duché de Mantoue : il voulait se faire attribuer le Montferrat, prétention que l'Espagne était disposée à accueillir, sous condition que ce prince fermerait les passages à l'armée française. Une négociation avec la cour de Turin n'ayant abouti qu'à des résultats équivoques, le ministre-général donna l'ordre de trancher la difficulté par la force, et la furie française emporta le Pas-de-Suze. Pendant que l'Europe croyait Louis XIII retenu au pied des Alpes, ce prince avait forcé les lignes piémontaises, délivré Casal, sauvé le duc de Mantoue, et, selon le programme de son ministre, il revenait avec une armée victorieuse se jeter sur le Vivarais pour en finir avec le parti réformé. En suivant, dans le *Journal* de Bassompierre, ces marches héroïques, on croit assister à une campagne du premier consul, et l'on sent pétiller l'esprit français dans sa verve ini-

mitable. Privas, Castres, Nîmes, Uzès, Montauban, de belles cités romaines et de vieux châteaux moresques tombèrent tour à tour au pouvoir des forces royales. La démolition des remparts commençait sitôt après la conquête, et Richelieu écoutait avec une inexprimable joie le bruit de ces ruines, qui, en tombant, annonçaient à la France la perpétration de son œuvre.

Si des cruautés furent commises dans l'enivrement de la lutte et du triomphe, le cardinal y resta constamment étranger, se bornant à faire pour son compte la guerre aux murailles et aux franchises provinciales. Habile et modéré avec les populations protestantes, presque flatteur pour leurs ministres, il sut vaincre sans écraser, et dissoudre un parti formidable sans lui fournir la ressource du martyre. A partir de cette campagne et de cette année 1629, la réforme cessa d'avoir en France une importance véritablement politique, et de peser d'une manière sensible dans la balance des factions. Privés de toutes leurs places de sûreté, sans être aucunement menacés dans la jouissance de leur liberté religieuse, les huguenots perdirent à la fois et les moyens et la volonté de se mettre à la solde des ambitions princières. Les partis succombent moins sous la grandeur des forces qu'on leur oppose que sous l'à-propos de l'agression et surtout par le prudent usage de la victoire.

L'attitude passive des églises protestantes du Lan-

guedoc dans l'insurrection qui éclata moins de trois années après, sous le malheureux duc de Montmorency, suffit pour faire comprendre la transformation radicale opérée dans ce pays par cette brillante campagne et par les mesures qui la suivirent. L'occasion paraissait belle pour essayer un mouvement auquel s'associaient le gouverneur de la province et le frère du monarque, mouvement que l'Espagne secondait de tous ses efforts ; mais l'esprit protestant ne vint point compliquer cette querelle, dont une telle intervention aurait pu changer l'issue. Écrasé par l'ascendant moral de la royauté triomphante en France et en Europe, dépouillé de toutes les positions qu'il avait conquises durant une lutte séculaire, le protestantisme n'était désormais qu'une secte religieuse, et il n'aspira plus à se faire compter pour autre chose. Richelieu lui avait ôté l'espérance, la seule force par laquelle vivent les partis. La solidité de la pacification religieuse opérée par le cardinal fut mise vingt années après à une épreuve non moins décisive. Vainement la Fronde, cette dernière protestation contre le travail opéré par le ministre de Louis XIII, se cantonna-t-elle pendant quatre années dans quelques provinces méridionales du royaume ; vainement se fit-elle appuyer par une armée espagnole et par l'épée d'un grand capitaine : les religionnaires demeurèrent constamment étrangers à ces agitations, et n'essayèrent pas d'unir une cause

désormais perdue aux entreprises de parlementaires brouillons et de grands seigneurs désœuvrés. Jamais parti ne donna plus complétement sa démission ; il ne fallut rien moins que les funestes mesures de 1685 pour rendre au protestantisme français une sorte d'importance politique.

L

La tâche principale de Richelieu était donc consommée au dedans du royaume, et le rôle de la France en Europe allait devenir désormais l'objet principal de ses préoccupations. Nous apprécierons dans leur ensemble les idées du cardinal sur la constitution d'un nouveau droit public et d'un nouvel équilibre européen rendus nécessaires par l'anarchie qui menaçait alors le monde ; mais commençons par observer Richelieu dans le cours de la lutte nouvelle qu'il va engager contre des influences redoutables ; voyons-le triomphant de la cour après avoir triomphé des réformés.

On l'a déjà constaté dans la première partie de ce travail, il est injuste d'imputer à Richelieu le crime d'avoir systématiquement brisé l'aristocratie française, et changé, en la renversant, les bases de l'organisation de sa patrie. Plût à Dieu qu'une telle organisation eût existé, et que la France se fût trouvée à cette époque politiquement constituée ! Si des pou-

voirs reconnus et rivaux s'étaient rencontrés en face de la royauté pour partager avec elle l'administration publique, moins qu'un autre peut-être le hautain cardinal eût prêté la main à l'œuvre de nivellement que d'impérieuses circonstances lui imposèrent. Placez-le en Angleterre, couvrez ses épaules de gentilhomme et d'évêque du manteau de pair du royaume-uni, et ses instincts le porteront assurément à chercher un autre rôle. Mais il fallait sauver la nationalité française et défendre l'ordre public contre les menées de conspirateurs aux gages de l'étranger. De quel pouvoir politique jouissait d'ailleurs la noblesse française? quels droits réclamaient ses membres? quelles prérogatives constitutionnelles entreprenaient-ils de conserver ou de conquérir? Les entendit-on demander d'une manière sérieuse les États-Généraux, le vote des subsides, l'organisation régulière d'un parlement, la représentation du royaume ou des provinces? réclamaient-ils quelque chose d'analogue à un bill des droits? affichèrent-ils jamais la prétention de jouer dans l'État le rôle d'un grand pouvoir appuyé sur un grand intérêt? De grosses positions pour les princes, des faveurs personnelles pour leurs agents, tels furent, sous le ministère de Richelieu comme sous celui du maréchal d'Ancre, les amorces de tous les complots, les seuls mobiles des mouvements politiques. Le prince de Condé, chef du parti féodal opposé à la reine-mère, représentait même à

un degré beaucoup plus élevé que le duc d'Orléans l'ensemble de ces intérêts seigneuriaux qui auraient pu, en la légitimant, constituer une grande opposition territoriale. A partir de la lutte armée de 1614, il semble que les idées politiques s'effacent de plus en plus, et qu'en devenant plus turbulentes, les ambitions prennent chaque jour des proportions plus mesquines. Sous la minorité de Louis XIII, le prince de Condé est au-dessous de l'importance que pourrait acquérir sa cause ; sous la minorité de Louis XIV, un autre Condé parvient à peine à grandir, par ses efforts personnels, la faction au service de laquelle il consent à placer sa gloire. Que dire de ce Gaston, dont l'ambition ne s'élève jamais au-dessus d'une cupide exploitation financière, et qui, par ses attentats réitérés, précipita Richelieu dans la voie des répressions sanglantes ? Quelle portée politique attribuer aux projets d'un prince qui fit verser le plus noble sang de France sans exposer le sien, et partagea sa vie entre le soin de conspirer, et celui de dénoncer ses complices ? Rien n'expose plus à abuser du pouvoir que le droit acquis de mépriser ses ennemis. Le malheur du cardinal est de n'avoir trouvé debout devant lui ni un puissant et légitime intérêt, ni une idée féconde, ni un caractère fortement trempé. Ses adversaires l'irritèrent constamment sans parvenir jamais à se faire respecter. Il n'est pas un seul de leurs projets dont la réalisation ne fût deve-

nue une calamité publique, un attentat à l'unité et à l'indépendance de la patrie. A l'exemple de Napoléon, Richelieu n'a supplanté que la médiocrité et n'a détrôné que l'anarchie.

LI

Nous voici parvenus aux jours les plus agités de cette vie si pleine ; nous touchons aux temps où commencèrent les négociations du Père Joseph en Allemagne, celles du baron de Charnacé en Suède, et où se prépare la dissolution de la vaste monarchie espagnole par la séparation du Portugal et l'insurrection de la Catalogne. Après avoir réglé le sort des provinces méridionales, le cardinal-généralissime était retourné prendre le commandement de l'armée d'Italie avec des pouvoirs d'une telle étendue, que, selon l'expression d'un contemporain, de toutes ses attributions souveraines, *le roi ne s'était réservé que le droit de guérir les écrouelles*. Appelé à combattre les généraux espagnols et à lutter d'adresse avec la diplomatie tortueuse du cabinet de Turin, Richelieu se montra à la hauteur de cette double tâche Les mœurs incertaines et peu réglées de ce temps permettaient de concilier les attributions les plus contraires : personne n'ignore que les généraux les plus renommés de l'époque, depuis le cardinal-infant jusqu'au cardinal de La Valette, apparte-

naient à l'Église. L'esprit parlementaire s'efforçait de faire prévaloir la distinction des deux puissances; mais celle-ci était loin d'être réalisée dans les habitudes et la pratique de la vie. On voyait donc Richelieu à la tête de son armée, revêtu du costume si minutieusement décrit par Puységur [1], cuirasse couleur d'eau, habit feuille-morte relevé d'une légère broderie d'or, ample chapeau à plumes, épée au côté, pistolet à l'arçon de la selle, toujours suivi du capitaine de ses gardes, et précédé de pages portant ses gantelets. On entendait les soldats donner le maudit cardinal à tous les diables pendant les dures épreuves de la campagne, et l'applaudir avec transport lorsqu'il conquérait Pignerol à la France.

Après s'être ouvert, par la prise de cette ville, une bonne porte sur l'Italie, Richelieu rentra dans le royaume, où de grands dangers allaient le menacer dans tout l'éclat de sa fortune et le prestige de sa gloire. Les motifs véritables de sa rupture avec la reine-mère restent obscurs pour l'histoire et n'importent guère à la postérité. Ce qu'il est facile de pénétrer, indépendamment de toutes les révélations anecdotiques, c'est que Richelieu se sentait désormais trop nécessaire au monarque pour accepter un rôle secondaire, et qu'il aspirait à se dégager d'une domination que Marie mettait tous ses soins à main-

[1] *Mémoires*, livre II, p. 66.

tenir et à aggraver. Ce désaccord, préparé par des débats personnels, se révéla pour la première fois à l'occasion de la succession de Mantoue, question dans laquelle la princesse florentine portait de vieilles antipathies de race en opposition avec les intérêts du prince de Gonzague et avec le protectorat départi à la France. Ces contrariétés de reine, aigries peut-être par d'amers ressentiments de femme, conduisirent Marie à travailler avec plus d'ardeur que de prudence à l'éloignement de l'homme qui se sentait alors assez fort pour ne plus garder de son vieux rôle de créature que les dehors d'une soumission respectueuse. Le cardinal ne se dissimula pas le péril d'une telle inimitié; mais il savait aussi tout ce que l'âme inquiète de Louis nourrissait de soupçons relativement à sa mère : il comprit dès lors qu'il n'était pas impossible de puiser dans cette inimitié même une force nouvelle, et qu'en faisant de Marie de Médicis la première ennemie de son fils, il associerait pour jamais ses destinées et ses haines aux destinées et aux haines de son roi.

LII

Au retour de la campagne de 1630 en Italie, Louis XIII s'était arrêté à Lyon, atteint d'un mal qui un moment fut réputé mortel. Sa convalescence fut longue, ses douleurs furent aiguës, et sa mère lui

prodigua des soins que rien ne remplace pour un fils gisant sur un lit de douleur. Autour de cette couche, dont elles avaient seules le privilége d'approcher, des femmes lièrent une conjuration qui faillit changer les destinées du royaume. Les deux reines y portèrent la violence de leurs passions personnelles contre le cardinal; la princesse de Conti et la duchesse d'Elbeuf s'y associèrent par suite d'intérêts froissés et de ressentiments de famille; le garde-des-sceaux de Marillac et son frère, auquel Richelieu avait fait donner récemment le bâton de maréchal, accueillirent un projet qu'on promettait de faire servir à l'avancement de leur fortune.

Le roi parlait souvent des procédés violents du cardinal, de sa superbe et de son despotisme; il se plaignait d'être effacé par son ministre, au grand détriment de sa dignité souveraine. Il ne fut pas difficile de profiter de cette disposition de son esprit et de cette prostration de ses forces pour lui arracher, au prix d'un redoublement de tendresse, la vague promesse de sacrifier son ministre. Pour échapper à la fatigue de cette lutte, le roi demanda du temps, et la reine-mère consentit à différer jusqu'au retour de la cour à Paris la réalisation de ce qu'elle considérait comme une parole royale; mais elle ne put s'empêcher d'escompter ce triomphe, de l'étaler à l'avance avec une imprudente complaisance. Dans l'entrevue de Versailles, elle vint avec hauteur exiger comme une

dette ce qu'il aurait fallu implorer comme un bienfait, et elle laissa pressentir au roi un joug plus dur et plus humiliant que celui dont on affectait de vouloir le délivrer. Richelieu, de son côté, en appela de Louis malade à Louis en bonne santé; il parla à la fierté du roi, resplendissant de la gloire de ses armes; puis, affectant un dégoût profond du pouvoir, il supplia le prince de le sacrifier à la paix de sa famille, et reçut l'ordre formel de rester auprès du trône, à la sûreté duquel il était devenu nécessaire. Ainsi finit cette journée, baptisée du nom de *journée des dupes* par l'une de ses plus spirituelles victimes; ainsi se préparèrent à la fois l'omnipotence du ministre et la disgrâce de la reine-mère.

LIII

Les événements qui suivirent cette crise durent faire deviner à cette princesse le sort qui l'attendait. L'ascendant du cardinal était devenu irrésistible, et déjà son bras s'appesantissait avec une rigueur inexorable sur ceux qui avaient commis le crime de douter de sa fortune. La cour fut interdite à tous ceux qu'il avait appris à connaître pour ses ennemis. Bassompierre alla préparer ses bons mots à la Bastille; une prison rigoureuse s'ouvrit pour le garde-des-sceaux de Marillac, et son frère, arrêté en Italie à la tête de son corps d'armée, se vit placé

sous une accusation de péculat pour des faits qui n'étaient pas de nature à faire fustiger un laquais, selon les expressions de l'infortuné maréchal. Sans deviner encore jusqu'où iraient la vengeance du ministre et la complaisance des juges institués par lui, la reine avait fait de vains efforts pour sauver cette noble victime; désormais l'oreille de son fils lui était fermée comme son cœur.

Retirée à Compiègne, Marie apprit un matin qu'elle y était prisonnière, et qu'il ne lui restait plus que la vaine consolation de remplir le royaume de l'éclat de ses plaintes et de ses reproches. Revenant alors aux tristes souvenirs de sa première captivité et de sa nocturne évasion, elle crut possible d'organiser une prise d'armes, et s'entendit avec le gouverneur d'une place frontière pour qu'on lui en ouvrît les portes: mais le secret de cette négociation avait été découvert par Richelieu, et celui-ci prit ses mesures pour s'assurer de la fidélité de la garnison, en même temps qu'il entretint avec le plus grand soin les illusions et les espérances de la princesse. Marie ne rencontra pas plus d'obstacles pour s'enfuir de Compiègne que pour traverser le royaume, et, pleine d'une confiance perfidement entretenue, elle vint frapper de nuit aux portes de La Capelle, qui ne s'ouvrirent point devant la mère du roi. Une seule ressource lui restait alors; se voyant à quelques pas de la frontière et poursuivie par des détachements

dont la mission véritable était de la contraindre à la passer, elle la franchit la vengeance dans le cœur, sans se douter qu'elle ne la repasserait jamais, et qu'un abîme infranchissable allait la séparer de la France. C'était le point où Richelieu travaillait depuis longtemps à l'amener ; c'était le gage de sa victoire et la condition de sa pleine sécurité. Enlacée dans le piége si adroitement préparé, Marie de Médicis alla recevoir à Bruxelles l'hospitalité réservée par la cour d'Espagne à tous les ennemis de la France et de son roi.

Une destinée analogue attendait le duc d'Orléans, moins propre encore que sa mère à lutter d'habileté avec un ministre consommé dans l'intrigue. Une première fois déjà Monsieur avait passé la frontière, et était allé attendre en Lorraine le résultat d'un *ultimatum* qui portait sur le chiffre de ses pensions et l'étendue de ses apanages. Le traitement fait à sa mère lui fournit, en 1631, un prétexte plus plausible. Après avoir vainement essayé d'organiser une résistance armée à l'intérieur, et de tenir dans les murs de sa ville d'Orléans, il s'était retiré à Besançon, suivi de Puylaurens, son conseiller intime, des ducs d'Elbeuf, de Roannès et de Bellegarde, et inspiré par le président Le Coigneux, organe de l'opposition parlementaire près de ce prince. Après avoir épousé à l'étranger, sans le consentement du roi, une princesse de la maison de Lorraine, Monsieur

se voua, avec autant de soin qu'en comportait sa légèreté naturelle, à préparer l'invasion du royaume. Devenu à Bruxelles le centre d'une émigration considérable, il organisa une armée de stipendiés allemands, suisses et polacres, reîtres sans foi ni loi, dont les mémoires du temps tracent à l'envi les plus hideuses peintures. Cependant le péril était moins dans ces rassemblements désordonnés que dans les fidélités douteuses, et l'heure des épreuves décisives avait sonné pour la fortune et le système politique de Richelieu.

LIV

La publication intégrale des dix volumes fournis par le manuscrit des affaires étrangères a révélé sur cette grande crise intérieure des détails entièrement inconnus aux historiens du dix-septième siècle et à tous les écrivains qui les ont suivis. Elle a mis en évidence le péril vraiment imminent auquel la campagne de Monsieur exposa la monarchie française et la personne de Louis XIII. Un grand nombre de gouverneurs et de commandants de places fortes avaient lié avec l'héritier du trône des rapports qui n'échappaient point à la sagacité du ministre, mais que la prudence lui prescrivait souvent de paraître ignorer. Le duc de Guise, en Provence, avant son remplacement par le prince de Condé, avait organisé

des forces navales considérables, et s'était vainement adressé aux principaux chefs des réformés pour en obtenir un concours qu'un prince de la maison de Lorraine ne leur avait assurément jamais demandé. Les mouvements du duc d'Épernon dans sa province de Guienne, les levées nombreuses entreprises par lui sans ordre de la cour, ne donnaient pas moins d'inquiétude au cardinal, et de tous les gouverneurs des provinces méridionales du royaume, M. de Montmorency était peut-être celui dont la fidélité fut longtemps le moins suspecte à la cour. Les parlements, de leur côté, essayaient contre le système unitaire de Richelieu cette opposition sourde et hargneuse qu'un succès de quelque importance aurait convertie en une hostilité déclarée. Celui de Paris, sous prétexte d'une violation de prérogative, s'était refusé à enregistrer les arrêts du conseil par lesquels les adhérents de Monsieur étaient déclarés atteints du crime de trahison et de lèse-majesté.

Comment s'étonner de ces résistances, lorsque la couronne était portée par un roi valétudinaire alors sans postérité, à la vie duquel des pronostics réputés infaillibles assignaient un terme prochain? Quel général n'eût hésité à faire usage de ses armes? quel magistrat n'eût tremblé sur ses fleurs-de-lis en apposant sa signature à un acte dirigé contre l'unique héritier du trône? Du côté de Monsieur, Richelieu seul avait brûlé ses vaisseaux, seul il résistait à la

mère et au frère du monarque avec toute l'énergie que le désespoir met au service de l'ambition. Pour contenir l'aristocratie de cour et la haute magistrature réunies dans une opposition commune, il divisait les attributions, multipliait les offices, élevait ses créatures à de surprenantes fortunes. Comme tous les chefs de gouvernement dans les temps de révolution, il avait pour maxime d'établir « le plus possible de gens nouveaux, parce que l'intérêt qu'ils ont au temps présent est la meilleure caution de leur fidélité [1]. » Ces hommes obscurs, qu'il faisait siéger au conseil-d'état, sur les bancs des enquêtes, dans les chambres des comptes, qu'il envoyait comme agents diplomatiques dans toutes les cours de l'Europe, devenaient ses espions, ses commissaires, ses juges, et au besoin ses bourreaux. Liés étroitement à sa fortune par l'intérêt même de leur conservation, ils trouvaient en lui seul leur sécurité et leur garantie. Aussi ne lui firent-ils jamais défaut, lorsqu'à l'exemple de tous les pouvoirs menacés il éprouva la dangereuse tentation de suppléer à la force par la terreur.

Arrêté depuis deux années, le maréchal de Marillac attendait qu'il plût au ministre de faire statuer enfin sur des faits que les juges ne prenaient guère plus au sérieux que l'accusateur lui-même.

[1] *Mémoires*, livre XXIII.

Prisonnier politique, les circonstances seules devaient décider de son châtiment et de son crime. Or, ces circonstances étaient devenues terribles. L'Espagne se préparait à seconder Monsieur, et l'émigration était en armes sur les frontières. Il fallait, en portant un coup audacieux, arrêter les défections imminentes, et séparer Louis de sa mère par un acte irrémissible. Richelieu réunit en conséquence, dans sa propre maison de Ruel, les juges donnés par lui à l'accusé, et leur déclara que l'état des affaires du roi exigeait qu'il prît la tête du maréchal. Il la fit couper froidement en place de Grève, après avoir eu soin d'engager la solidarité du roi par un refus formel de grâce. Danton n'a pas eu, pour justifier le 2 septembre, d'autres arguments que ceux du cardinal lorsqu'il lança cette tête comme un premier boulet contre l'ennemi.

LV

S'il fallait faire porter sur Richelieu la double responsabilité de cet assassinat politique et des injures prodiguées à sa victime dans l'écrit qui porte son nom, cet épisode de la vie du grand ministre serait un des plus compromettants pour sa mémoire; mais ce passage n'est pas du nombre de ceux où sa main se fasse reconnaître, et, à la bassesse de ces accusations accumulées qui ne ménagent pas plus la nais-

sance de Marillac que son honneur militaire et sa probité, il est trop facile de reconnaître l'œuvre d'un subalterne chargé de calomnier les morts au profit des vivants. Nous avons déjà constaté que, dans le volumineux travail édité par M. Petitot, les quinze premiers livres seuls ont été écrits par Richelieu. Ceux qui suivent paraissent composés de notes émanées de divers rédacteurs, au milieu desquelles sont intercalés des mémoires originaux et des documents précieux préparés par le ministre pour le roi ou pour les plus secrètes délibérations de ce qu'on appelait alors le *conseil étroit*.

Cependant Gaston avait pénétré en France rempli de cette confiance toujours funeste aux proscrits. Les maréchaux de La Force et de Schomberg reçurent bien à regret l'ordre de s'opposer avec toutes les forces disponibles de la monarchie à la marche de l'héritier du trône. Placés entre les périls de l'avenir et un péril beaucoup plus immédiat et plus certain, ils se décidèrent pour la cause que le ciel avait secondée jusqu'alors, et qui avait à son service de si éclatantes récompenses et de si terribles châtiments. Monsieur, d'ailleurs, depuis son entrée dans le royaume, avait marché de faute en faute. Les étrangers réunis sous ses ordres incendiaient les villes, ravageaient les campagnes, et marchaient sans discipline comme à une victoire assurée. Au lieu de se cantonner dans les provinces de l'Est, pour pré-

parer dans l'armée des défections importantes, ce prince se dirigea par l'Auvergne sur le Languedoc, afin de profiter de la soudaine défection du duc de Montmorency et de la présence des huguenots. Cette résolution le perdit.

Le vingt-troisième livre des *Mémoires* fait toucher au doigt toute la gravité de cette faute. On peut y voir sous un jour tout nouveau, et, il faut le dire, assez peu honorable, la conduite de la noble victime de cette insurrection. Ce livre nous montre Montmorency s'efforçant de tromper la cour et de se ménager avec elle, alors qu'il a déjà donné des assurances à Monsieur; il réduit aux mesquines proportions d'un acte de faiblesse et d'imprévoyance un événement dont on aimerait au moins à élever le principe jusqu'à la hauteur de la catastrophe qui le termine. En se jetant dans le Midi, le duc d'Orléans changeait le caractère de son entreprise, car il en subordonnait le succès à l'éventualité d'un soulèvement des réformés. Dès ce moment, l'héritier de la couronne n'était plus que le continuateur décrédité de l'œuvre de Henri de Rohan; il prenait le rôle toujours chanceux de chef de parti, au lieu de faire valoir des droits auxquels le plus léger incident pouvait donner ouverture.

LVI

M. de Montmorency était issu d'une race qui avait habilement ménagé ses intérêts particuliers dans l'ardeur des luttes religieuses du siècle précédent. Conséquent avec les traditions politiques de sa maison, il crut pouvoir ranimer au cœur des protestants le feu de la rébellion, en même temps qu'il assemblait, de sa pleine autorité, les évêques et les États de la province, pour les associer à sa révolte par la perspective de redressements à réclamer et de priviléges à conquérir.

L'invincible obstination des protestants à repousser les offres les plus brillantes, pour se tenir en dehors de cette affaire, fit crouler ce plan par sa base. Les impressions de la campagne de 1629 étaient encore si vives dans le Languedoc, et la conduite de Richelieu, en matière religieuse, avait été si prudente et si habile, que les officiers protestants se montrèrent presque partout les plus fermes soutiens du gouvernement royal. Voyant que le dessein du gouverneur de la province était de soulever leurs coreligionnaires, au risque de les exposer à des vengeances terribles, les ministres se crurent obligés, « pour leur propre défense, dit Richelieu, de faire plus que tous les autres pour le service du roi. » Ainsi l'on vit le duc de Montmorency allant vaine-

ment de ville en ville et de consistoire en consistoire pour tenter la fidélité du peuple, et ne recueillant que d'injurieux refus : tant il est vrai que la puissance des idées ne survit point aux circonstances, et qu'en politique, les anachronismes sont les plus dangereuses de toutes les illusions! Le succès de l'insurrection était donc devenu impossible. Elle n'avait plus à tenter que les hasards d'une bataille, cette dernière ressource des causes compromises. Montmorency voulut y mourir.

Entraîné par sa fougue et par la vue de l'abîme que son imprévoyance avait ouvert, il inonda les champs de Castelnaudary du noble sang des connétables; mais le ciel en réserva le reste à l'inflexible justice de Richelieu. L'exécution de l'arrêt rendu par le parlement de Toulouse fut le complément nécessaire de la politique du ministre. Richelieu commet un crime politique lorsqu'il immole le maréchal de Marillac sous l'appareil d'une justice dérisoire : quand il fait monter sur l'échafaud le chevalier de Jars, et que, résolu d'épargner sa vie, il se complaît à lui faire dévorer toutes les angoisses de la mort, le cardinal est lâche et cruel à la fois. Il n'est pas moins barbare lorsqu'il associe le jeune de Thou au supplice de son ami, et qu'il confond la non-révélation d'un attentat avec cet attentat lui-même. Mais en frappant le duc de Montmorency, Richelieu consomme un acte que

l'état du pays imposait évidemment à la royauté. La clémence n'est un moyen de gouvernement qu'autant qu'elle est parfaitement libre. Épargner Montmorency après une trahison à laquelle il avait tenté d'associer les États mêmes de sa province, c'était enseigner aux grands du royaume qu'ils pouvaient en pleine sécurité se lier au sort d'un prince assez puissant pour les protéger jusque dans sa défaite. C'était leur révéler, selon le mot heureux du cardinal, qu'en hasardant leur fortune pour le duc d'Orléans, ils la plaçaient à gros intérêts sans exposer le fonds. Cette résolution frappait d'un même coup les grands dans leur puissance et Gaston dans son honneur; le ministre avait, en effet, la certitude que le sort réservé à Montmorency n'empêcherait pas l'accommodement si vivement imploré par le prince. Le plus sûr moyen de frapper au cœur un parti fut toujours de déshonorer son chef, et c'était atteindre ce but de la manière la plus complète que de faire tomber la tête du gouverneur du Languedoc, pendant que la clémence fraternelle du roi s'étendait sur l'instigateur de sa révolte, pour le rétablir dans ses honneurs et dans la jouissance de tous ses biens.

Presque tous les historiens ont rapporté, d'après Siri, la longue argumentation dans laquelle le cardinal expose au conseil avec une impartialité calculée les motifs sur lesquels on pouvait s'appuyer pour

faire prévaloir ou le parti de la rigueur, ou celui de la clémence ; mais la publication intégrale des Mémoires a révélé un fait moins connu. D'après le ministre, ou suivant l'écrivain auquel il avait donné mission d'écrire, le roi seul aurait décidé l'exécution immédiate du noble condamné. L'auteur des Mémoires affirme que Richelieu opina pour la condamnation à mort sans commutation, avec déclaration royale portant que l'arrêt serait exécuté à la première mauvaise conduite de Monsieur contre son devoir et la volonté de sa majesté.

Ici se révèle l'homme tout entier. Pour conquérir une importante garantie de plus, Richelieu n'hésite pas à violer tous les principes du droit et de l'humanité. Il prétend faire dépendre du fait d'un tiers l'exécution d'un arrêt criminel, et il ne lui répugne pas de préparer au condamné une position d'attente plus atroce que la mort même. Aux yeux du cardinal, la justice est absorbée par la nécessité politique, idée funeste qui est la grande tentation et la pierre d'achoppement de l'homme d'État.

LVII

La mort du duc de Montmorency acheva l'œuvre de la soumission des grands, comme l'habile expédition du Languedoc et du Vivarais avait terminé la lutte contre les réformés. A partir de ce jour, la pensée de

de grâces élancé vers le ciel, un *Te Deum* solennel entonné par le ministre d'une grande monarchie, au moment où Dieu donne au royaume un gage visible de protection, et où le souverain dépose sa couronne aux pieds de la Vierge protectrice de la France. C'est donc de ce sommet suprême de sa grandeur et de sa fortune, que nous pouvons embrasser la combinaison de Richelieu, et apprécier la pensée politique destinée à combler le vide immense laissé dans les sociétés humaines par la chute de la hiérarchie féodale et la crise religieuse du seizième siècle.

Les germes de mort que la monarchie absolue recélait dans son sein n'échappent aujourd'hui aux regards de personne, et par delà les éclatants succès du règne dont on voit poindre l'aurore, il est facile de pressentir la décadence d'une forme sans garantie et d'une pensée sans avenir.

Si le règne de Louis XIV est le fruit du règne de Richelieu, si le grand roi est l'œuvre et comme la créature même du grand ministre, n'est-il pas également certain que Louis XIV prépara par l'extension du pouvoir royal la tempête qui faillit emporter toutes les monarchies? Quelle garantie restait à la royauté contre ses propres entraînements, quelle force trouvait-elle dans ses épreuves, quelles racines pouvait-elle pousser désormais dans le cœur et dans les intérêts des peuples? En écrasant la ré-

forme, Richelieu avait respecté la liberté de conscience; mais celle-ci ne serait-elle pas menacée lorsqu'une inspiration moins politique que celle du cardinal viendrait à prévaloir dans les conseils de la couronne? En portant la guerre dans toute l'Europe, et en subventionnant presque tous les princes du continent, Richelieu avait su fonder et maintenir le crédit public; mais quelle garantie lui serait donnée, et quelle puissance pourrait le protéger contre les audacieuses spéculations d'un Law ou les mesures spoliatrices d'un Terray? Dans ses transactions diplomatiques, Richelieu s'était, pendant près de vingt ans, inspiré d'une même pensée; mais quel cabinet saurait garder ces hautes et fermes traditions dans une cour où le bon plaisir faisait seul les ministres? Quel pouvoir serait assez fort pour empêcher Dubois de vendre son pays à l'Angleterre, et les maîtresses d'un roi dissolu de décider souverainement de la guerre et de la paix? Les parlements avaient perdu une partie de leur indépendance; les libertés municipales et celles des provinces avaient disparu avec les remparts des villes et les donjons seigneuriaux. Les classes bourgeoises, pour puiser de la force contre l'aristocratie de cour, tendaient à se confondre avec la démocratie elle-même, tandis que la noblesse abattait ses futaies et laissait tomber ses châteaux pour venir faire figure à Versailles.

Un seul pouvoir se dressait donc contre la royauté, celui de l'opinion publique, pouvoir dangereux lorsqu'il est sans interprète, et qui prépare les révolutions en rendant les transactions presque toujours impossibles. Rien de tout cela n'est douteux, et Richelieu verrait aujourd'hui tout aussi distinctement que nous le côté faible de son œuvre. Mais pouvait-il pressentir ces conséquences éloignées, et jusqu'à quel point devait-il se refuser à fonder le présent par la crainte de compromettre l'avenir?

LIX

Toutes les révolutions sont logiciennes et l'on espérerait vainement les arrêter dans le cours de leurs inflexibles syllogismes. Richelieu visait au plus pressé, et, la vue obscurcie par la fumée du combat, il ne découvrait que les obstacles qu'il avait en face de lui. Aucun de ses contemporains ne paraît avoir eu des prévisions plus lointaines; car, de tous les esprits éminents du dix-septième siècle, le saint instituteur du duc de Bourgogne est le premier écrivain qui ait essayé de formuler pour la France un plan de réorganisation politique. On a vu, par le spectacle des temps antérieurs à l'avénement du cardinal, combien peu la haute aristocratie avait le goût et l'instinct des réformes sérieuses : la Fronde

montra également jusqu'à quel point les classes bourgeoises étaient alors dénuées de patriotisme et d'esprit politique.

Sous la régence d'Anne d'Autriche, les parlementaires firent une campagne non moins factieuse et non moins stérile que celle des grands sous la régence de Marie de Médicis. Ils abdiquèrent promptement la direction du mouvement suscité par eux, et le conseiller Broussel s'effaça vite devant le prince de Condé venant livrer à la suprématie monarchique un vain et dernier combat. Parlements, noblesse, provinces, villes et corporations, chacun tirait à soi dans la vieille France : deux forces pouvaient seules rattacher à un centre commun ces membres épars d'un grand corps, la royauté ou la révolution, les idées de Richelieu ou celles de la Constituante.

Richelieu avait à poursuivre au dehors un travail analogue à celui qu'il accomplissait à l'intérieur du royaume ; il fallait reconstituer l'Europe par l'équilibre politique, comme il avait réorganisé la France par l'ascendant du pouvoir royal. Cette tâche était plus difficile, car elle était sans précédents. En abaissant tous les pouvoirs sous le niveau de l'unité monarchique, ce ministre ne faisait que tirer une dernière conséquence de principes posés depuis plusieurs siècles. Il achevait ce qu'avait commencé Louis-le-Gros lorsque ce prince fondait la prépondérance de la royauté dans ses domaines, ce qu'avait

continué Philippe-Auguste lorsqu'il faisait reconnaître cette suprématie dans toute l'étendue du royaume. Il développait la pensée que Charles V avait servie par sa prudence et Duguesclin par son héroïsme. Louis XIII eut raison des gouverneurs de provinces, comme Louis IX avait triomphé de la coalition des grands vassaux, et Louis XI de la ligue des princes apanagés. Au dedans, Richelieu n'entreprit donc rien de nouveau; il ne fut que le consommateur suprême du travail préparé par une longue suite de générations.

LX

Il en était tout autrement pour l'Europe : celle-ci se trouvait, depuis l'ouverture du seizième siècle et le commencement des guerres de religion, dans un état d'anarchie qui ne permettait pas plus de prévoir l'avenir que de faire appel aux traditions du passé. Pour asseoir un ordre nouveau sur tant de débris, il n'y avait ici ni vieilles traditions à suivre, ni germe préexistant à développer. La réforme avait fait table rase de toutes les institutions de la chrétienté, en déniant les droits antérieurs et en armant tous les intérêts les uns contre les autres. Les deux moitiés du monde se livraient une guerre acharnée que les cupidités allumées par tant de spoliations menaçaient de rendre éternelle. L'empire germanique

tombait en dissolution à l'époque même où, par une coïncidence singulière, la puissance impériale recevait en Allemagne des accroissements démesurés. Au milieu de ces perturbations sans exemple, aucun lien ne subsistait plus entre les nations qui, pendant tant de siècles, s'étaient inspirées à la même source et avaient accepté la direction du même pouvoir modérateur. La chrétienté, constituée par ses conciles, dominée par l'ascendant moral de la Papauté dans la plupart des grandes transactions internationales, avait vécu d'une vie commune dont la violente interruption la rejeta tout à coup dans un état aussi confus qu'aux jours les plus agités du moyen âge.

Toutefois, durant la crise qui ébranlait alors le monde, deux idées parvinrent à se faire jour, et elles exercèrent sur les esprits une autorité salutaire. On s'efforça de suppléer à la communauté des croyances et à la fraternité disparue par la savante systématisation de précédents historiques, et l'on tenta de substituer à l'unité de l'Europe catholique un mécanisme destiné à contenir toutes les ambitions par l'exacte pondération de toutes les forces. Le droit de la nature et des gens devint une science en même temps que l'équilibre politique devenait le principal moyen de gouvernement. Cette science était sans doute contestable dans ses principes autant que ce moyen de gouvernement était incertain dans ses ef-

fets. L'une reposait sur des données qui tiraient moins leur autorité d'elles-mêmes que d'un consentement général fort difficile à constater; l'autre attribuait à un simple mécanisme la puissance d'arrêter l'essor naturel des intérêts et des passions au sein des sociétés humaines. Aussi le droit des gens, tel qu'il a été formulé par les publicistes de cette époque, laissait-il de grands problèmes sans solution, et le maintien de l'équilibre général n'a-t-il peut-être pas déterminé moins de collisions que l'établissement de ce système n'avait pour but d'en prévenir.

LXI

La double tentative essayée dans la première moitié du dix-septième siècle n'en fut pas moins un immense service rendu à l'humanité et à l'indépendance des nations. Les publicistes hollandais, anglais, allemands et suédois, malgré l'opposition de leur point de départ et le désaccord de quelques décisions, contribuèrent à pénétrer leurs contemporains de la salutaire croyance qu'il existait un lien naturel de droit entre les peuples, et que l'antagonisme avait ses lois comme l'harmonie elle-même. D'un autre côté, la balance politique entrevue par Henri IV, préparée par Richelieu et consacrée par le traité de Westphalie, cette œuvre posthume du grand ministre, constitua l'Europe sur des bases régulières,

quoique mal assurées. Ce balancement artificiel n'empêcha sans doute ni les conquêtes de Louis XIV, ni l'agrandissement de la Prusse, ni le partage de la Pologne; mais il fournit à l'Europe des moyens de préserver sa liberté, et les intérêts matériels suppléèrent, sans le remplacer, au respect de tous les droits si tristement obscurci dans la conscience des peuples. L'équilibre général fut une pensée d'ordre et d'organisation qui, malgré son évidente insuffisance, arracha le monde politique au chaos créé par l'antagonisme des deux principes religieux et au péril suscité par l'extension de la puissance autrichienne. La France dut à ce principe des agrandissements légitimes que l'intérêt universel justifiait autant que le sien. Ces agrandissements la mirent en mesure de balancer sous Louis XIII la formidable souveraineté qui dominait alors l'Europe. Le même principe donna, sous le règne suivant, aux puissances européennes, le moyen d'arrêter la France sur la pente rapide où la poussait l'ambition de son roi.

Si l'établissement de la balance politique fut une heureuse innovation, le cardinal de Richelieu peut en grande partie en revendiquer la gloire. Il fit tout en vue de ce résultat, et ne fit rien qui ne fût rigoureusement nécessaire pour l'atteindre. Sitôt que la soumission des religionnaires lui eut donné la pleine disposition des forces de la monarchie, on le vit agir sous l'inspiration d'une invariable pensée, et

dans un but que l'entraînement même du succès ne lui donna jamais la tentation de dépasser. Dès son avénement aux affaires, il mesura tout ce que la France était en droit de vouloir pour la sûreté de ses frontières et la solidité de ses alliances. Il poursuivit ce plan d'extension toute sa vie, sans s'en départir un seul jour, et ne fut pas plus ambitieux dans la bonne que dans la mauvaise fortune.

Deux reproches ont été adressés à Richelieu : l'un touche l'homme d'état, l'autre atteindrait le prêtre. On a dit que les grandes guerres dans lesquelles il engagea la France étaient moins nécessaires à la sûreté du pays qu'à celle du ministre; on a ajouté qn'en donnant pour base à la politique française la défense des princes protestants de l'Empire, qu'en associant étroitement les intérêts de la France à ceux de la Suède, le cardinal de Richelieu avait donné à la réforme la chance sérieuse de dominer l'Europe. Un tableau rapide des événements permettra d'apprécier la valeur de ce double reproche. Il montrera que la guerre contre l'Espagne et contre l'Empire était imposée à la France par une impérieuse nécessité, et qu'en s'appuyant pour la soutenir sur le parti protestant, Richelieu resta toujours assez fort pour faire de ses alliés les instruments de sa propre pensée, sans craindre de les voir détourner au profit d'une pensée différente la force qu'il consentait à leur prêter dans l'intérêt de ses desseins.

LXII

Richelieu n'inventa pas la politique anti-autrichienne : celle-ci était depuis un siècle un axiome pour la France. Du jour où l'effet des lois de succession eut réuni sur la même tête les immenses domaines des maisons d'Autriche, d'Espagne et de Bourgogne, la France se trouva placée dans l'alternative de briser cette puissance, ou de s'abaisser devant elle. La monarchie universelle, ou du moins la prépondérance d'une seule maison souveraine, aurait été fondée pour des siècles en Europe, si des résistances inattendues n'avaient frappé au cœur la puissance qui, au prestige de la dignité impériale, unissait alors la possession de l'Espagne, de l'Italie, de la totalité des Pays-Bas, et pour laquelle la Providence semblait faire surgir du sein des mers des empires nouveaux et de fabuleuses richesses. Des événements placés en dehors de toutes les prévisions humaines purent seuls relever la fortune de la France dans la lutte où elle s'engagea contre Charles-Quint avec plus de résolution que de prudence. La réforme arrêta court la puissance impériale au moment où celle-ci était en mesure de préparer cette unité de l'Allemagne que la révolution religieuse du seizième siècle a pour jamais rendue impossible. En donnant aux ambitions électo-

rales une voie pour se produire et un prétexte pour se légitimer, Luther suspendit le mouvement qui poussait l'Allemagne dans les bras de la maison d'Autriche, mouvement dont l'hérédité de la dignité impériale avait été le plus éclatant symptôme.

Quelles conséquences aurait eues pour le monde la substitution d'un pouvoir central énergique à la primauté d'honneur départie au chef du saint-empire par les constitutions du corps germanique? Il est difficile de le dire; il y aurait d'ailleurs peu d'intérêt à le rechercher. On peut croire cependant, à ne consulter que les faits de l'histoire, que l'indépendance du pouvoir religieux aurait souffert de ce grand changement plus qu'il n'en eut profité, et peut-être n'est-il pas interdit de penser que la puissance impériale, devenue effective en Italie comme en Allemagne, aurait préparé à la cour de Rome des épreuves non moins redoutables que celles auxquelles elle fut soumise par les succès partiels de la réforme. Ce qu'on peut affirmer, dans tous les cas, avec une certitude plus entière, c'est que, si la suite des temps avait transformé l'incohérent état de choses régi par la bulle d'or en une monarchie régulière, la France perdait sa place dans le système général du monde, et que l'ascendant moral aurait nécessairement passé avec l'autorité politique à l'Espagne et à l'Autriche indissolublement unies. D'ici sort à nos yeux l'éclatante justification des voies ca-

chées de la Providence, qui préserva l'initiative intellectuelle de la France et peut-être l'indépendance du saint-siége par l'événement qu'on pouvait croire destiné à ébranler sur ses fondements éternels le catholicisme lui-même.

S'opposer à l'accroissement de la puissance impériale était donc un devoir prescrit à la France par le souci de sa propre destinée. François Ier l'avait accompli comme Henri II, et les Bourbons l'héritèrent des derniers Valois. Si la ligue fit perdre de vue cette pensée nationale, c'est que la France eut un moment à défendre un intérêt encore plus vital que celui de sa propre grandeur. S'unir aux électeurs protestants pour résister à l'empereur, à la Hollande pour combattre l'Espagne, était dans la politique française une tradition non moins constante. François Ier avait recherché les luthériens confédérés à Smalkalde; Henri II avait combattu avec eux; Henri IV avait soutenu et soudoyé la révolte des Provinces-Unies: Richelieu ne fit pas autre chose, mais il agit sur une échelle plus vaste, avec des vues plus fermes et des succès plus soutenus.

LXIII

Nous l'avons vu, au début de son ministère, exposant sa politique avec une netteté merveilleuse, et sacrifiant aux circonstances sans se laisser détourner

du but invariablement poursuivi par son esprit. C'est ainsi qu'il n'hésita point à engager avec l'Angleterre une lutte périlleuse à son avénement aux affaires, quelque convaincu qu'il fût de la nécessité de l'alliance britannique pour la poursuite de ses projets ultérieurs contre l'Espagne. Il s'agissait, en effet, de triompher de la rébellion et de faire respecter les engagements pris avec la France dans la personne de la fille de ses rois, questions d'honneur et de sûreté sur lesquelles il déclare à chaque page de ses écrits qu'aucune transaction n'était possible à ses yeux. Cette double satisfaction obtenue par la dispersion de la flotte de Buckingham et la soumission de La Rochelle, le cardinal reprit avec le gouvernement anglais des rapports dont on vit Mazarin, l'exécuteur de son testament politique, pousser l'intimité presque jusqu'au scandale, sous la dictature de Cromwell.

Garanti du côté de Charles Ier, protégé par un nouveau traité de subsides avec la Hollande, le cardinal saisit l'occasion du démêlé de la Valteline et de la succession de Mantoue, pour engager avec l'Espagne une guerre destinée à ne finir qu'au traité des Pyrénées, malgré quelques intermittences. S'assurer de bonnes frontières, se ménager au dehors une influence suffisante pour contre-balancer celle de l'Escurial, devant laquelle s'inclinait alors l'Europe, telle est la double pensée du ministre. Il ne rêve pas

les conquêtes lointaines et les agrandissements démesurés. Nul n'a qualifié plus sévèrement les expéditions françaises en Italie. Il répète sans cesse dans ses Mémoires, à propos de l'occupation de Pignerol, que la France ne doit jamais s'engager au delà des Alpes, qu'il lui faut seulement quelques portes ouvertes sur ces riches contrées, afin de protéger leur indépendance. Il n'ambitionne au midi que le Roussillon, complément nécessaire de notre territoire; au nord, il convoite l'Alsace et la Lorraine, pour que l'Empire ne puisse pas serrer la France d'aussi près. Ces deux positions lui semblent indispensables, afin de donner à celle-ci aux bords du Rhin une juste mesure de force et d'influence. La liberté des puissances secondaires de l'Allemagne ne lui paraît pas un intérêt moins important que la reprise d'une partie de cet héritage de Bourgogne, dont sa patrie fut dépouillée au préjudice de la sécurité de ses frontières, et c'est comme garantie de cette sécurité même qu'il médite la conquête de la Franche-Comté et le partage avec la Hollande des Pays-Bas espagnols.

De tels projets étaient vastes sans doute, mais aucun n'était le fruit d'une ambition sans limites, et ne saurait justifier, dans la conscience de l'Europe, les accusations d'athéisme et de brigandage jetées à la mémoire du grand ministre français par un célèbre écrivain allemand trop exclusivement préoccupé

de l'intérêt impérial [1]. La frontière des Vosges eût déshérité la France de sa part légitime d'action dans les affaires du nord de l'Europe : il fallait reculer ses limites et lui permettre au moins de toucher le Rhin pour qu'elle fût en mesure d'accomplir sa mission de conciliation et d'harmonie entre le génie germanique et le génie des peuples de souche romaine. En présence des agrandissements prodigieux qui allaient changer la condition des peuples du Nord, en face de la Prusse et de la Russie, élevées au rang de puissances du premier ordre, et de la malheureuse Pologne, rayée de la liste des nations, il est superflu d'établir que les conquêtes de la France étaient loin de contrarier les intérêts à venir de l'Europe, et qu'elles étaient strictement nécessaires pour assurer les bases de cet équilibre général sanctionné par le traité de Westphalie.

Afin d'arriver à son but, le cardinal suivit un plan de conduite invariable. Ce plan consistait à combattre l'Espagne sans donner à la cour de Vienne un motif suffisant pour prendre parti, et à susciter des embarras de toute nature à cette dernière cour, tout en retardant le plus possible l'intervention armée de la France dans les affaires d'Allemagne. Le traité conclu en 1630 à Ratisbonne, par les soins du Père Joseph Du Tremblay et de Léon Brulart, celui que M. de Servien négocia plus tard à Quérasque pour

[1] M. Frédéric de Schlegel.

terminer les affaires de Mantoue, témoignent de la systématique modération qu'apportait le cardinal dans toutes les questions qui touchaient aux intérêts du Saint-Empire. Ces transactions constatent le soin qu'il consacrait à maintenir le patronage de la France sur ses alliés sans se départir de sa ligne du désintéressement et de la justice; plus habile en cela que Louis XIV, qui eut le tort de toujours inquiéter l'Europe lors même que son intérêt le plus impérieux lui prescrivait de la rassurer.

LXIV

La conduite de Richelieu durant les périodes danoise et suédoise de la guerre de trente ans fut marquée au coin d'une prudence consommée. La publication intégrale de ses *Mémoires* prouverait aujourd'hui, si l'histoire ne l'avait établi depuis longtemps, que ce ministre ne fut étranger à aucune des phases de cette grande lutte, quoiqu'il n'y prît que tard une part ostensible. Au début de la querelle engagée dans l'Empire, la politique de la France avait été incertaine et timide, comme le cabinet qui présidait alors aux destinées de la monarchie. Ferdinand II, dépossédé par les États de Bohême au profit de l'électeur palatin [1], avait déployé au sein de cette crise une grande hauteur de courage et de génie.

[1] 5 septembre 1619.

Après s'être concilié la Bavière et la Saxe, il réussit, par l'influence de l'Espagne, alors toute-puissante à Paris, à obtenir le concours de la France contre un compétiteur dont la moitié de l'empire soutenait les prétentions. Une éclatante ambassade, à la tête de laquelle le connétable de Luynes avait placé le duc d'Angoulême, fils naturel de Charles IX, se rendit en Allemagne. Ses efforts ne contribuèrent pas peu à la conclusion du traité d'Ulm [1], par lequel les princes coalisés abandonnèrent la cause de Frédéric comme roi de Bohême, se réservant seulement le droit de le soutenir, s'il venait à être attaqué dans ses possessions héréditaires du Palatinat par les troupes autrichiennes. On sait que ce traité amena la perte du palatin, et qu'il ouvrit devant Ferdinand la voie glorieuse dans le cours de laquelle l'attendaient de si grands exemples de l'inconstance de la fortune.

L'empereur, victorieux à Prague, reconquit la Bohême, pendant qu'une armée espagnole, agissant pour le compte de la maison d'Autriche, se rendait maîtresse du Palatinat. Une diète réunie à Ratisbonne dépouilla Frédéric de tous ses États pour les attribuer au duc de Bavière, et décréta, dans la constitution territoriale aussi bien que dans les institutions de l'Empire, des changements qui ne laissaient plus à ce grand corps qu'une ombre de liberté. De telles mesures provoquèrent des résistan-

[1] 2 juillet 1620.

ces ; mais, en triomphant de celles-ci, l'empereur puisa des forces nouvelles, et éleva graduellement ses espérances au niveau de ses succès.

Alarmé de l'accroissement de la puissance impériale, le Danemarck avait uni ses armes à celles des confédérés protestants ; mais Wallenstein et Tilly n'avaient alors en Europe qu'un rival digne d'eux, et celui-là ne s'était pas encore révélé. L'intervention de Christiern IV dans les affaires de l'Empire n'eut pas les conséquences importantes qu'on en avait attendues. Après avoir laissé dix mille soldats sur le champ de bataille de Lutter, il fut heureux de signer un traité dont la politique de Ferdinand s'empressa de lui ménager l'occasion. Le roi de Danemarck quitta brusquement l'Allemagne, après avoir abandonné ses alliés à la vengeance de l'empereur, et la paix de Lubeck [1] vint fermer la période *danoise* de cette guerre, comme la déchéance de Frédéric avait clos sa période *palatine*.

Aucun de ces mouvements n'échappait à Richelieu, qui mesurait toute la portée d'une révolution dont la conséquence dernière aurait été de changer l'Allemagne en une monarchie purement autrichienne ; mais il ne pouvait intervenir activement dans cette crise avant d'avoir conquis l'ordre intérieur par la soumission des réformés, et terminé l'affaire de Mantoue, dans laquelle était engagé un

[1] 12 mai 1629.

intérêt plus direct pour la France. Le cardinal s'imposa toujours pour règle de conduite de vider successivement les questions dans l'ordre de leur importance relative : aussi tous les efforts de ses négociations comme de ses armes portèrent-ils d'abord sur les affaires d'Italie, ce qui n'empêcha pas le Père Joseph, pendant son ambassade de 1630 à Ratisbonne, de déployer toutes les ressources de son esprit pour déterminer la diète à ajourner l'élection, comme roi des Romains, du fils de l'empereur, élu déjà roi de Hongrie et de Bohême [1]. Lorsque le Danemarck eut quitté le champ de bataille, Richelieu estima le moment venu de faire un pas plus décisif. Il chargea le baron de Charnacé de reprendre avec le roi de Suède une négociation entamée l'année précédente, négociation dont le succès était devenu possible depuis que les efforts du ministre français avaient amené la fin des hostilités entre la Pologne et Gustave-Adolphe.

Agir immédiatement par un traité de subsides, préparer des moyens plus décisifs si les événements les rendaient nécessaires, tel fut le plan de Richelieu. La négociation avec Gustave soulevait les questions les plus délicates comme les plus graves. Il fallait ménager les subsceptibilités du prince le plus hautain de son temps ; il était plus nécessaire encore de

[1] *Histoire des Guerres et des Négociations qui ont précédé le traité de Westphalie*, par le Père Bougeant, livre II, par. LXXIII.

rassurer les catholiques en leur prouvant, à l'aide de documents irrécusables, qu'en s'engageant dans une question purement politique, le roi très-chrétien ne compromettait en aucune sorte la question religieuse. La transaction avec la Suède se trouvait d'ailleurs entravée par une autre négociation suivie avec quelques princes catholiques afin de les détacher de l'empereur en assurant leur neutralité sous la garantie de la France. Il fallait donc qu'en descendant en Allemagne pour venger les protestants dépossédés par l'empereur, le roi de Suède s'engageât à respecter tous les faits couverts par le patronage de la France, et plus particulièrement les acquisitions de la Bavière, si celle-ci déclarait vouloir adhérer à la neutralité catholique. On exigea plus, et Gustave dut s'engager, préalablement à toute transaction, à respecter le culte catholique partout où il le trouverait établi ; il dut même promettre d'en octroyer le libre exercice dans les territoires où il était interdit jusqu'alors [1].

[1] Le passage suivant des *Mémoires* de Richelieu contient un extrait textuel des instructions adressées à M. de Charnacé sous la date du 24 décembre 1630, en lui envoyant ses pleins pouvoirs : « Il eut charge de dire au roi de Suède qué Sa Majesté, touchée comme lui des misères de l'Allemagne, et semblablement aussi de la jalousie de voir agrandir proche de ses frontières une maison aspirant à la monarchie universelle, et de qui l'ambition n'avait point de bornes que celles qui lui sont opposées par une forte et puissante résistance, désirait contribuer de sa part à ce qu'il fût le chef d'une armée de trente mille hommes de pied et de huit mille chevaux, qui serait employée à maintenir la liberté des princes, communautés et villes de l'Empire, à conserver la sûreté du commerce des deux mers

Sous ces conditions, longuement débattues et maintenues par le ministre français avec une respectueuse fermeté, fut enfin signée le 13 janvier 1631 cette alliance, la première qui se soit proposée pour but avoué la reconstitution politique de l'Europe sur la base de l'équilibre général. Les parties contractantes déclaraient à la face du monde n'avoir en vue que d'assurer les droits des membres de l'Empire. Cependant ces déclarations n'interdisaient pas à Gustave l'espérance légitime de prendre pied en Allemagne pour contenir au besoin la puissance impériale, non plus qu'elles n'enlevaient à Richelieu

Baltique et Océane et de leurs ports, à obtenir de l'empereur, par remontrance ou par force, de ne plus molester par les armes l'Allemagne ni les provinces qui en sont voisines, et retirer ses garnisons des provinces et villes libres; à faire que le roi d'Espagne se retirât des lieux qu'il occupait dans l'Allemagne, et que toutes les forteresses qui avaient été bâties de part et d'autre sur la côte des deux mers Baltique ou ailleurs, dans la haute et basse Allemagne et sur les terres des Grisons, fussent démolies.

« Que, s'il s'y voulait obliger, elle l'y assisterait de 600,000 livres, tant que le traité durerait, qui lui semblait devoir être de cinq ou six ans, sauf à le prolonger, s'il en était besoin; mais que ce serait à condition que les princes, communautés et peuples qui étaient compris dans une ligue offensive catholique d'Allemagne, ne seraient inquiétés en aucunes choses qui leur appartinssent légitimement, et que notamment la Bavière ne serait point troublée dans la possession de son électorat et autres droits qui se trouveraient lui appartenir raisonnablement, et que dans les lieux qui seraient rendus ou pris par force, l'on ne changerait point l'état de la religion, mais qu'au contraire l'exercice de la religion catholique, apostolique et romaine serait permis en ceux même où il n'était pas auparavant. » — Ces propositions devinrent la base du traité lui-même, sauf le taux du subside, qui fut doublé et porté à 240,000 rixdalers pendant tout le temps que durerait la guerre de l'Empire. (Voyez le traité de Bernwalt, dans Dumont, *Corps diplomatique*, t. VI, p. 1, et le Père Bougeant, livre III, par. XXI.)

l'espoir de profiter de ces grandes complications pour retenir la Lorraine et l'Alsace, en fondant ainsi l'influence française aux bords du Rhin.

LXV

Ces études ont moins pour but d'exposer des événements connus que de faire ressortir les vues politiques par lesquelles ces événements furent dominés. Je ne crois donc devoir rappeler aucun des incidents de cette marche foudroyante à travers l'Empire, qui, dans le cours d'une année, porta le roi de Suède de sa victoire de Leipsig à son glorieux tombeau de Lutzen. On sait la rapide décadence du parti suédois en Allemagne après la mort de Gustave. Lorsqu'une cause s'est faite homme, et que son représentant vient à disparaître, il est presque toujours impossible de rendre aux efforts des individus la puissance que ceux-ci ont consenti à abdiquer. Les protestants l'éprouvèrent lorsqu'ils eurent perdu l'héroïque chef devant lequel le monde avait semblé se taire un moment, comme devant Alexandre. Nordlingue vit périr la fleur de cette armée qui avait fait de sa patrie une grande puissance. Ferdinand retrouva le prestige de son pouvoir, si profondément ébranlé. Le découragement des alliés de la Suède permit à la cour de Vienne de les isoler de sa cause. La défection de la Saxe, acquise au prix

d'avantages que l'immoralité politique de cette époque permettait d'offrir et d'accepter, vint porter le dernier coup aux affaires de la ligue protestante, et rouvrir devant Ferdinand II la perspective à laquelle Gustave-Adolphe avait seul pu le contraindre à renoncer.

La paix de Prague, signée en 1634 entre l'empereur et l'électeur de Saxe, régla d'une manière si arbitraire les nombreuses questions territoriales alors pendantes en Empire, que, si ce traité avait été accepté par les membres du corps germanique, l'omnipotence impériale eût été à jamais fondée en droit et en fait. Le moment était donc arrivé de remplacer par une action décisive le concours financier accordé jusqu'alors aux puissances protestantes, et la période française de la guerre de trente ans allait enfin s'ouvrir. La défaite du maréchal de Horn et du duc de Weimar par les forces austro-espagnoles avait produit sur l'esprit du cardinal de Richelieu une impression profonde. Il n'hésita pas un moment à se mêler à la lutte que lui seul pouvait désormais prolonger, et à engager la guerre avec la cour impériale, qu'il avait eu l'habileté de ne combattre jusqu'alors qu'avec les armes d'autrui. « La nouvelle de cette défaite apporta d'autant plus d'étonnement, que moins elle était attendue. Le cardinal crut qu'il n'y avait rien qui pût causer plus de désavantage aux affaires du roi que de témoigner avoir le cou-

rage abattu pour ce mauvais succès, et représenta à sa majesté qu'il était certain que, si le parti était tout à fait ruiné, l'effort de la puissance de la maison d'Autriche tomberait sur la France; qu'il était certain, de plus, que le pire conseil que la France pût prendre, était de se conduire en sorte qu'elle pût demeurer seule à supporter l'effort de l'empereur et de l'Espagne, ce qui serait indubitable si elle ne recueillait et ne ralliait les restes de ce grand parti, au lieu qu'autrement il faudrait soutenir la guerre dans le cœur de la France sans l'assistance de personne; que, si l'on considérait la dépense en cette occasion, et qu'on la voulût réduire en des termes si modérés qu'on la pût supporter longtemps, il fallait répondre que les grands accidents n'avaient pas de règle; que, si on manquait à la faire extraordinaire pour remédier au mal présent et pressant, on se trouverait obligé d'en faire à l'avenir qui n'auraient point de fin, ne produiraient aucuns fruits et n'empêcheraient point notre ruine [1]. »

LXVI

Voilà l'homme d'État dans l'austère et calme fermeté de sa pensée. Il ne devance pas par la précipitation de ses actes et les imprudences de ses paroles

[1] *Mémoires de Richelieu*, livre XXV.

l'heure des résolutions irrévocables ; mais, lorsque cette heure a sonné, il n'hésite plus et il agit. Du jour où son parti est pris, Richelieu déploie une activité à peine croyable. Pendant que des préparatifs de guerre se font sur toutes les frontières du royaume, des agents diplomatiques parcourent l'Europe dans toutes les directions, relevant dans l'Empire et dans le Nord la confiance ébranlée et les courages abattus. M. de Feuquières est partout à la fois ; le comte d'Avaux passe de Hollande en Danemarck, de Danemarck en Pologne, de Pologne en Suède, avec une rapidité qui permet à peine de suivre dans ses admirables dépêches les fils multipliés de négociations si complexes. Il faut rassurer la cour de Rome et la conscience même de la nation, en faisant ressortir le caractère véritable de la guerre où le pays va se trouver engagé : un traité conclu avec Oxenstiern donne des garanties nouvelles aux intérêts catholiques [1] ; il faut offrir des primes à toutes les ambitions : un traité d'alliance et de partage éventuel des Pays-Bas espagnols est conclu avec la Hollande [2], des conventions analogues sont négociées avec la Savoie et les puissances

[1] 7 octobre 1634.

[2] 8 février 1635. — La France devait avoir Cambrai et le Cambrésis, le Luxembourg, les comtés de Namur et de Hainault, l'Artois et la Flandre, jusqu'à une ligne qu'on tirerait de Blankenberg entre Dam et Bruges à Rupelmonde. Tout le reste des Pays-Bas espagnols était attribué à la Hollande. La paix ne devait être négociée que de concert.

secondaires d'Italie [1] ; il faut donner aux alliés l'entière disposition de leurs forces : la paix entre la Suède et la Pologne est prorogée de vingt-six ans par la médiation de la France ; il faut rassurer sur leurs intérêts et leur avenir les bandes redoutables et les chefs ambitieux qui ont grandi dans la guerre : un traité de subsides est conclu avec le duc de Weimar [2], et ses plus hautes espérances sont tenues pour légitimes, s'il consent à n'en attendre la réalisation que du bon vouloir de la France.

Les négociations se suivent en Allemagne sur une triple base : empêcher les adhésions isolées des princes protestants à la convention de Prague passée entre l'empereur et la Saxe, obtenir des confédérés l'engagement de ne traiter qu'en commun, étendre et faire respecter la ligue de neutralité catholique placée sous la garantie spéciale de la France. Tous ces intérêts sont suivis en même temps, et la grande école diplomatique fondée par Richelieu, et que devait développer Mazarin, se montre déjà à la hauteur du rôle que les événements lui préparent.

LXVII

La direction imprimée aux opérations militaires ne fait pas moins ressortir la sagacité du ministre.

[1] Juillet 1635.
[2] 26 octobre 1635.

Le cardinal de la Valette, avec le jeune vicomte de Turenne, reçoit l'ordre d'entrer en Allemagne à la tête d'une puissante armée, pour seconder les Suédois. Mais c'est surtout en s'établissant d'une manière inexpugnable sur la rive gauche du Rhin que Richelieu entend opérer une diversion non moins utile à la cause particulière de la France qu'à la cause même des alliés; c'est en occupant l'Alsace qu'il espère amener l'empereur à une paix dont il pourra dicter souverainement les conditions, lorsqu'il aura entre les mains toutes les positions auxquelles il aspire. Une grande partie d'entre elles était déjà au pouvoir de Louis XIII. Le duc de Lorraine n'avait pas imité la conduite habile du duc de Savoie. Pressé entre deux grandes puissances, il n'avait su ni ménager ses intérêts, ni pourvoir à sa sûreté. L'imprudence avec laquelle il s'était engagé dans le parti de Gaston avait déjà fourni l'occasion avidement recherchée de prendre contre lui des mesures militaires. En faisant, malgré l'opposition déclarée du roi, épouser la princesse sa sœur au duc d'Orléans, retiré à sa cour, le duc de Lorraine avait provoqué une condamnation judiciaire pour *rapt et séduction de personne royale,* à la suite de laquelle des garnisons françaises sous les ordres du maréchal de La Force furent établies dans la plupart des places de son duché. D'un autre côté, avant d'opérer une diversion pour dégager le duc de Weimar menacé

par Gallas, Richelieu avait pris soin d'exiger, en arguant du besoin d'assurer la sécurité des troupes françaises, une remise préalable des villes conquises par les Suédois sur la rive gauche du Rhin. Ainsi la France avait pris pied en Alsace, et se trouvait occuper, à l'ouverture de la guerre, la plupart des places importantes de la province, à l'exception de Strasbourg et de Benfeld.

La guerre s'engagea donc sur tous les points, en Allemagne, en Italie, dans les Pays-Bas, plus tard dans la Catalogne et le Roussillon ; guerre savante et variée dans ses combinaisons autant que dans ses vicissitudes, où la politique s'enlaçait à la stratégie, et l'art des négociations à celui des batailles. Que d'épreuves les incidents de cette lutte terrible ne firent-ils pas courir à Richelieu, depuis la prise de Corbie par les Espagnols jusqu'à celle de Perpignan par les Français ! Combien de fois n'a-t-il point senti l'édifice de sa gloire et de sa fortune se dérober sous ses pas ! Que de fois n'eut-il pas besoin, dans sa lassitude et sa précoce vieillesse, de retremper sa confiance aux entretiens du sombre confident dont une robe de bure recouvrait l'âme de fer et l'esprit d'acier ! Suivez pourtant avec quelque attention les mouvements de ces nombreuses armées qui, de 1636 à 1642, ébranlèrent le sol de l'Europe ; rendez-vous compte de ces campagnes compliquées où vinrent finir et commencer tant de grands hommes, et

vous acquerrez la certitude qu'au milieu des crises les plus redoutables, dans les éventualités les plus incertaines, Richelieu ne retira pas une seule de ses pensées, n'abandonna pas un seul de ses hardis desseins.

LXVIII

Tous ces mouvements militaires amenés par une lutte dont les proportions s'élargissaient chaque jour laissent deviner chez le ministre qui les dirigea une constante préoccupation, celle de rendre la France maîtresse des négociations, à raison des fortes positions qu'elle occupait, et de la solidarité qu'il s'efforçait d'établir entre elle et tous ses alliés. La paix en commun par un traité général fut le thème de la diplomatie française, comme la paix séparée par des traités particuliers fut celui de la diplomatie autrichienne, depuis les négociations vainement ouvertes à Cologne, en 1636, jusqu'aux préliminaires de Hambourg, en 1641. Les Suédois, dont la résolution devait peser d'un si grand poids sur celle des autres confédérés protestants, hésitèrent plus d'une fois entre ces deux politiques. Ils balançaient entre le désir de signer une paix directe avec l'empereur, s'ils y trouvaient de grands avantages, et le besoin de s'unir plus étroitement à la France, dans le cas où leurs secrètes négociations vien-

draient à échouer. Longtemps bercés par Ferdinand d'illusoires espérances, ils se trouvèrent contraints, pour couvrir leurs manœuvres, de prolonger la guerre par des lenteurs calculées et des opérations sans résultats décisifs.

Des vues si diverses et si complexes suffisent pour expliquer la prolongation de cette lutte sans qu'il soit besoin de l'attribuer à l'égoïsme du ministre. Richelieu profitait sans doute de l'état de guerre, en ce sens que l'opinion reportait jusqu'à lui l'honneur des opérations heureuses, et qu'aux jours des revers il devenait de plus en plus nécessaire à son roi; mais la guerre résultait de l'état même de l'Europe, où tant de princes voyaient leurs destinées remises au hasard des combats. Elle était dans les mœurs d'une génération qui abordait la civilisation moderne avec les belliqueux instincts des âges précédents; elle était entretenue par l'omnipotence des cabinets que la domination des intérêts matériels et les conditions du crédit n'enchaînaient pas comme aujourd'hui dans leurs conceptions politiques. A cette époque, il fallait triompher d'autant d'obstacles pour faire la paix qu'il en faudrait vaincre aujourd'hui pour faire la guerre.

Cependant ce vaste développement militaire, inconnu jusqu'alors en Europe, n'était pas l'objet principal des sollicitudes du ministre. Quoique le sort des armes lui eût été plus d'une fois contraire,

et que la marche des Espagnols en Picardie après les échecs de la campagne de 1636 eût mis son pouvoir à la plus difficile épreuve, les dangers étaient plus grands encore à la cour que dans les camps. Le roi, qui, pour faire triompher la politique du cardinal, avait chassé sa mère, rompu avec sa femme, et fait tomber les plus hautes têtes de son royaume, faillit, au plus fort de cette crise européenne, se laisser pousser par les inquiétudes de sa conscience dans des voies contraires à celles où l'avaient engagé jusqu'alors les inspirations de sa politique[1]. D'autres difficultés d'ailleurs s'élevaient devant Richelieu. Le comte de Soissons, le seul de ses ennemis qui n'eût pas perdu le droit de se faire estimer, devenait le point d'appui de l'opposition au moment même où les armes de la France étaient le moins heureuses. Plus fier que le chef de sa race, ce prince avait refusé d'unir le sang de Condé qui coulait dans ses veines à celui du cardinal-duc. Malgré l'habileté grande qu'avait apportée le prince pour adoucir la blessure, et le soin qu'avait pris le ministre pour la dissimuler, cette blessure était profonde et les avait à jamais

[1] La lettre adressée par le Père Caussin à Mlle de La Fayette de Quimper-Corentin, lieu de son exil, est un des plus curieux monuments épistolaires de cette époque. Jamais les intérêts humains et les considérations politiques n'ont été enlacés d'une manière aussi spécieuse à la spiritualité la plus élevée. Elle a été imprimée tout entière à la suite de l'ouvrage de M. A. Jay, *Histoire du ministère du cardinal de Richelieu*, 2 vol. in-8°; Paris, 1816.

séparés. Retiré de la cour après avoir commandé avec éclat une de nos armées, le comte de Soissons s'était réfugié à Sedan, ce lieu d'asile de tous les princes insurgés contre la couronne. Le duc de Bouillon et le duc de Guise avaient uni leurs griefs à ceux du comte; ils avaient dû subir bientôt la triste condition imposée à tous les conspirateurs de ce siècle, et ils avaient signé un traité avec l'Espagne. Des secours de toute nature avaient été prodigués à cette rébellion nouvelle, qui n'était qu'une intrigue de mécontents, mais où le comte d'Olivarès voyait le germe d'une révolution.

La diversion faite par ces trois princes compliqua une situation que la guerre, reportée aux frontières de la France, rendait alors très-difficile; mais une mousquetade atteignit le comte de Soissons, et la France crut voir la main de Dieu dans le coup qui abattait une tête trop élevée pour tomber sous la main du bonrreau. Après la mort de son royal allié, le duc de Bouillon s'empressa de négocier un accommodement qui ne l'empêcha pas de retomber bientôt après dans le complot ourdi par M. de Cinq-Mars, tant le besoin de troubler l'État était alors un mal endémique dans les familles princières.

LXIX

C'est du milieu de ces perplexités qu'il fallait négocier avec toutes les cours et diriger les mouvements de quatre armées. Comment s'étonner dès lors si les succès furent souvent compensés par des revers, et si Richelieu dut poursuivre à travers des vicissitudes les plus diverses la réalisation d'un plan que tant d'intérêts venaient traverser?

La France fut moins heureuse dans ses efforts contre l'Empire que contre l'Espagne, et celle-ci ne succomba pas tant sous la force de ses ennemis que sous sa propre faiblesse. Au moment où le monde s'alarmait avec justice de l'extension démesurée de la puissance castillane, on voyait se révéler les premiers symptômes du mal profond qui, après deux siècles de décadence, continue à la dévorer. Le Portugal échappait à son joug par un irrésistible mouvement populaire, pendant qu'à l'autre extrémité de la Péninsule, l'esprit provincial s'efforçait de détacher de la couronne des rois catholiques la principauté de Catalogne avec la Cerdagne et le Roussillon. Agitée au nord par des mouvements révolutionnaires, menacée au centre de ses possessions magnifiques par une torpeur incurable, l'Espagne souffrait du vice organique caché à l'origine même de son histoire.

La grande unité française, à laquelle Richelieu venait mettre le dernier sceau, s'était formée par une élaboration successive et régulière qui n'avait eu rien d'analogue au delà des Pyrénées. Chaque effort de la nature ou des hommes pour constituer la nationalité péninsulaire avait été arrêté par un concours de circonstances déplorables. La hiérarchie féodale, ce moule d'airain des sociétés chrétiennes, avait vu son travail entravé chez les populations espagnoles par la grande invasion sarrasine. Durant six siècles, l'Espagne, au lieu de travailler, à l'exemple de la France, à constituer son gouvernement sous une unité puissante, n'avait songé qu'à reconquérir pied à pied les tombeaux de ses pères. Elle subdivisa son sol pour le mieux défendre. L'influence fatale de la succession féminine dans ces royaumes que la nature et l'histoire avaient rendus étrangers les uns aux autres, maintint les diverses provinces de la monarchie dans un isolement légal, alors même que des mariages ou des conquêtes venaient à provoquer leur réunion accidentelle. Soumise, au commencement du seizième siècle, à une royauté étrangère, l'Espagne devint l'accessoire et l'instrument d'une politique qui cherchait ses inspirations en Flandre et dans l'Empire. Pour défendre Charles-Quint en Allemagne et Philippe II dans les Pays-Bas, la Péninsule se trouva contrainte à des efforts hors de proportion avec ses forces véritables. L'expulsion d'une

race ennemie avait frappé de stérilité la plus belle partie de son territoire, au moment même où la découverte d'un monde nouveau épuisait son activité en l'entraînant sur des plages lointaines. L'Espagne substituait l'or à la richesse, et dérobait sous un imposant appareil le triste secret de ses blessures. Ce secret n'échappait point à Richelieu, et ce ministre en profitait avec une habileté persévérante. Pendant que le comte d'Olivarès accueillait à Madrid ou soudoyait à Paris des hommes sans influence, tandis qu'il se mêlait à toutes les intrigues et compromettait sa cour dans des conspirations avortées contre le pouvoir ou la vie du cardinal, celui-ci atteignait la monarchie espagnole au cœur. Aubery constate l'active participation de la France à la révolution du Portugal[1]. Si les *Mémoires* que nous avons suivis comme le guide le plus sûr pour ce travail atteignaient l'année 1640, ils prouveraient cette participation, et fourniraient sans doute des éclaircissements précieux sur la mission secrète de M. de Saint-Pé à Lisbonne dans l'année qui précéda le victorieux réveil de la nationalité portugaise.

LXX

De nombreux intérêts communs auraient pu rallier sous un même sceptre les deux royaumes pé-

[1] Livre VI, chap. 64.

ninsulaires, à l'avantage de l'un et de l'autre, si l'Espagne n'avait été dénuée de toute puissance d'assimilation, et si la main de Philippe II avait pu serrer entre deux peuples un lien quelque peu durable. La séparation du Portugal fut un des grands événements du siècle, moins encore parce qu'elle ouvrit aux ennemis de l'Espagne une porte de derrière pour l'attaquer, que parce que la facilité avec laquelle cette séparation fut consommée donna le secret d'une incurable faiblesse. La révolte de la Catalogne, les agitations simultanées de l'Aragon et des provinces basques vinrent mettre à une épreuve plus décisive encore l'existence même de cette monarchie, qui cessait de faire trembler le monde le jour où elle se voyait condamnée à trembler pour elle-même. L'antagonisme des provinces dépendantes de la couronne de Castille et de la couronne d'Aragon était un fait destiné à se reproduire fréquemment dans le cours de l'histoire péninsulaire. Après s'être révélé sous Philippe IV, il se manifesta avec éclat durant la guerre de la succession, et l'Europe peut en suivre aujourd'hui les dernières traces dans les crises que traverse ce grand peuple pour enfanter son unité politique.

Le concours donné par la population catalane à l'armée française du Roussillon amena les brillants succès qui couronnèrent les deux dernières années du cardinal, succès immenses provoqués presque

toujours par les fautes de ses adversaires, et qu'il sut faire tourner au profit de la pensée poursuivie avec tant de constance au dedans comme au dehors. L'importante place de Sedan fut réunie à la couronne pour racheter la vie du duc de Bouillon, imprudent complice de l'attentat de Cinq-Mars, et la France apprenait, à l'instant même où la tête du grand écuyer tombait à Lyon, qu'elle venait de prendre possession définitive de sa frontière des Pyrénées. Ce fut alors que le cardinal, la main déjà refroidie par les approches de la mort, put écrire à son roi cette lettre fameuse où la joie de la vengeance l'emporte sur la joie même du triomphe : *Sire, vos armes sont dans Perpignan et vos ennemis sont morts!*

Sous le coup de ces succès, des préliminaires étaient signés entre la France et l'Empire, et les puissances belligérantes s'engageaient enfin à régler à Munster les innombrables questions soulevées depuis plus d'un siècle. Le congrès de Westphalie, ce concile de Trente du monde politique, interrompu comme celui-ci par de grandes batailles et par de grandes morts, ne devait pas, il est vrai, donner de sitôt la paix à l'Europe; mais déjà Richelieu pouvait proclamer comme sienne l'œuvre dont il avait préparé les bases, et dont il léguait l'honneur à l'habile successeur qu'il s'était choisi. La reconstitution et l'indépendance de l'empire germanique sous la garan-

tie de la France devenue maîtresse de l'Alsace, tel était donc le dernier mot de cette existence, dont le cours fut agité par tant d'épreuves, et la fin troublée par tant de fantômes.

LXXI

Si de toutes les passions humaines l'ambition n'était la plus incurable, le spectacle des dernières années du ministre sous lequel fléchissait alors l'Europe serait à détourner de toutes les lèvres la coupe amère du pouvoir. Tant que dura la lutte entre les grands et le ministre, entre les princes et la royauté, Richelieu n'eut à redouter que les dangers du combat, et peut-être, dans une défaite, la chance d'un arrêt terrible ; mais lorsqu'il ne resta plus d'espoir à cette mère de roi, contrainte d'étaler sa misère dans toutes les cours, lorsque les plus grands noms de la monarchie se trouvèrent jetés en prison ou dans l'exil sans que se réalisât jamais cette révolution ministérielle longtemps attendue par tant de proscrits, un grand changement s'opéra dans l'attitude et les manœuvres des partis. Richelieu n'eut plus devant lui des ennemis, mais des victimes, et les tentatives d'assassinat vinrent remplacer une lutte devenue impossible. A des coups de hache on répondit par des coups de poignard, et l'assassinat politique était protégé dans ce siècle par des maximes

tellement accréditées, que c'est un éloge à décerner au cardinal que de n'y avoir jamais recouru.

Menacé par les agents de la reine et par ceux du duc d'Orléans, Richelieu le fut aussi du côté de l'Espagne, qui demandait à d'obscurs complots ce qu'elle était réduite à ne plus attendre du sort des armes. Les cours de justice et les commissions extraordinaires eurent à protéger souvent la sûreté du ministre par des arrêts de mort[1]. Mais combien de vaines terreurs pour une inquiétude vraiment fondée! que de bruits légèrement accueillis, que de longues tortures pour détourner des coups incertains! Richelieu marchait au milieu d'un appareil royal; il avait une garde aussi nombreuse que celle de son maître, l'abord de ses palais était défendu par une police vigilante, et ses antichambres étaient

[1] Procès d'Alpheston, de Chavagnat, de Castrin, du Père Chanteloube. — Recueil de pièces à la suite de Leclerc, t. IV. On lira peut-être avec intérêt la liste complète des personnes exécutées sous le ministère de Richelieu. La voici telle qu'elle est dressée dans ce recueil, publié à la suite de l'édition d'Amsterdam, 1753. Elle est de nature à redresser beaucoup d'erreurs sur le nombre des victimes immolées à la politique du cardinal.

Pendant un ministère de dix-huit années, quarante-sept condamnations capitales furent prononcées par les cours de justice et par les commissions pour crimes de lèse-majesté ou de trahison. De ces quarante-sept condamnations, dix-neuf ne furent portées que par contumace; elles atteignirent les ducs de la Valette, de Guise, de Rohan, d'Elbeuf, de Roannès, etc., mais ces condamnations ne furent jamais exécutées qu'en effigie. Celles qui furent suivies d'une exécution sanglante sont au nombre de vingt-six, et se répartissent comme suit :

Pour crime de haute trahison : le comte de Chalais, 1626; M. de Beauffort, gouverneur de Pamiers, 1628; le duc de Montmorency, 1632; les sieurs Deshayes, Cormenin, d'Entragues et de Capistran, comme impli-

plus remplies que celles du Louvre. Les premiers postes de l'État étaient occupés par sa famille ou ses créatures; il venait, par le mariage de l'une de ses nièces avec le duc d'Enghien, d'assurer à sa vieillesse l'appui d'un prince plein d'espérance. Jamais sujet ne s'était élevé si haut sans usurper un trône, et c'est à cette hauteur même que des soucis qu'il n'a pas connus, que des craintes qu'il surmontait sans peine dans une plus humble condition, viennent empoisonner sa vie et le contraindre à trembler sur lui-même! Il avait obligé son roi malade de passer le Rhône pour venir le visiter à Tarascon; on l'avait vu, comme un despote d'Orient, traverser le royaume dans un palanquin porté sur les épaules de ses gardes, et les murailles des villes étaient tombées pour laisser passer sous son dais de pourpre l'infirme triomphateur. Pourtant, dans tout l'éclat de

qués dans la révolte de M. de Montmorency; le vicomte d'Hautefort de l'Étrange, 1632; MM. de Cinq-Mars et de Thou, 1642.

Pour crime prétendu de péculat, le maréchal de Marillac, 1632.

Pour contravention aux édits royaux sur le duel, le comte de Boutteville et le comte de Rosmadec Deschapelles, 1627.

Pour machination avec l'ennemi, le sieur Clausel, baron de Saint-Angel, 1636.

Pour entreprises à main armée sur le territoire, le sieur de Hencourt et le capitaine du Val, 1638.

Pour évasion d'un prisonnier d'État, le sieur Gaspard Boullay, 1636.

Pour faits prétendus d'indiscipline militaire, les sieurs de Saint-Preuil, de Montgaillard, Anisy et Saint-Léger.

Pour imputations de sortilége et d'alchimie, Le Plessis, 1631; Gargon, 1633; Urbain Grandier, 1634.

Enfin pour attentat contre le cardinal, les personnes dont les noms sont cités au commencement de cette note.

cette gloire et dans cet universel abaissement de ses ennemis, des inquiétudes profondes rongeaient cette âme ardente et venaient échauffer son sang. Il avait à peine dépassé cinquante ans, qu'il commençait à ressentir toutes les souffrances d'une vieillesse impotente. Alors ses instincts, naturellement sévères, prirent un caractère farouche, et ses rigueurs devinrent inexorables.

LXXII

De cette dernière période de la vie du cardinal datent tous les actes de cruauté gratuite qui pèsent avec justice sur sa mémoire. Si Richelieu ne peut dompter le mal qui l'aigrit et le consume, il veut du moins que tout fléchisse sous l'ascendant de son indomptable volonté. Paris voit décapiter en effigie le duc de la Valette parce que la fortune a trahi ses efforts au siége de Fontarabie. Saint-Léger est écartelé pour avoir rendu le Catelet. Des sentences capitales sont prononcées contre Anisy, Montgaillard, Dubecq, de Saint-Preuil, braves officiers dont le principal tort fut de n'avoir point été heureux en exécutant des ordres qui n'admettent pour alternative que le succès ou la mort. Au milieu de souffrances sans espoir, le cardinal est dévoré des soucis de l'avenir. Louis XIII semble toucher lui-même à son heure dernière, et une crise est inévitable. Que

deviendra le ministre s'il survit à ce fantôme de roi? Comment se défendra-t-il contre le débordement de tant de haines, contre des vengeances si longtemps contenues? Osera-t-il, au mépris des lois fondamentales, se saisir de la régence, et peut-il vivre si le pouvoir lui échappe un seul jour? Gaston est descendu bien bas dans le mépris public depuis que Richelieu a su le contraindre à frayer lui-même les voies de l'échafaud à Cinq-Mars et à M. de Thou, depuis qu'on l'a vu se jeter aux pieds de son éminence pour obtenir la grâce de vivre en toute humilité sous sa protection. Ce fils de France a vendu à bon marché son droit d'aînesse : il s'est engagé sans rougir, pour prix de la liberté qu'on lui a laissée, à n'avoir désormais en France que l'état d'un simple particulier, *sans pouvoir prétendre à aucune charge, ni administration, en quelque occasion que ce soit*[1].

[1] « Après avoir donné une ample déclaration au roi du crime auquel le sieur de Cinq-Mars, grand-écuyer de France, nous a fait tomber par ses pressantes sollicitations, recourant à la clémence de Sa Majesté, nous déclarons que nous nous tiendrons extrêmement obligé et bien traité s'il plaît à Sa Majesté de nous laisser vivre comme un simple particulier dans le royaume, sans gouvernement, sans compagnie de gendarmes ni de chevau-légers, ni sans pouvoir jamais prétendre pareille charge, ni administration telle qu'elle puisse être, *à quelque occasion qu'elle puisse arriver*. Nous consentons, en outre, à la vie particulière que nous supplions Sa Majesté de nous permettre de mener, sans avoir aucun bien que celui qu'il plaira au roi de nous prescrire, et sans pouvoir tenir auprès de nous aucune personne que Sa Majesté nous témoigne lui être désagréable : le tout sous peine de décheoir, par la moindre contravention à tout ce que dessus, de la grâce que nous supplions le roi de nous accorder, après la faute que nous avons commise. » (Déclaration du duc d'Orléans, enregistrée au parlement de Paris le 3 août 1642.)

Voilà des droits bien confisqués sans doute pour le présent et pour l'avenir. Mais le prince n'éprouvera-t-il pas la tentation de les faire revivre, et s'il est assez lâche pour y renoncer, sera-t-il assez fort pour résister à ceux qui se serviront de son nom, tout déshonoré qu'il puisse être? Les chances de cet avenir pèsent sur l'esprit du ministre, qui s'efforce en vain de les conjurer en tendant tous les ressorts d'une omnipotence dont le principe repose sur une autre tête, et que la mort peut faire crouler d'un instant à l'autre. La fin prochaine du roi préoccupe sans cesse cet autre moribond; mille projets incohérents traversent son cerveau desséché par la fièvre, et, sur le seuil de l'éternité, il rêve encore le pouvoir.

LXXIII

Cependant, aux premiers jours de décembre 1642, une grande émotion régnait dans Paris. La foule se pressait aux abords du palais Cardinal; le saint sacrement était exposé sur tous les autels, et les cloches portaient dans les airs un glas d'agonie. On venait d'apprendre qu'à la suite d'un long accès de fièvre M. le cardinal de Richelieu était tombé dans un état qui ne permettait plus d'espérance. La vie se retirait d'heure en heure en laissant à cette tête puissante la plénitude de ses facultés. Toutes les

pompes de la terre disparurent alors devant celles de la religion, et il se fit dans cette âme troublée par tant de soins un subit et mystérieux apaisement des bruits et des passions du monde. Jamais dégagement des choses humaines ne fut plus rapide et plus complet, jamais la mort ne fut acceptée avec plus de résignation et de foi. Préparé par l'évêque de Chartres, son confesseur, à une mort dont il parut apprendre avec joie que le terme était proche, il demanda le viatique et le reçut avec des transports de repentir et d'amour.

« On donna l'ordre d'aller chercher le père Léon, carme, et le curé de Saint-Eustache, pour apporter les saintes huiles. Pendant cette dernière cérémonie, le curé lui ayant proposé d'omettre certaines circonstances pour une personne de sa sorte, son éminence supplia qu'on le traitât comme le commun des chrétiens. Après l'énumération des principaux articles de foi, le curé lui ayant demandé s'il les croyait, il repartit : *Absolument, et plût à Dieu avoir mille vies afin de les donner pour la foi et pour l'Église!* A la demande s'il pardonnait à tous ses ennemis qui pouvaient l'avoir offensé : *De tout mon cœur,* dit-il, *comme je prie Dieu qu'il me pardonne.* Enfin enquis, par M. le curé, en cas que Dieu lui redonne la santé, s'il l'emploierait à son service avec plus de fidélité que jamais, il repartit : *Qu'il m'envoie plutôt mille morts s'il sait que je doive consentir*

à un seul péché mortel! Pressé par le même à demander à Dieu sa vie et sa santé : *A Dieu ne plaise,* dit-il, *que je demande ni l'un ni l'autre, mais sa seule volonté!* Le curé pria ensuite son éminence de donner sa bénédiction à toute la célèbre compagnie. *Hélas!* dit le cardinal, *je n'en suis pas digne; mais, puisque vous le commandez, je la recevrai de vous pour la leur donner, priant l'esprit de Jésus-Christ de leur donner celui de piété et de crainte.*

« L'après-dîner, sur les quatre heures, le roi lui fit sa dernière visite, et au même temps le révérend père Mérard, jésuite, apporta les reliques à son éminence, laquelle pria qu'on laissât auprès d'elle ces sacrés dépôts. Il demanda ensuite au médecin s'il aurait encore longtemps à souffrir : *Non,* disait-il, *qu'il m'ennuye d'endurer, mais parce que je serai bien aise de demander à Dieu la grâce de supporter mes tourmens jusqu'à la fin...* L'agonie dura environ trois quarts d'heure, pendant laquelle le père Léon lui ayant demandé s'il voulait recevoir la dernière absolution, monseigneur répondit : *Oui.* Mais, ajouta ce religieux, la fluxion empêchant l'usage libre de votre parole, unissez votre cœur et vos affections aux sentiments de contrition et d'humilité lesquels je forme. Puis, pour signe à moi et à cette compagnie que vous êtes véritablement repentant de tous les péchés et infidélités de votre vie passée, serrez-moi la main..... Ce que le malade fit forte-

ment et à diverses reprises. Après l'absolution, le père Léon, prenant les reliques, lui fit prononcer plusieurs fois : *Jésus Maria!* Puis, prenant une croix, il la présenta au mourant, il lui parla de la rédemption, et lui dit : Monsieur, serrez-moi encore la main pour témoigner que vous consentez à tous les mystères de la rédemption. Le cardinal respirant à peine, le père Léon sentit une faible pression. Cependant une sueur froide s'étant déclarée, et un hoquet sans force s'étant fait entendre, la séparation de l'âme eut lieu chez le cardinal [1]. »

LXXIV

Ainsi mourut, dans la cinquante-huitième année de son âge, le ministre que son roi allait suivre de près dans la tombe; ainsi l'on vit à l'instant suprême le prêtre se dégager des ombres passagères pour embrasser la colonne éternelle qu'il parut si longtemps avoir oubliée. Richelieu, comme Napoléon, avait remué les choses de la terre sans rompre au fond de son cœur la chaîne qui les rattache au ciel. Qu'on lise avec quelque soin les volumineux

[1] *Récit véritable de ce qui s'est fait et passé à la mort de M. le cardinal de Richelieu.* — Lettre à M. le marquis de Fontenay-Mareuil, ambassadeur à Rome, 7 décembre 1642. — Collection Fontanieu, t. CCCCLXXXV.

La plupart des historiens de Richelieu, entre autres Levassor et Leclerc ont emprunté aux Mémoires non suspects de Montrésor le récit des derniers moments du cardinal. Ces détails sont d'ailleurs trop authentiques pour avoir été contestés, même par ses plus fougueux ennemis.

écrits composés par lui ou sous sa direction immédiate, on y trouvera à chaque page une profession ardente des dogmes catholiques, et l'on sera frappé surtout du soin minutieux qu'il prend pour se défendre de toute pensée contraire aux intérêts même temporels de l'Église. Ce n'est pas seulement le croyant qui se révèle dans les ouvrages de Richelieu, c'est le prêtre avec l'esprit de son corps, qu'il conserve dans toute sa vivacité lors même qu'il a perdu l'esprit de son état. Dans son plan de gouvernement, le cardinal prépare pour l'Église une constitution indépendante; il veut lui rendre la plénitude de sa juridiction usurpée par les parlements, et cet homme qui a humilié les cours souveraines, anéanti les franchises des provinces et des cités, déshabitué la France de toute résistance à la couronne, aspire à relever de ses propres mains, dans toute la hauteur de sa liberté, la grande Église dont il est le prince et le ministre [1]!

C'est en partie par ce motif que le dix-huitième siècle a trouvé bon de nier l'authenticité des écrits politiques du cardinal. Il n'a pas compris qu'on pût rester chrétien par l'esprit et par la foi, lorsqu'on l'était si peu par le cœur et par la charité. Rien de plus vrai pourtant, rien de plus commun dans le cours ordinaire des choses humaines. Les imputa-

[1] Voyez surtout, dans le *Testament politique*, le chapitre II, *de la Réformation de l'ordre ecclésiastique*, etc., etc.

tions portées contre les mœurs de Richelieu ne détruisent pas davantage ce fait incontestable. Les pamphlets et les satires d'une époque pleine de passions ne sont pas des preuves aux yeux de l'histoire ; et, en remontant à la source des bruits populaires qui atteignent la vie privée du cardinal dans ses plus intimes affections domestiques, le doute est plus que permis à quiconque s'est livré à une investigation consciencieuse. Les faiblesses de Richelieu, fussent-elles constatées, ne seraient, d'ailleurs, qu'une triste contradiction de plus dans cet abîme de contradictions qui fait le fond de notre nature.

Ni la vie ni le caractère des hommes ne sont tout d'une pièce. Chez ceux-là même qui se présentent dans l'histoire avec un profil fortement dessiné, il est facile de constater l'empire des tendances les plus diverses, souvent les plus opposées. N'avons-nous pas montré Richelieu se glissant aux affaires à force de souplesse pour élever l'autorité à une hauteur où personne avant lui ne l'avait encore placée ? Ne venons-nous pas de le voir faire en quelque sorte deux parts de lui-même, en se servant de ses défauts pour conquérir le pouvoir, et de ses qualités pour l'exercer ?

L'histoire ne portera pas sur son œuvre un autre jugement que sur sa personne. Elle dira que les moyens employés pour atteindre le but manquèrent de modération et de mesure, mais que ce but fut

grand et légitime en soi ; elle constatera que la pensée politique de Richelieu était supérieure à celle des conspirateurs de cour, de toute la hauteur qui l'élevait lui-même au-dessus de ses ennemis. Il mourut dans la pleine possession de sa gloire, sans que sa mort compromît son ouvrage, chose rare pour les ministres qui ont longtemps gouverné. Il lui fut donné de désigner son successeur, et celui-ci trouva devant lui les mêmes intérêts et les mêmes adversaires, affaiblis par les coups que le cardinal leur avait portés. Rien de considérable ne se fit en Europe pendant tout une génération, que Richelieu ne l'eût prévu ou préparé ; et jusqu'à la paix des Pyrénées, où le génie de l'Espagne fléchit enfin sous celui de la France, Anne d'Autriche continua la politique du ministre dont elle était l'ennemie personnelle. Louis XIV la recueillit comme un précieux héritage, et son étoile ne pâlit pas, tant qu'il lui resta fidèle.

APPENDICE.

L'ANCIEN RÉGIME ET LA RÉVOLUTION FRANÇAISE.

Ainsi le fier cardinal qui arrachait à la maison d'Autriche la suprématie de l'Europe, achevait l'œuvre commencée par le pauvre moine qui avait fait trembler, sous Louis VI, les barons du Puiset et de Montlhéry. Lorsque mourut Richelieu, le grain de senevé était devenu un grand arbre, et le génie de la France, mûri par les siècles, avait reçu des événements son empreinte indélébile.

Au milieu des agitations de ses dernières années, le cardinal avait arrêté dans sa pensée les principales stipulations consacrées après lui à Osnabruck et à

Munster. Ces stipulations assirent le droit public de l'Europe sur l'ingénieux mécanisme de l'équilibre et consacrèrent les seuls arrangements rendus possibles depuis le déchirement de la chrétienté par la réforme ; ils furent inspirés par la France et lui profitèrent plus qu'à tout autre, à ce point que lorsqu'elle répudia les stipulations de Westphalie, la politique française ne rencontra plus devant elle que violence ou abaissement, et qu'elle passa presque sans transition de la consécration du droit de la force, sous Louis XIV, à l'oubli de toutes les traditions nationales et à l'abdication de toute dignité durant le règne de Louis XV.

Richelieu laissa la monarchie tellement forte qu'il put, en pleine sécurité, se donner pour successeur l'homme le plus antipathique à la nation. La royauté, représentée par un enfant, par une femme indolente et un ministre étranger, triompha des princes, de la cour, des parlements, des salons, de la bourgeoisie et du peuple, après une lutte plus longue que périlleuse, et dont le résultat fut de constater authentiquement l'universalité en même temps que l'impuissance de l'opposition faite à la couronne. Abhorré de toutes les classes, le ministre d'Anne d'Autriche n'avait ni un parti qui l'avouât, ni un intérêt national qui s'appuyât sur lui ; les grands seigneurs et la noblesse provinciale, les magistrats, les gens de lettres et les femmes lui portaient une

haine mortelle ; il avait contre lui les grands noms, les grandes gloires et les grandes influences ; cependant, sans appui, sans finances, presque sans armée, il triompha d'une sédition qui avait embrasé tout le royaume, par le seul motif qu'il s'appuyait sur le trône et qu'il était couvert par son ombre.

En même temps que la Fronde constatait la prééminence désormais incontestée de l'autorité royale, elle prouvait le défaut absolu d'esprit politique dans les grands corps qui s'étaient efforcés de résister à Mazarin. Le parlement fut à la fois violent et timide, et aussi peu mesuré dans sa soumission qu'il l'avait été dans sa révolte ; la noblesse ne songea qu'à ses propres intérêts et ne s'éleva pas un moment jusqu'à la hauteur d'une pensée nationale ; la vie publique n'existait nulle part, même en germe, et la royauté seule planait au-dessus de cette société égoïste et frivole.

L'œuvre des siècles était donc accomplie, et la nation avait consommé l'unité territoriale de la France par l'unité politique du pouvoir. Cette forme sociale ayant atteint son apogée ne pouvait manquer de s'épanouir avec éclat avant de disparaître pour faire place à une autre. Toutes les classes confondues dans l'unanime adoration d'une puissance unique, toutes les pensées convergeant vers un même but, s'inspirant à une même source, ce fut là le

spectacle que la France donna au monde pendant le règne de Louis XIV, et c'est lui qui imprime à cette époque un caractère de sévère et harmonieuse grandeur.

Rien, en effet, n'était plus éloigné de l'immobilité que cette unité magnifique; c'était l'accord spontané de toutes les forces sous la suprématie d'une force supérieure spontanément acceptée par la conscience de tous. La France n'avait pas subi la domination de la royauté, elle l'avait voulue avec résolution et persévérance; elle avait travaillé huit siècles à la réaliser dans les institutions comme dans les mœurs, et la monarchie, dans ses efforts pour agrandir ses prérogatives, bien loin d'avoir la nation pour adversaire, l'avait toujours eue pour complice.

L'unité, garantie par la prépondérance du pouvoir royal, l'était encore davantage par le triomphe du principe catholique qui, malgré les efforts de la réforme, était resté le régulateur suprême de la société française. En demeurant catholique, la nation conserva, même au milieu des manifestations les plus hardies de sa pensée et dans toute l'exubérance de son génie, la régularité des formes et la gravité mesurée, inséparables d'une croyance fixe dans ses dogmes, immuable dans sa hiérarchie. Il en fut de son principe religieux comme de son principe politique, la France avait fait d'énergiques et constants

efforts pour le maintenir, et c'était en pleine connaissance de cause qu'elle était restée fidèle à la foi de ses pères.

Le pays avait été, depuis Henri II jusqu'à Louis XIII, profondément remué par le protestantisme, et celui-ci jouissait alors, en France, contrairement à ce qui avait lieu dans le reste de l'Europe, de la pleine liberté du culte et de la controverse. Si la réforme n'était plus, au commencement du règne de Louis XIV, assez menaçante pour compromettre l'intégrité de l'État, elle l'était encore assez pour tenir constamment le génie catholique en haleine. De son côté, le jansénisme, ce frère bâtard du calvinisme, avait engagé contre l'orthodoxie romaine une lutte des plus dangereuses, et Bossuet écrivait entre Arnauld et Jurieu. Ainsi l'Église avait une position assez forte pour maintenir l'ordre dans les intelligences, sans que cette position la dispensât toutefois du soin de combattre chaque jour et de triompher laborieusement. De là cette activité continue, mais calme, cette sobriété forte qui est le propre de la littérature comme de la philosophie de ce temps. Les vastes études classiques qui avaient signalé le seizième siècle et les agitations qui avaient rempli la période écoulée depuis la Ligue jusqu'à la Fronde, avaient donné à l'esprit national toute sa maturité, et le triomphe de l'idée monarchique lui avait imprimé ces allures hautes et sereines, cet esprit des convenances

et du convenu qu'entretenaient les habitudes compassées de la vie de cour.

Après son triomphe sur les barbares et avant la domination macédonienne, la Grèce atteignit sous Périclès l'apogée de sa fortune et de son génie; Rome, maîtresse du monde au lendemain des guerres civiles et à la veille des grandes invasions, donna sous Auguste la plus haute expression d'elle-même; l'Italie catholique brilla sous Léon X de son plus vif éclat au moment où la nuit de la réforme était prête à envelopper l'Église et le monde : des causes analogues expliquent l'épanouissement du génie français après Richelieu et avant Louis XV, au point intermédiaire et trop rapide qui sépare la constitution définitive de la monarchie absolue de sa soudaine décadence.

Tout secondait en Europe sous Louis XIV les progrès politiques de la nation aussi bien que ses développements intellectuels. Après le règne de Philippe IV, l'Espagne avait subi la loi de Charles II, et était tombée de la faiblesse dans le rachitisme. Le sang autrichien était appauvri à Vienne comme à Madrid, et l'Empire voyait s'élever déjà l'étoile de la Prusse à l'horizon de l'Allemagne protestante. Charles Stuart en Angleterre, assis sur un trône chancelant, recevait des mains de Louis XIV ses maîtresses et ses subsides, et le cabinet de Versailles fomentait l'impuissance et le déshonneur de cette maison, sans prévoir

Guillaume III, et sans pressentir la réaction qu'il préparait contre lui-même. La plupart des princes de l'Europe étaient pensionnaires de la France, et celle-ci avait reçu de Mazarin mourant un legs qui assurait son avenir.

Le cardinal avait, en effet, donné à son roi trois hommes élevés en quelque sorte dans sa maison et à son service personnel, Colbert, Lionne, Letellier : Colbert, esprit fécond et prudent, non moins habile à augmenter la richesse publique qu'à en régulariser l'emploi; Letellier, le plus grand organisateur militaire que possédât l'Europe; Lionne, ministre persévérant et souple, qui savait à la fois former des projets à longue échéance et en préparer la réalisation par des pratiques journalières. Un roi jeune, plein d'une foi fervente dans la royauté et dans la France, servi par de tels ministres dans ses conseils, et par les premiers généraux du monde dans ses armées, ne pouvait manquer, dans la décadence universelle des hommes et des choses en Europe, de conquérir promptement une position prépondérante. Louis XIV posséda dans toute sa plénitude cette suprématie des armes et de la politique, à laquelle un cortége de grands esprits vint imprimer le dernier sceau. Le cours de tous les événements et celui de toutes les idées avait déterminé un tel résultat, et ce règne, préparé par les épreuves de tant de générations

mortes pour fonder la suprématie royale, fut en quelque sorte le point culminant de l'histoire.

Toutefois, de ce sommet de gloire il était facile de discerner les germes de la décadence, et jamais on ne put avec plus d'assurance prédire les désastres d'un prochain avenir. Hors de la royauté il n'y avait de forces constituées nulle part; les parlements avaient perdu leur puissance politique et leur crédit dans l'opinion; les pays d'États n'avaient aucune garantie contre le bon plaisir; en Languedoc, en Bourgogne et en Bretagne, on avait fini par professer, comme à Paris, la maxime : *Si veut le roi, si veut la loi;* la noblesse ne connaissait d'autre devoir envers la patrie que de se faire tuer à la première sommation du souverain; l'Église courbait la tête sous l'omnipotence royale, et le système des *libertés gallicanes* venait ajouter l'ironie à la servitude. Les classes étaient devenues des castes, et la naissance séparait les citoyens par une barrière infranchissable, au moment même où les doctrines philosophiques, non moins que les changements apportés dans la condition des personnes par les progrès de l'industrie et la constitution du crédit, tendaient à confondre les rangs comme les fortunes; jamais les tabourets de Versailles n'avaient été plus enviés, jamais ses antichambres n'avaient été mieux défendues qu'au moment où la tempête s'élevait à l'horizon pour balayer cet amas de frivolités sérieuses et

de niaiseries insolentes, dont le recueil, codifié par les d'Hozier, était devenu la constitution même de l'État.

Les prérogatives de la noblesse n'étant justifiées par aucun service public, ni par l'exercice d'aucun droit, durent apparaître à la nation comme une anomalie monstrueuse, et l'on arriva vite à cet étrange résultat que l'aristocratie, destinée, selon les publicistes, à renforcer la royauté, ne tira désormais que de cette royauté elle-même son autorité et sa force; au lieu de couvrir le trône, elle dut se faire couvrir par lui, et la couronne eut bien plus à faire pour la protéger que pour se défendre. M. de Chateaubriand a pu dire avec raison que c'était comme le premier gentilhomme de son royaume plutôt que comme roi des Français que Louis XVI avait porté sa tête sur l'échafaud.

Rien ne vivait en France que par le pouvoir du monarque. Les périls de cette situation avaient été masqués durant un demi-siècle par les qualités éminentes de l'homme le plus naturellement roi qui fût jamais: mais lorsqu'à ce vieux souverain, qui avait rempli le monde du bruit de son nom, et que ses revers n'avaient pas laissé moins grand que ses triomphes, eût succédé le gouvernement d'un prince pourvu d'un titre passager au pouvoir, lorsque la régence, contrainte de lutter à la fois contre Philippe V et contre les princes légitimés eût payé

de ses déférences l'appui des ennemis de la France, il devint facile de prévoir que l'action de la monarchie serait désormais inégale à sa tâche.

La régence déchira d'une main cynique le voile qui enveloppait depuis si longtemps les faiblesses du pouvoir et les misères des peuples. A la suite de cette orgie, la nation s'endormit, honteuse et lassée, tombée trop bas dans sa propre estime pour se dévouer à autre chose qu'au soin de ses plaisirs et de sa fortune. La puissance héréditaire, symbole de toutes les traditions comme de toutes les croyances, et dans laquelle s'étaient concentrées les forces vives de la nation, fut atteinte alors à ses sources mêmes, car l'opinion qui l'avait élevée se retira d'elle, et on la vit marcher elle-même, avec une sorte de résolution désespérée, au devant des mépris publics. La royauté réclama pour ses faiblesses personnelles l'inviolabilité qui lui avait été conférée à titre de magistrature sociale. Elle se crut placée au-dessus des prescriptions de la morale usuelle, et se fit sous la couronne un front qui ne rougit plus. Un tel spectacle ne pouvait être donné impunément, même dans le siècle le plus corrompu ; personne n'ignore d'ailleurs que les temps de corruption ne sont pas ceux où l'on exige le moins du pouvoir.

La logique inflexible de l'esprit français ne tarda pas à poursuivre les institutions dans les hommes qui en étaient devenus les indignes représentants.

Le niveau des personnes en s'abaissant fit baisser chaque jour le niveau des choses; et quoique la monarchie de Louis XV fût identiquement semblable à celle de Louis XIV, chacun comprenait qu'il y avait entre elle toute la distance qui sépare la jeunesse de la caducité, la maturité du fruit de sa corruption. Rien n'était changé aux chasses et aux levers du roi; c'étaient à la cour les mêmes habitudes, et dans le gouvernement les mêmes maximes: mais le prince de Soubise commandait les armées qui avaient vu à leur tête Condé, Turenne et Luxembourg; la magistrature avait pour chef René de Maupeou au lieu de Mathieu Molé; le duc d'Aiguillon tenait le portefeuille de Lionne; l'abbé Terray remplaçait Colbert, et la royauté était descendue dans ses vices de madame de Montespan à madame du Barry. Par une juste conséquence de cet abaissement universel, le pays, qui avait entendu Bossuet, s'inclinait devant Voltaire, et l'opposition, qui avait pris pour drapeau le *Télémaque,* s'inspirait alors du *Contrat social.*

Les idées avaient donc parcouru un chemin immense dans l'immobilité des institutions, et jamais contraste ne fut plus éclatant qu'au dix-huitième siècle entre les opinions et les faits, entre les théories philosophiques et les réalités sociales. Dans le domaine des spéculations intellectuelles, le protestantisme avait porté ses fruits : en rejetant l'au-

torité interprétative de la parole divine, la réforme était conduite, par une conséquence lointaine peut-être, mais à coup sûr inévitable, à dénier le caractère divin de cette parole elle-même, désormais livrée comme un jouet à toutes les aberrations de l'esprit, à tous les caprices de la volonté. Cette diminution des vérités surnaturelles parmi les hommes avait pour effet nécessaire, quoiqu'éloigné, de transformer le christianisme en philosophie, et de donner pour base à l'entendement humain un autre principe que la foi. Chez les croyants les plus sincères du dix-septième siècle, l'influence rationaliste était déjà sensible : Pascal la subissait en lui disant anathème ; Descartes était sorti de Luther, bien qu'il le répudiât, comme Locke sortit plus tard de Descartes, malgré le profond désaccord de leurs doctrines.

Ce fut en Angleterre que la filiation logique des idées fut la plus rapide. En publiant le *Christianisme raisonnable,* Locke fraya la voie à Tindal, à Collins et à Bolingbroke, et Voltaire n'eut qu'à aller querir à Londres des arguments tout préparés pour sa polémique contre l'*infâme*. Héritier et plagiaire des libres penseurs qu'il traduisit sans les citer, l'auteur de l'*Essai sur les Mœurs des nations* ajouta à cette philosophie britannique un élément nouveau : il l'emprunta à la société dissolue dont il fut à la fois le maître et le flatteur. Il associa le libertinage au rationalisme, la sensualité à l'orgueil, pour enfanter

des œuvres auxquelles nul déréglement de l'esprit humain n'avait encore préparé le monde.

Mais durant cette apostasie de la foi et de la pudeur par les classes élevées de la nation, un autre travail s'opérait concurremment avec ce travail déplorable. Dans cet abaissement de tous les pouvoirs établis, l'idée d'une souveraineté nationale imprescriptible reprenait possession de la conscience publique. La notion d'un droit abstrait, la croyance en une suprême vérité sociale se révélaient avec un caractère de généralité qu'elles n'avaient pas encore possédé dans le monde. Pendant que les publicistes recherchaient les titres perdus du genre humain, que les économistes s'efforçaient de fixer scientifiquement les lois de la production, le cœur de la nation palpitait, oppressé par l'irrésistible instinct qui prépare les grands dévouements et assure les grandes destinées.

Après le laborieux enfantement de sa propre unité nationale, la France s'armait pour l'apostolat de l'unité humaine, et brûlait de verser son sang pour féconder les semences qu'elle jetait par ses écrits à tous les vents du ciel. Jamais pareil travail d'intelligence ne remua tout un peuple, jamais de plus vastes horizons ne se déroulèrent devant ses regards, jamais, dans sa confiance enthousiaste, il ne s'inquiéta moins des objections et des obstacles. Il s'emparait de l'avenir au moment

même où le présent lui échappait. Pendant que des courtisanes changeaient Versailles en mauvais lieu, et qu'un vieux roi cachait ses cheveux blancs dans l'ombre du Parc-aux-Cerfs, au moment où Louis XV laissait expirer la Pologne, livrait le Canada et les Indes à l'Angleterre, et semblait se désintéresser du sort du monde comme de son propre honneur, la France saluait de loin l'avénement de tous les principes régénérateurs et l'ère de tous les progrès.

Mesmer et Montgolfier ne paraissaient pas moins assurés de dompter la nature physique et de lui dérober ses arcanes, que ne l'étaient les économistes qui déterminaient les lois de la richesse et les publicistes qui dissertaient sur l'origine de la souveraineté et sur l'équilibre des pouvoirs. Ce qui caractérise cette époque de fermentation universelle, c'est la ferme confiance dans un avenir obscur encore, mais certain, avenir pour lequel on aspire à se dévouer. De déplorables doctrines avaient fait le vide dans les âmes; mais pour combler ce vide immense, l'esprit s'agitait dans tous les sens et remuait tous les problèmes, mêlant les erreurs aux vérités, les germes de mort aux germes de vie, produisant enfin cette œuvre puissante autant que confuse, où le bien et le mal furent si étroitement enlacés dès l'origine, qu'un demi-siècle de douleurs et d'épreuves n'a pas suffi pour les séparer.

Ce mouvement ne se distingua pas moins par l'uni-

versalité des convictions que par l'ardeur des dévouements ; aucune portion de la société française n'y resta étrangère, et la classe privilégiée, dont il avait pour conséquence nécessaire d'anéantir les prérogatives, ne fut pas assurément celle qui l'embrassa avec le moins de chaleur.

La noblesse se prit enfin à regretter d'avoir été si longtemps inutile aux progrès politiques de la France, et ce fut par elle que l'esprit nouveau descendit dans la nation. La cour, lasse de ramper devant des maîtresses et dévorée du besoin de se relever à ses propres yeux, fut le plus grand conducteur du fluide révolutionnaire dans ce pays qui allait bientôt la rejeter de son sein. Sous Louis XVI, la France s'élançait dans la révolution avec l'entraînement unanime qui la poussait à la croisade sous Louis-le-Jeune ; mouvement sublime dans son désintéressement et sa sincérité, et qui suffit pour expliquer toutes les illusions comme pour expier toutes les fautes. Ni les partis, ni l'histoire contemporaine, n'ont rendu justice suffisante à la généreuse impulsion imprimée par l'aristocratie française aux réformes destinées à la frapper. Elle livra ses priviléges comme elle avait en d'autres temps aliéné ses fiefs pour passer outre-mer, ou coupé ses hautes futaies pour accompagner le roi allant en guerre. Les plus grands noms de la monarchie figurèrent parmi les promoteurs les plus

prononcés de la réformation politique. Pour peu qu'on lise avec impartialité le compte-rendu des assemblées d'État, les remontrances des parlements aux temps qui précédèrent la crise, les procès-verbaux des bailliages, et surtout les cahiers rédigés par les membres des États-Généraux, on voit qu'au début de la révolution, les deux ordres privilégiés n'étaient ni les moins énergiques, ni les moins passionnés pour le redressement des griefs et la conquête de droits constitutionnels nettement définis.

Le clergé acceptait pleinement le principe de la liberté des cultes; la noblesse n'élevait aucune objection contre l'égale répartition des charges publiques et l'admissibilité de tous les citoyens aux emplois; elle ne réclamait pas moins vivement que la bourgeoisie la rigoureuse limitation de l'autorité royale par des assemblées participant à la souveraineté nationale; en un mot, elle acceptait le droit commun et s'efforçait de constituer la nation sur la base de l'équilibre des pouvoirs. Elle approuva sans hésiter le doublement de représentation accordé au tiers, et se montra, dès l'ouverture des États-Généraux, résolue à marcher au but malgré les résistances. Elle ne céda sans doute sur le principe de la division des ordres qu'après des résistances trop expliquées par les faits de notre histoire, mais l'esprit nouveau soufflait si énergiquement même dans ses rangs que ses représentants furent bientôt conduits

à descendre au Jeu de Paume pour y fraterniser avec les mandataires de la nation, quelque appréhension qu'on pût concevoir dès lors sur l'impulsion imprimée au mouvement qui emportait la France. Pénétrés de la nécessité de sortir enfin de la longue imprévoyance dont cet ouvrage a constaté les déplorables effets, les corps privilégiés acceptèrent et provoquèrent quelquefois eux-mêmes les réformes les plus hardies, pour ne pas dire les plus audacieuses. Les témérités de la nuit du 4 août dépassèrent en matière d'innovations et de sacrifices tout ce que la France a réalisé après un demi-siècle de pratique du gouvernement représentatif.

La majorité de la noblesse résista, il est vrai, à la formation d'une assemblée unique ; elle inclinait vers le système des deux chambres, et n'entendait pas exclure la royauté du droit d'occuper une large place dans l'édifice qu'on s'efforçait d'élever. Mais est-ce donc à nous à nous en étonner et à lui faire un crime de ces tendances; pouvons-nous blâmer les hommes qui, en 1789, au milieu de l'inexpérience générale, devançaient le cours des temps et proposaient d'amarrer le navire au point du rivage où nous avons été rejetés après tant de tempêtes ? Y avait-il dans le mouvement de cette époque quelque chose d'applicable et de pratique en dehors de ce que nous pratiquons nous-mêmes, et n'est-ce pas le comble de la démence

d'imputer à blâme aux hommes de ce temps de n'avoir pas, au début de la révolution, proclamé des principes et inauguré des institutions qui, s'ils deviennent jamais la règle de l'avenir, seraient à coup sûr d'une application manifestement impossible, même dans le présent? Si la monarchie constitutionnelle est encore aujourd'hui la condition nécessaire de notre vie sociale, comprendrait-on qu'elle ne le fût pas en 1791? Qui oserait sérieusement soutenir qu'au lendemain de la prise de la Bastille, la France fût mieux préparée pour supporter des institutions républicaines, qu'elle ne peut l'être dix-huit ans après les barricades de juillet?

Le parti constitutionnel, qui baptisa de son généreux sang cette révolution ouverte par ses efforts, close par sa constance, conservera seul, devant la postérité, l'honneur d'un mouvement qu'il s'efforça de maintenir dans ses proportions naturelles et dont il subit les injustices sans apostasier sa foi. Expliquer les violences de la révolution par cette étrange raison que ses auteurs ont manqué d'initiative et de hardiesse; prétendre, avec un illustre écrivain, que l'Assemblée constituante aurait rencontré plus de facilité pour établir pacifiquement la république qu'elle n'en a trouvé pour fonder une monarchie constitutionnelle[1], et la rendre responsable de la

[1] *Hist. des Girondins*, par M. de Lamartine, t. I, liv. VII.

crise qui a suivi l'avortement de sa noble tentative, c'est comme si l'on imputait à saint Louis la lutte sanglante engagée, du treizième au quinzième siècle, entre le trône et le pouvoir féodal, parce qu'il a promulgué les Établissements au lieu de décréter le Code civil ; c'est dire que Charlemagne aurait mieux fait d'octroyer à ses peuples la charte de 1830 que les Capitulaires ; c'est faire enfin de la seconde vue la première condition de l'art de gouverner.

Le mouvement de 89, dans la mesure de ses développements légitimes, était le fruit mûri par le temps, la conséquence nécessaire du principe qui avait constitué la France. Il tendait à maintenir le pouvoir royal comme la base même de la société façonnée par lui, en même temps qu'il aurait appliqué le principe d'unité à la condition des personnes, à l'administration territoriale et au pouvoir judiciaire ; ce mouvement était, en un mot, monarchique et centralisateur. S'il n'avait pas dévié de sa pente naturelle, il aurait préparé le lointain avénement de la démocratie par une large application de l'égalité civile, et non par la violente abolition du pouvoir royal.

Ce qu'il importe de constater pour la réhabilitation de cette grande époque, dont la gloire est plus compromise aujourd'hui par ses apologistes que par ses détracteurs, c'est qu'aucun des principes d'une

application sérieusement possible ne rencontra de résistance systématique dans aucune partie de la nation. Ce ne fut ni le dogme de la souveraineté nationale solennellement accepté par Cazalès lui-même, ni les articles de la déclaration des droits, ni les conquêtes du 4 août qui provoquèrent les résistances et préparèrent la guerre civile. La portion de la noblesse demeurée étrangère au mouvement du siècle, subissait en murmurant des réformes qu'elle ne pouvait empêcher, et qui se trouvaient consacrées à ses yeux par la sanction du monarque. Il serait facile de constater, pièces en main et jour par jour, qu'on ne songea guère à se défendre que lorsqu'on se vit menacé dans ses propriétés et dans sa personne. Le pillage et l'incendie des châteaux, les insurrections des soldats contre leurs officiers dans la marine et dans l'armée, amenèrent l'émigration, comme les attaques à la conscience publique par la proclamation de la constitution civile du clergé, déterminèrent le soulèvement de la Vendée et de la Bretagne.

Si le mouvement de 1789 était resté fidèle à lui-même, s'il n'avait été brusquement détourné de son cours, d'une part par les ambitieux qui se disputaient la conquête du pouvoir, de l'autre par la coalition des haines jansénistes et philosophiques, qui organisèrent la persécution religieuse, jamais la régénération d'un grand peuple n'aurait été opé-

rée avec un accord plus magnifique. La révolution française n'a eu à combattre que les ennemis qu'elle s'est créés, et c'est de sa propre main qu'elle a suscité les résistances. Après avoir rendu l'émigration, sinon légitime, du moins excusable par un système de violence et d'anarchie à l'intérieur, après avoir, par la plus odieuse tentative, allumé au cœur des religieuses populations de l'Ouest la flamme d'un héroïque incendie, l'Assemblée législative, qui fut violente par lâcheté et téméraire par imprévoyance, déclara tout à coup la guerre à l'Europe.

Tout alarmées que fussent les cours étrangères d'une révolution qui les menaçait elles-mêmes, leur désir le plus manifeste et le plus persévérant avait été de ne point s'engager dans une lutte moins périlleuse encore par le hasard des combats que par le contact des influences. Il faudrait, pour méconnaître cette vérité, ignorer l'état de l'Europe et la rivalité des cabinets, particulièrement au sein de l'empire germanique. S'ils acceptèrent la guerre, en 1792, c'est qu'en France les efforts d'un parti l'avaient alors rendue inévitable. On sait d'ailleurs avec quelle mollesse et quel désacord cette guerre se poursuivit, avec quel empressement on offrit d'accueillir, pour la terminer, les ouvertures et les propositions de la France. Ce fut beaucoup moins pour exalter le sentiment public que pour rendre à jamais la paix impossible, que Danton mit un fleuve de sang entre

l'Europe et sa patrie. Le hideux parti dont il était l'âme ne pouvait devenir maître du pouvoir que par la guerre, et le crime de septembre était nécessaire pour détruire la chance d'un rapprochement entre la révolution et l'Europe. Cet attentat n'a pas un autre sens que celui-là : le présenter comme une ressource suprême contre l'invasion, lui chercher une portée politique et une signification qu'il n'eut jamais dans la pensée de son auteur, c'est prendre pour justifier Danton plus de peine qu'il n'en a pris lui-même. Cet homme fit égorger de sang froid trois mille victimes, parce que leur mort assurait le pouvoir à son parti et à lui-même ; c'est donc un monstre, et voilà tout.

Que la révolution française ait cherché tous les écueils contre lesquels elle faillit se briser, c'est là une vérité que l'étude attentive de cette période historique mettra un jour hors de doute pour tous les bons esprits. Il demeurera constaté que l'anarchie et l'oppression religieuse ont seules provoqué les résistances, que les attentats directs à la personne du monarque et à son inviolabilité constitutionnelle furent nécessaires pour décider les puissances allemandes à un effort d'ailleurs bien peu durable, et qu'enfin l'immolation juridique de Louis XVI, en armant l'Angleterre, l'Espagne et par suite toutes les puissances secondaires contre la France, détermina cette crise terrible dont la responsabilité ne

pèse pas moins sur ses auteurs dans ses causes, que dans ses effets.

La révolution française ne se résume pas dans un homme d'une manière aussi saisissante que les mouvements politiques que nous venons d'étudier, groupés autour de quelques grands noms de l'histoire. Personne ne saurait réclamer l'honneur d'en être ni le symbole, ni le héros. Mirabeau passa comme un ouragan et ne systématisa pas ses pensées plus que la tempête ne systématise la destruction. Necker fut un banquier égaré dans la politique; Bailly, un astronome qui calculait une révolution comme une éclipse, et dont la mort a grandi la vie. Barnave était un noble cœur dans un esprit médiocre, et madame Roland une âme étroite dans un grand esprit; celle-ci se fit républicaine par dépit, comme ses amis politiques devinrent régicides par lâcheté. La Gironde fut un parti de jeunes gens, jetés subitement de la barre d'un tribunal à celle de la France, et qui prirent les échasses de Plutarque pour monter à la hauteur d'un rôle d'emprunt. Robespierre, entêté comme tous les esprits faux, orgueilleux comme toutes les natures solitaires, s'avança dans les voies du crime et de la mort d'un pas plus solennel et plus imperturbable que ses ennemis, et eut sur eux l'avantage d'être guillotiné le dernier : de tous les mérites qu'il est de mode de revendiquer aujourd'hui pour cet homme, c'est à peu

près le seul que l'histoire consentira à lui reconnaître.

Rarement on vit apparaître au premier plan de la scène politique des natures moins éminentes et des esprits plus vulgaires. A cette époque, on fut cruel par égoïsme plutôt que par entraînement, et le soin de sauver sa propre tête en abattant celle de ses ennemis explique la plupart des actes terribles que l'esprit de système s'est efforcé de présenter comme les résolutions désespérées d'un inflexible patriotisme. Durant le cours de cette fièvre ardente, la nation, transformée en armée, se montra sans doute héroïque dans son dévouement et son abnégation : elle est belle à voir, marchant, couverte de haillons, à la défense du territoire et à la conquête du monde; mais cette gloire est celle du peuple tout entier et n'appartient en propre à personne; la reporter sur quelques sanglantes idoles, qui ont plus compromis la révolution par leurs crimes qu'ils ne l'ont servie par leur courage, et qui ont appelé sur elle la plupart des périls contre lesquels elle s'est débattue, c'est fausser l'histoire autant qu'insulter à la conscience publique.

Deux hommes seulement, placés d'ailleurs à une immense distance l'un de l'autre, ont pris dans ce vaste drame une place à part et une importance considérable. Le nom du général Lafayette a été prononcé, à quarante ans d'intervalle, au moment où la

nation commençait à s'agiter pour conquérir des institutions libres et à l'instant où celles-ci recevaient de l'expérience et des événements leur forme la plus durable et leur sanction définitive. L'homme de 89 a été celui de 1830, et d'un bout à l'autre de sa carrière il a rencontré les mêmes calomniateurs et les mêmes ennemis. Il ne faut pas une autre preuve que celle-là du caractère propre de la révolution française et des limites naturelles d'un mouvement auquel des imaginations déréglées ou perverties s'efforcent de donner des proportions d'autant plus redoutables qu'elles sont plus vagues. Le nom de Lafayette résume et continuera de résumer pour la postérité comme pour nous-même tout ce qu'il y a de pratique et d'honnête dans les doctrines de la révolution; il restera le symbole de la liberté et de l'égalité conquises.

Comment se fait-il qu'à côté de ce nom, et bien plus avant dans ses respects et dans son culte, la nation en ait placé un autre? Comment se fait-il que le pays qui honore le patriotisme du prisonnier d'Olmutz tressaille au souvenir de l'empereur, et d'où vient que la renommée de Napoléon ne soit pas seulement la plus grande, mais qu'elle soit encore la plus populaire entre toutes les renommées contemporaines? C'est un problème qui mérite assurément de nous arrêter, et que les études auxquelles cet ouvrage est consacré ne sauraient laisser sans so-

lution. La France doit éprouver le besoin de se rendre compte à elle-même de sentiments qui paraissent en contradiction avec sa foi profonde dans ses grandes conquêtes politiques ; il faut qu'elle sache ce qu'a été Napoléon, et quelle idée cet homme exprime pour l'univers comme pour elle.

Les souvenirs de l'Empire semblent former le contraste le plus complet avec la vie molle et facile dont on se montre aujourd'hui si jaloux de s'assurer la jouissance et de se garantir la perpétuité. On n'a pu oublier ni le poids des sacrifices, ni l'oppression d'un pouvoir sans pitié, ni le tribut du sang, ni les larmes des mères ; on se rappelle les hontes et les souffrances des deux invasions, terme suprême de cette guerre portée des Pyramides au Kremlin, pour aboutir aux buttes Montmartre ; on sait dans le peuple assez d'histoire pour avoir appris, fût-ce d'un magister de village, que Napoléon laissa la France moins grande qu'il ne l'avait reçue ; tout élevé qu'on ait été dans les lycées de l'Empire, on n'ignore pas que l'empereur n'a finalement réalisé aucune de ses conceptions politiques, et qu'il n'est rien resté de son œuvre qu'un principe d'unité gouvernementale dont l'initiative appartient plutôt à la Constituante qu'à lui-même, et dont l'abus fut la déplorable conséquence des nécessités de sa situation. Lorsqu'on fait profession d'opinions républicaines, ce n'est pas sans embarras qu'on s'incline devant

l'homme du 18 brumaire; lorsqu'on est avocat, il est des mots significatifs qu'il y a plus que de la charité à pardonner; lorsqu'on est mandataire du pays, il est difficile d'oublier que Napoléon a jeté vos prédécesseurs par la fenêtre; lorsqu'on croit sincèrement aux idées de 89 et à ce principe d'égalité dans lequel vient se résumer la nouvelle civilisation de l'Europe, on ne saurait regarder comme une conception de génie le pastiche aristocratique essayé par l'Empire, en dépit de l'impuissance des imitations, et malgré les impossibilités suscitées par la force même des choses.

Pratiquer des habitudes démocratiques en payant un culte pieux au fondateur de la noblesse impériale; professer des doctrines de liberté constitutionnelle en honorant l'inventeur des sénatus-consultes organiques; s'incliner en même temps devant la colonne Vendôme et devant celle de juillet, c'est là une association de sympathies et de croyances que la logique a d'abord quelque peine à avouer. Cependant, toute singulière que cette situation soit en elle-même, tout intenable qu'elle paraisse en face de l'argumentation la plus simple, cette disposition d'esprit est aussi sincère qu'elle est universelle, et les contrastes les plus apparents dans la pensée viennent se confondre et s'évanouir dans le sentiment plus élevé où ils s'absorbent; un instinct supérieur aux lois de la logique réunit dans une admi-

ration naïve autant que profonde et les antécédents contradictoires et les doctrines opposées ; enfin le raisonnement assiste vaincu et désarmé au mystère de cette apothéose.

Ce n'est pas la liberté qu'on surprend seule ici en contradiction apparente avec elle-même. Ne voyez-vous pas l'Europe, si souvent vaincue et foulée sous son talon, s'incliner avec respect devant cette mémoire, grandissant chaque jour par son enthousiasme cette gloire conquise sur elle-même? Il n'est pas une capitale où l'Empire n'ait insulté les peuples et humilié les rois ; pas une ville, des bords du Tage à ceux de la Moskowa, qui ne porte la trace indélébile de son passage, les flétrissures imprimées par ses traités ou par ses armes. Interrogez cependant les peuples de l'Italie ou de l'Espagne, les uns décimés, les autres asservis ; consultez même le sentiment national dans cette Allemagne à laquelle la vengeance prépara pour un jour un sublime réveil, et vous verrez presque en tous lieux les sympathies populaires incliner vers cet homme, et les peuples oublier, après peu d'années, des injures et des souffrances qui semblaient devoir fomenter des haines éternelles.

Les violences de Louis XIV ne furent rien auprès de celles où se porta Napoléon. Si l'un institua les *chambres de réunion,* l'autre brisa sans hésitation comme sans scrupule tout le vieux droit public de

l'Europe. Il découpa de mille manières la carte du monde. Il fit et défit des États, nomma et institua des rois, au gré de ses fantaisies impériales ; il proclama le droit de la force en s'en réservant l'inexorable monopole, et cependant les peuples ont plus aisément pardonné à cette gloire qu'à celle de Louis ; ils ne l'ont pas seulement absoute, ils l'ont exaltée ; et plus d'une fois ils se sont tournés vers la grande tombe de Sainte-Hélène, comme si elle eût gardé le secret de leur avenir et le mot tant cherché par ce siècle. Enfin, nous avons vu, spectacle prodigieux ! l'Angleterre elle-même se précipiter en masse sur les pas d'un guerrier français, et lui préparer un accueil qu'elle n'eût pas fait au fils des rois, parce qu'elle entrevoyait sur son front un reflet de cette grande gloire !

Ainsi l'Europe vaincue, ainsi la liberté asservie, ainsi l'égalité détruite, pardonnent à l'envi à Napoléon, et viennent payer à ses cendres des respects unanimes. Quel est donc ce privilége de réconcilier à sa mémoire tant d'intérêts si cruellement blessés, et d'où lui vient ce prestige que ses fautes mêmes semblent grandir en constatant toute sa puissance ? Là gît une question que l'histoire devra résoudre, et que je veux poser en terminant ce livre.

Napoléon est peut-être, entre tous les grands hommes, celui dont il serait le plus facile de rabaisser l'œuvre, en prenant isolément tous les faits de sa

vie, sans s'élever jusqu'à l'idée qui les domine et les féconde. Que répondre à la critique qui procéderait ainsi et dirait : « L'Empire a doté la France des plus éclatants souvenirs de ses annales militaires ; mais son imprévoyance n'a-t-elle pas amené les Cosaques de l'Ukraine dans la cour du Louvre, et Waterloo ne compense-t-il pas Austerlitz ? Napoléon a été grand plutôt par les choses qu'il a faites que par la pensée qui les a inspirées, car la grandeur morale est-elle compatible avec le mépris profond des nations et des hommes, avec le systématique abaissement des instincts les plus élevés ? Comment lui départir cette persévérance sagace et forte qui est le génie même en politique ? à quelle conception a-t-il été fidèle, hors celle de sa grandeur personnelle ? Domina-t-il les événements, et ne fut-il pas constamment entraîné par eux ? ses apologistes les plus habiles ne tirent-ils pas la principale défense de ses plans politiques des résistances de ses ennemis qu'il ne lui fut jamais donné de conjurer ?

« Ceux-ci ne l'ont-ils pas contraint de se précipiter d'excès en excès jusqu'à sa chute inévitable, sans qu'il ait su imposer un temps d'arrêt à l'Europe et à lui-même, dans cette course sans but comme sans repos ? On le voit d'abord, au début de sa carrière politique, essayer à Lunéville d'un nouvel équilibre européen qu'il est le premier à briser : plus tard il lui faut une ceinture d'États réduits en vasselage, et

bientôt après ceci même ne lui suffit plus. Alors commence une tentative insensée d'absorption au sein de l'unité impériale, une lutte à mort contre tous les droits et toutes les nationalités ; et parce qu'il n'a pu parvenir à s'imposer à l'Europe, l'Empire entend briser l'Europe elle-même. Ainsi se prépare une réaction qu'il fallait à coup sûr bien peu de pénétration pour ne pas pressentir, et dont Napoléon avait été le seul à ne pas comprendre toute la puissance.

« Cet homme a tenu le sort du monde dans sa main, et chaque jour il l'a joué à quitte ou double; il pouvait réparer de grandes iniquités, fixer l'avenir des générations, hâter en le réglant le progrès des peuples vers leur régénération politique; mieux placé pour faire du bien aux hommes qu'aucun mortel ne fut jamais, comment a-t-il compris son œuvre, comment surtout l'a-t-il accomplie? Quels combats n'a-t-il pas rendus contre la liberté, quelles épreuves ne lui a pas préparées sa chute? Organisa-t-on jamais un pouvoir plus oppresseur dans le présent, plus impuissant dans l'avenir? Tout ne fut-il pas viager dans cette pensée sans lendemain, et le premier souffle de la tempête n'a-t-il pas suffi pour renverser cet arbre sans racine, à l'ombre duquel les peuples ne reposèrent pas un seul jour? »

Si l'on envisageait à ce point de vue l'histoire de

l'Empire, il serait difficile de nier la rigoureuse exactitude de plusieurs de ces appréciations. Et pourtant seraient-elles justes, et les respects du monde n'auraient-ils pas bientôt rendu à cette grande mémoire le relief que l'analyse historique tenterait ainsi de lui ôter? Napoléon n'est-il pas du petit nombre de ces êtres exceptionnels dont la mystérieuse puissance résiste aux fautes mêmes par lesquelles elle se manifeste? N'emprunte-t-il pas toute sa force à une pensée dont il n'a pas toujours conscience, à l'encontre de laquelle il marche trop souvent, mais qui ne se retire jamais de lui jusque dans ses plus déplorables aberrations?

Le jour était venu de balayer les ruines que les siècles avaient faites, et de constater l'impuissance de cette antique organisation que la corruption avait atteinte jusque dans ses racines. Il fallait toucher l'Europe par tous les points à la fois pour la féconder au contact de ces idées nouvelles inaugurées en France au milieu de la tempête, et tout a été bon pour cette œuvre, nos désastres comme notre gloire, nos fautes comme notre génie. Qu'importe à la Providence qu'Iéna nous ait livré le royaume de Frédéric II, Austerlitz l'empire des Césars, ou que Leipsig et Waterloo aient appelé les peuples au sein même du pays chargé de cette redoutable initiation? Napoléon les a convoqués des quatre vents du ciel à ce rendez-vous commun; il a préparé l'unité du monde

moderne, comme César prépara celle du monde antique, et le délire de ses projets a plus servi l'œuvre de Dieu que n'aurait fait sa prudence.

Promener dans l'univers vaincu les principes de 89, puis amener comme par la main tous les peuples de la terre au berceau même de ces principes, cette mission, l'empereur l'a accomplie tout entière par ses revers autant que par ses victoires. Personnification radieuse de cette force faite homme, il a clos pour jamais l'ère du droit historique en frayant avec les plus vieilles races royales, en brisant les unes, en exaltant les autres, en faisant de celles-ci ses victimes, de celles-là ses créatures, de toutes le marche-pied de sa suprême puissance. Bonaparte, le front ceint de la double couronne de Charlemagne, partageant son lit avec une archiduchesse, était plus redoutable que le jeune général républicain aux races royales et à l'ordre européen dont celles-ci formaient la base; et lorsqu'il cédait aux entraînements de sa propre vanité, en s'entourant des pompes aristocratiques et des prestiges du rang suprême, il portait un coup mortel aux puissances mêmes qu'il aspirait si vivement à réhabiliter dans sa personne.

Il faut bien le reconnaître, l'Empire a détruit dans toute l'Europe le culte de l'hérédité royale; et si celle-ci se maintient encore comme institution politique, elle a pour jamais disparu comme

croyance. Aussi ce ne fut pas le spectacle le moins étrange de ce siècle, que de voir, à la chute de l'Empire, ces rois créés pour la plupart par son bon plaisir, ces souverains improvisés à Vienne pour des peuples qui ne les connaissaient souvent que par des antipathies séculaires, s'évertuer à formuler un droit public en harmonie avec tant de contradictions et de violences, pour aboutir enfin, faute d'une idée, à ce mot de légitimité, qui, dans son application usuelle, dut sembler alors une trop amère ironie.

Napoléon s'est merveilleusement acquitté de la seule mission qu'il eût reçue du ciel, celle de préparer le terrain pour un lointain avenir. Les ruines qu'il a faites jonchent le sol de toutes parts, et l'Europe, encore fatiguée de sa course haletante, se loge provisoirement dans ces débris qu'elle soutient par des étais chaque fois qu'ils craquent au-dessus de sa tête.

D'autres hommes ont laissé sur la terre des traces plus permanentes de leur passage, des résultats plus durables de leurs combinaisons politiques. Charles-Quint constitua en Europe la prépondérance de sa maison et de l'Empire; Richelieu transféra cette prépondérance à sa patrie; Cromwel prépara la suprématie maritime de l'Angleterre; Pierre de Russie et Frédéric de Prusse jetèrent l'un et l'autre un État nouveau dans la balance du monde. Tout cela se

fit au prix d'une persévérance inouïe, d'une unité d'efforts et de pensées qu'on chercherait vainement, n'en déplaise à des apologistes abusés, dans cette histoire de l'Empire où Léoben, Lunéville, Tilsitt, Bayonne et Schœnbrunn, la constitution de l'an VIII et l'abolition du tribunat, le Code civil et les majorats, marquent assurément et des systèmes opposés et des phases fort peu concordantes. Et cependant que sont les noms de ces hommes puissants par la politique et par la guerre, auprès de celui de Napoléon, quoique ceux-là aient fondé des empires et que celui-ci n'ait pu même s'assurer une tombe? C'est que les uns n'exprimaient que des intérêts limités et locaux, quel que fût d'ailleurs leur importance, pendant que l'autre était à la fois l'expression et l'instrument d'une universelle pensée. Foudroyant symbole de l'égalité révolutionnaire et du droit souverain du génie, le soldat-roi résumait dans sa personne les idées mêmes qu'il avait vaincues, et dont il aspirait la sève.

Deux choses sont donc à distinguer dans Napoléon, deux choses qui donnent la clef de tant de jugements incohérents, de tant de contradictions apparentes : sa mission et sa politique, son œuvre et sa volonté. Par l'une, il marcha toujours vers le but assigné à sa vie, lors même que par l'autre il semblait vouloir s'en détourner. C'est pour cela que l'instinct du peuple l'absout dans ses fautes et le glorifie

jusque dans ses abaissements. Le sceau de la Providence est sur cette tête ; elle est sacrée pour l'humanité tout entière.

Lorsque sur le rocher de Sainte-Hélène, loin de cette scène du monde qu'il avait remplie si longtemps, Napoléon se rendait à lui-même ce compte que Dieu et la postérité allaient lui demander bientôt, sa vie lui apparaissait sous ces deux faces, et vainement essayait-il de faire concorder l'une avec l'autre. De là ces conversations singulières où les explications les moins vraisemblables sont données aux événements les plus authentiques, où, pour excuser des actes réprouvés par l'opinion, on dispose tout un long avenir dans lequel ces actes devaient changer de caractère et de nature ; de là ces commentaires destinés à la fois et à dévoyer l'histoire et à se tromper soi-même. Mais en vain le grand homme, rendu à sa conscience et à la solitude, essayait-il de systématiser sa vie ; le décousu de ses plans, la mobilité de ses projets, l'inanité même de sa gloire, revenaient peser sur sa tête. Se dégageant alors des vanités de la terre, il rappelait dans son cœur le Dieu de ses premières années, sous la main duquel il avait marché en aveugle instrument de sa providence et de sa justice : sublimes communications où dut s'illuminer pour lui la mystérieuse obscurité de sa vie ! sublime retour qui abaissa dans son néant celui devant lequel s'était tu le monde !

Alexandre, César, Charlemagne, Napoléon, quatre ouvriers marqués entre tous pour creuser le lit où s'épanche le flot des siècles! L'un, ouvrant l'Asie aux investigations de l'Europe et préparant l'union féconde du génie grec avec celui de l'Orient; l'autre, conviant tous les peuples aux mêmes droits et à la même œuvre, et déblayant le sol où doit s'élever bientôt le grand édifice dont la Judée pose la première pierre; Charlemagne, constituant le monde moderne sur la Papauté et sur l'Empire; Napoléon, substituant par toute l'Europe à la hiérarchie féodale l'élément d'une organisation nouvelle, obscure encore, mais déjà puissante; ces noms-là appartiennent à l'humanité tout entière, aucun peuple ne doit les revendiquer au point de vue d'une nationalité jalouse.

L'empereur prépara donc pour le monde l'œuvre que les six grands révolutionnaires dont nous venons d'esquisser la vie avaient opérée pour la France. Il sema, tout en s'efforçant d'en faire germer d'autres, les indestructibles pensées qui ont trouvé leur expression sociale dans le Code civil et leur expression politique dans la charte de 1830. L'égalité naturelle des hommes, leur droit de participer au gouvernement selon la mesure des lumières qu'ils possèdent et des intérêts qu'ils représentent, le titre originaire du pouvoir émané de la volonté de la nation, son action centralisée par l'effet même du principe démo-

cratique appliqué à l'organisation des sociétés modernes, enfin, son incompétence absolue dans tout ce qui touche au domaine de la conscience et de la foi, tels sont les principes bien définis dans lesquels vient se résoudre le travail des âges et que la révolution française a fait triompher.

Que l'œuvre de 89 et de 1830 ne soit pas le dernier mot de l'humanité, que derrière la monarchie constitutionnelle on puisse pressentir des transformations nouvelles, il n'est assurément interdit ni de le croire, ni de le dire ; mais, lorsque prenant ces vagues pressentiments pour base d'une politique désorganisatrice, on procède par intuition, en déroulant un avenir dont les peuples n'ont pas conscience, quand on confond le rôle du prophète avec celui du publiciste, alors on fait preuve d'un esprit faux, et si l'on avait pleine conscience du mal que l'on cause, l'on ferait acte de mauvais citoyen. Pour le gouvernement des sociétés humaines, la première condition d'une idée est d'être réalisable, et sa vérité absolue est bien loin de donner la mesure de sa valeur sociale. Être de son temps et n'agir qu'avec les éléments qu'il nous présente est un devoir impérieux pour les hommes appelés au gouvernement. Il n'est pas moins dangereux de devancer l'avenir que d'évoquer le passé, et peut-être les presbytes sont-ils plus redoutables que les myopes. Si c'est un mérite très-vulgaire que d'avoir les yeux bien confor-

més et de ne voir les choses ni de trop près, ni de trop loin, on peut néanmoins affirmer que sans cette qualité-là il n'y a pas plus d'historiens que d'hommes d'État.

FIN DES ÉTUDES

Nous croyons devoir reproduire à la suite de cet ouvrage deux dissertations qui ont été inspirées à l'auteur par une pensée analogue à celle qui domine dans ces *Études*. L'une traite de l'histoire de l'Église dans ses rapports avec l'État, sous l'ancienne monarchie et sous la Charte constitutionnelle; l'autre contient un exposé sommaire des principales révolutions des lettres françaises.

Rattacher les révolutions de notre littérature aux éléments mêmes de notre histoire, montrer que les relations de la puissance spirituelle avec le pouvoir politique sont appelées à subir des modifications profondes, parce que les conditions de leur antique accord n'existent plus, ce sont là des questions d'un intérêt grave et permanent; et il nous a semblé utile de faire succéder une publicité durable à la publicité passagère des recueils périodiques où ces travaux ont été d'abord consignés.

(*Note des Éditeurs.*)

APERÇU

SUR

L'HISTOIRE DE L'ÉGLISE

EN FRANCE.

Je ne sais pas de questions de nature à préoccuper l'esprit autant que celles qui touchent aux relations réciproques de l'Église et de l'État, et aux modifications apportées par le cours des siècles et des événements dans ces rapports eux-mêmes. Indépendamment d'ailleurs de son intérêt historique, il n'est pas de problème qui, de nos jours, saisisse plus vivement l'attention publique. Il n'est pas un esprit grave pour lequel il ne soit désormais posé ; j'ajoute qu'il n'est pas un esprit perspicace pour lequel il ne soit déjà plus d'à moitié résolu.

Cette question, à peine soulevée durant la Restauration, ne pouvait pas aboutir sous ce Gouvernement, parce que, les prin-

cipes nouveaux qui le constituaient étant presque toujours en contradiction avec les antiques traditions qu'il s'efforçait de faire refleurir, la conscience publique flottait incertaine entre les uns et les autres. L'un des résultats les plus utiles de la révolution de 1830 a été de faire cesser cette confusion dans les matières religieuses, et d'assurer aux principes constitutionnels leurs conséquences nécessaires en reléguant les souvenirs dans le domaine de l'histoire. L'ancien régime est devenu désormais non moins impossible en religion qu'en politique; et il aura suffi de suivre le grand mouvement de l'Église de France depuis quinze ans, dans ses développements successifs et l'invincible enchaînement de ses conséquences, pour demeurer convaincu qu'une science historique frelatée ne prévaudra pas longtemps contre la justice, et une méchante métaphysique contre la Charte loyalement comprise. Les édits de Louis XIV, les quatre-vingt-trois articles de Pithou, les formules oppressives de l'hégélianisme sur l'unité spirituelle de l'État, tout cela, grâce à Dieu, recule chaque jour, et, pour ainsi dire, d'heure en heure, devant une plus judicieuse appréciation des faits, devant l'autorité des droits consacrés par la société nouvelle, et par la puissance de cette logique native qui fait le fond en même temps que l'honneur de notre génie national.

Un moment j'ai éprouvé l'appréhension sérieuse de voir un parti puissant engager de nos jours contre l'indépendance de l'Église une lutte redoutable; j'attribuais, je l'avoue, aux hommes qui, à divers titres, exercent de l'influence sur ce parti, des vues plus profondes et une audace plus grande que celles dont ils ont fait preuve. Aujourd'hui le pays a une mesure plus exacte de leur résolution et de leur courage. Réduire le débat aux plus mesquines proportions possibles, et se servir sans nulle bonne foi du nom des Jésuites pour donner le change à l'opinion publique abusée, s'appuyer sur de vieilles préventions sans poser un seul principe en face des principes de liberté qui s'élèvent

contre eux et qui les débordent, voilà ce que nous avons vu, et voilà ce qui semble de nature à inspirer plus de pitié que d'inquiétude. Les pouvoirs parlementaires, malgré l'apparente unanimité de leurs résolutions, mettent un grand prix à circonscrire cette querelle dans les plus étroites limites, et ne sont nullement disposés à se porter solidaires des amours-propres blessés qui voudraient s'abriter derrière eux.

Il se peut qu'un fatal concours de circonstances amène des complications nouvelles; mais pour peu qu'on vive au centre du monde politique, on peut affirmer que ces complications ne sont désirées par personne, et que de grands efforts seront tentés pour les écarter. Parmi les hommes que leur destinée peut rapprocher du pouvoir, il n'en est pas, si légers et si téméraires qu'on les suppose, qui ait une résolution suffisante pour affronter l'épiscopat indissolublement uni avec le centre de la catholicité et avec le corps des fidèles; il n'en est pas un qui ait assez de décision, malgré les banalités déclamatoires, pour refuser à ce grand corps, s'il la réclame avec persévérance, la révision de certaines lois incompatibles avec le droit public de la nation et l'état nouveau de nos mœurs. Le succès de cette réclamation sera complet dès que les hommes religieux s'y seront associés par le sérieux exercice de leurs droits politiques, et qu'il sera devenu impossible, même auprès des plus aveugles, de calomnier la pensée du clergé en l'attribuant soit à l'esprit de parti, soit à l'espoir de reconquérir une domination temporelle. Dissiper les préventions publiques et se montrer telle qu'elle est, dans la sincérité de sa pensée et de ses vœux, tel est aujourd'hui le premier devoir de l'Église de France. Que celle-ci ne se laisse pas enfermer dans une seule question, comme le voudraient ses ennemis, qu'elle étende au contraire le champ de ses réclamations dans un horizon aussi vaste que celui de la liberté constitutionnelle, et bientôt force sera de faire droit à des demandes qui s'imposeront à la justice du pays.

Sans exagérer notre force, sachons donc en comprendre l'étendue. Il n'est pas vrai, sans doute, que nous soyons trente-trois millions sur trente-quatre, comme on le dit trop souvent, car des chrétiens baptisés ne font pas des croyants, et il serait déplorable d'imprimer en France aux réclamations des catholiques les allures véhémentes qu'il est naturel de les voir revêtir en Irlande, où elles sont défendues par un peuple tout entier ; mais n'oublions pas qu'au sein de cette société qui s'affaisse chaque jour davantage dans son égoïsme, nous sommes, après tout, la seule force intellectuelle constituée, le seul parti capable de se dévouer à quelque chose, le seul qui porte dans son cœur une foi immortelle en ses destinées. Assis sur de telles bases on peut défier des passions bien autrement ardentes que celles qu'il est donné à notre époque de susciter, et l'on doit tenir pour certain que les ambitions impatientes viendront bientôt traiter avec les catholiques, en leur offrant réparation et justice pour prix de leur assistance et de leur concours. Que la religion soit donc patiente parce qu'elle est éternelle ; que le clergé français soit modéré parce qu'il est fort ; que tous les fidèles respectent les lois, parce que, citoyens influents d'un pays libre, il ne dépend que d'eux d'en provoquer la prompte révision par les voies régulières. Indiquer les bases de cette révision, montrer que l'État doit aujourd'hui prendre ses garanties dans des dispositions d'une autre nature que celles qui prévalurent en d'autres siècles, telle est l'œuvre que sont appelés à poursuivre en commun les canonistes et les publicistes catholiques.

L'un des plus grands services qui se puisse rendre à cette grande cause, c'est de la faire passer de la théorie à la pratique, et du domaine de l'abstraction dans celui des faits. J'essaierai d'y pénétrer à mon tour, en commençant par rappeler quel esprit animait l'ancienne législation parlementaire, et de quel concours de circonstances cette législation était sortie.

Cela suffit pour constater l'impossibilité de l'appliquer aujourd'hui, dans ses dispositions restrictives et dans l'esprit général qui l'a inspirée.

C'est un axiome de politique et de morale qu'il n'est pas de société possible sans religion. Cela revient à dire, en effet, que l'homme serait le plus insociable des êtres si ses mauvais penchants n'étaient refrénés par une loi supérieure à celle de ses instincts brutaux. Mais dans quelles relations la loi religieuse et la loi civile doivent-elles s'établir? quelle action commune ou distincte est-il convenable de leur attribuer? Ceci peut être débattu suivant les temps, et ne touche pas au fond même de la nature humaine.

Le polythéisme païen, aussi bien que le monothéisme juif, avait confondu la puissance religieuse avec la puissance politique, au point qu'aucune distinction précise n'était alors possible entre l'essence et entre les effets de ces deux pouvoirs. Dans les sociétés antiques, les institutions fondamentales, immédiatement organisées par la Divinité elle-même, selon la croyance des peuples, étaient religieuses par leur origine comme par leur génie, ou plutôt ces institutions étaient à elles seules la religion tout entière. Celle-ci régissait moins la vie de l'âme que la vie extérieure, et le Capitole était bien plus le temple de la patrie que celui des dieux. Lorsque le Christianisme vint illuminer le monde et ouvrir à ses regards le sanctuaire de l'éternité, jusqu'alors inaccessible, il se fit une distinction profonde et toute nouvelle entre les choses de la terre et celles du ciel. Les unes parurent de si peu de prix auprès des autres, qu'on n'admit pas même la pensée qu'elles pussent être régies par le même pouvoir; et le dualisme, qui, pour la première fois dans le monde, s'établit alors distinctement entre le Créateur et la création, entre l'âme et le corps, entre le temps et l'éternité, amena, par une conséquence nécessaire, la distinction des deux puissances dans l'ordre spirituel et temporel.

Cette distinction naquit avec le Christianisme lui-même : elle est fondée non moins sur le texte sacré que sur le génie de la religion ; elle fut comprise du moment où l'Église sortit du cénacle pour entrer dans les catacombes, et n'a pas été infirmée un seul jour, lors même que le Catholicisme s'est assis sur le trône des Césars ou a dominé l'Europe féodale de toute la hauteur de la pensée de Grégoire VII. L'État a pu être soumis à l'Église ; le pouvoir temporel a pu, soit par l'effet de la volonté générale, soit par souci de ses propres intérêts, devenir et se proclamer le bras de chair du pouvoir spirituel ; mais jamais, dans aucun siècle, aucune nation catholique n'a méconnu la distinction radicale qui sépare la société politique de la société religieuse, jamais elle n'a opéré une confusion sacrilége entre des idées émanées de sources si différentes. Si le schisme anglican et le schisme grec, en réunissant sur la même tête des pouvoirs étrangers l'un à l'autre, ont rendu plus confuses les limites qui les séparent, c'est l'honneur du Catholicisme de n'avoir pas pu être accusé d'un pareil crime contre la liberté humaine, même au jour où il dominait les rois et voyait tous les peuples à ses pieds.

Il y a pour la religion catholique des modes d'existence fort divers sans doute, mais également acceptables selon les temps. Lorsqu'elle est professée par les populations tout entières, qu'elle est la règle des croyances et des mœurs, il est naturel qu'elle devienne aussi la règle des pouvoirs publics et qu'elle passe dans les lois, transformées par son esprit. Alors les deux puissances, tout en demeurant distinctes par leur origine et leur nature, se confondent fréquemment dans leur action, et l'autorité politique vient prêter son concours et sa force à celle qui n'a reçu du Ciel d'autre mission que de diriger les intelligences vers la vérité et les âmes vers le salut.

L'Europe a vécu, depuis Constantin jusqu'à Luther, de cette vie puisée à la source ouverte sur le Calvaire : son histoire, sa

littérature, ses lois et ses mœurs, toute sa vie publique et privée ont été l'expression d'une seule pensée, le résultat d'une même inspiration. Le concile de Nicée et le concile de Trente sont les deux termes extrêmes de cette ère durant laquelle a fleuri la chrétienté dans son unité magnifique et son harmonie incomparable. Y a-t-il eu, durant cette longue période, envahissement de l'Église sur l'État, efforts persévérants de celle-là pour opprimer celui-ci, pour lui arracher ses attributions légitimes et nier son indépendance? L'histoire à la main, on pourrait répondre que non, et constater que ce sont presque toujours les pouvoirs publics, et surtout les vœux énergiques des peuples, qui ont spontanément conféré à l'Église des attributions nouvelles et une juridiction plus étendue. Depuis la fin du quatrième siècle jusqu'au commencement du quatorzième, la puissance ecclésiastique, appliquée aux choses temporelles, s'est accrue naturellement, et en quelque sorte par alluvion, à mesure que les révolutions bouleversaient les sociétés européennes et que le flot des siècles passait sur elles.

A peine le monde romain se reposait-il sous le Christianisme que les populations invoquèrent, pour leurs nouvelles croyances, l'appui du pouvoir, qui, en les embrassant, avait identifié ses destinées avec le sort de ces croyances elles-mêmes. Les empereurs devinrent, par la force des choses, les gardiens jaloux du dogme, les ennemis de l'hérésie, les exécuteurs dévoués des décrets des conciles; ils vinrent de leur personne dans ces grands comices du Christianisme prendre humblement leur place, non pour disserter sur le dogme, ni sur une discipline qu'ils n'élevaient pas la prétention de régler, mais pour prêter l'autorité de leur puissance à des décisions auxquelles ils demeuraient soumis comme les derniers d'entre les fidèles. Les délégués des empereurs assistaient aux conciles œcuméniques comme la force armée assiste aux débats de nos tribunaux, dans le seul but de prêter main-forte aux arrêts de la justice.

Ainsi que le rappelle, avec l'autorité de preuves incontestables, M. l'archevêque de Paris dans son savant travail sur l'*appel comme d'abus*, au lieu de prévenir l'extension de la juridiction ecclésiastique, le législateur impérial la favorise. Depuis Constantin jusqu'à Théodose-le-Jeune, une éclatante protection est accordée par le code et aux dogmes et à la discipline de l'Église. Les sectes anticatholiques sont poursuivies comme le seraient des factions; l'opinion publique contraint en quelque sorte les évêques d'accepter le titre et l'autorité d'arbitres qui leur est conféré dans les causes civiles; enfin l'on entend saint Augustin se plaindre d'être arraché à sa mission sacerdotale et à ses méditations solitaires par l'insistance des plaideurs, qu'il est obligé d'écouter, et des parties, qu'il a reçu mission de concilier.

Épouvanté de sa propre corruption et menacé par les Barbares, entre Héliogabale et Attila, le monde romain, à la veille du déluge, se réfugie dans l'arche destinée à flotter au-dessus des eaux. Il se livre corps et âme à l'Eglise, et met les canons de celle-ci sous la protection du droit vénéré de l'Empire, sans que jamais ni un jurisconsulte, ni un évêque, ni un prince, ni un docteur, ait eu, soit à Constantinople, soit à Rome, la pensée de confondre en principe ces deux puissances, lors même que les circonstances rendaient inévitable la confusion de leurs attributions et de leurs actes.

A peine établis dans les Gaules et régénérés par l'eau sainte, les rois franks n'eurent qu'une pensée, celle de continuer dans leur personne la puissance impériale, dont les dernières lueurs éblouissaient encore le monde. Les princes barbares, avec une ardeur de néophytes consciencieux et une habileté de conduite que la barbarie est loin d'exclure, attribuèrent au clergé, seul médiateur efficace entre les conquérants et la vieille société conquise, seul interprète possible d'une législation savante, des droits plus étendus, une juridiction plus générale que

celle dont il jouissait en vertu des actes mêmes des empereurs. D'arbitres les évêques devinrent magistrats. Les causes civiles aboutirent de toutes parts à leurs tribunaux, et les jugements ecclésiastiques reçurent l'exécution parée que quelques canonistes leur reconnaissent depuis les premiers princes chrétiens, mais qui leur est, dans tous les cas, soit attribuée, soit confirmée par les Capitulaires.

Au principe du droit impérial un autre principe vint se joindre pour enfanter la société nouvelle. La terre et les personnes se trouvèrent unies par le lien de la féodalité, et les chefs de l'Église, devenus possesseurs de fiefs innombrables, virent augmenter encore, en leur qualité de grands vassaux et de conseillers de la couronne, les attributions politiques qui leur avaient été précédemment départies. Le droit de propriété emportant le droit de justice, et la possession du sol impliquant dans les idées du temps le devoir de l'administrer par ses agents comme celui de le défendre par ses armes, les évêques se trouvèrent enlacés dans les obligations les moins compatibles avec leur caractère spirituel, et les demeures épiscopales devinrent des forteresses, par des causes analogues à celles qui avaient changé les officialités en prétoires.

Cette confusion entre une société toute militaire et une société toute religieuse est, sans doute, le plus grand péril qu'ait jamais couru le Catholicisme dans la pureté de son dogme et l'austérité de sa discipline; mais l'Église l'avait subi plutôt qu'elle ne l'avait cherché; et lui faire un crime d'avoir étendu son abri tutélaire sur l'Europe occidentale, livrée à l'oppression de la plus brutale cupidité, c'est reprocher aux peuples d'avoir éprouvé le besoin de se défendre, et au droit d'avoir prévalu contre la force, sous la seule forme qu'il lui fût alors donné de revêtir.

Il n'était pas nécessaire sans doute pour la religion que les évêques devinssent de grands seigneurs terriens, possédant

fiefs avec haute et basse justice ; mais cela importait beaucoup aux intérêts de la société temporelle, puisque leur intervention tempérait seule l'esprit des institutions féodales. Il n'était pas absolument indispensable que les tribunaux ecclésiastiques demeurassent saisis de toutes les causes intéressant les clercs ou les personnes revêtues du privilége clérical ; mais si ce droit ne leur avait été dévolu, le pouvoir spirituel aurait succombé au moyen âge sous la puissance des barons, aussi infailliblement que les Européens seraient de nos jours sacrifiés en Orient si des capitulations diplomatiques ne les arrachaient exceptionnellement à la juridiction territoriale. Enfin, nous concevons fort bien aujourd'hui un état social dans lequel tout ce qui se rapporte aux mariages, aux testaments et aux principales matières concernant les personnes et les choses, est du ressort exclusif de la justice civile : cela nous paraît fort naturel et fort régulier, et cela l'est en effet ; mais qui ne comprend que, si telle avait été la pratique des sociétés encore barbares, il y a plusieurs siècles que le mariage aurait cessé d'être respecté dans son indissolubilité et la famille dans sa constitution inviolable ?

D'ailleurs, comment les causes qui se rapportaient à ces matières n'auraient-elles pas été du ressort de l'autorité ecclésiastique, dans un temps où l'opinion n'avait pas encore admis la distinction que l'Europe fait aujourd'hui entre l'état religieux et l'état civil des personnes ? Le mariage conçu par tous comme un sacrement n'aurait été compris par personne comme un contrat. Les vœux monastiques n'engageaient pas seulement la conscience, ils retranchaient le citoyen de la société civile. Le pouvoir de disposer des bénéfices était un droit religieux autant qu'une prérogative sociale ; il n'était pas enfin un acte extérieur de la vie, pas une œuvre de la conscience, pas une résolution des pouvoirs publics, dans lesquels ne s'opérât, par l'effet de circonstances irrésistibles, une confusion

qui aurait fini par altérer la distinction des deux puissances et le génie même du Christianisme, si dans cette société toute militaire, au milieu de ces passions si impérieuses, l'assistance de la Providence n'avait visiblement préservé l'intégrité de la doctrine catholique, contrairement à toutes les prévisions humaines.

A partir de l'avénement des Valois, un mouvement s'opère en sens contraire de celui qui avait prévalu depuis la fondation de la monarchie française jusqu'à l'extinction des Capétiens directs. Ce mouvement se développe durant le cours du quinzième siècle, et devient décisif au seizième. En contestant à l'Église quelques-unes de ses attributions, la royauté n'a pas la pensée d'attaquer la religion et de se commettre avec le clergé, elle se dévoue à une seule mission, celle de constituer l'unité territoriale et politique de la France. Mais, pour atteindre ce but de ses persévérants efforts, elle est conduite à attaquer l'organisation féodale sous toutes ses formes, à faire rentrer sous sa dépendance toutes les forces et toutes les juridictions.

Les parlements deviennent les dépositaires intelligents et les instruments dévoués de sa pensée. La royauté veut reprendre une suprématie effective, et c'est en faisant jouer la mine dans les fondements du vieil édifice féodal qu'elle parvient à déblayer le sol et à s'y préparer une large place. Or, il était impossible, en entreprenant une pareille tâche, de ne pas rencontrer devant soi et les tribunaux ecclésiastiques, et les évêques, et les propriétaires de bénéfices, et la cour de Rome elle-même, jalouse gardienne de toutes les immunités du sacerdoce. Le clergé se trouvait tellement lié à l'État par sa constitution politique, qu'en changeant celle-ci on courait grand risque de l'atteindre lui-même dans ses attributions propres, quelque résolu qu'on pût être à respecter l'Église et à s'incliner devant ses droits. Lorsque deux chênes ont vieilli étroitement enlacés, mêlant leurs rameaux et leur ombrage,

la cognée qui abat l'un fait à l'autre des blessures profondes, et si le dôme de la forêt s'éclaircit, la tempête ébranle les racines qui jusqu'alors l'avaient défiée. Ceci arriva à l'Église catholique, lorsque l'État changea de face et que le pouvoir royal eut hérité de l'œuvre des révolutions et des siècles.

Ce changement aurait été aussi heureux pour la religion que pour la société française, qu'il amenait à l'unité politique et qu'il préparait à l'égalité civile, si les rois, et surtout les parlements, avaient pu faire une distinction nette et précise entre les droits que possédait l'Église de France, en vertu de sa constitution divine, et ceux qu'elle avait reçus par l'effet des événements, s'ils avaient respecté la plénitude de son indépendance spirituelle en se bornant à lui enlever des pouvoirs politiques peu compatibles avec sa mission. Mais une telle division n'était pas facile à opérer, peut-être même était-elle véritablement impossible.

« Il aurait été sans doute préférable pour les évêques, dit excellemment M. l'archevêque de Paris, d'être un peu moins puissants dans l'État et de l'être un peu plus dans l'Église. Mais ce n'était pas chose facile que ce divorce. Ni l'Église ni la royauté n'avaient peut-être la puissance de le consommer, alors même qu'elles l'auraient voulu. On ne rompt pas légèrement des liens qui avaient commencé avec la monarchie, on ne règle pas en un jour les comptes de deux sociétaires qui, depuis douze siècles, géraient en commun les intérêts religieux, moraux et politiques d'une grande nation [1]. »

On pouvait sans doute demander, comme Pierre de Cugnères à Philippe de Valois, que l'autorité des officialités fût définie et limitée ; on pouvait, comme Charles VII, prendre des mesures pour empêcher la cour de Rome de disposer souverainement des bénéfices situés en France, et de les écraser

[1] *De l'Appel comme d'Abus*, ch. XIV, p. 89.

par des taxes trop lourdes ; on pouvait enfin, avec François Ier, assurer à la couronne une intervention directe dans le choix des évêques, comme il le fit par son concordat, et diminuer des cinq sixièmes les causes laïques ressortissant aux tribunaux ecclésiastiques, ainsi que ce prince le pratiqua, quelques années plus tard, par sa célèbre ordonnance de Villers-Cotterets : rien de tout cela ne blessait, à proprement parler, les droits de la religion, et plusieurs de ces mesures étaient conformes à l'intérêt bien compris de l'Église et favorables à la régularité du clergé français. Mais l'interprétation de ces dispositions et le partage qu'elles avaient pour but d'amener entre les deux pouvoirs devaient nécessairement engendrer des difficultés inextricables.

Presque toutes les matières étaient mixtes, puisque l'état civil dépendait de l'état religieux, d'après l'opinion aussi bien que d'après la loi. Quels juges, quel tribunal, quelle autorité statueraient donc en dernier ressort sur ces matières et régleraient la compétence? Toutes les causes touchant au mariage, à sa validité, aux empêchements canoniques, aux dispenses et aux exceptions, toutes celles qui se rapportaient aux conséquences sociales des vœux monastiques, dans leur perpétuité irrévocable, les difficultés qui touchaient soit à la sainteté du serment, soit aux conditions canoniques prescrites pour posséder régulièrement des bénéfices, tous ces intérêts et tant d'autres ne participaient-ils pas de l'ordre spirituel et de l'ordre temporel, et comment aurait-il été possible de trancher de telles difficultés autrement que par l'arbitraire? De plus, le pouvoir royal s'était proclamé protecteur des canons de l'Église, tous les peuples catholiques s'empressant alors de recevoir comme lois de l'État les lois augustes destinées à régir la chrétienté tout entière. Ces canons, émanés d'une autorité que la conscience publique réputait indéfectible, étaient donc placés, par le seul fait de leur publication, sous

la protection et la garde du prince temporel, que Bossuet nous représente encore, deux siècles plus tard, veillant, le glaive à la main, à la porte du sanctuaire. Il suffisait de constater leur authenticité pour les rendre exécutoires, et les cours de justice restaient, à cet effet, chargées de les enregistrer, ou, pour parler leur langue, de les *recevoir*. Comment aurait-il été possible qu'un tel pouvoir, indispensable d'ailleurs, il faut bien le reconnaître, n'amenât pas des dissidences graves sur la manière d'interpréter ces canons eux-mêmes, et, plus tard, sur le droit de les examiner et d'en débattre l'esprit et la portée?

Lorsque les parlements, s'attribuant les prérogatives des états du royaume, s'efforçaient de substituer au droit d'homologuer les décisions royales celui de les rejeter, il était clair que ces grands corps ne seraient pas plus réservés en matière ecclésiastique, et que de nombreux conflits entre l'Église et l'État sortiraient d'attributions si complexes et si mal définies. Jamais nos cours de justice, aux jours mêmes où elles furent le plus vivement atteintes par l'influence de la Réforme et par l'esprit du jansénisme, n'élevèrent sans doute la prétention de refuser une décision canonique régulièrement rendue en matière doctrinale : c'eût été contester la base même de la société tout entière telle qu'elle existait alors; mais on se livra à des distinctions subtiles et infinies sur les limites et les prescriptions de la discipline. C'est ainsi que, lorsque l'univers catholique s'inclinait avec respect devant le concile de Trente, qui venait de sauver l'intégrité de la foi en rétablissant la pureté des mœurs, on vit les parlements de France refuser de recevoir ses décrets disciplinaires, non, comme l'a fait remarquer l'abbé Fleury, que la discipline de Trente n'ait paru fort bonne, puisqu'on en inséra la plus grande partie dans l'ordonnance des États de Blois, mais parce que les magistrats, soumis aux influences de la réformation ou contraints de garder des mesures avec les réformés, crurent devoir

la déclarer, en quelques points, contraire à nos libertés gallicanes [1].

Les parlements restèrent donc, en dernier ressort, juges suprêmes de la compétence dans toutes les matières mixtes, et ils conquirent, sinon le droit d'interpreter dogmatiquement les canons, du moins celui d'en déterminer l'application dans tous leurs effets extérieurs. Personne n'ignore que l'appel comme d'abus fut l'arme redoutable avec laquelle se poursuivit, pendant trois siècles, une lutte qui devait aboutir à l'oppression légale de l'Église et à sa déconsidération profonde dans l'esprit des peuples. On vit les cours de justice statuer sur la question de savoir si des personnes décédées étaient ou n'étaient pas séparées de la communion catholique, régler les pouvoirs respectifs des évêques et des chapitres, décider des livres liturgiques et des cérémonies du culte, en attendant le moment d'ordonner de l'usage et de l'interdiction des sacrements en plein dix-huitième siècle. Ce dernier scandale ne tarda pas à se produire : pendant que l'incrédulité livrait à l'Église de Dieu l'assaut le plus terrible qu'elle ait soutenu sur la terre, on entendit une cour souveraine prescrire, à la diligence de son procureur général et par arrêt, l'administration du Viatique, et décréter de prise de corps le prêtre qui l'avait refusé sur l'ordre de son archevêque [1].

Cette tyrannie sacrilége était sans doute inspirée par des antipathies de sectaires, non moins que par les influences philosophiques qui soufflaient sur cette société remuée jusqu'aux abîmes. Mais comment méconnaître que le système d'oppression juridique sous lequel disparaissait chaque jour davantage et la liberté de l'Église et la dignité de la religion était la conséquence expresse, forcée, des rapports respectifs alors éta-

[1] *Instit. au Droit ecclés.*, ch. I.

[2] Arrêts du parlement de Paris des 13 et 15 décembre 1752.

blis entre les deux puissances? Il était difficile que, dans certaines circonstances, l'évêque du dehors n'aspirât pas à devenir l'évêque du dedans ; et si les *fils aînés de l'Eglise* n'ont pas été tentés en France du rôle pris par les *défenseurs de la foi* en Angleterre, il faut en rendre grâces aux sentiments personnels de ces princes plutôt qu'aux principes sur lesquels reposait depuis deux siècles l'édifice de l'ancienne monarchie. Quand le clergé formait le premier ordre politique de l'État et possédait une portion considérable de la propriété territoriale du royaume, une telle situation nécessitait des mesures de surveillance et de répression dont les conséquences naturelles pouvaient en couvrir d'autres moins légitimes.

La religion romaine, après avoir été dominante jusqu'en 1685, était devenue tout à coup religion exclusive par la révocation de l'édit de Nantes. Vers le temps même où la royauté persécutait le protestantisme pour faire excuser ses menaces envers le Saint-Siége, la foi catholique, loin de s'étendre, s'affaiblissait sensiblement dans les esprits : aussi était-il impossible qu'un désaccord aussi manifeste entre les tendances violentes du pouvoir et les tendances contraires de l'opinion n'amenât pas une situation nouvelle pour l'Église comme pour la société. Une grande révolution n'était pas moins nécessaire au point de vue religieux qu'au point de vue politique. Peut-être aurait-il été moins difficile, après Louis XV, de restaurer régulièrement la monarchie française, qu'il ne l'eût été de relever l'édifice catholique étayé par le pouvoir royal, et subissant, devant un siècle incrédule, la double influence de la déclaration de 1682 et de l'acte de proscription de 1685. Au milieu de cette confusion de tous les principes, dans la corruption générale de l'intelligence et des mœurs, il fallait que la Providence intervînt elle-même par des événements décisifs. Le moment était visiblement arrivé de trans-

former dans les conditions de sa vie terrestre l'Église promise à des destinées immortelles, et de faire refleurir, par l'infusion d'un esprit nouveau, la grande société religieuse qui avait vécu quatorze siècles dans une étroite union avec les puissances du monde.

Une société nouvelle s'éleva donc sur des bases jusqu'alors inconnues; elle proclama l'égalité civile la plus entière et une liberté politique à peu près sans limites. Conséquente avec elle-même, cette société, qui se constituait sous l'influence combinée du *Contrat social* et de l'*Encyclopédie*, ne reconnaissait aucun dogme déterminé, n'admettait comme légalement vraie aucune religion positive, et bornait sa compétence en ces matières au soin d'assurer à la conscience humaine la liberté complète de son commerce avec Dieu. Le clergé cessa d'être un ordre dans la nation; ses biens lui furent enlevés et attribués pour gage à la dette de l'État, moyennant un traitement assuré par la loi aux ministres du culte, en vertu du droit commun en matière d'expropriation pour cause d'utilité publique.

Le clergé ne résista à aucune de ces innovations, et c'est un fait historique incontestable qu'il prêta même un concours à peu près général au grand changement qui s'opérait dans la constitution politique du pays. On sait quelles circonstances vinrent changer les dispositions dont il avait d'abord fait preuve à l'Assemblée nationale. La passion l'emporta vite sur la logique, et des haines invétérées triomphèrent des principes solennellement proclamés. Au lieu de dégager l'Église des entraves parlementaires que rien ne justifiait désormais, et de lui appliquer le bénéfice des doctrines sur lesquelles on travaillait à édifier la famille, la législation civile et la constitution tout entière, l'esprit philosophique et l'esprit janséniste se liguèrent pour enfanter la constitution civile du clergé. C'était mettre aux mains de la démocratie des pouvoirs plus

étendus que ceux qu'avait usurpés la couronne, et faire plus en un seul jour contre l'indépendance de l'Église qu'on n'avait osé durant trois siècles; c'était séparer la France du centre de l'unité, et appliquer à sa discipline un caractère tout politique. La constitution civile du clergé était le dernier mot du système contenu en germe dans les écrits des Pithou, des Dupuy et des Ellies Dupin, système combattu par Bossuet, le gallican, non moins vivement que par Fénelon, l'ultramontain, et dont le caractère est de séparer profondément la discipline du dogme catholique, en frayant par le schisme la voie à l'hérésie.

Les conséquences de cette tentative furent, à la fin du dix-huitième siècle, ce qu'elles seraient encore aujourd'hui, si un tel essai pouvait être recommencé. Un clergé amolli par de longs jours de prospérité, et qui avait laissé échapper de ses mains la direction de l'intelligence humaine, se retrempa par le martyre et reçut un nouveau baptême.

Lorsqu'il fallut reconstruire la société, l'homme de génie auquel le Ciel avait départi cette mission retrouva ce clergé décimé par la mort, un épiscopat dans l'exil, tous les biens ecclésiastiques vendus, les temples démolis ou profanés, et, en face de toutes ces ruines, une Église constitutionnelle dont l'existence imposait à sa politique les plus grands ménagements.

Remettre la France en communion avec le centre de l'unité catholique fut le plus grand service qu'un gouvernement ait jamais rendu à un peuple; et lorsqu'on songe au déchaînement de tant de passions et de tant d'intérêts, aux fureurs de l'impiété naguère encore triomphante, il est impossible de ne pas voir dans le Concordat de 1801 une œuvre d'audace et de génie sans précédent dans l'histoire. Il fallait plus de courage au premier consul pour assister à une grand'messe dans Notre-Dame que pour triompher à Marengo. Ce n'est pas en présence de tels obstacles qu'il sied bien de se montrer difficile et

de demander un compte rigoureux au pouvoir des restrictions qu'il a pu mettre à l'un des actes les plus glorieux qui soient jamais sortis d'une pensée supérieure. Cette gloire restera tout entière, et à Napoléon qui comprit avec une telle perspicacité le génie national de la France et les conditions permanentes de son influence sur l'Europe, et à l'homme dont le nom est associé à celui du premier consul dans cette partie capitale de son œuvre. Si la France catholique ne savait déjà tout ce qu'elle doit à Portalis, le recueil publié par son petit-fils l'attesterait d'une manière éclatante [1] : il est impossible de mettre au service d'une cause aussi difficile à gagner un savoir plus vaste, un dévouement plus sincère et une prudence plus consommée.

Et pourtant Portalis a posé des principes que je suis loin d'admettre, et a formulé, dans les articles organiques, certaines dispositions que je crois incompatibles avec la liberté du culte catholique, non moins qu'avec les dispositions qui président aujourd'hui à notre organisation constitutionnelle. Ces réserves contredisent-elles mes éloges, ou ne serait-ce pas seulement entre les deux époques qu'il y aurait contradiction? Ne se trouverait-il pas que l'auteur du *Discours sur l'organisation des cultes* a été l'homme de son temps, sans être l'homme du nôtre?

Napoléon était entouré de difficultés que tout autre aurait estimé insurmontables, pour négocier un concordat avec le Saint-Siége, et pour faire accepter au corps législatif et à la révolution tout entière le résultat de ces négociations. Les *fils de Pithou* étaient étroitement ligués avec les *fils de Voltaire*, et les traditions de la grand'chambre se confondaient alors avec celles du salon de madame Geoffrin. Il fallait ramener à

[1] *Discours, Rapports et Travaux inédits sur le Concordat de* 1801, par J.-E.-M. Portalis, ministre des cultes, mis en ordre et publiés par le vicomte Frédéric Portalis, conseiller à la Cour royale de Paris.

l'unité catholique ou du moins à la tolérance les auteurs même de la constitution civile du clergé qui peuplaient le corps législatif et le sénat, le conseil d'État et les hautes administrations départementales.

Résister en face aux prétentions des Jansénistes parlementaires et des encyclopédistes émérites, en arguant des droits de la conscience et des principes de la liberté, c'était une situation qu'on ne pouvait prendre au lendemain du 18 brumaire, sous le régime de la constitution de l'an VIII, dans le silence de la presse et l'affaissement de la pensée publique. D'ailleurs, le clergé catholique était accoutumé depuis une trop longue suite de siècles à la protection de l'État et trop soumis aux conditions inhérentes à cette protection même pour ressentir en 1801 aussi vivement qu'il peut le faire aujourd'hui les atteintes portées au droit commun par quelques dispositions des lois organiques. Un long apprentissage de la liberté peut seul en suggérer le goût et l'intelligence. Le clergé n'avait pu faire un tel apprentissage ni dans les antichambres de Versailles, où l'on prenait ses évêques, ni dans les prisons où la révolution l'avait traîné. Pendant que la nation s'était retrempée aux sources ouvertes par la révolution, l'Église de France en était restée aux souvenirs de la royauté très-chrétienne et aux principes de l'ancien régime, et ce fut de l'alliance de celui-ci avec l'omnipotence impériale que sortit sa constitution nouvelle.

L'esprit du clergé et la situation politique de l'épiscopat justifiaient d'ailleurs toutes les réserves, et, sous quelques rapports, toutes les alarmes du pouvoir. Si d'un côté il fallait craindre la complaisance et l'adulation poussées parfois jusqu'à leurs extrêmes limites chez quelques admirateurs du grand homme, il était naturel de redouter davantage les souvenirs récents de l'émigration et les inspirations de l'esprit de parti chez des hommes aigris par de longues persécutions. Vis-à-vis d'un concordat qui supprimait d'un trait de plume tous les

vieux siéges, changeait toutes les circonscriptions, et validait, contrairement au texte des canons, la vente des biens ecclésiastiques, il était légitime de se mettre en garde contre les tentatives de résistance essayées de l'étranger par une partie des membres de l'épiscopat, qui protestaient, en invoquant les traditions et les lois de l'Église, contre l'acte de souveraineté le plus absolu qui soit jamais émané de Rome. La France imposant au Saint-Siége, au nom des doctrines gallicanes, des actes que l'ultramontanisme le plus effréné pouvait à peine justifier, ces doctrines gallicanes solennellement déclarées obligatoires dans l'enseignement catholique par la loi de germinal an x, le même jour où la convention de messidor an IX venait les contredire avec tant d'éclat, c'était là une situation tellement fausse qu'elle exigeait des mesures extraordinaires et ne pouvait servir de base pour des combinaisons permanentes et pour un bien long avenir.

Grâce au Ciel, les circonstances ne sont plus les mêmes, et le temps a marché pour le clergé comme pour la société tout entière. Les traditions de l'antique monarchie ont disparu dans l'abîme de 1830, et les descendants de Louis XIV ont emporté dans l'exil les dernières traces du régime bâtard que la restauration s'efforçait de faire renaître. Le chef constitutionnel de l'État est pour tout le monde le roi respecté des Français, et n'est plus pour personne le roi très-chrétien, le fils aîné de l'Église, le protecteur-né des saints canons. Si les souvenirs de l'ancien régime n'obscurcissent plus notre vue, les appréhensions qu'on pouvait éprouver du temps du consulat ne sauraient la troubler davantage. Il n'y a plus ni prêtres *assermentés* ni prêtres *insermentés*, et la *petite église* a disparu depuis longtemps. Les évêques ne résident plus en Angleterre à la suite d'une dynastie exilée, et l'on ne saurait redouter aujourd'hui pour l'épiscopat aucun des deux périls de ces temps difficiles, l'esprit de flatterie et l'esprit de faction. Les

évêques élus sous notre monarchie constitutionnelle ne sont pas courtisans : ils le prouvent tous les jours; ils ne sont pas factieux, car ils auraient tout à perdre à recommencer l'épreuve d'une autre restauration. Ils ont pris le régime représentatif au sérieux, et ne veulent rien au delà du gouvernement qui les a choisis dans leur bourgeoise obscurité, et de la Charte de 1830 qui les a faits libres. Ils ont compris tout le prix de la liberté depuis qu'elle a racheté l'Irlande, constitué la Belgique, sauvé en Allemagne l'intégrité de la foi menacée par le pouvoir, depuis qu'en s'appuyant sur elle le Catholicisme marche dans les deux mondes à la conquête des intelligences.

Il n'y a donc aucune analogie entre la situation de l'Église en 1801 et celle qu'elle occupe en ce moment, et je ne sais rien de plus puéril que cette persistance à river, malgré lui, le clergé à un passé qu'on lui dénie à lui seul le droit de répudier pendant qu'on y convie la nation tout entière. Citer avec complaisance les entraves imposées par les gens du roi aux gens d'Église sous l'ancien régime parlementaire, lorsqu'on ne manquerait pas de désigner soi-même à l'indignation de la France l'homme qui regretterait les preuves de noblesse exigées pour monter dans les carrosses, c'est donner à penser ou qu'on ne veut pas perdre le fruit de ses lectures dans quelques poudreux bouquins, ou qu'on est incapable d'embrasser le sens d'une grande révolution sociale. Ce sont des excentricités d'esprit ou des petitesses qui, Dieu merci, ne feront jamais école. Après avoir transformé le droit privé par le Code civil et trouvé dans la constitution de 1830 leur expression pratique et modérée, les idées de 1789 s'appliqueront nécessairement aux rapports nouveaux entre l'Église et l'État. La jurisprudence des tribunaux comme l'esprit de la législation tendront à se mettre de plus en plus en harmonie avec elles, à quelques subtilités qu'on ait recours pour l'empêcher.

Ces idées se résument dans la formule nette et concise inscrite en tête du pacte constitutionnel : « Chacun professe sa religion avec une égale liberté, et obtient pour son culte la même protection. »

Profession dogmatique complète, faculté de pratiquer le culte dans toutes ses observances extérieures, sauf l'action des lois de police statuant dans un intérêt d'ordre public, tel est le sens manifeste d'un article dont le bénéfice est acquis à toutes les croyances, et qui désintéresse l'État dans toutes les matières de foi. Mais cette incompétence le désarme-t-elle à ce point que, sous prétexte d'user de la liberté religieuse, on puisse se livrer à des actes ou proclamer des doctrines contraires aux droits de l'État lui-même, et qu'il soit loisible de faire ou de dire, sous le manteau d'une religion, ce qui serait un crime ou un délit si on agissait sous le manteau de la morale ou de la politique? Assurément non; et la distinction est trop facile pour pouvoir embarrasser longtemps le débat.

Qu'une religion enseignât, par exemple, que les serments prêtés au souverain ne lient pas les sujets, ou bien qu'il existe en matière politique une souveraineté étrangère, supérieure à la souveraineté définie par les lois nationales, il est évident que de telles doctrines ne pourraient être propagées, sous quelque forme que ce pût être, sans donner lieu à une poursuite criminelle. Pareillement, si des écrivains s'avisaient d'attaquer l'ordre social dans ses bases en faisant l'apologie du vol ou de l'adultère, en insultant au mariage et en conviant à la promiscuité, il ne leur suffirait pas, à coup sûr, pour échapper aux justes vindictes de la loi, de venir dire qu'ils appartiennent à une religion au sein de laquelle de tels principes sont admis et qu'ils les professent à titre de croyances. S'il plaisait à telle école, qu'il serait possible de désigner, de se déclarer demain religion, le bon sens dit assez qu'elle ne pour-

rait invoquer l'art. 5 de la Charte pour échapper à la répression, et qu'en élevant sur ses tréteaux une chaire à prêcher, elle aurait commis un délit de plus, bien loin de s'assurer une garantie nouvelle. A plus forte raison faut-il reconnaître à l'État et laisser à son appréciation souveraine le droit d'accorder des immunités civiles aux ministres de certains cultes, et serait-il insensé de prétendre échapper au recrutement ou au service de la garde nationale en se disant prêtre de Saint-Simon ou d'une secte d'illuminés, parce que, dans un intérêt général, la loi a concédé une telle immunité aux ministres des diverses communions chrétiennes. A la loi seule il appartient de reconnaître un culte nouveau, en ce sens qu'elle seule est en droit d'en salarier les agents et de les placer hors du droit commun. Tant qu'une doctrine n'est pas reconnue, il est loisible au gouvernement de ne pas la traiter comme religion : elle n'a droit de se prévaloir alors que de la faculté départie à tous les Français de publier librement leurs opinions en se conformant aux lois. Mais lorsque cette reconnaissance a eu lieu par un acte solennel, elle suffit pour constater le caractère régulier de l'association religieuse elle-même; et, dès lors, celle-ci peut invoquer dans toute leur plénitude le bénéfice des stipulations de l'art. 5.

Toutes les communions chrétiennes sont dans ce cas, car leurs ministres reçoivent tous une subvention du trésor public. Depuis 1830, la religion israélite a été mise en possession des mêmes avantages. Mais s'il est un culte qui ait droit de se prévaloir, dans toute leur étendue, des conséquences attachées au fait de la reconnaissance légale, c'est assurément celui que la Charte désigne comme le culte de la majorité des Français. D'ailleurs, une convention diplomatique, directement passée avec le chef du Catholicisme, a garanti à cette religion son libre exercice en France et la publicité de son culte, sous la seule réserve de se conformer aux règlements de po-

lice nécessaires pour le maintien de la tranquillité publique[1]. La liberté catholique est donc placée sous la double protection du droit constitutionnel et du droit des gens. Les articles organiques, proclamés par la loi de germinal an x sans avoir été débattus avec le Saint-Siége, et malgré ses protestations réitérées, sont-ils en tout ou en partie contraires au principe posé dans l'art. 1er du Concordat? La portée de ces articles dépasse-t-elle celle des règlements de police destinés à garantir la tranquillité publique? Telle est la seule question sérieuse à débattre et à résoudre. Il n'y a pas autre chose au fond de la querelle engagée aujourd'hui entre le clergé et l'État.

Qu'on n'invoque donc plus les maximes du vieux droit canonique et la jurisprudence parlementaire, car la situation légale du Catholicisme a été fixée par un pacte qui doit être interprété de bonne foi. Ce pacte a attribué au gouvernement français des droits importants sur le personnel du clergé, en réservant au chef de l'État la nomination directe des évêques et le droit d'agréer les curés; il a prescrit aux membres du corps épiscopal un serment dont la formule, insérée dans le Concordat[2], garantit leur fidélité à la constitution politique du pays. Toute restriction exceptionnelle qui ne découlerait pas, soit du texte, soit des stipulations concordataires, toute application du droit antique de la monarchie très-chrétienne, où le

[1] Religio catholica, apostolica, Romana, libere in Gallia exercebitur. Cultus publicus erit, habita tamen ratione ordinationum quoad politiam quas gubernium pro publica tranquillitate necessarias æstimabit. *Concordat*, art. 1er.

[2] Ego juro et promitto ad sancta Dei Evangelia obedientiam et fidelitatem gubernio per constitutionem Gallicanæ reïpublicæ statuto. Item promitto me nullam communicationem habiturum, nulli concilio interfuturum, nullamque suspectam unionem, neque intra, neque extra, conservaturum, quæ tranquillitati publicæ noceat; et si, tam in diœcesi mea quam alibi, noverim aliquid in status damnum tractari, gubernio manifestabo. Art. 6.

Catholicisme était religion exclusive, à la France constitutionnelle, qui admet au même titre les diverses religions dans son sein, serait une infraction manifeste et aux engagements pris avec le chef de la croyance catholique par un traité, et aux engagements pris avec la nation tout entière par la loi fondamentale.

Le Concordat, non plus que la Charte, n'a distingué entre la croyance et le culte, entre le dogme et la discipline. Il n'y a pas trace de ces subtilités dans les longues négociations dont l'illustre auteur de l'*Histoire du Consulat et de l'Empire* nous a déroulé le tableau magnifique. Dans le Catholicisme, la discipline est divine comme la doctrine elle-même, car l'une et l'autre sont fondées sur la tradition apostolique, et réglées par une autorité réputée indéfectible. La seule différence qu'il y ait entre elles, c'est que la doctrine est immuable et que la discipline ne saurait l'être. L'intervention de l'ancienne monarchie dans les questions disciplinaires résultait donc ou de concessions spontanément faites par l'Église et qui n'infirmaient pas son droit, ou de la confusion, alors inévitable dans les matières mixtes, entre des attributions à la fois politiques et religieuses. Rien de tout cela n'existe de nos jours ; la mesure des concessions que les deux pouvoirs se sont faites l'un à l'autre a été fixée par le Concordat, en même temps que les matières mixtes ont à peu près disparu par la distinction de l'état civil et de l'état religieux des personnes.

Il est une autre prétention qu'on hésite davantage à confesser, mais qu'il est facile de démêler chez les hommes disposés à restreindre la liberté religieuse : c'est celle de permettre le nécessaire en interdisant le superflu ; en d'autres termes, d'établir une distinction toute gratuite entre ce qui, dans le Christianisme, est de pratique rigoureuse et ce qui est de conseil, entre les voies qui conduisent au salut et celles qui mènent à la perfection évangélique.

Je ne sais pas, je l'avoue, de prétention plus étrange et moins facile à justifier, je n'en sais pas de plus contraire au génie de la religion et de l'humanité elle-même. La liberté religieuse régnerait-elle dans un pays où l'on serait autorisé à entendre la messe le dimanche, parce que c'est un article précis des commandements de l'Église, mais où il serait interdit d'y assister les jours ouvrables, attendu qu'une telle pratique n'est pas prescrite sous peine de péché? Que dire également d'une constitution qui permettrait de pratiquer dans la vie séculière la doctrine catholique, mais qui interdirait aux âmes fatiguées du monde ou nées pour une autre fin le droit de respirer à l'aise dans une communication plus intime avec le Ciel? Serait-ce là la liberté dans la forte acception de ce mot? Serait-ce là le Catholicisme dans la variété infinie de ses applications à l'âme humaine? L'État, pas plus que le croyant, ne saurait choisir, dans cet ensemble magnifique, telle ou telle partie à son usage, et l'un est contraint d'accepter en vertu du principe de liberté ce qu'accepte l'autre en vertu du principe de foi. Un gouvernement peut bien refuser, à ses risques et périls, la liberté de conscience; mais lorsqu'il la proclame dans sa loi fondamentale, il lui est interdit d'échapper, par des subtilités métaphysiques ou des distinctions arbitraires, aux conséquences de cette stipulation solennelle : agir autrement serait cumuler, avec les périls qu'entraîne l'oppression, le mépris qui suit l'hypocrisie.

Le Catholicisme, dans son intégralité même, avec l'unité de croyance dans les choses nécessaires et la liberté d'opinion dans les choses douteuses, tel est donc le dépôt garanti par la Charte et par l'acte international de 1801. Pas de distinction entre la discipline et le dogme, entre les pratiques nécessaires et les pratiques conseillées. Toutes les matières de conscience sont régies par l'autorité spirituelle; tous les actes de la vie extérieure du citoyen, quelque lien religieux qu'il ait accepté,

tombent sous le coup de la loi civile et du droit commun. Ce double principe est la seule base possible de la nouvelle jurisprudence, et, tant qu'il n'aura pas reçu satisfaction, le trouble se maintiendra dans des régions où il importerait tant que le calme rentrât au plus tôt.

Les plaintes qui, sous des formes plus ou moins vives, s'élèvent au sein du clergé, portent sur deux points principaux : elles sont dirigées contre l'intervention irrégulière que s'arrogerait l'autorité civile dans certains actes de discipline ou dans l'enseignement d'opinions théologiques libres par elles-mêmes ; elles portent plus généralement encore sur les obstacles que la législation antérieure à la Charte opposerait à la vie monastique, contrairement aux conseils évangéliques et aux besoins de la société moderne. Ces plaintes tendent, en un mot, à provoquer la révision de certains articles de la loi de germinal an x, publiée comme annexe du Concordat, et l'abrogation, au moins tacite, des dispositions législatives qui interdisent la vie commune sous une règle toute de conscience. Les écrivains qui prennent la part la plus animée à cette polémique, ceux qui en ont quelquefois compromis le succès par cette vivacité même, ne vont pas au delà de cette double prétention ; et, lorsqu'on veut bien prendre la peine de descendre au fond des choses, on demeure convaincu que les réclamations de l'épiscopat et des catholiques se réduisent à un petit nombre de points, sur lesquels il ne serait pas fort difficile de traiter dans un esprit de conciliation mutuelle.

Et d'abord, en ce qui se rapporte aux lois organiques du Concordat, qui ne sait que dans plusieurs de leurs dispositions elles ont été formellement abrogées, et qu'elles seraient inexécutables dans plusieurs autres? Ignore-t-on que l'engagement prescrit par l'art. 24, relativement à l'enseignement des quatre propositions de 1682, n'a pas été demandé une seule fois depuis la mise en vigueur du Concordat, et que les évêques

les plus chaleureusement dévoués aux doctrines gallicanes ne se considéreraient pas comme en mesure d'exiger et de souscrire eux-mêmes une obligation qui imprimerait un caractère dogmatique à une simple opinion admise dans l'Église? Que l'État impose aux ecclésiastiques chargés de l'enseignement dans les séminaires, comme aux chefs de l'épiscopat eux-mêmes, un serment de fidélité au roi et à la Charte; que ce serment soit conçu de manière à dénier à l'autorité spirituelle toute intervention quelconque dans l'ordre temporel, et à maintenir la distinction fondamentale entre les deux puissances, rien de plus simple : mais prétendre imposer comme obligatoire au clergé français l'une des opinions controversées dans l'Église sur les attributions respectives des Papes et des conciles, et sur l'autorité des canons, énoncer une telle volonté sous la Charte constitutionnelle, lorsque les évêques mêmes qui l'ont formulée sous Louis XIV ont protesté près du Saint-Siége contre une pareille intention, c'est insulter à la conscience publique dans ce qu'elle a de plus inviolable.

L'article 6 de la loi de l'an x, relative aux appels comme d'abus, réclame impérieusement une révision dans le même esprit de liberté. On comprend très-bien que la *contravention aux lois et règlements du royaume* puisse donner lieu à une action civile et criminelle contre un ministre du culte, et rien ne s'oppose à ce qu'en pareil cas le conseil d'État soit saisi, si le gouvernement estime qu'il y a quelque avantage à constituer pour ces délits spéciaux une juridiction spéciale; il n'y a pas plus de difficulté à lui attribuer le jugement des *actes qui dans l'exercice du culte auraient été de nature à compromettre l'honneur des citoyens*, si l'on persiste à enlever ces sortes de jugements aux tribunaux ordinaires : mais déférer à un corps purement administratif *l'appréciation des règles consacrées par les canons et la répression des attentats aux libertés, franchises et coutumes de l'Église galli-*

cane, ou de tout procédé de nature à troubler arbitrairement les consciences, c'est imposer à une juridiction éminente un rôle indigne d'elle et parfaitement ridicule. Ou nous nous trompons fort, ou le conseil d'État en sera parfaitement convaincu, et répudiera le premier les pouvoirs théologiques qu'on s'efforce de lui maintenir à grand renfort de sophismes. Rien ne nuit aux attributions nécessaires autant que les attributions contestées, et si quelque chose pouvait compromettre dans l'opinion le principe de l'appel comme d'abus, ce serait assurément son application trop étendue et son invasion dans le domaine de la conscience.

Dira-t-on que la juridiction exceptionnelle attribuée à l'État sur le clergé est la compensation des avantages concédés à celui-ci, et que, du moment où les membres de ce grand corps sont enlevés, comme les fonctionnaires, à la compétence directe des tribunaux, il est naturel que le corps administratif chargé de la police des cultes reçoive des pouvoirs extraordinaires? Il y aurait d'abord à répondre que c'est la jurisprudence seule, et non pas la loi, qui a investi les ecclésiastiques de la protection attribuée aux fonctionnaires publics par la constitution de l'an VIII, et subordonné à l'autorisation du conseil d'État les poursuites intentées contre eux par les particuliers. Pourquoi, d'ailleurs, ne pas reconnaître, dans l'intérêt même du clergé, qu'un tel privilége et une telle assimilation ne lui offrent pas moins d'inconvénients que d'avantages? Pourquoi ne pas confesser que l'Église de France ferait une excellente affaire si, en rentrant dans le droit commun et sous la justice régulière du pays, elle obtenait la révision des dispositions attentatoires à la liberté de son action et à ses communications spirituelles avec le centre du monde catholique? N'est-il pas manifeste qu'il faut choisir entre ce régime-là et celui du privilége; que là gît pour le clergé la question tout entière en matière de juridiction comme en matière d'ensei-

gnement, et que, s'il ne sait pas être citoyen, il ne saura jamais être libre?

A la révision des lois organiques vient se joindre dans la pensée de l'Église celle des lois de 1790 et de 1792, auxquelles une imposante majorité a attribué, dans une discussion récente, un sens que leur refusaient de bons esprits. Puisque les lois de la Révolution sont désormais interprétées dans un esprit attentatoire à la plus sainte des libertés humaines, puisqu'on dénie aux citoyens le droit de former des associations sous leur toit domestique et à titre purement privé, c'est sur ce point que devront désormais porter les plus constantes réclamations de l'épiscopat et des catholiques.

La solidarité des mérites, l'union des œuvres et des âmes sont la base même de la doctrine chrétienne : la vie commune fait sa force, la vie d'élection fait sa gloire. Si l'Église a vécu par le clergé séculier, elle n'a marché et agi que par le clergé régulier, à tous les siècles de son histoire. Défricheurs du sol et de la science, boulevards de la chrétienté menacée par l'islamisme, émancipateurs des peuples relevés par eux dans l'échelle sociale, gardes du corps de l'autorité spirituelle attaquée par la Réforme, les ordres monastiques ont répondu aux besoins les plus profonds et les plus divers de l'humanité. C'est là surtout que l'Église a déployé sa végétation luxuriante et son inépuisable fécondité. Sur ce tronc immortel vingt rameaux ont fleuri, frappés plus tard par la tempête ou desséchés par les âges : qu'ils tombent lorsque la sève s'est retirée, c'est la loi de ce monde et le vœu de la Providence; mais ne défendez pas à l'arbre de cacher ses blessures sous des couronnes nouvelles, ne l'empêchez pas de reverdir et de recevoir les oiseaux du ciel sous son ombre : autant vaudrait porter la cognée à ses racines et l'étendre sur le sol qu'il abrita si longtemps.

Quelles seront les formes les plus puissantes de l'association

catholique dans l'état actuel de la France, au sein d'une société démocratique telle que la nôtre; c'est ce qu'il est impossible de prévoir, car il se peut que les plus glorieuses règles du passé ne correspondent pas aux besoins d'un avenir encore obscur. Cet avenir est remis aux mains de Dieu, et la liberté peut seule le faire éclore. Interdire à l'Église de France d'accueillir soit les essais de reconstitution qui se font dans son sein, soit les tentatives nouvelles qui seront opérées pour satisfaire à des besoins nouveaux; lui dire qu'elle ne saurait former validement aucune association religieuse par cette seule raison qu'une loi signée Danton, rendue le 18 août 1792, l'a voulu ainsi, c'est se moquer de la conscience, du bon sens et de la liberté.

Il n'est pas un gouvernement régulier qui puisse se passer du concours des hommes religieux, et auxquels ils ne soient en mesure d'imposer des conditions de liberté sérieuse; il n'est pas un cabinet assez fort pour leur refuser longtemps et la révision des lois qui leur pèsent, et la conquête du droit sacré de l'enseignement sous la surveillance purement répressive de l'État. Ces conquêtes seront d'autant plus assurées qu'on se sera montré plus violent pour les refuser, et le monopole sera d'autant plus près de succomber qu'en sévissant contre la Société de Jésus il aura brisé lui-même son arme la plus redoutable. La réaction commencerait le jour même où serait appliqué un système de persécution plus niais encore qu'odieux, car, grâce au Ciel, en le suscitant, la haine l'emporterait sur la prudence. Que les catholiques se préparent donc pour en recueillir le fruit. S'organiser dans les Chambres, dans la presse, dans les élections, pour poursuivre un but à la fois religieux et social, se montrer plus actifs et moins bruyants, s'occuper davantage des choses et moins des personnes, c'est leur premier devoir, et ce doit être désormais leur premier soin. Déjà la crainte de les rencontrer en face a rendu leurs adver-

saires plus réservés et leur a imposé l'hypocrisie ; que sera-ce lorsque les hommes religieux auront fait l'essai de leur force légale, et qu'abdiquant toute préoccupation de parti ils auront montré ce que peut l'union autour d'un même centre et le dévouement à une même pensée ?

Voilà bien des années qu'avec l'ardeur sincère de nos convictions et dans l'humble mesure de nos forces nous donnons des conseils de liberté au clergé catholique. Lors même que nos paroles allaient mourir au pied du Vatican immobile et voilé d'ombre, nous poussions vers la chaire de saint Pierre des cris d'espérance et de foi. Aujourd'hui l'obscurité passagère, inséparable du cours des choses humaines, est dissipée, et Dieu s'est levé pour confondre la sagesse des sages. Nos rêves de jeunesse sont accomplis et nos plus chères espérances dépassées. En réconciliant la religion avec la liberté, Pie IX accomplit une œuvre non moins grande que celle que consomma Grégoire VII lorsqu'il arracha l'Église au joug de la féodalité de l'une à l'autre extrémité de l'Europe ; l'auguste pontife qu'adore l'Italie a fait rentrer le clergé dans les larges voies dont les circonstances l'avaient si malheureusement détourné ; tout cela s'est opéré naturellement et sans effort comme les œuvres auxquelles Dieu préside, et en assurant la régénération de sa patrie, Pie IX a conquis l'émancipation de l'Église par tout l'univers.

APERÇU

SUR

L'HISTOIRE DES LETTRES

EN FRANCE.

Si le parallélisme du mouvement littéraire et du mouvement social n'était devenu un lieu commun ; s'il n'était plus vulgaire encore de donner à notre époque la qualification de siècle de transition, la justesse de cette qualification ressortirait sans doute d'un simple coup d'œil sur les productions littéraires de notre temps.

L'esprit du siècle se révèle dans les lettres comme dans l'ordre politique par une scission de plus en plus profonde avec le passé, par des aspirations vagues, mais persévérantes, vers l'avenir, et la conscience d'un noble but à atteindre malgré des déviations et des chutes fréquentes.

Notre âge poursuit par toutes les voies de l'activité humaine

la réalisation d'une pensée dont il ne peut pas plus se défendre qu'il ne peut la faire éclore; il s'agite dans un abîme au-dessus duquel la parole créatrice n'a pas encore retenti pour séparer la lumière des ténèbres.

Si l'on entend par société un ensemble de doctrines réfléchies dans la législation et consacrées par les mœurs, et que l'on voie dans la littérature l'expression savante ou spontanée de ces mœurs elles-mêmes, il sera vrai de dire que nous n'avons pas plus de littérature que nous n'avons de société. Des inspirations individuelles ne constituent pas à proprement parler une ère littéraire; ce titre n'appartient qu'à l'ensemble des œuvres où le génie des écrivains se fond harmonieusement avec le génie même de leur temps, qu'aux chants qui sont comme le chœur de tout un peuple et de tout un siècle.

Le sheik arabe, sur son fumier, méditant son bonheur évanoui et les voies lentes et cachées de la justice divine, a créé une œuvre immortelle: mais le livre de Job est moins l'expression littéraire d'un siècle que l'élan vers le ciel d'une âme sublime et solitaire. De même les écrivains contemporains qui font de l'observation psychologique l'objet de leurs études exclusives, qui se rongent le cœur et se dissèquent l'âme, trouvant au fond du vase d'amertume, les uns l'espérance et la foi, les autres un immense désespoir, d'autres un scepticisme sardonique, ces écrivains dont la pensée est presque toujours en discordance avec l'ordre social, au lieu de lui être sympathique, constatent l'existence d'un état critique de l'humanité en même temps que l'absence de toute littérature nationale.

Cet état n'est-il que transitoire et touche-t-il à sa fin? serait-il chimérique de croire prochaine la formation d'une unité nouvelle dans l'art et dans la poésie? question dont la solution n'appartient sans doute qu'à l'avenir, mais sur laquelle le passé peut jeter de vives lumières.

Avant de l'aborder et de rechercher vers quelle idée gouvernent, à leur insu, les écrivains actuels, au milieu de la tempête et de l'obscurcissement du ciel, il faut jeter un rapide coup d'œil sur l'histoire de la littérature, se demander si toutes les combinaisons ont été épuisées, s'il n'est pas de forme assez large pour réunir ce qui fut divisé, concilier ce qui fut considéré comme incompatible. Ce résumé sera bref, et les sommités de cet immense sujet seront seules indiquées.

Il est deux moments dans la vie littéraire des peuples, celui de l'inspiration spontanée et celui de la conception artistique. Au berceau des nations, le poëte est un airain sonore vibrant aux chants héroïques qui s'élèvent autour de lui. La distinction entre la poésie et la prose n'existe alors ni dans les lettres ni dans la vie sociale: cette vie est toute d'une pièce, naïve et forte, croyante et passionnée.

On la trouve, cette primitive poésie, aux bords du Gange où le temps semble enrayer son éternelle horloge, comme au sein des hordes voyageuses qui bouleversèrent la face de l'Europe. Ces épopées indiennes et germaniques, où le poëte s'abîme en quelque sorte dans l'immensité de son œuvre, sont plutôt le travail des siècles que celui des hommes, semblables à ces mystérieux monuments élevés pierre à pierre par des générations successives. Si la critique peut disputer à Homère les chants immortels recueillis par les Pisistrate sur la lyre des rapsodes, qui oserait inscrire un nom propre au front des gigantesques monuments de la poésie asiatique? Qui ne comprend que c'est à une longue et héréditaire inspiration que sont dus également ces chants de nos pères qu'une érudition patiente restitue pièce à pièce? Les Germains ont aussi leur *livre des héros* et les peuples Celtes leurs merveilleuses odyssées. N'y a-t-il pas de manifestes analogies entre l'Homère des Grecs et le Merlin de la Bretagne, chantre sacré dont le berceau est inconnu et dont la tombe exhale encore de prophétiques paroles?

Après cette littérature, reflet naïf d'une existence héroïque et religieuse, il en naît une autre qui s'inspire aussi des mœurs générales, mais dont l'art devient l'instrument. Il faut alors s'élever laborieusement de la prose à la poésie en se dégageant de la vie usuelle comme d'un manteau incommode.

La littérature nationale de la Grèce ne finit pas avec l'ère des rapsodes; celle de l'Europe avec les grands cycles des poésies héroïques et chevaleresques. Il y eut une littérature en Grèce sous Périclès, à Rome sous Auguste, en Italie sous les Médicis, au seizième siècle en Espagne, au dix-septième siècle en France, parce qu'à ces époques, si diverses par leur date et par leur génie, la vie morale et sociale reposait encore sur un ensemble d'idées universellement admises et consacrées.

Dans la poésie grecque se reflète, en effet, ce culte idéal de la forme extérieure, cette richesse d'imagination dont les mobiles fantaisies sont dominées par un dogme triste et sévère; dans les écrivains romains on sent percer le dur et orgueilleux génie de la cité reine; l'Italie des Médicis produisit une école où l'imitation de l'antique n'absorba pas une harmonieuse originalité; l'Espagne eut une poésie catholique et populaire longtemps après que ses poëtes eurent cessé de chanter les exploits du Cid dans les *sierras* de l'Asturie; enfin la France de Louis XIV, en pleine civilisation moderne, eut une littérature élégante et contenue, plus spirituelle que naïve, plus nationale que philosophique. Elle offrit le tableau fidèle d'une société dont le christianisme avait moins pénétré les mœurs publiques que les croyances privées, comme la littérature romaine exprime les mœurs des soldats-colons de l'Italie, et celle de la Grèce, la molle et musicale existence de la cité de Minerve.

En lisant un seul ouvrage de ces diverses écoles, il est facile de déterminer à quelle époque il appartient, à quelles idées religieuses et politiques il rend témoignage, sous quelles inspirations et d'après quelle poétique il a été composé. Rien de sem-

blable aujourd'hui. Chaque écrivain envisage d'un point de vue opposé les lois du monde social et les plus hauts problèmes de l'existence humaine, passant souvent, par forme d'expérimentation littéraire, de l'un de ces points de vue à un autre, agrandissant chaque jour le domaine de l'art aux dépens des vérités fixes placées en dehors et au-dessus de lui : le poëte étudie son art comme un problème, il cherche à tout prix des inspirations qui lui échappent ; il s'élance par les routes les plus diverses vers un but qu'il pressent plutôt qu'il ne le définit.

De toutes les formes littéraires qui ont fleuri au berceau des peuples ou sous les civilisations les plus développées, aucune jusqu'à présent n'a pu exprimer encore dans son unité et sa variété la pensée sociale et religieuse que le christianisme fait incessamment germer depuis dix-huit siècles.

Il ne pouvait y avoir, pour l'antiquité, ni littérature, ni société complète, car l'homme, que l'une doit régir, et que l'autre doit peindre, n'avait pas encore dompté la nature extérieure. Ou il se plongeait dans l'adoration de ses forces isolées, comme en Grèce, ou il s'abîmait dans son immensité, comme en Orient. Il se façonnait des dieux de ses mains, les taillant à son modèle, en peuplant ses vallons et ses forêts, quand il n'anéantissait pas son individualité sous un univers-dieu, accablante conception, où le créateur ne se distinguait pas plus de son œuvre que l'homme lui-même du monde extérieur, et auquel il adhérait comme un atome plongé dans l'océan des êtres. Ou la personnalité humaine étouffait le sens de l'infini, au point de rétrécir le ciel aux proportions du Mont-Olympe, ou toute perception distincte et personnelle disparaissait sous un dogme écrasant et vague, sous une société immobile. En Grèce, Dieu devenait homme ; dans l'Inde, l'homme se perdait en Dieu ; on n'échappait à l'anthropomorphisme du sculpteur et du poëte que pour s'anéantir dans un panthéisme sans limites. Ce fut une chose presque interdite à la raison humaine

avant sa rédemption, que de garder intactes et pures la notion de l'unité de Dieu et celle d'un Créateur vraiment distinct de son ouvrage. Les Juifs flottaient de l'une à l'autre de ces erreurs, faibles roseaux, relevés par des miracles et qui succombaient encore.

Vainement chercherait-on dans les littératures antiques cette haute et pure spiritualité qui embrasse, en les distinguant, Dieu, la nature et l'homme. L'âme était, comme le monde, une incompréhensible énigme : son origine, son essence et ses destinées lui échappaient également. Si les doctrines indiennes conservaient la perpétuité de l'être par la voie des transmigrations, c'était en obscurcissant la conscience de son identité ; et si l'existence à venir est énoncée dans les poëtes grecs, cette vie, ombre triste et décolorée de la vie présente, suivant Homère, ne reflétait par delà la tombe que des rayons incertains et vacillants. Une aussi vague espérance n'était d'aucun poids dans la balance des souffrances et des misères d'ici-bas, et l'homme restait pour lui-même un *monstre incompréhensible* [1].

L'unité d'origine de la race humaine étant ignorée, la société parquée par castes, reposait sur le régime de l'esclavage ; la famille était incomplète par l'abaissement de la femme ; la vie publique et la vie domestique étaient sans aucun accord entre elles. Dans les républiques européennes, l'une absorbait l'autre ; en étant citoyen, on cessait d'être époux, fils ou père ; l'on passait sa vie, à Athènes, autour de l'agora, à Rome, dans le forum, et l'on ne rentrait au foyer que pour en être le tyran ; dans les grandes monarchies asiatiques, l'homme anéanti devant le pouvoir politique comme sous le pouvoir religieux, recevait sans résistance l'impulsion imprimée à l'immense machine à laquelle il était attaché : poussière que le vent du désert soulevait en tourbillons.

Aucune de s littératures antiques, la littérature biblique

[1] Pascal.

exceptée, n'a donc peint l'homme dans l'immensité de ses misères et de ses espérances. Dans ces sociétés incomplètes assises sur le principe de la séparation des races, la vie de famille restait sans libres développements, et une nationalité étroite et jalouse étouffait, dans l'art comme dans la vie politique, toute sympathie véritablement humaine. Ni ce mot, ni cette idée d'humanité n'appartiennent au génie antique.

Virgile lui-même, dont l'âme s'épand parfois en cris sublimes et qui semble illuminé déjà de cette aurore du christianisme, manifeste chez les écrivains païens du siècle suivant; Virgile a donné pour base philosophique à son épopée la fondation de la ville, à laquelle, de droit divin, appartient l'empire du monde, et il en a assis toute la partie religieuse sur les coquettes jalousies de deux déesses rivales que le jugement du berger Pâris a rendu irréconciliables.

Le ciel et les dieux sont ébranlés, les nations de la terre tombent et disparaissent, tous ces grands bouleversements n'ont qu'un but unique :

« Tantæ molis erat romanam condere gentem ! »

Rome fondée, une mission lui est départie d'en haut, mission d'assujétissement universel, inexorable.

« Tu regere imperio populos, romane memento. »

Voilà toute l'Éneïde, et dans l'Éneïde, le résumé le plus poétique et le plus complet des doctrines théologiques et politiques de l'antiquité polythéiste, du moins quant aux idées usuelles et populaires.

Le christianisme vint apporter au monde d'autres enseignements, et de plus vastes horizons se déroulèrent du pied de la Croix. La vie devint le prélude de l'éternité ; l'homme en triomphant de lui-même et en correspondant à des grâces mystérieuses, put aspirer, dès ici-bas, comme un avant-goût des fé-

licités du ciel. Sa double nature lui fut révélée; il se comprit lui-même, en même temps qu'il comprit Dieu et le monde. Les bases de la sociabilité antique changèrent par la proclamation de la fraternité de tous les hommes; la famille fut sanctifiée par le sacrement du mariage, l'ordre social fut consacré par la religion, vivifié par la charité.

Mais cette immense révolution dans toutes les idées humaines ne pouvait se consommer tout d'abord. La transformation de l'humanité est graduelle comme celle de l'individu, et ses jours, à elle, ce sont des siècles.

Les barbares reçurent, sans doute, le baptême qui ouvre les portes du ciel; mais ces cœurs de fer ne burent pas à pleine bouche le lait de la doctrine nouvelle; et si le moyen âge accomplit matériellement l'accord de l'idée religieuse et de la pensée sociale, à l'âge actuel il appartient de préparer l'accord encore lointain de la foi avec la science, et la réalisation de l'égalité chrétienne dans les mœurs et dans les lois. Comme les mœurs, les lettres subissent aujourd'hui une transformation, qui, malgré ce qu'elle présente encore de vague et d'incertain dans ses tendances, n'est déjà plus problématique.

L'élan chrétien du moyen âge fut contenu dans la littérature par l'imitation servile d'une antiquité mal comprise, par la scission de la langue savante avec la langue vulgaire, et l'introduction d'une scholastique, qui, de toutes les facultés de l'esprit humain, ne développa que sa souplesse.

Ce n'est point le phénomène le moins bizarre de l'histoire de l'esprit humain que l'introduction de la métaphysique subtile de l'école au sein d'une société qui enveloppait sa foi des plus grossiers symboles. On ne s'explique guère comment à côté de cette chaire populaire du treizième siècle, où se pressaient des images si désordonnées et si fiévreuses, s'éleva la chaire savante où tous les efforts du génie s'épuisèrent à resserrer la pensée humaine dans de rigoureuses formules et des catégories

numérotées. Le vœu de la nature fut contrarié dans toute l'Europe du moyen âge comme il l'est souvent dans l'éducation privée : l'imagination resta sans aliment et l'intelligence reçut un développement précoce. La science, au lieu d'enfoncer ses racines dans un sol vierge et fécond, germa à sa surface comme une plante exotique, s'épuisant à disséquer l'idée morte au lieu de cultiver l'idée vivante.

Le Dante, le plus puissant représentant de cette littérature savante, qui succédait à la poésie primitive et chevaleresque, embrassa dans son œuvre les trois phases de l'existence humaine, la chute, la réparation et la glorification. Mais combien les subtilités de la dialectique, et surtout les agitations d'une patrie mal constituée, n'altèrent-elles pas le sens chrétien de cette vaste épopée? Le Dante, ardent Gibelin, patriote fanatique, ne put atteindre à une vue haute et sereine de l'humanité : son œuvre est un pamphlet de circonstance autant qu'un poëme immortel. Il parle plus aux passions contemporaines qu'aux siècles qui s'efforcent vainement de le comprendre sans avoir ni la clef de sa langue symbolique, ni le mot de passe de sa faction. Dante est cependant le génie le plus large et le plus chrétien du moyen âge ; et si la *Divine Comédie* ne réalise pas, ainsi qu'on ne saurait le nier sans fanatisme, l'idéal de cette poésie que l'âme chrétienne conçoit et embrasse dans la sphère la plus élevée de sa pensée, on doit en conclure que cette société constituée, elle aussi, sur le régime des castes et sur une nationalité, moins inflexible mais aussi moins grandiose que la nationalité romaine, et dans laquelle l'esprit humain ne pensait que par Aristote et ne parlait que d'après Cicéron, n'a pu faire éclore la philosophique poésie que le christianisme doit encore à l'humanité.

La douce imagination de Pétrarque n'acquit pas un plus libre développement que le génie d'Alighieri dans cette atmosphère où la pensée était toujours enveloppée sous un symbole

et l'élan de la langue arrêtée par l'imitation. L'amant de Laure passa sa vie à chanter en latin les exploits des Scipions, comptant bien plus pour sa gloire sur ses vers virgiliens que sur ses sonnets. L'Arioste fut plus original et plus libre; mais c'est déjà le scepticisme aux lèvres légèrement ricaneuses qui s'introduit dans la poésie populaire; le Roland furieux fait pressentir le don Quichotte, comme le don Quichotte laisse redouter le don Juan. Le Tasse fut sans contredit un grand poëte chrétien, une âme noble et mélancolique. Mais sa conception n'est point à la hauteur de son cœur: il amoindrit son sujet au lieu de l'agrandir; il cherche trop l'intérêt épisodique et romanesque; il emprunte avec peu de discernement à la cosmogonie du Nord un merveilleux en complète disparate avec un sujet qu'il aurait fallu aborder dans son austère majesté.

Le Camoëns, qui écrivait quelques années avant lui, doué d'un génie plus épique, d'une haleine plus chaude et plus longue, énerva ces admirables qualités par le calque timide de l'antique, adaptant toutes les formes de la poésie virgilienne, au sujet le plus neuf et le plus chrétien. Mieux que le Tasse, le Camoëns comprit ce qu'il y avait de religieux et de philosophique dans sa donnée principale: mais la conquête de tout un monde et son enfantement à la foi disparaissent pour lui devant la gloire du Portugal. Le poëte Lusitanien est animé d'un patriotisme étroit, aveugle, antique enfin; ses entrailles ne se dilatent pas pour concevoir l'humanité tout entière. Virgile avait chanté la domination souveraine de Rome, Camoëns va plus loin; il déclare que le destin appelle les Portugais à effacer du souvenir des hommes les Assyriens et les Perses, les Grecs et les Romains.

« . . . . . Por ellà se esqueçam os humanos,
« De Assyrios, Persas, Gregos e Romanos. »
(*Os Lusiad.*, I, 24.)

La poésie qui s'épanouit avec le plus de richesse sous l'inspiration chrétienne fut sans contredit la poésie espagnole. Elle ne cessa ses chants épiques et guerriers que pour monter sur une scène aussi populaire que ces chants eux-mêmes. Elle naquit dans le peuple, elle grandit pour lui et par lui. C'est que l'Espagne, la plus catholique des nations, fut celle où le christianisme étendit plus universellement sur les mœurs et sur les idées son niveau d'égalité. Ce pays, constitué aristocratiquement par ses lois politiques, trouva dans l'universalité de sa foi et de ses observances le plus puissant contre-poids à sa constitution elle-même. Ce fut sans doute, entre les grandes monarchies de l'Europe, celle où les jouissances de l'esprit et de l'art descendirent le plus généralement dans toutes les classes et dans toutes les conditions. L'Église était le centre de la vie; ses joies et ses pompes appartenaient à tous, et le théâtre y fut comme l'intermède des cérémonies religieuses. Il réfléchit dans l'infinie variété de ses jeux et la sévère unité de son but, toute cette poésie que les récents triomphes de guerriers catholiques et les découvertes de marins intrépides avaient versée à flots sur ces royaumes enivrés de leur fabuleuse fortune.

Le drame espagnol fut l'écho des populaires légendes, la mise en scène des romantiques veillées dans les *posadas* de l'Espagne, lorsque l'hiver autour du *brasero*, ou bien l'été au bord des haies d'aloës, le grand seigneur écoute le *romancero* du muletier, et que le moine, après avoir conté les miracles d'un saint Frère de son ordre, rit dans sa barbe aux histoires d'un galant, escaladant un balcon ou donnant à un jaloux de grands coups de rapière.

La vie domestique de l'Espagne était si populaire au seizième siècle, toutes les classes étaient tellement confondues dans des plaisirs et des devoirs communs, qu'il n'y aurait point eu place dans ce pays pour une poésie savante. Avant que la

littérature française fût née dans l'étroite enceinte de l'hôtel de Rambouillet et dans les salles de ballets des résidences royales, un improvisateur prodigieux, Lope de Vega, un poëte sublime, Caldéron, avaient jeté au peuple assemblé des tableaux patriotiques et chrétiens, des conceptions fantastiques, bizarres, irréfléchies, innombrables: œuvres de verve et de foi, écrites avec conscience et abandon, comme les sermons qui se prêchent dans les gothiques cathédrales, où tous les rangs se confondent sous la majesté d'une même pensée, où toutes les têtes s'inclinent sous les mêmes menaces, où tous les fronts rayonnent aux mêmes espérances; sermons et drames que les uns comprennent par l'esprit, les autres seulement par l'âme, mais qui vont également à tous.

Voulez-vous comprendre l'Espagne du seizième siècle et sa poésie par ses mœurs, et ses mœurs par sa poésie? Reportez-vous à l'une de ces époques solennelles, la chute du royaume de Grenade ou de l'empire du soleil, une entrée triomphale de Charles-Quint, une victoire du duc d'Albe sur les rebelles de Flandre, ou le mariage d'une infante avec un roi de France. Écoutez tinter des milliers de cloches et de carillons, voyez les rues tendues et ces longues files de moines et de pénitents au masque noir, et les croix d'or et de vermeil étincelantes au soleil. Au milieu de la place *Mayor*, tentée d'écarlate, s'élève un bûcher; non loin de là se découvre l'amphithéâtre où d'innombrables têtes se pressent, se heurtent, se confondent comme les flots. Écoutez ces cris frénétiques qui montent au ciel dans des tourbillons d'ardente poussière; voyez toute cette nation d'*arrieros* et de *hidalgos*, de moines et de soldats, de nobles dames et de caméristes, les mains levées, l'œil en feu, l'âme à nu, applaudissant le *torreador* rouge de sang et fier de sa victoire, comme si cette hécatombe était l'image d'un triomphe remporté sur les ennemis de la Croix. Songez bien que tout cet auditoire de l'amphithéâtre des taureaux et du bûcher du

Saint-Office va passer au théâtre de Lope ou à celui de l'abbé Caldéron; et vous devinerez par illumination l'Espagne et ses mœurs, sa religion, son histoire et sa poésie.

N'était-ce pas ainsi qu'aux Panathénées et aux Dionysiaques, après avoir chanté les louanges des Dieux dans d'harmonieuses théories, l'on déposait la lyre et la corbeille des canéphores pour se presser au théâtre de Thésée, alors que le vieil Eschyle chantait le triomphe de la Grèce sur les barbares ou que le mystique Sophocle évoquait les traditions et les dogmes de cette foi sans espérance et sans liberté? Les *autos sacramentales* sont la traduction chrétienne des drames nationaux et religieux de la Grèce; c'est le génie populaire chantant la glorification céleste et la liberté humaine après s'être inspiré de la fatalité antique.

Mais la poésie de Caldéron est plus lyrique que dramatique, elle décrit moins le combat que le triomphe, c'est un chant de gloire et d'extase plus qu'une étude sur l'homme, profonde et sérieuse, instructive et morale; ce n'est point le drame humain et chrétien avec ses larges développements philosophiques. Une telle littérature complétement chrétienne était impossible sans liberté politique, et au sein d'une société dans laquelle un pouvoir sans limites foulait aux pieds cette indépendance et cette dignité morale, fruits précieux des inspirations chétiennes.

En Espagne tout mouvement d'esprit s'arrête dans la seconde moitié du dix-septième siècle, la vérité religieuse s'enveloppe sous la partie la moins épurée du symbole, et le clergé associé à toutes les intrigues de cour, amolli par une existence facile et par l'absence de toute controverse, exerce sa mission dans un esprit plus terrestre que spirituel. Le génie artistique et littéraire de la Péninsule s'affaissa sous les causes auxquelles est dû l'abaissement de cette noble et vaillante nation.

De tous les grands écrivains suscités par le génie chrétien, Shakspeare fut celui qui conçut l'art et l'existence humaine

sous le point de vue le plus opposé à celui de Caldéron. L'auteur du *Prince Constant* se complaît dans une sorte de quiétude religieuse, du haut de laquelle il voit les orages des passions rouler à ses pieds sans l'atteindre; on dirait qu'une glorieuse auréole ceint le front de ses personnages, qui semblent conçus d'après des vues d'édification populaire beaucoup plus que selon les lumières de la philosophie morale et de l'expérience pratique. L'auteur de *Macbeth*, au contraire, saisit la vie dans ses plus tristes réalités; il en étale toutes les misères, il en creuse tous les abîmes. L'homme pour lui, c'est l'être déchu, et déchu après un grand crime; c'est celui dont le péché a enfanté la mort, qui porte dans son sein le germe de toutes les cupidités, le dégoût de toutes choses et le mépris de lui-même.

Shakspeare comprend à fond la chute d'Adam dans son immensité; il a sondé les trois concupiscences dont parle l'Apôtre, la *concupiscence de la chair*, la *concupiscence des yeux* et l'*orgueil de la vie;* mais on dirait qu'après avoir entendu l'anathème lancé sur le fruit de la femme, il n'a pas écouté les promesses de rédemption faites à sa race. Assis au centre de l'humanité souffrante, il n'est pas une seule des fibres de celle-ci qui n'aboutisse à son cœur. L'âme humaine est le théâtre de son drame; il ne cherche rien au delà, pas plus au ciel que sur la terre. Il peint l'homme avec ses seules forces : comme un athlète tout nu qui va combattre ; mais un amer sourire fait dès l'abord pressentir l'issue de la lutte inégale. L'homme de Shakspeare n'est pas le contemporain de tel siècle, le citoyen de tel pays, le roi, le grand seigneur, le pâtre ou le mendiant, c'est l'être misérable et passionné, que tourmente le démon de la jalousie, de l'ambition, de l'amour ou du désespoir : son dialogue n'est pas historiquement vrai; mais sa langue est profondément humaine et philosophique. S'il est quelquefois douteux que ses personnages aient ainsi parlé, il est certain qu'ils

ont toujours ainsi senti. Shakspeare cherche une vérité moins érudite et plus haute que la vérité locale et historique. Il ne connaissait l'antiquité que par Plutarque; mais son sens intime lui en avait révélé toutes les passions; car il a fait *Coriolan* et *Jules-César*. Il n'étudia l'Italie que dans des traductions de l'Arioste, et de Pétrarque; il ne connut l'Europe septentrionale que par quelques médiocres recueils d'historiettes, et il conçut *Juliette* et *Ophélia*, *Roméo* et *Hamlet*, *Othello* et *le Roi Léar*. Il a décrit la vie la plus spiritualisée en même temps que l'existence la plus extérieure, la mélancolie la plus suave et la passion la plus désordonnée, la poésie de la sensation et la poésie de la pensée pure, réalisant dans des types nombreux et immortels la théorie d'un ingénieux écrivain moderne[1]. La distinction entre la nature du Midi et celle du Nord est peut-être la seule à laquelle Shakspeare se soit toujours rigoureusement attaché : on dirait que, pour lui, l'homme change avec le soleil beaucoup plus qu'avec les siècles.

On a peine à comprendre la puissance d'une organisation qui, des sombres rêveries du fils de Laërte, reporte comme en se jouant le poëte au platonisme le plus raffiné, et des trames enchantées de la féerie, où il se balance comme une bulle de rosée sous un rayon de soleil, le fait descendre à la vivante conception d'un Richard III, d'un Henri VIII, et d'un cardinal Wolsey.

Chanter comme Pétrarque et comme le Tasse, savoir les hommes comme s'il avait pendant un demi-siècle joué avec les empires, être à la fois le plus idéal et le plus vrai des écrivains, telle est la double gloire de l'Homère des siècles modernes. Mais comme Charles-Quint, Frédéric et Napoléon, comme tous ceux qui ont manié les hommes sans s'élever du mépris à l'amoureuse commisération de leurs misères, le poëte de l'Avon

[1] *L'homme du Nord et l'Homme du Midi*, par M. Bonstetten.

est resté au milieu de la carrière, et une place plus haute est réservée à celui qui saurait être à la fois le Caldéron et le Shakspeare des siècles futurs, le peintre de la chute et celui de la réparation, le poëte complet, le poëte vraiment chrétien.

Au grand homme en politique le soin d'unir par des liens indissolubles le pouvoir et la liberté; au grand homme en philosophie la tâche de consommer la réunion de la science et de la foi; au grand homme en poésie la mission de comprendre la nature déchue par le péché et relevée par la grâce.

Le Christianisme a jeté la pensée humaine dans un monde sans limite; il faut embrasser la chaîne entière des êtres pour décrire une phase même isolée de l'existence. C'est en cela que Milton a conçu dans toute sa hauteur l'épopée chrétienne, la seule philosophique et possible quand le dernier des enfants du peuple, assis sur les bancs du catéchisme, possède sur Dieu et sur la nature des idées plus hautes que les plus grands esprits de l'antiquité.

Qu'est-ce en effet que l'épopée, si ce n'est l'action de Dieu rendue sensible, la justification historique des voies cachées de sa providence? Jupiter délibérant en plein Olympe s'il convient de détruire Ilion, puis s'il doit laisser Énée débarquer dans le Latium, offrait une conception théologique à la hauteur de la pensée religieuse des anciens, pour qui le maître des dieux était moins grand que son tonnerre; mais, pour les peuples nouveaux, l'intervention divine doit embrasser l'humanité tout entière. Comme le Janus latin, le héros du poëme chrétien doit avoir deux visages, dont l'un contemple tout le passé, l'autre tout l'avenir. Depuis que le sang rédempteur a scellé la fraternité humaine, l'unité est devenue la condition essentielle de toute conception épique; car comment concevoir l'intervention chrétienne autrement que pour un but universel, c'est-à-dire pour la consommation de l'œuvre des œuvres?

Milton s'est donc emparé de la pensée la plus épique en

chantant la chute de l'homme-type; Klopstock a compris de même l'épopée en chantant la passion du nouvel Adam. Celui qui, réunissant dans une même donnée le *Paradis Perdu* et la *Messiade*, embrasserait à la fois la chute et la rédemption, l'ère du passé et celle de l'avenir, celui-là serait véritablement le fondateur et le consommateur de l'épopée religieuse, comme le conciliateur de Shakspeare et de Caldéron sera le restaurateur du théâtre chrétien.

Et déjà cette grande unité de la poésie et de la pensée, du mythe et du dogme, est salué de loin par l'auteur d'*Orphée*, qui, comme son maître, enseigne la philosophie sur une lyre. On peut remarquer, d'ailleurs, qu'il n'est pas dans ce siècle un écrivain de génie qui n'ait tenté de faire de l'unité dogmatique la condition fondamentale de son œuvre. Cette idée, à laquelle il ne pouvait atteindre, tourmentait incessamment Byron; M. de Lamartine la poursuit dans des voies où malheureusement pour les lettres françaises, comme pour lui-même, il ne lui sera plus donné de l'atteindre; enfin, en ouvrant pour la France la carrière de l'épopée, M. de Chateaubriand appuya sa fable sur cette large base. Les *Martyrs* ne sont autre chose que la vocation de la gentilité, que l'expiation du paganisme par le sacrifice de la dernière des filles d'Homère, dont les chants ont en quelque sorte paganisé le monde. Cymodocée est une hostie, c'est une vierge dont la mort fécondera le flanc déchiré; cette victime n'est pas prise au hasard, elle est élue entre toutes.

On pouvait à coup sûr rattacher les croisades à l'histoire générale de l'humanité, et si le Tasse ne l'a pas tenté, c'est qu'il était plutôt appelé à la poésie descriptive qu'à la poésie épique. On a déjà dit que l'ouverture d'un monde et d'un océan nouveaux ouvrait au Camoëns un champ immense qu'il n'a que timidement exploré. Quant à la *Henriade*, mieux vaut n'en point parler, ne serait-ce que pour ne pas attirer sur la France

les sarcasmes de l'étranger. L'idée de transformer le politique gascon en héros d'épopée semble justifier, en effet, l'axiome passé en Europe en force de chose jugée, que *les Français n'ont pas la tête épique.*

Voltaire cependant était un grand esprit, et même un grand poëte, car il a fait *Mérope* et *Zaïre;* mais l'auteur de l'*Essai sur les Mœurs* ne croyait pas à la Providence dans l'histoire, et dès lors il ne pouvait comprendre l'épopée. On sait que les théories formulées par le P. Rapin, Rollin, Le Batteux, et par La Harpe, donnaient alors une recette sûre et facile pour faire un poëme épique. Prenez, disait-on, un héros quelconque, national pourtant, si faire se peut, Clovis, Charlemagne, Jeanne d'Arc, Bayard ou Henri IV; racontez une action qui ne dure pas plus d'un an (condition de rigueur), commencez par une invocation, passez ensuite au récit, mêlez à la fable l'emploi du merveilleux, qui seul, selon les rhéteurs, distingue le poëme épique du poëme héroïque, ayez des épisodes en nombre suffisant, rimez le tout, et vous aurez une épopée. Le jeune Arouet prit au sérieux les leçons du P. Porée; il conçut *la Henriade* sur les bancs mêmes du collége Louis-le-Grand.

Si l'élan de la pensée chrétienne fut arrêté au moyen âge par des institutions politiques et des doctrines philosophiques sans harmonie avec elle, on peut dire au moins que, jusqu'au dix-septième siècle, cette pensée se produisit d'une manière constante, quoique incomplète, en Italie, en Espagne et en Angleterre. Il en fut autrement en France. Aussi n'est-ce pas un des phénomènes les moins curieux de l'histoire intellectuelle que l'essor littéraire pris en dehors de toutes ses croyances religieuses par le siècle qui donna au monde Pascal, Bossuet, Fénelon, Massillon, Bourdaloue et Port-Royal.

Racine s'inspirant d'Euripide dans la solitude sacrée de Saint-Martin-des-Champs, le janséniste Despréaux interdisant

à la poésie les mystères du Christianisme en même temps qu'il impose l'art poétique d'Horace comme extrême limite au génie de l'homme ; une société livrée avec ardeur aux disputes théologiques et pouvant s'abstraire de ses plus hautes préoccupations au point de créer une littérature qui n'en exprime aucune : toute cette longue et manifeste discordance mérite d'être approfondie.

Sous Louis XIV, la société était chrétienne par la foi, et même par une observance à peu près générale des pratiques religieuses ; mais la raideur de la vie publique n'avait pas fléchi sous l'influence des mœurs privées ; et la constitution de l'État, fondée sur une classification aristocratique, d'autant plus intolérante qu'elle était plus près de choir, et sur une sorte d'apothéose du pouvoir royal, ne réservait à la religion que des préséances ; elle croyait de très-bonne foi d'ailleurs lui rendre la force qu'elle en recevait elle-même en donnant des charges de cour aux évêques et en révoquant l'édit de Nantes.

Si l'on peut, de nos jours, attribuer au nivellement démocratique et à l'application du dogme de la souveraineté populaire, la physionomie terne et effacée de la littérature américaine, il faut reconnaître que, dans la France de Louis XIV, des doctrines et des mœurs opposées exercèrent une influence également irrésistible. L'adoration monarchique et l'étiquette arrêtèrent l'élan du sentiment chrétien qui se trouva bien plus à l'étroit dans la France du dix-septième siècle que dans l'Espagne du seizième.

Dans l'ordre politique, Bossuet lui-même devint courtisan et presque flatteur ; quand Massillon parla du haut de la chaire chrétienne devant cette société à part, qui avait nom la cour, l'indépendance de sa pensée fléchit parfois sous ces préjugés de caste, qui étaient aussi une religion. Il n'est pas une production de cette époque où ne se révèle une sorte de désaccord

entre la foi sévère de l'oratoire et les doctrines sociales si exclusives et si guindées; l'on trouverait jusque dans les lettres de madame de Sévigné, étincelante peinture de cette élégante société, de fréquents témoignages de je ne sais quel resserrement de cœur, et d'une manière tout aristocratique d'apprécier les misères de ce monde, qui n'empêchait pas de se passionner vivement pour la controverse sur la grâce, et de citer saint Augustin dans les boudoirs.

Le malheur de ce grand siècle, si admirable à tant d'égards par sa haute harmonie, c'est d'avoir constamment séparé la vie ascétique de la vie littéraire, contraignant ainsi le poëte à s'établir dans un monde de convention, parce que l'essor lui était interdit vers sa patrie divine. La femme qui venait d'achever une pieuse retraite à Port-Royal-des-Champs, qui recevait les directions spirituelles de Fénelon et lui inspirait peut-être quelques-unes de ses lettres sublimes, ne voyait la société, le monde de l'art et de la poésie, qu'à travers un prisme de mythologie monarchique. Le grand roi animait tout de sa présence, comme l'astre du jour auquel on ne manquait jamais de le comparer. Il était partout, dans les tragédies de Racine comme dans les ballets de Lully, dans les discours académiques comme dans les statues de Puget. Jupiter c'était Louis XIV, Achille c'était encore lui; le siége de Troie, c'était le siége de Philisbourg ou de Namur; le passage du Granique, c'était le passage du Rhin.

Si Caldéron, homme d'église, écrivit pour toutes les classes du peuple, Racine, historiographe de la cour, ne pouvait écrire que pour elle. Il fallait lui parler sa langue, ne jamais la dépayser, et lui arranger une antiquité où elle pût se reconnaître encore. L'amour, principale distraction de la vie de Versailles, ne pouvait manquer de devenir le ressort essentiel de cette littérature; mais, comme dans la vie de cour, il était moins passionné qu'élégant, moins préoccupé de l'effet dra-

matique que de l'exacte observation des convenances; Titus y soupirait comme Louis XIV, Hippolyte et Achille comme de jeunes seigneurs français; Bérénice, c'était Henriette d'Angleterre, et peut-être y avait-il dans les plaintes de la modeste Junie quelque écho des soupirs de La Vallière.

Si Phèdre étalait sur la scène une flamme délirante et incestueuse, on sentait, jusque dans ses transports, moins de passion que d'orgueil. C'était la fille des rois, des héros et des dieux, rougissant devant le soleil, son père, et devant ses aïeux qui peuplent les enfers et le ciel. La femme impétueuse enveloppe son crime et ses remords dans son manteau de reine; elle se drape dans sa passion, et l'on ne voit pas, comme dans Euripide, bondir son sein et fermenter ses sens.

Racine fut le peintre immortel d'une société qu'il comprenait jusque dans ses plus délicates nuances, et dont le despotisme empoisonna sa vie : il n'osa s'en séparer que pour écrire *Athalie*, Athalie que les beaux esprits d'alors faisaient lire *par pénitence*. Corneille lui-même fut dompté, parce qu'une société, assise sur une même foi sociale, est plus forte que les grands hommes qui naissent dans son sein; l'auteur du *Cid* subit en résistant un joug qui ne paraît pas gêner Racine; l'un esquive les règles et les insulterait s'il l'osait, l'autre les inventerait si elles n'étaient déjà consacrées.

Le théâtre du dix-septième siècle n'aspire pas à éclairer les sombres pages de l'histoire du cœur humain, à explorer l'abîme sans fond, pas plus qu'à s'élancer vers les espérances confuses et infinies. Il peint l'homme beaucoup moins en lui-même que dans ses rapports avec ses semblables, aussi cherche-t-il plus l'éloquence que la poésie, la vie extérieure que la vie intime, la beauté descriptive que la beauté lyrique; il s'attache plus à provoquer un intérêt continu qu'une émotion vive et profonde, et cherche moins à ébranler l'âme qu'à l'éclairer d'une sorte de douce et harmonieuse lumière. Les pièces

étaient jouées selon l'esprit dans lequel elles avaient été conçues ; une tenue toujours noble, une diction constamment rhythmée, étaient la première condition de l'art du tragédien.

Cette société ramène tout à elle par une incroyable puissance d'assimilation ; elle s'efforce de transformer l'antiquité grecque et romaine en sa propre substance : on dirait qu'elle ignore que le Christianisme, cette seconde création de l'humanité, a séparé par des couches profondément distinctes les siècles antiques des temps nouveaux. Les grands hommes de cet âge ne manquaient pas certainement d'érudition ; Racine savait le grec mieux qu'un poëte de nos jours ; mais aucune identification de la pensée n'était alors possible avec une civilisation différente, et la nationalité française s'implantait d'autant plus rapidement en Europe qu'elle avait en elle-même une foi plus aveugle et plus exclusive. La France éleva tout autour d'elle la muraille des convenances et des belles manières ; et Rousseau a eu raison de dire, en faisant remarquer la disposition des Français à n'estimer les nations étrangères qu'autant qu'elles reflètent une moins imparfaite image de leur patrie, que, s'il avait ignoré l'origine du *peut-on être Persan*, il n'eût pas manqué de l'attribuer à une bouche française. Ce mot, en effet, sent le terroir, et cette disposition doit être d'autant plus remarquée dans la France de l'ancien régime, qu'elle contraste davantage avec le génie de notre société nouvelle.

Sous Louis XIV, nulle investigation ne s'exerçait au delà des frontières, et tout ce qui s'imprimait dans une autre langue que la française, était comme non avenu. Cette époque, contemporaine des plus grands événements de l'Angleterre, ne paraît pas s'en être un seul instant préoccupée. Si le cabinet français suivit pied à pied les événements, dans l'intérêt de sa politique, pour trouver, sous Mazarin, un point d'appui dans Cromwell, plus tard, pour appuyer les Stuarts, afin de

paralyser l'influence anglaise au dehors, un roi monta sur l'échafaud, une dynastie remplaça une autre, sans que la pensée publique en reçût le plus léger contre-coup. En vain le régime représentatif soufflait-il tous ses orages sur les trois royaumes, en vain toutes les bases de la société furent-elles mises en question par les dissidents en religion, par les républicains en politique ; ces ébranlements, aujourd'hui si contagieux, n'altérèrent pas un instant la sérénité de l'opinion et la confiance du pouvoir. De tous les esprits éminents de ce siècle, le duc de Saint-Simon est le seul que les événements du dehors fassent quelquefois réfléchir.

La monarchie française ne semblait pas pouvoir redouter l'influence de ces événements plus que la poésie nationale n'avait à craindre l'imitation de la littérature de ce peuple barbare qui

> Du même couteau
> Coupait la tête aux rois et la queue aux chevaux.

Boileau connaissait à peine l'existence de Milton, et il ignorait celle de Shakspeare. Si, dans la première moitié du dix-septième siècle, quelques poésies espagnoles passèrent les Pyrénées avec une reine de la maison d'Autriche, si Corneille puisa timidement à cette source féconde, cette impulsion s'arrêta sitôt que la littérature nationale fut en pleine végétation. Despréaux, qui était pourtant un homme sérieux, vivait confiné dans sa nationalité et dans son siècle, comme le lecteur de telle feuille politique que l'on pourrait nommer, dans le cycle de cinquante ans qui commence à la prise de la Bastille. Après notre belle et savante prose du seizième siècle et le mouvement littéraire de toutes les nations européennes, le fameux : *Enfin Malherbe vint*, est de la force des couplets patriotiques à la colonne ; et c'est peut-être ici l'occasion de remarquer l'analogie manifeste de l'esprit politique du siècle

de Louis XIV avec le bonapartisme, qui tenta aussi d'avoir sa littérature, dont M. de Jouy fut le Corneille et M. Alexandre Duval le Molière.

Le titre le plus glorieux du dix-septième siècle est sans contredit la supériorité de ses œuvres ascétiques. On comprend difficilement comment une poétique aussi circonscrite a pu s'établir en même temps que s'élevaient ces immortels monuments de la plus haute philosophie religieuse.

Si la pensée de l'homme a jamais plané au-dessus de la terre sur les ailes ardentes de la charité et de la foi, c'est sans doute dans les *Elévations* de Bossuet, dans les *Entretiens* de Malebranche ; si son cœur fut analysé avec une pénétration surhumaine, s'il a été amoureusement soigné dans ses douleurs infinies, ce fut par les directeurs éminents sortis de la congrégation de Saint-Sulpice et de la société de Jésus. Jamais les contradictions de notre double nature ne seront creusées comme elles l'ont été par Pascal; jamais les problèmes de l'action de Dieu sur la volonté ne seront médités comme ils le furent par les solitaires de Port-Royal. Dans quel siècle, sans en excepter celui des Grégoire, des Jérôme et des Augustin, l'âme chrétienne s'est-elle élevée à une plus intime conversation avec le ciel? quand la vie pratique a-t-elle été conduite avec de si hautes lumières, avec une prudence si consommée? Les lettres spirituelles de ce siècle, si variées et si abondantes, depuis celles de l'évêque de Genève jusqu'à la correspondance de l'archevêque de Cambrai, resteront comme de sublimes traités de cette philosophie usuelle, qui saisit l'homme tout entier : ils seront de plus en plus étudiés, à mesure que l'on comprendra davantage le Christianisme comme doctrine de l'humanité et comme règle de la vie. L'ascétisme du dix-septième siècle a je ne sais quel parfum de poésie et quel suc nourrissant et fort : c'est à cette source que l'on boit à longs traits l'oubli des misères humaines, c'est là que l'on acquiert cette lucidité de perception

et ce calme de l'âme, cette haute et pleine possession de soi-même par laquelle se font les grandes choses.

Destinée merveilleuse! ces lettres écrites sur le prie-Dieu, ces œuvres de chaque matin qui sont plutôt de bonnes actions que des travaux de l'intelligence, vivront dans la suite des âges, alors même qu'on n'étudiera plus la littérature de ce temps que comme le monument d'une grande société détruite. Les écrits du naïf François de Sales, ceux de l'abbé Olier, dont plusieurs de mes lecteurs ignorent les titres, gagneront chaque jour dans l'avenir; ils seront lus plus longtemps et plus longtemps consultés que les écrits de Descartes, le père de la philosophie moderne; car les systèmes de l'école passent plus vite encore que les théories de l'art, et le cœur humain seul ne change pas.

C'est pour cela que Molière est immortel : car lui aussi a peint l'homme, et dans l'homme de son temps, celui de tous les siècles. La société au sein de laquelle il vécut, loin de contenir l'essor de son génie, lui ouvrit au contraire large carrière. Un organisation où chacun, en naissant, trouvait sa place faite et s'engrenait comme le plus petit rouage dans le jeu d'une grande mécanique, une société où les mœurs étaient en relief, et les habitudes tranchées, en même temps que les croyances y étaient générales, où il y avait de l'originalité dans les caractères, sous le niveau d'une commune pensée; cette société était sans doute la plus favorable à la philosophique exploration de Molière, à la verve comique de Regnard, qui lui-même n'arriva pas trop tard pour la peindre.

L'État était formé par couches distinctes et comme superposées l'une sur l'autre; mais les paroles du poëte allaient à tous, elles ne provoquaient nulle part le rire du scepticisme, et ses enseignements moraux n'irritaient alors ni les passions de parti, ni les susceptibilités philosophiques. A quelque degré de la hiérarchie qu'on appartînt, on admettait sans discussion

les situations établies ; on pouvait songer à les imiter, mais non à les détruire ; et le type opposé du révolutionnaire est certainement le *Bourgeois gentilhomme*.

La royauté était le centre d'un grand système ; la noblesse tirait son lustre de son contact avec elle. *Parler au roi*, était, pour tous les contemporains de M. Jourdain, la pierre de touche de l'importance sociale ; et les situations se classaient alors comme se comptent les degrés de latitude, selon qu'une contrée se rapproche ou s'éloigne de l'équateur.

En religion le libertinage d'esprit n'avait pas fait assez de progrès pour qu'en mettant *Tartufe* en scène, les spectateurs y vissent la personnification du prêtre à l'autel. L'écrivain, en attaquant par le ridicule la jalousie d'un mari, n'était pas conduit à attaquer systématiquement la famille dans sa source sacrée. Les passions de son auditoire n'altéraient pas sa pensée ; indépendante et haute, elle dominait le parterre et n'était pas réduite à en caresser les mauvais instincts, comme une courtisane provoquante.

En même temps que le poëte comique avait un centre pour embrasser la société tout entière, celle-ci offrait à son pinceau les plus piquants contrastes, dans l'infinie variété de ses situations diaprées. Molière avait sous la main la cour et la ville, la magistrature et la finance, la médecine et la chicane ; il avait la province qui lui expédiait par le coche d'honnêtes Limousins, de Bas-Manceaux engraissés de poulardes, des Normands processifs ; il avait à Paris même l'inappréciable Marais, province, aussi, où les rabats étaient plus longs, les hauts-de-chausses plus larges, les maris plus jaloux, les maîtres plus avares, le Marais qui fut le théâtre de presque tous ses grands drames.

Aujourd'hui la robe du médecin, l'habit râpé du procureur n'existent qu'au vestiaire de la Comédie Française, et le frac noir est devenu le symbole de l'égalité conquise. La France

entière est associée à la même vie intellectuelle et politique que les journaux de tous les formats, les chemins de fer et les télégraphes versent à flots sur les sous-préfectures les plus reculées : on dirait ces mille conduits souterrains qui portent le gaz lumineux dans la boutique du pauvre comme dans le salon du riche. La province s'abîme sous le bélier de la presse ; ses vieilles mœurs tombent avec ses vieilles tours. Il ne lui reste déjà plus que son accent ; encore peut-on prédire qu'il disparaîtra bientôt; car l'accent n'est que l'harmonique accompagnement des idées, et les idées se confondent des bords de la Seine à ceux de la Garonne.

Le dix-huitième siècle sortit de celui qui l'avait précédé comme un fruit mûr de sa fleur. Louis XIV mort, il ne resta plus que le généalogiste d'Hozier pour soutenir une constitution assise sur l'étiquette et les préséances. Cette triste société s'en prit alors à douter d'elle-même et de son avenir. Tant que les individus adhèrent fortement au corps dont ils sont membres, en France sous le grand roi, dans l'Amérique du Nord sous ses présidents, en Turquie même jusqu'à l'introduction des cabarets et de l'accoutrement européen, les mœurs publiques se maintiennent par les mœurs privées; mais au dix-huitième siècle la machine ne marchait plus que par son impulsion première, et toutes les idées soufflaient à l'encontre de cette impulsion. La noblesse flétrissait elle-même ses priviléges sans discontinuer d'en revendiquer le bénéfice; le clergé amolli prêchait sans chaleur et sans confiance une religion qui avait moins besoin de défenseurs que de martyrs; il se fit une effrayante décomposition et comme un resserrement de toutes les âmes et de toutes les choses, qui jette sur cette monarchie de Louis XV je ne sais quelle couleur d'impotence et de rachitisme.

L'esprit philosophique rétrécit, loin de l'étendre, le champ de la pensée et de la poésie. On sortit, il est vrai, de l'immo-

bilité française, pour jeter un plus lointain regard sur le monde : mais ce fut au profit d'une idée fixe qu'eurent lieu toutes les expéditions scientifiques comme toutes les tentatives littéraires de ce temps. Chacun venait porter à Ferney sa pierre ou son grain de sable pour aider à *écraser l'infâme*. Historiens, voyageurs, astronomes, naturalistes, tous se mettaient en campagne, bien décidés d'avance à trouver dans la lune, chez les Esquimaux ou au Tonquin des matériaux pour le grand œuvre. Comment faire autrement figure et fortune dans le monde ? *Qu'as-tu fait pour être pendu ?* disait-on en 93 ; qu'as-tu fait *pour être damné ?* demandaient les rois philosophes et les philosophes rois qui ouvraient les portes des académies de Paris, de Pétersbourg et de Berlin. Si, dans le siècle précédent, on put reprocher au savant Huet de voir partout la Bible et les patriarches, les savants de l'Encyclopédie furent bien moins difficiles que l'évêque d'Avranches pour trouver des preuves de l'éternité du monde, de la non-existence de Dieu, des impostures des prêtres et de Moïse. Éclipses des Chinois, zodiaque de Denderah, obélisques des Égyptiens, tout fut, sinon compulsé, du moins impudemment cité. Ce fut un chorus universel, un bruit à faire tomber les murailles de Jéricho.

Et ce qu'il y a dans un tel spectacle de plus triste encore que l'incrédulité dogmatique, c'est la corruption et la frivolité qui la propagèrent. On conçoit l'orgueil d'une haute intelligence ; cet orgueil fit Satan, et Satan est grand jusque dans son crime ; on s'explique la vaste conception d'un Spinosa ; on comprend que Kant ait tenté de tirer des profondeurs de sa pensée l'univers tout entier ; mais à part Diderot, à part quelques moments où l'immense vanité de chef de parti élève Voltaire jusqu'à un incommensurable orgueil, que veulent les philosophes du dix-huitième siècle avec leurs sectateurs de cour et d'académie, avec leurs femmes savantes et impudi-

ques ; que veulent-ils, sinon mener joyeuse vie et débarrasser la société de croyances qui gênent leurs plaisirs et restreignent leur liberté ?

Dans cette atmosphère amollie, les lettres s'énervèrent avec les âmes. Elles ne s'imprégnèrent d'une morgue hautaine et pédantesque que parce qu'ainsi le voulait la mode; leur tendance naturelle les portait vers une corruption vulgaire et frivole. Un seul homme tint debout, par la puissance de son génie, la poésie blessée à mort ; il continua Racine au théâtre avec une imagination plus abondante et plus libre ; mais il ne composa pas dans un système plus large ou plus vrai ; c'est une nature de convention où le génie de cour s'efface sous le badigeonnage philosophique. Rome et la Grèce ne sont plus envahies par les jeunes seigneurs et les grandes dames ; mais, pour se présenter convenablement sur la scène, s'appelât-on Polyphonte ou Zamore, on doit parler comme un correspondant de Frédéric II, admis à l'intimité de Sans-Souci.

Le dix-huitième siècle inventa le *vers-maxime*, lequel engendra de nos jours le *vers-cocarde;* il conçut le roman philosophique qui, par une filiation inévitable, prépara ceux de Louvet, de Laclos et un autre que je n'ose nommer. La société mérita bientôt, dans toute sa vérité, l'injure de Rousseau, qui s'écriait en dédiant sa *nouvelle Héloïse* aux femmes honnêtes de son temps : C'est parce que je connais vos mœurs que j'ai écrit ce livre.

On a tort de faire dater de Rousseau la réaction spiritualiste dans la littérature. Le grand écrivain ne manqua pas sans doute du sens des hautes vérités intellectuelles ; nul n'a écrit de plus admirables pages de métaphysique ; mais, si sa pensée était idéaliste, sa nature ne l'était aucunement. On sent dans ses ouvrages comme un souffle de matérialisme latent, qui vous échauffe le visage en même temps qu'il vous

pénètre l'âme ; matérialisme d'images, de sensations et d'habitudes moins avoué, mais non moins énervant que celui de son siècle. La nature que chante Rousseau dans la pompe de son grand style est plutôt un instrument de jouissance pour l'homme que le sacré symbole de son auteur. Il ne s'élève à Dieu qu'à travers son ouvrage, et prêche beaucoup moins la victoire sur les sens, que la conciliation des deux natures dans une vie de modération pratique. La vertu de Jean-Jacques est chose très-facile, et la conscience qu'il magnifie est moins le triomphe dans la lutte que l'art d'éviter cette lutte elle-même.

La veritable influence de Rousseau fut toute politique, toute positive. C'est par l'*Émile*, le *Contrat social* et *le Discours sur l'inégalité des conditions* qu'il a tracé un profond sillon dans son siècle. Il n'a point réveillé, comme on le dit souvent, le sentiment religieux, ni même la religiosité. Le philosophe Genevois, adversaire décidé de toute manifestation surhumaine et miraculeuse, nullement initié d'ailleurs à la poésie des choses divines, aux saintes harmonies de l'âme et de la nature, comprenait Dieu comme une cause nécessaire et mathématique. Il en avait une perception claire et distincte, mais aucun parfum ne monta vers le ciel de l'autel de son cœur. Rousseau est vraiment déiste, mais il démontre et déclame Dieu bien plus qu'il ne le sent.

Bernardin de Saint-Pierre suivit le premier en France la voie de la sentimentalité religieuse déjà ouverte en Allemagne. *Les Études de la nature*, publiées en 1784, furent la première protestation contre un siècle que les événements et non les hommes allaient vaincre.

Une société atteinte aux sources mêmes de la vie, comme celle du dix-huitième siècle, ne pouvait se régénérer que dans la mort. Les Romains d'Héliogabale et de Caracalla, qui peuplaient le ciel de monstres et de prostituées impériales, n'é-

taient guère descendus plus bas dans la corruption que les contemporains de la Dubarry et de madame d'Épinay, enivrant la vieillesse de l'auteur de la *Pucelle* par une honteuse apothéose.

Un nouvel essaim de barbares ne vint pas renouveler ce sang épuisé, car Dieu a pour jamais fermé les grandes cataractes des peuples comme celles du ciel ; mais sa main prépara, au sein même de cette société confiante, une formidable invasion de barbarie intérieure. La lie monta au haut du vase ; il se fit un immense déchaînement de forces et de puissances inconnues. Ce fut alors que s'accomplit la pensée philosophique du siècle : on eut une nature sans Dieu, des hommes sans âme, une société sans foi ; on eut l'enfer au lieu du néant : l'enfer qui, en passant sur le monde comme une flamboyante vision, éclaira d'un jour nouveau des doctrines enseignées cinquante ans sans être comprises.

Les septembriseurs parachevèrent l'œuvre des sophistes, et la religion monta sur l'échafaud après avoir été clouée au pilori de l'Europe : dernier combat et première victoire de la vérité. Elle répéta avec son vieil apologiste : *semen est sanguis christianorum*. Avec lui elle put s'écrier en se rappelant les désordres qui avaient approché du sanctuaire : *omnia huic operi delicta donantur* [1].

Le premier soin du pouvoir suscité pour rasseoir le monde sur ses fondements fut de se prosterner devant la Vierge mutilée ; le nouveau Constantin baissa la tête sous le labarum, et au milieu des docteurs de l'école philosophique, il appela pour consacrer sa puissance le successeur de celui qui présidait à Nicée. Alors se développèrent simultanément, comme des fruits mûris au même soleil, la pensée d'un grand homme et la pensée d'un grand poëte. Les martyrs récents avaient continué

[1] Tertull., *Apol.*, 50.

la chaîne des confesseurs de cette Église toujours chargée de sa croix comme son maître, et les temples étaient à peine rouverts qu'une voix inspirée célébrait la perpétuité de la foi qui survivait à Voltaire comme à Dioclétien. Le *Génie du Christianisme* parut au moment où Napoléon aspirait à recevoir l'onction sainte sous les voûtes de Notre-Dame. Si l'ennemi personnel du Sauveur des hommes avait vécu vingt-cinq ans de plus; s'il avait pu, après l'ovation d'Irène qui ferma le dix-huitième siècle, contempler les deux grands événements par lesquels s'ouvrait le siècle nouveau, il se fût écrié comme Julien blessé à mort : *Galiléen, tu as vaincu.*

M. de Chateaubriand a baptisé le dix-neuvième siècle : en vain notre âge prétendrait-il effacer le signe sacré qu'il porte au front, en vain voudrait-il oublier dans les orgies d'une jeunesse déréglée la parole qui l'a fait éclore, sa littérature datera du *Génie du Christianisme*, et, à mesure qu'elle se purifiera de honteuses superfétations, cette primitive empreinte reparaîtra plus distincte et plus indélébile.

On peut appliquer à M. de Chateaubriand ce que Quintilien disait d'Homère : « Ut Aratus à Jove incipiendum putat, ità « nos ritè cœptum ab Homero videmur. Hic enim (quemad- « modum ex oceano dicit ipse amnium vim fontiumque cur- « sus initium capere) omnibus exemplum et ortum dedit [1]. »

Une femme à la pensée forte et nuancée, au coloris transparent et harmonieux, étendit aux puissances secrètes de l'âme l'action vivifiante que M. de Chateaubriand exerçait sur le monde de l'imagination et de l'art. A madame de Staël incomba la tâche de creuser, par l'analyse psychologique, la pensée intime que le grand poëte étalait dans ses pompes extérieures. Elle reçut en outre la mission de porter le premier coup à la nationalité littéraire, et ce fut dans cet esprit si

[1] *Inst. Orat.*, liv. x, ch. i.

français, mais en même temps si dilatable, que se prépara 'union de notre génie avec le génie germanique, association que Lessing invoquait dans une ingénieuse allégorie [1] et qui sera l'un des grands résultats du travail intellectuel de notre temps.

Par le *Génie du Christianisme* et par *l'Allemagne* l'esprit s'engageait dans la sphère de l'idée chrétienne et de l'idée européenne; mais ce double mouvement était tellement contraire aux traditions consacrées par les deux siècles précédents, qu'il devait susciter les plus vives résistances. D'ailleurs, plusieurs données manquaient alors, comme elles manquent encore aujourd'hui à la solution du grand problème posé au dix-neuvième siècle; dès lors l'art, la poésie, la pensée humaine tout entière, étaient et restent engagés dans des voies incertaines et ténébreuses. Ils se dirigent sans en avoir la conscience, souvent même en paraissant s'en écarter, vers un but qui échappe à leurs prévisions, mais qui les domine.

La révolution française ne fut pas seulement une œuvre de destruction; il y a en elle une force virtuelle qui doit enfanter un monde nouveau et confondre par ses résultats définitifs autant de craintes que d'espérances. Les hommes qui attaquèrent le Christianisme à sa source préparaient l'application plus générale des principes d'égalité chrétienne que le moyen âge réalisa dans ses institutions monastiques, mais sans oser, même en théorie, l'étendre à la société civile. Ils ont également préparé une littérature plus catholique dans la pensée et dans les formes, que celle dont l'élan religieux fut constamment contrarié par les habitudes de l'esprit scolastique et par l'influence d'institutions fondées sur un droit politique défectueux. Il semblera moins paradoxal dans un siècle que de nos jours de définir la révolution française une transition du Christianisme de la vie intérieure à la vie publique, opérée par les ennemis

[1] *Die Blinde Henne* Lessings fabeln.

mêmes de la croix. Quand les docteurs de la synagogue élevèrent trois gibets sur le Golgotha, ils ignoraient que rois et peuples s'inclineraient bientôt devant ce bois infâme : la synagogue du dix-huitième siècle s'est aussi trompée, et la folie de la croix confondra de nouveau l'espérance des sages.

Mais la littérature contemporaine s'efforcera vainement d'atteindre le caractère qui lui appartient, tant que le mouvement révolutionnaire commencé en 89 ne sera pas complété en devenant européen, et n'aura pas été réglé par le principe religieux destiné à se combiner avec lui. Alors seulement les opinions et les lettres cesseront d'embrasser des aperçus isolés, d'aller de tentatives avortées à des tentatives plus vaines.

Comment s'étonner qu'un mouvement embrassant également les formes sociales et les formes littéraires, soit aussi long à se régulariser, si l'on songe qu'il n'est pas une idée qu'il n'affecte, pas une institution qu'il ne doive atteindre?

Dans la constitution intérieure des peuples, les rangs se nivellent avec les idées, en même temps qu'au dehors les nationalités disparaissent sous l'effet de mille causes combinées. Pour les lettres, comme pour les doctrines politiques, il se prépare une unité nouvelle, que l'industrie active avec la presse, cette machine à vapeur de l'intelligence. Les opinions sont de nos jours essentiellement cosmopolites, qu'elles reposent sur le dogme de l'inamissibilité du pouvoir ou sur celui de la souveraineté populaire. Il n'est personne qui ne fasse passer son parti avant sa patrie, c'est-à-dire l'idée avant le fait, l'humanité avant la nationalité. Pas une cause qui ne soit européenne, pas un succès, pas une défaite qui ne fasse des vainqueurs et des vaincus bien loin des lieux où le combat se livre. Ce que la papauté tenta vainement au moyen âge est essayé au profit des idées les plus contraires, et si cette diversité constate le désaccord des moyens, elle laisse pressentir l'identité du but.

A moins de voir dans les révolutions des effets sans causes et sans résultats, à moins de déshériter la Providence du gouvernement des choses humaines, il faut croire, et croire d'une foi inébranlable, que les esprits et les nations trouveront enfin leur centre de gravité, où les problèmes sociaux se résoudront par l'accord de la liberté avec le pouvoir, et les problèmes philosophiques par l'hommage que rendront au dogme religieux et les travaux de la raison humaine et son impuissance.

Les barrières tombent chaque jour entre les individus comme entre les nations; les conditions se confondent comme les peuples dans une égalité de fortune, d'idées et d'habitudes. L'humanité s'offre donc au poëte aussi bien qu'à l'homme politique sous un aspect plus absolu, plus universel, plus *shakspearien*, si je l'ose dire. L'homme se dégage à la fois de l'autorité des conventions sociales et de l'autorité des conventions littéraires; dans l'art comme dans la vie politique, ce qu'il poursuit surtout c'est la liberté de rester lui-même.

Les tentatives pour briser le joug classique, ou la forme locale et artificielle de la pensée, ont suivi, là où elles ne les ont pas précédées, les innovations révolutionnaires. Mais si le déblaiement des ruines littéraires est chose aisée autant que celui des ruines politiques, la reconstruction est lente, et dans le long intervalle qui sépare la chute de la renaissance, il y a place pour bien des malheurs et pour bien des folies. C'est ainsi que depuis quelques années on a vu surgir à la fois et un jacobinisme théorique, et une littérature monstrueuse, expression de je ne sais quel état maladif et convulsionnaire. L'un et l'autre succombent devant la raison publique, et en ce moment on ne tente plus rien, pas même le paradoxe.

L'avenir conciliera des formes et des théories qui sont encore dans un état violent d'antagonisme. Beaucoup d'idées

qui auront perdu leur valeur philosophique ou leur autorité sociale, passeront à l'état de poésie pure, et se réfugieront dans les livres lorsqu'elles seront repoussées par les mœurs. La littérature, au lieu d'être, comme en d'autres temps, l'expression de la société, deviendra, si je puis le dire, l'expression de ce qui manquera à cette société matérialisée dans ses formes. C'est ainsi seulement qu'une constitution démocratique, dans laquelle le soin des choses positives obtient une importance prépondérante, et qui n'admet ni aristocratie, ni grands corps permanents pour garder le dépôt des traditions et des antiques souvenirs, peut laisser espérer à l'avenir une poésie neuve et féconde.

Comme la religion sa sœur, cette poésie restera étrangère au mouvement journalier de la vie sociale; elle ne la colorera pas de ses teintes suaves, ne la dorera pas de sa sainte auréole; l'atmosphère d'un industrialisme bruyant et d'une popularité commune serait trop épaisse pour ces deux filles du ciel; elles se placeront à côté et au-dessus de la société, et la vie humaine aura deux étages.

Dans l'art, comme dans la réalité, la poésie se séparera davantage de la prose; elle deviendra plus idéale et plus hardie à mesure que les mœurs s'alourdiront davantage. C'est ainsi que s'universalisera le phénomène que Byron et M. de Lamartine ont d'abord constaté pour l'Angleterre et pour la France, et qu'on verra se développer le goût des émotions idéales, le sentiment des impressions les plus vagues et les plus musicales de l'âme, à mesure que s'étendra l'habitude des jouissances positives au sein d'une civilisation molle et sans ressort.

La poésie de l'avenir sera religieuse, car après avoir fatigué la raison et triomphé de l'indifférence, il ne reste plus à l'homme d'autre refuge que la foi. La religion garde les deux extrémités de la vie intellectuelle : dans le premier âge des

peuples, une imagination créatrice symbolise les dogmes et en matérialise les insignes; alors les mythologies prennent naissance. Puis vient le rationalisme, qui déifie l'intelligence comme on déifia d'abord les passions, idolâtrie plus longue et plus dangereuse, épreuve que nous traversons aujourd'hui et qui touche à son terme. Enfin, quand la raison s'est épuisée dans un commerce stérile avec elle-même et que les peuples ont pu résister à cet énervant onanisme, l'homme se prend d'un dégoût vaste et profond de lui-même et reconnaît que tout est vanité sous le ciel. Alors la science le ramène à la foi, non plus à cette foi colorée des premiers âges, qui s'associe à tous les hasards d'une vie héroïque, qui poussait les Hellènes vers les rivages de la Troade comme nos pères vers ceux de la Syrie; mais à cette foi grave et sévère, source sacrée de résignation et de patience, qui, par delà la terre désenchantée parce qu'elle est connue, nous montre le tombeau radieux des splendeurs d'une immortalité qui commence.

La littérature de l'avenir n'atteindra que par des transformations successives ce terme suprême de sa maturité. La beauté harmonique qui appartient à une ère littéraire est incompatible avec le combat intellectuel alors qu'il dure encore, comme avec les bouleversements profonds de la société et de l'âme.

Combien de temps le génie ne s'égarera-t-il pas dans les détours du labyrinthe, combien de fois ses ailes fondues au soleil ne le feront-elles pas tomber du ciel? Il suffit, pour comprendre que ces jours d'épreuve et de tâtonnements doivent être longs pour nous, de jeter les yeux sur l'Allemagne, dont la littérature entra bien avant la nôtre dans les voies spiritualistes et au sein de laquelle l'anarchie artistique et morale est aujourd'hui plus profonde que jamais.

Le travail de régénération qui chez nous ne date guère que de M. de Chateaubriand, remonte en Allemagne jusqu'à Klops-

tock, vers la seconde moitié du dix-huitième siecle. Le barde germanique et chrétien secouant l'influence française et celle des poëtes de l'*âge d'or* célébrée par Godched et Adelung, assit le premier la poésie des peuples modernes sur la double base du mysticisme religieux et des traditions nationales. Klopstock donna la science et la foi pour supports à la poésie des temps nouveaux.

Herder embrassa tous les temps, comprit toutes les civilisations, identifiant sa nature divinatrice aux phases les plus diverses de l'existence des peuples. Ces deux hommes ont ouvert le sillon que des générations glorieuses ont creusé depuis, sans que la poétique de l'Allemagne soit plus fixée que ses doctrines philosophiques, sans qu'elle puisse s'enorgueillir d'autre chose que de magnifiques tentatives combattues par des tentatives opposées.

Et pourtant le génie n'a pas été mesuré à l'Allemagne d'une main parcimonieuse, mais ce génie n'a pas encore trouvé sa loi d'harmonie. Schiller, qui fit *Wallenstein*, est l'auteur des *Brigands* et de *D. Carlos*, et sa pensée littéraire ne se fixa pas plus que sa pensée religieuse si tourmentée. L'illustre et longue carrière de Goëthe n'aboutit à aucune conclusion précise, ne se lie par aucune unité. Il y avait sans doute de grands poëtes à Weimar, mais il ne s'y éleva pas d'école, car ni l'art ni la pensée n'y formèrent un faisceau de convictions communes. L'esthétique de l'Allemagne manque de base comme sa philosophie manque de sanction.

« On peut, dit un célèbre critique catholique d'au delà du « Rhin, comparer notre littérature à une dissonance qui n'est « pas encore résolue. Il ne serait peut-être pas difficile d'in- « diquer d'une manière générale où il faut en chercher l'har- « monie, et quel est l'unique moyen de la trouver. »

« Mais à quoi bon, ajoute Frédéric Schlegel, déterminer « le but éloigné, si l'on n'indique pas en même temps les

« voies qui y conduisent, les faux sentiers que l'on peut ren-
« contrer, les obstacles que l'on aura à combattre, même dans
« le bon chemin? Avant de songer à la solution du problème,
« il faut donc apprendre à embrasser et à connaître ce pro-
« blème sous ses différentes faces[1]. »

Cette étude à laquelle l'écrivain allemand se livre avec sagacité pour sa patrie, est plus difficile encore pour la France, au sein de l'anarchie intellectuelle où est plongé notre pays. Quoique le mouvement social soit loin d'être arrivé chez nous à sa conséquence dernière, à une situation fixe et organique, il est cependant plus avancé que le mouvement littéraire; tout incertaines que soient encore nos destinées politiques, la physionomie de la société française a, dans ce moment, quelque chose de moins orageux, de moins révolutionnaire que celle de sa littérature.

Des intérêts nombreux dominent au moins l'ordre social et contiennent la force démocratique dans des limites qu'elle ne saurait franchir qu'en abdiquant sa violence. Mais dans le monde littéraire, le désordre a été longtemps au comble : au milieu de cette confusion, il semblait d'abord impossible de saisir aucun trait caractéristique, aucun germe destiné à fructifier.

Au premier plan de la littérature des années qui suivirent immédiatement 1830, se présente un amas de créations fantastiques et sauvages : on dirait un enfer à l'entrée duquel il faut laisser toute espérance. Dans ce monde du caprice et de la stérilité, nulle créature n'apparaît façonnée à l'image de Dieu et resplendissante de sa ressemblance; vous n'entendez ni la langue des passions, qui jaillit des entrailles humaines comme la source d'eau vive du sein du rocher, ni la langue de l'intelligence aux perceptions lucides et hautes; c'est une confusion de diverses et horribles paroles, qu'interrompent

[1] *Hist. de la Littérature*, t. II.

des gémissements de douleur, des accents de colère, des voies rudes et enrouées et de longs trépignements :

> Diverse lingue, orribili favelle,
> Gemiti di dolore, accenti d'ire,
> Voci alte e fioche et suon di man con elle.

L'Europe tout entière s'est insurgée contre la démoralisante propagande de nos romans et de nos drames ; elle a fait justice de cette littérature dont la statistique s'établit par le nombre des viols, des incestes et des accouchements perpétrés presque en face du public. Après les crimes de la terreur, je ne sais rien de plus humiliant pour ma patrie que les licences orgiaques de cette dramaturgie avinée.

Il serait difficile d'accuser de pruderie les plus hautes intelligences de l'Angleterre et de l'Allemagne ; et MM. les artistes jeune-France voudront bien convenir qu'il y aurait excès d'outrecuidance à espérer de la littérature élaborée sur les planches de la Porte Saint-Martin et dans leurs romans intimes et moyen âge, une poésie plus large que celle de l'école européenne, embrassant dans son cadre immense les épopées homériques, indiennes et chevaleresques, le drame de Shakspeare et de Caldéron, de Molière, de Schiller et de Goëthe, le roman historique de Walter Scott, et jusqu'aux minutieux tableaux de famille de Richardson. Quelque bonne opinion que ces écrivains entretiennent d'eux-mêmes, quelque mépris qu'ils aient pu légitimement concevoir pour leur pays par cela seul qu'ils y ont conquis quelque renom, ils ne peuvent ignorer, et au besoin leurs libraires se chargeraient de les en instruire, que la France en est à partager l'opinion de l'Europe, et que les jugements des *reviewers* étrangers se vulgarisent chaque jour jusque dans les cabinets de lecture de province.

Ils sont passés ces temps de *l'art* par excellence, durant

lesquels ont fleuri tant de jeunes hommes, dotés par leurs camarades d'un brevet d'immortalité. Aviez-vous lu quelques chroniques du quinzième siècle, vous étiez admis à faire de l'archaïsme et du costume ; vous pouviez, par exemple, décrire très-doctement une rixe entre des clercs et des bourgeois, dans les rues tortueuses de la cité, ou une scène de ribauds dans un clapier de la rue aux Ours. Profondes et fidèles peintures du moyen âge, qui déjà partagent avec les romans de Pigault-Lebrun la tâche d'avancer l'éducation historique et morale des grisettes et des commis de magasin. Au lieu d'antiquaire voulait-on devenir poëte? on se drapait en Prométhée, dévoré par son génie, lié sur le rocher du monde par les chaînes d'airain de la fatalité ; l'on blasphémait le ciel bleu et la terre verte, l'amour auquel on avait cessé de croire depuis que, pour se donner une dernière émotion, on avait étouffé sa maîtresse, la Providence, dont la rafraîchissante pensée s'éteignait, lumière vacillante, dans un cœur bouleversé par la tempête !

Le poëme rimé, le roman confectionné, l'on cuvait son désespoir chez Véfour et chez Tortoni. Werner cédait à une irritation fébrile en composant d'épouvantables drames ; tu vivais, malheureux Hoffmann, obsédé par les fantômes logés dans ton cerveau malade ; la griffe du démon était sur ton épaule, et dans les nuages de blanche fumée qui s'exhalaient autour de toi, tu voyais monter et descendre les êtres fantastiques qui fatiguaient tes veilles et ton sommeil. Mais c'est dans une molle et lucide atmosphère que tes joyeux imitateurs ont conçu leurs visions funèbres, et le genre portant ton nom est devenu une exploitation commerciale, qu'on a oublié de comprendre dans la dernière loi sur les patentes.

Il est une classe d'hommes arrivée à une extinction tellement complète du sens moral, à une si profonde indifférence pour les problèmes capitaux de la nature humaine, qu'elle ne

se rattache plus à l'existence que par l'art, par le culte de la forme indépendante de la pensée qui la vivifie. Il faut sentir Dieu dans son cœur pour comprendre le symbolique langage de la nature; quand cette voix ne parle plus à l'âme, cette nature n'est plus qu'une force inconnue, qu'on aime parce qu'elle est belle, parce qu'elle dispense l'incarnat aux fleurs et la fraîcheur aux brises des mers. La lutte de l'honnête homme contre lui-même et contre le sort ne fait plus battre l'âme, car l'honnête homme est ici-bas une victime, s'il n'est une dupe ; et quel besoin de creuser un problème peut-être insoluble? n'est-il pas mieux de se pâmer d'admiration devant un rayon de soleil dorant le feuillage, ou les teintes d'un lointain pittoresquement éclairé, de disserter savamment sur les phénomènes du clair-obscur et de la pénombre?

Ne croyez pas, du reste, que la pensée elle-même ne puisse être ramenée à cette analyse technique et matérielle. Un poëme s'appréciera comme un tableau, comme une symphonie musicale; car c'est le propre de *l'art* de tout confondre dans une panthéistique unité. On ne s'enquerra guère du sentiment auquel a cédé le poëte, moins encore de ce qu'il a prétendu enseigner, pas du tout de la manière dont il conçoit sa mission sacerdotale : mais ses procédés et son faire seront minutieusement discutés; l'on recherchera si l'intérêt de curiosité est habilement soutenu, si ses statues marchent droit et se groupent heureusement, si leurs mouvements sont souples et leurs attitudes contrastantes. Malheur au poëte si les ressorts du drame sont compliqués, les couleurs mal fondues, la langue peu pittoresque! Mais qu'il ait insulté la Providence, calomnié ou méconnu la nature humaine, il n'importe. Qu'est-ce que la vérité? demandait Pilate; qu'est-ce que Dieu, qu'est-ce que l'homme? demandent aujourd'hui certains esprits.

La vie d'artiste qui a conquis une importance transitoire, Dieu merci, mais trop réelle, est descendue de nos jours bien

au-dessous de ce qu'elle fut en Italie dans le siècle où l'impur Aretin était une puissance, au fond de son sérail de Venise, où Bembo et le Bibbiena furent décorés de la pourpre romaine. Au moins n'y avait-il alors ni petits journaux à calembourgs infâmes, ni prospectus laudatifs, ni toutes ces turpitudes de la basse presse qui soulèvent le cœur. Les poëtes vendaient leurs sonnets comme les guerriers leur sang; mais les acheteurs étaient Charles-Quint, François Ier et les Médicis. Léon X était un pontife d'une moralité équivoque, mais il conçut les pompes de Saint-Pierre ; les peintres menaient une vie licencieuse, mais en sortant des bras de la Fornarina, Raphaël épurait son cœur dans un divin commerce avec les anges et les madones. Le génie triomphait alors de la corruption ; de nos jours, la corruption a triomphé du génie.

Il est une question que je ne poserai qu'avec réserve, et sur laquelle je n'ai jamais médité sans éprouver une véritable tristesse. Je demande ce que fussent devenus l'auteur de *Notre-Dame de Paris* et l'auteur d'*Indiana*, s'ils étaient nés dans des temps meilleurs, s'ils avaient trouvé autour d'eux d'autres habitudes, d'autres amis, si à chaque matin de leur vie ils s'étaient adressé, dans un religieux recueillement, cette question, la première du catéchisme de l'homme de génie comme du catéchisme de l'enfant du peuple : Pourquoi Dieu m'a-t-il créé et mis au monde? La réponse à ce pourquoi n'eût-elle pas donné une tout autre direction à leur pensée, direction plus dégagée de toute misérable préoccupation d'intérêt ou de vanité? Si l'*Enfant sublime* couvé sous l'aile de M. de Chateaubriand s'était borné à marcher avec son siècle comme son maître, si l'admirable peintre qui de *Valentine* s'est abaissée jusqu'à *Lælia*, n'avait pas méconnu ce qui consacre la femme aux yeux du monde, nous n'aurions pas à regretter tant d'œuvres inutiles, tant d'autres qui réclament des expiations.

Il ne suffit pas au poëte de s'établir, comme de droit divin,

au-dessus des interrogations et des reproches qui touchent à la pureté de sa pensée, et de protester avec un dogmatisme dédaigneux de la hauteur de ses vues et de la moralité générale qui en caractérise l'ensemble. Si le dernier des manœuvres assis au parterre, s'adressant au poëte lui demande : Qu'as-tu voulu hier soir enseigner à ma femme, à ma fille, auxquelles j'ai permis de lire tel de tes livres, ou d'écouter tel de tes drames ; que m'as-tu appris à moi-même touchant les épreuves de ma pénible existence, quels sentiments as-tu cherché à susciter en moi comme père, comme époux, comme homme éprouvé par tant de tribulations, contenu par des lois si rigoureuses et pourtant si nécessaires ? Que si cet homme interroge l'écrivain, et que celui-ci ne réponde que par des déclamations et par de vagues théories sur l'art, je dis que l'écrivain a forfait au ciel qui lui dispensa le génie, qu'il a prévariqué dans l'exercice de son ministère.

Sans doute que les lois de la société sont trop souvent impitoyables, et qu'il appartient au poëte comme au philosophe d'en avancer la réforme en les pénétrant graduellement par la charité chrétienne ; mais il faut une grande pureté de cœur et d'intention pour toucher à ces dangereuses matières. La main de Vincent de Paul encore meurtrie des fers qu'elle portait aux galères de Marseille eût pu écrire *Claude Gueux*, mais un simple homme de lettres n'avait pas ce droit-là.

Et puis, en littérature, comme en philosophie, suffit-il donc d'arguer de ses intentions ? n'est-on pas responsable des imitateurs liés à la pensée créatrice comme tous les hommes le sont à Adam dans son péché ? Les brigands de Schiller, les pirates de Byron ont pullulé parmi nous ; on en est venu à attaquer tout ce qu'il y a de sacré sur la terre par vanité paradoxale autant que par corruption.

Le pouvoir a été signalé comme une superfétation dangereuse qui paralyse plus de vertus qu'elle ne contient de vices.

Aux yeux de certains dramaturges, les héros du bagne sont des êtres grands et forts écrasés par la société; Papavoine est peut-être un philanthrope, jaloux d'épargner les tourments de la vie à deux innocentes victimes. Le mariage est un contrat à cheptel, une prostitution légale, sanctionnée par le prêtre et par le magistrat, et l'union volontaire est seule digne de cœurs vertueux et libres.

Aucune infamie n'a rougi de s'étaler au soleil; il n'est pas une flétrissure qu'on ne puisse attacher à un nom propre. Ces œuvres ont été tellement nombreuses dans les années qui suivirent le grand ébranlement de juillet, elles présentaient de telles affinités et semblaient si bien s'accorder pour souffler sur le monde comme un vent de destruction, que cette époque formera comme une sorte d'ère littéraire qu'on ne saurait qualifier que du nom *anti-sociale*.

Malgré certaines qualités appartenant aux temps nouveaux, qualités manifestes dans la forme littéraire, alors même que la pensée est en désaccord avec elles, ces tristes élucubrations sortent en droite ligne des romans de Diderot et de Voltaire. C'est le dix-huitième siècle qui se traîne jusqu'à nous, comme un vieillard qui se sentant mourir, rassemble toutes ses forces pour une dernière et suprême orgie.

On a donc pu dire avec fondement que la société est en France dans une position plus assise et moins tourmentée que sa littérature. Ceci se conçoit en effet : dans un siècle de transition, le monde social peut au moins se tenir debout par le lest des intérêts et par la coalition de toutes les peurs; mais la société des intelligences ne saurait vivre par le mécanisme administratif et constitutionnel. Quand elle a perdu ses croyances, puis la foi même dans l'incrédulité, quand elle n'appartient plus à Voltaire ni à Bossuet, ni à Rousseau ni à Fénelon, la nature n'est pour elle qu'un banquet livré à l'appétit de commensaux avides.

Cependant le dévergondage des lettres n'a point empêché, comme on pourrait le croire, la végétation de la pensée régénératrice et chrétienne qui, au commencement de ce siècle, prit possession de la littérature française par M. de Chateaubriand et Mme de Staël, qui rencontra plus tard chez M. de Lamartine sa plus haute expression lyrique.

Maintenant que la littérature *artiste* et *anti-sociale* expire ou se transforme sous les mépris de l'Europe et la lassitude de la France, la réaction s'opère d'une manière vague encore, mais réelle. Il n'y a, je crois, aucun mérite de prévoyance à célébrer en ce moment la formation d'une poésie chrétienne et européenne que la science dégagera des ténèbres du passé, et la foi renaissante de celles de l'avenir. Nos fils la recevront cette poésie de l'expérience et de la maturité humaine, éclose sous nos sueurs et sous nos larmes. Elle ne sera pas moins philosophique que celle de Shakspeare, et elle aura conquis au prix d'ineffables douleurs, la solution de la grande énigme que le barde de l'Angleterre posa sans la résoudre. Il ne lui sera pas interdit d'aspirer à la pureté Racinienne en s'élevant à une conception plus universelle et plus féconde. Ce qui caractérisera cette poésie, sera l'union des deux éléments constamment séparés dans le dix-septième siècle, l'esthétique et l'ascétisme. Elle mettra le drame de la vie humaine sous le reflet des choses célestes, comme la terre est placée sous le soleil qui la vivifie et la colore; elle sera psychologique et mystique, historique et providentielle.

L'œuvre inattendue du cygne de Saluze a été comme le doux prélude de ce chant de l'âme souffrante et résignée. Pellico marque la transformation et le caractère plus précis de la pensée religieuse dont M. de Chateaubriand fut le prophète, que M. de Lamartine semblait appelé à développer dans toute sa splendeur, et qu'il appartient à l'avenir d'appliquer à toutes les phases de l'existence humaine.

Du reste, le fait le mieux constaté, le seul peut-être qui le soit rigoureusement pour la révolution littéraire comme pour la révolution politique, c'est que l'ancien moule est brisé et que l'organisme nouveau reposera sur de plus larges bases. Plus d'une fois d'honnêtes classiques ont battu des mains aux extravagances des romanciers du jour, et je gage qu'il est tel coin de l'Académie où, en voyant la scène polluée par d'ignobles monstruosités, l'on a vaticiné longtemps la restauration de la légitimité littéraire représentée par MM. Arnault et de Jouy. Rien n'autorise pourtant à regarder comme possible une autre manifestation du phénomène local d'où sortit notre ancienne littérature classique.

Tous les travaux contemporains s'imprègnent, en effet, d'un caractère d'universalité qu'ils affectent dans leur forme, lorsqu'ils en sont encore éloignés par leur esprit même. En se dépouillant des aspérités de sa nationalité sociale et littéraire, la France s'identifie avec les civilisations les plus diverses; elle étudie l'humanité sans acception de temps ni de condition; elle comprend enfin, et la littérature qui s'élève ne sera que le développement de cette donnée féconde, que le ciel a versé une dose égale de poésie partout où bat un cœur d'homme, qu'il soit couvert de la cotte de mailles ou du frac noir, de la braie du serf du douzième siècle ou de la veste de l'ouvrier de nos manufactures.

C'est depuis la révolution seulement que le goût et l'intelligence de l'histoire se sont vulgarisés en France. Jusqu'à cette époque on n'y connut que trois antiquités: d'abord l'antiquité galante de La Calprenède, d'Urfé et de mademoiselle de Scudéry; puis l'antiquité classique de Rollin et des jésuites; enfin l'antiquité philosophique de Voltaire et de Fréret. Le moyen âge monarchique était officiellement raconté par le père Daniel et les historiographes, le moyen âge libéral était exploité par Mably, sans que dans ces travaux commandés par la cour ou par

les philosophes, il y eût ombre de couleur, d'âme ni de poésie.

Pour être prophète du passé, historien fidèle des mœurs et des idées qui ne sont plus, il faut vivre en dehors de son temps, dans une méditation extatique, comme Herder, Niébuhr, Otfrid Muller, Creuzer ou Gœrres, magiques évocateurs d'un monde sorti de ses cryptes et de ses hypogées pour danser en chœur devant eux, à moins que l'on n'appartienne, comme nous, à l'une de ces sociétés auxquelles les révolutions dispensent l'intelligence du passé pour leur faire prendre en patience les obscurités de l'avenir. On comprend alors les siècles écoulés, non à la manière des historiens poëtes de l'Allemagne, mais comme ces historiens politiques qui seront l'éternel honneur de la génération présente. Si l'on est aujourd'hui moins instruit qu'au seizième et au dix-septième siècle, l'on pénètre le sens intime de ce qui était lettre clause pour nos pères. La France actuelle rappelle un peu ces races slavonnes dont la nationalité consiste à n'en avoir pas, et qui s'assouplissant sans effort aux mœurs étrangères, parlent sans accent et presque sans étude les idiomes les plus divers de mécanisme et de génie.

L'histoire est donc la spécialité de notre temps, non l'histoire philosophique et providentielle entonnée par Bossuet comme un céleste *Hosanna*, exposée par Vico avec un inflexible didactisme (l'humanité n'a point encore gravi le pic immense d'où ses destinées se dérouleront à ses pieds comme un livre), mais l'histoire comprise et révélée par le jeu des passions humaines, l'histoire devenue pittoresque à force d'être vraie, dont MM. Guizot et Thierry ont fait de hauts traités de science politique, M. de Barante des chroniques charmantes, Walter Scott des romans admirables.

Ce dernier a exercé sur son siècle une influence plus européenne encore que M. de Chateaubriand. Notre esprit sceptique et blasé, fermé désormais à l'enthousiasme comme à la haine,

s'est merveilleusement accommodé de l'impartialité doctrinale et historique de l'auteur d'*Old mortality*, et Walter Scott a été accepté de toutes les écoles comme de tous les partis, parce qu'il n'a prétendu s'imposer à aucun d'entre eux.

A l'élément historique qui pénètre le passé, s'associe dans le mouvement littéraire du siècle, l'élément démocratique qui fait comprendre le présent. C'est par celui-ci qu'on étreint la vie usuelle et populaire pour en distiller comme une forte eau-de-vie de grains, chaude au gosier, mais salubre, et dont l'habitude d'élixirs affadis nous avait trop fait perdre le goût natif. Pendant que la langue française, tamisée par la cour et l'Académie, reprend du corps et de la saveur en revenant à ses origines gauloises inexplorées depuis Regnier, François de Sales, Lafontaine et Molière, les rois de théâtre et le beau monde cèdent la place à ce peuple, qui nous coudoya longtemps sans que nous nous missions en peine d'observer sa vie. L'atelier a sa littérature, pittoresque, abondante et pathétique. La mansarde du pauvre resplendit éclatante de douleurs sublimes; le drame porte le rabot au lieu du sceptre, le tablier remplace le laticlave, la vie humaine se montre en déshabillé. Il y a dans les rangs divers de la société une somme égale de grandeur morale, et peut-être de bonheur intérieur : la chaire chrétienne l'a dit souvent, mais aujourd'hui, pour la première fois, la littérature le démontre.

Cette littérature n'a rien, sans doute, de natif et de spontané ; elle procède tout entière de la science et de l'art; c'est une poésie de réflexion qui a toujours conscience d'elle-même. Telle est la condition fatale des œuvres de notre temps. Vieillards, d'où nous viendrait l'entraînement de la jeunesse et la naïveté du premier âge ?

L'observation psychologique, l'anatomie du *moi*, n'a jamais autant occupé que de nos jours; aussi n'est-il guère d'ouvrage contemporain qui ne touche par quelque endroit à l'autobio-

graphie, et la poésie lyrique, c'est-à-dire personnelle, est-elle le titre le plus éclatant que ce siècle puisse invoquer. Il a fallu qu'une immense révolution s'opérât dans l'opinion d'un peuple pour que M. de Lamartine ait succédé à Jean-Baptiste Rousseau et à Lebrun, pour qu'après Laharpe et Geoffroy, la critique littéraire ait osé prendre les allures que lui a données M. Sainte-Beuve.

Jamais l'individualité humaine ne s'est dessinée d'une façon plus nette et plus saillante que sur le fond gris et terne de nos mœurs. L'étude de l'homme est celle de toutes les sociétés fatiguées. Quand les plus orgueilleuses civilisations doutent de leur avenir, l'esprit humain se replie sur lui-même et se prend à s'interroger. C'est du milieu de la corruption romaine, entre les tyrans et les barbares, que Juvénal, se prosternant au souvenir du grand moraliste, s'écrie :

E cœlo descendit : Γνῶθι σεαυτὸν,

et ce mot servirait d'épigraphe à toute notre littérature, qui tend à s'individualiser de plus en plus pour augmenter sa puissance d'analyse philosophique. M. de Bonald a heureusement expliqué le mécanisme de la langue et de la poésie au siècle de Louis XIV par l'autorité du pouvoir social et la prédominance de la vie *publique* sur la vie *domestique*. En prenant le contre-pied de cette idée, on s'explique le caractère tout personnel de la littérature, en ce temps où la société n'exerce sur ses membres aucune sorte de coërcition morale. Jamais, en effet, l'homme ne s'est autant appartenu à lui-même, et jamais il n'a mieux pénétré les autres. De là ces chants qui s'épanchent dans la solitude entre la terre et le ciel, et en même temps cette sagacité critique qui s'associe, par la flexibilité de la pensée, aux émotions qui lui sont le plus étrangères; de là surtout l'impossibilité de créer une littérature

populaire reposant sur un ensemble de convictions communes et de sentiments nationaux. Béranger lui-même ne forme pas exception ; car, après le poëte libéral de la Restauration, qui s'en va avec le libéralisme, il ne restera que le chansonnier.

Le roman d'histoire, dégagé de toute donnée théorique, tel que l'a conçu l'auteur d'*Ivanhoë;* les peintures de mœurs, exploitées par les conteurs de nos revues et de nos feuilletons ; la poésie de l'âme, exhalant ses douleurs, ses espérances et ses rêves ; la critique psychologique, qui cherche dans l'œuvre le reflet de la vie, la trace fugitive des émotions les plus personnelles : telles sont les sources d'inspirations ouvertes à notre époque, les seules dans lesquelles l'esprit du temps permette de puiser avec quelque abondance.

Des tentatives sont faites chaque jour pour couronner cette littérature par le drame ; ces tentatives se sont trouvées vaines, et le seront longtemps encore. De toutes les formes de l'art, la forme dramatique est celle dans laquelle la pensée actuelle semble pouvoir le moins s'encadrer. Le drame, en effet, est une prédication, une sorte d'enseignement populaire. Et quel dogme prêcher à un siècle qui doute de tout et de lui-même? De quel point de vue lui faire envisager la vie, avec ses misères, ses épreuves et ses fins mystérieuses ? Sous quel aspect lui montrer la société, quand cette société ne sait pas même se définir, quand elle n'a d'autre souci que de s'abriter un jour avant d'affronter l'orage qui roule sur son obscur horizon ? Pour créer le drame, un auditoire n'est pas moins nécessaire qu'un poëte ; et, en admettant que le poëte soit trouvé, nous tenons aujourd'hui l'auditoire pour introuvable.

Eschyle et Sophocle, Lope de Vega et Calderon, semaient de fleurs la voie du Temple, et les peuples prosternés répétaient leurs chants comme des prières. Racine et Corneille étaient en complète harmonie de sentiments et d'idées avec leur auditoire, et le public philosophe du dix-huitième siècle re-

cueillait, bouche béante, les sentences de Mahomet, de Brutus et de Polyphonte. Quant à la forme littéraire, elle ne suscitait de doute dans aucun esprit; le vocabulaire et le programme dramatiques étaient aussi rigoureusement arrêtés qu'un bordereau de finances, et c'était presque se défendre d'avoir fait une mauvaise tragédie que de constater qu'elle était en tout point conforme aux règles.

Aujourd'hui, le poëte dramatique se trouve face à face avec un public où ses doctrines susciteront des résistances probablement égales aux sympathies qu'elles pourront rencontrer. Qu'un parterre effréné trépigne à sa morale révolutionnaire, les loges seront en disposition de le siffler; que de malheureux jeunes gens applaudissent les désespérantes solutions données aux plus redoutables problèmes de la vie humaine, la rougeur montera au front des pères de famille. Si le succès n'est emporté par la force, ou ménagé par une industrie plus honteuse, la gloire du poëte restera problématique comme son caractère; un pied au Capitole, il aura l'autre aux Gémonies.

« Le corollaire rigoureux d'une révolution politique est « une révolution littéraire. Que voulez-vous que nous y fas- « sions? L'esprit humain ne marche pas d'un seul pied. Les « mœurs et les lois s'ébranlent d'abord; l'art suit. Pourquoi « lui clore l'avenir? Les magnifiques ambitions font les grandes « choses. Est-ce que le siècle qui a été assez grand pour avoir « son Charlemagne serait trop petit pour avoir son Shak- « speare [1]? »

Il est bien de nourrir de magnifiques ambitions et de se tailler un avenir dans des proportions napoléoniennes; il est mieux encore de confesser ses espérances et de marcher, le front levé, vers leur réalisation. L'écrivain auquel nous empruntons ces paroles ne manque ni à l'une ni à l'autre de ces

[1] M. Victor Hugo, *Littérature et Philosophie mêlées*.

conditions d'une illustre vie ; mais, de ce qu'une époque a produit son Napoléon, nous nous garderons bien d'en inférer avec lui qu'elle doit produire son Shakspeare ; la conséquence opposée pourrait être défendue par des considérations plus spécieuses. Napoléon, en effet, fut une digue jetée dans le cours de son siècle, tandis que le poëte dramatique doit en être l'expression vivante et fidèle. C'est l'anarchie morale qui a fait la puissance de l'un, c'est l'anarchie morale qui rend aujourd'hui l'autre impossible.

Je confesse, d'ailleurs, que si notre époque devait avoir son Shakspeare, j'hésiterais à rendre témoignage au Christ méconnu de la poésie, et à croire en la mission dramatique de M. Victor Hugo, non que mon admiration ne soit acquise au grand artiste qui a marqué la langue française à son coin, et qui est devenu un grand prosateur en voulant être un grand poëte ; mais rien, dans les qualités de l'auteur de *Notre-Dame*, ne révèle la flexible et créatrice intelligence, le cœur pathétique et chaleureux du fondateur d'une ère dramatique.

Shakspeare a étendu le champ de la création ; il a peuplé toutes les régions de la vie, depuis la terre jusqu'au ciel : les types de M. Victor Hugo sont peu nombreux ; et, à l'aide de quelques altérations dans le dessin, par une dégradation de tons presque insensible, on les ferait rentrer les uns dans les autres, comme des variations exécutées sur un même motif. L'homme méconnu par la société et qui lui rend guerre pour guerre, le père ou la mère atteints dans le fruit de leurs entrailles maudites, Hernani le bandit, Didier le philosophe, Triboulet, la Sachette, Lucrèce, hurlant comme des lionnes, des griffes desquelles on arrache leurs petits, voilà la donnée fatale, le sentiment quasi physique auxquels M. Hugo emprunte ses effets les plus saisissants, ses catastrophes les plus terribles.

La philosophie de ses drames est nulle ou vague, quand elle

n'est pas décidément mauvaise. S'il ne prêche pas dogmatiquement la fatalité, il la saisit comme un ressort puissant, comme une arme commode et incisive. C'est aussi de cette manière qu'en ont usé, à son exemple, le plus grand nombre des écrivains contemporains, chaque fois qu'ils ont voulu toucher au drame, ce fruit défendu de notre siècle. Sitôt que le poëte ou le romancier de notre temps aborde, en effet, le côté grave et mystérieux de l'existence humaine, il affole; le pied lui glisse dès qu'il se penche sur l'abîme : on dirait que le nain du vertige est accroupi au fond du gouffre d'où son regard fascine le poëte.

J'estime, pour mon compte, que le seul drame réalisable, dans les temps que nous traversons, c'est le drame purement historique, le roman de Walter Scott arrangé pour la scène, qui, sans prétendre s'élever à aucune solution philosophique, se borne à susciter un intérêt de pure curiosité. Cette œuvre descriptive et savante peut, d'ailleurs, s'élever jusqu'à l'inspiration la plus lyrique : l'auteur d'*Adelghis* et de *Carmagnola* l'a prouvé à l'Italie et à l'Europe.

En réduisant au rôle de conteurs et de nouvellistes les grands talents dont la France s'honore, en contestant au premier d'entre eux la mission qu'il poursuit avec une inébranlable constance, on s'en prend moins à leur génie qu'à leur époque. Ils ne manquent pas à la France, mais la France leur manque. La poésie qui ne trouve pas le sol préparé pour y enfoncer de profondes racines doit s'épanouir à la surface en fleurs odorantes, mais fugitives.

On s'est beaucoup élevé contre la littérature des feuilletons, et je comprends aussi bien que personne tout ce que le mercantilisme, appliqué aux œuvres de la pensée, peut inspirer de dégoût. Je sens plus vivement que je ne saurais le dire combien un tel commerce ravale et les hommes qui le pratiquent, et la nation qui le provoque. Mais comment méconnaître que

cette littérature est à peu près la seule possible chez un peuple sans croyances en même temps que sans loisirs, qui ne goûte les plaisirs de l'esprit que comme des distractions rapides et fugitives, au milieu des affaires où s'absorbe sa vie, et pour qui la lecture devient une sorte de sieste prise entre la fatigue du jour et celle du lendemain? La littérature qui se découpe en chapitres et se divise en quarts d'heure comme les récits de la sultane des *Mille et une Nuits*, est la seule expression d'une société fatiguée où chacun pétrit laborieusement son pain, comme dans sa ruche l'abeille pétrit son miel, et où l'on n'a guère à mettre en commun qu'un immense ennui avec le besoin d'y échapper.

La verve de M. Alexandre Dumas n'est pas moins étonnante que celle des grands poëtes dramatiques de la vieille Espagne, et comme eux il exprime son siècle dans les éléments qui le constituent. Des récits colorés, des situations saisissantes et variées, voilà tout ce que peut demander en ce moment la France à ses poëtes, et voilà ce que le prince du feuilleton lui *fournit* chaque matin avec une activité incomparable et sans nulle autre prétention que de bien servir ses pratiques et d'obtenir de nouvelles commandes.

M. Alexandre Dumas est en cela mille fois plus honnête que les écrivains qui ont la prétention de servir une idée qu'ils seraient fort en peine de définir, et qui vont prêchant leurs vagues et incohérentes maximes avec un dogmatisme insolent. Se donner comme exerçant une sorte de mission sociale et d'apostolat moral, lorsqu'on ne sait rien des grands problèmes de la vie humaine et qu'on la traverse en esclave de ses sens et de son orgueil, c'est une des monstruosités les plus punissables aux yeux de Dieu et les plus coupables aux yeux des hommes.

Nos entrepreneurs de feuilletons, grâce au ciel, n'en sont pas là; s'ils mènent joyeuse vie en méprisant le public qui leur en donne un peu le droit, ils ne se drapent plus dans les

pans d'une robe sacerdotale. Le drame et les romans philosophiques et *sociaux* ont succombé devant la conscience publique, et force a bien été d'en venir à des récits sans aucune portée morale, à des contes d'enfants à l'usage des hommes murs. La littérature contemporaine s'est transformée en un vaste kaleidoscope où chaque jour apporte des aspects fugitifs et nouveaux, où l'œil est distrait par mille combinaisons imprévues, qui ne sont guère plus destinées à agir sur les âmes qu'à rester dans les souvenirs. Répétons encore une fois que cette littérature-là exprime la société avec une vérité impossible à méconnaître.

Résignons-nous donc à traverser sans impatience et sans murmure ces limbes de l'intelligence au delà desquels on peut déjà deviner des horizons et des cieux nouveaux. Ne demandons à notre temps que ce qu'il peut nous donner, et comprenons une bonne fois que nous ne saurions en attendre ni œuvres durables, ni combinaisons fortes et profondes. Rarement la puissance inventive et la fécondité littéraire a été départie à un siècle avec la même abondance qu'au nôtre; mais ces sources vives continueront à se perdre dans les sables, tant que le sol ne se sera pas affermi sous nos pas. Sachons donc attendre, et que cette longue attente ne fasse défaillir ni notre foi, ni notre espérance.

Borner ses vœux, se résigner à son temps tout en espérant mieux de l'avenir, telle est la première maxime de sagesse pratique, la première condition du bonheur. Il faudrait que ce conseil, que l'expérience suggère à l'homme sous le toit domestique, profitât aux nations en ce temps-ci plus qu'en aucun autre. Le monde marche sans doute vers des destinées grandes comme ses douleurs et ses espérances; mais il traverse une ère d'épreuve, durant laquelle les idées humaines flottent incertaines, ne sachant à quoi se prendre ni où se fixer. La littérature réfléchit toutes les expérimentations, toutes les angoisses d'une société où la pensée individuelle arrive à ses

dernières conséquences sans rencontrer devant elle aucun point d'arrêt qui la contienne. Le génie lancé dans ces ténèbres rappelle le Satan de Milton, marchant par les déserts du vide à la découverte d'un monde nouveau : de subites défaillances l'arrêtent, de fantastiques apparitions se lèvent devant lui pour barrer le passage ; il roule dans l'abîme pour se relever et rouler encore, tant qu'enfin il met le pied sur le pont gigantesque, qui conduit de l'empire de la nuit au séjour éclairé par le soleil, et bientôt, dans ces sombres régions, un rayon lointain brille comme une aurore.

At last the sacred influence,
Of light appears, and from the walls of heaven
Shoots from into the bosom of deep night
A glimmering dawn.

FIN DU TOME SECOND ET DERNIER.

TABLE.

TOME PREMIER.

INTRODUCTION. 1

L'abbé Suger 75

Saint Louis. 155

Le connétable Du Guesclin. 251

Louis XI. 309

TOME SECOND.

Henri IV. 1

Le cardinal de Richelieu. 123

APPENDICE. — L'Ancien Régime et la Révolution française. . . 311

APERÇU sur l'histoire de l'Église en France. 353

APERÇU sur l'histoire des Lettres en France. 387

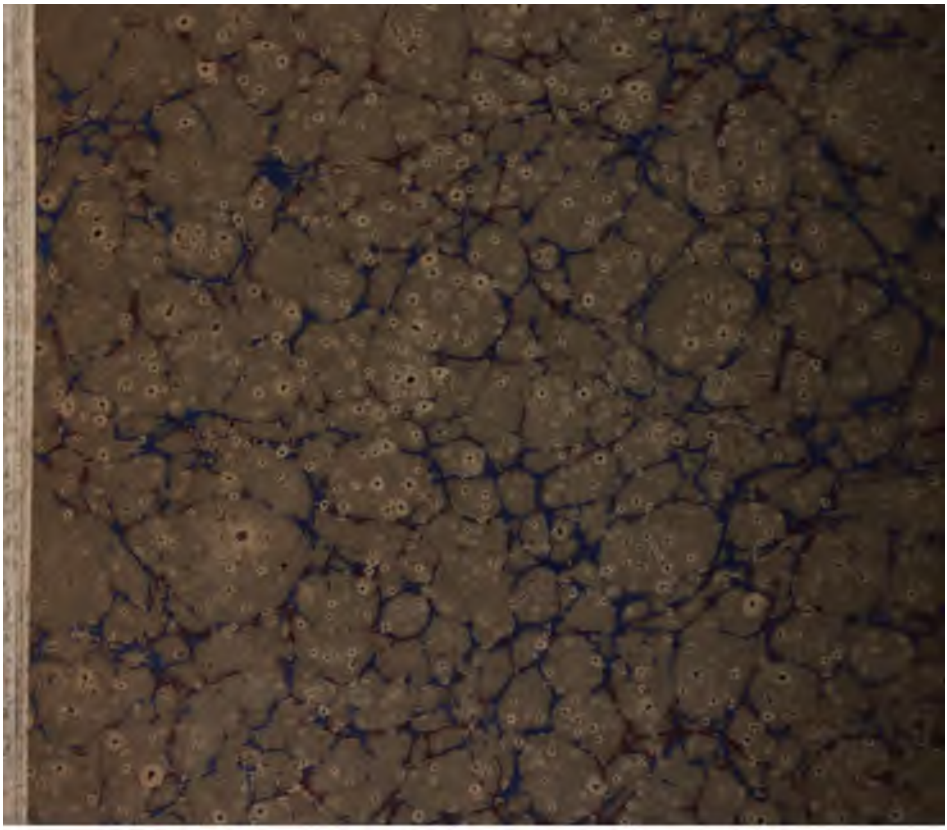

Stanford University Libraries
3 6105 013 441 238

DATE DUE		

STANFORD UNIVERSITY LIBR
STANFORD, CALIFORNIA 943